



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 21 juin 2021

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p.6 ; 66 ; 120)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<b>Constatation</b> du quorum	(p.6 ; 102)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<b>Interventions</b> préalables	(p. 7)
<b>Approbation</b> des procès-verbaux des séances publiques du Conseil des 14 décembre 2020, 25 janvier, 15 mars et 26 avril 2021	(p. 59)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par le Président de la Métropole :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er février 2021 au 30 avril 2021 (dossier n° 2021-0563)	(p. 59)
- en matière d'actions en justice entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - (dossier n° 2021-0564)	(p. 60)
<b>Présidence</b> de madame Émeline Baume, 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	(p.63 ; 109)
<b>Annexe 1</b> : Résultats des votes	(p. 139)
<b>Annexe 2</b> : Délibération-cadre pour un plan nature - Individualisation totale d'autorisations de programme (dossier n° 2021-0599 - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Athanaze	(p. 158)
<b>Annexe 3</b> : Politique agricole de la Métropole de Lyon - Définition d'une nouvelle stratégie agricole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (dossier n° 2021-0600) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Camus	(p. 165)
<b>Annexe 4</b> : Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (dossier n° 2021-0566) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Bagnon	(p. 171)
<b>Annexe 5</b> : Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (dossier n° 2021-0567) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Bagnon	(p. 176)
<b>Annexe 6</b> : Stratégie culturelle 2021-2026 (dossier n° 2021-0585) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Van Styvendael	(p. 180)
<b>Annexe 7</b> : Compte administratif 2020 (dossier n° 2021-0588) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Artigny	(p. 185)
<b>Annexe 8</b> : Renouvellement du Conseil de développement de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 (dossier n° 2021-0590) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Boffet	(p. 198)
<b>Annexe 9</b> : Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2021-0596	(p. 201)

Les textes des délibérations n° 2021-0563 à 2021-0633 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 69 (Juin 2021).

<b>N° 2021-0563</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er février 2021 au 30 avril 2021 -	(p. 59)
<b>N° 2021-0564</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière d'actions en justice entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -	(p. 60)

<b>N° 2021-0565</b>	<i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises -</i>	(p. 83)
<b>N° 2021-0566</b>	<i>Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2021-0567</b>	<i>Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
<b>N° 2021-0568</b>	<i>Sathonay Village - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et les propriétaires riverains, de 2 parcelles situées chemin des Eglantines -</i>	(p. 84)
<b>N° 2021-0569</b>	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, de plusieurs parcelles et emprises situées rues Léon Chomel et Francis de Pressensé -</i>	(p. 60)
<b>N° 2021-0570</b>	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 86)
<b>N° 2021-0571</b>	<i>Dispositif Pass Culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2021-2022 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture pour la saison 2019-2020 et la saison 2020-2021 et invitations Lyoncampus -</i>	(p. 60)
<b>N° 2021-0572</b>	<i>Organisation de la 14ème édition des Journées de l'économie (Jéco), du 3 au 5 novembre 2021 à Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) -</i>	(p. 61)
<b>N° 2021-0573</b>	<i>Economie circulaire - Cession, à titre gratuit, au Foyer Notre Dame des sans abri - Prolongement de convention avec Cagibig pour un projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'événementiel - Prolongement de la durée d'accompagnement financier de l'association La P'tite Rustine -</i>	(p. 61)
<b>N° 2021-0574</b>	<i>Projet directeur Vallée de la Chimie 2030 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et au centre de formation INTERFORA-IFAIP - Année 2021 -</i>	(p. 61)
<b>N° 2021-0575</b>	<i>Académie OMS - Convention-cadre partenariale de soutien au projet d'implantation entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
<b>N° 2021-0576</b>	<i>Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Année 2021 -</i>	(p. 92)
<b>N° 2021-0577</b>	<i>Numérique au service de la transition environnementale - Réalisation de projets numériques pour accompagner les changements de comportements environnementaux - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 98)
<b>N° 2021-0578</b>	<i>Cybersécurité - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 61)
<b>N° 2021-0579</b>	<i>Taxe de séjour - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 -</i>	(p. 99)
<b>N° 2021-0580</b>	<i>Affaires Européennes - Approbation de l'Accord des Villes vertes -</i>	(p. 101)
<b>N° 2021-0581</b>	<i>Commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (AC) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 103)
<b>N° 2021-0582</b>	<i>Bron, Décines Charpieu, Lyon, Rillieux la Pape, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Vaccination contre la Covid-19 - Soutien financier exceptionnel de la Métropole de Lyon aux communes ayant mis en place des centres de vaccination - Attribution de subventions pour l'exercice 2021 -</i>	(p. 103)
<b>N° 2021-0583</b>	<i>Lutte contre les discriminations - Convention avec la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) -</i>	(p. 107)
<b>N° 2021-0584</b>	<i>Dispositif des Promeneurs du net du Rhône - Attribution d'une subvention au Centre régional d'information de la jeunesse (CRIJ) pour l'année 2021 -</i>	(p. 62)
<b>N° 2021-0585</b>	<i>Stratégie culturelle 2021-2026 -</i>	(p. 46)
<b>N° 2021-0586</b>	<i>Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives (MVS) - Année 2021 -</i>	(p. 62)

<b>N° 2021-0587</b>	<i>Compte de gestion 2020 - Tous budgets -</i>	(p. 109)
<b>N° 2021-0588</b>	<i>Compte administratif 2020 -</i>	(p. 109)
<b>N° 2021-0589</b>	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants -</i>	(p. 119)
<b>N° 2021-0590</b>	<i>Renouvellement du Conseil de développement de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 -</i>	(p. 121)
<b>N° 2021-0591</b>	<i>Rémunérations et indemnités versées aux assistantes familiales de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 62)
<b>N° 2021-0592</b>	<i>Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public -</i>	(p. 127)
<b>N° 2021-0593</b>	<i>Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de Trévoux et de ses environs - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 127)
<b>N° 2021-0594</b>	<i>Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2022 -</i>	(p. 128)
<b>N° 2021-0595</b>	<i>Coopération Métropole de Lyon - Ville de Québec - Végétalisation des bassins de gestion des eaux pluviales, création de zones humides et entretien pour une adaptation aux changements climatiques - Reversement de la part de la subvention allouée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par la Métropole, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble -</i>	(p. 63)
<b>N° 2021-0596</b>	<i>Régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon - Principes d'organisation et structuration - Composition de l'équipe de préfiguration - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 128)
<b>N° 2021-0597</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin, Lyon - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Villeurbanne - Lyon et Vaulx en Velin - Villeurbanne Saint Jean - Dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale simplifiée des systèmes d'endiguement au titre de la loi sur l'eau -</i>	(p. 63)
<b>N° 2021-0598</b>	<i>Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets -</i>	(p. 63)
<b>N° 2021-0599</b>	<i>Délibération-cadre pour un plan nature - Individualisation totale d'autorisations de programme -</i>	(p. 18)
<b>N° 2021-0600</b>	<i>Politique agricole de la Métropole de Lyon - Définition d'une nouvelle stratégie agricole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
<b>N° 2021-0601</b>	<i>Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021 -</i>	(p. 30)
<b>N° 2021-0602</b>	<i>Lyon 4°, Lyon 8°, Collonges au Mont d'Or - Politique agricole - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) et à l'association Charézieux nature - Avenant à la convention avec la ferme de la Croix-Rousse -</i>	(p. 138)
<b>N° 2021-0603</b>	<i>Procédure d'attribution des concessions d'aménagement - Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme -</i>	(p. 66)
<b>N° 2021-0604</b>	<i>Comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 67)
<b>N° 2021-0605</b>	<i>Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Convention financière de participation avec la Ville de Givors -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0606</b>	<i>Villeurbanne - Opération Terrains des Soeurs - Approbation du protocole de liquidation -</i>	(p. 66)
<b>N° 2021-0607</b>	<i>Saint Genis Laval - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée - Convention avec la Ville de Saint Genis Laval -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0608</b>	<i>Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Vernaison - Animations de l'été 2021 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) à la coopérative d'activités Escalpe Création et la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) -</i>	(p. 67)
<b>N° 2021-0609</b>	<i>Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-9 rue du Boulodrome -</i>	(p. 64)

<b>N° 2021-0610</b>	<i>Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 275 chemin de l'Epine et appartenant à la SAS Stylimmo -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0611</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0612</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0613</b>	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0614</b>	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0615</b>	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0616</b>	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Charvery -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0617</b>	<i>Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 18-20 rue de la Ruche - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0565 du 7 décembre 2015 -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0618</b>	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 50 rue Roger Salengro - Eviction commerciale du local d'activité à usage de salon de coiffure -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0619</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Acquisition, à titre onéreux, du tènement industriel situé au 22 et 32 rue Decomberousse -</i>	(p. 69)
<b>N° 2021-0620</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 932 et 996, situés au 21 rue Jules Védrines dans la copropriété Terrailon -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0621</b>	<i>Caluire et Cuire - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un bâtiment à usage de locaux commerciaux, situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0622</b>	<i>Lyon 3° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, au profit de la Foncière solidaire du Grand Lyon, d'un tènement immobilier et de parcelles de terrain nu du domaine public métropolitain situés 85 rue Trarieux -</i>	(p. 71)
<b>N° 2021-0623</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel nord - Cession, à titre gratuit, au profit de la Ville de Villeurbanne, des parcelles de terrain nu cadastrées BD107, BD108, BD109, situées au 136 rue Francis de Pressensé -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0624</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu situées rue Francis de Pressensé, passages Rey et de l'Etoile -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0625</b>	<i>Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 143 rue des Mollières -</i>	(p. 64)
<b>N° 2021-0626</b>	<i>Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, par bail emphytéotique, d'un immeuble situé 7 rue Sainte-Catherine -</i>	(p. 65)
<b>N° 2021-0627</b>	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey -</i>	(p. 65)
<b>N° 2021-0628</b>	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société Rhône Saône habitat, d'un immeuble situé 33 rue de la République -</i>	(p. 65)
<b>N° 2021-0629</b>	<i>Lyon 2° - Equipement - Transfert de gestion, à titre gratuit, d'un volume sis place Bellecour par la Ville de Lyon - Bâtiment Le Rectangle -</i>	(p. 65)
<b>N° 2021-0630</b>	<i>Lyon 7° - Développement économique - Biodistrict Lyon Gerland - Annulation et modification, à titre gratuit, des servitudes grevant les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Jaurès -</i>	(p. 65)
<b>N° 2021-0631</b>	<i>Lyon 4° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une propriété bâtie située 6 et 8 rue Louis Thévenet - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3247 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 72)

- N° 2021-0632** *Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'Aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition à titre onéreux de 2 parcelles de terrain à détacher, situées 57-59 Boulevard Vivier Merle - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3005 du 8 avril 2019 -* (p. 76)
- N° 2021-0633** *Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme -* (p. 82)
- 
-

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard**  
**Président**

Le lundi 21 juin 2021 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 4 juin 2021 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT** : Bonjour à toutes, bonjour à tous, je vous propose de commencer la séance et de nommer madame Sophia Popoff pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, elle est désignée.

*(Madame Sophia Popoff est désignée).*

Elle est présente à l'Hôtel de la Métropole, ainsi que les Présidents des groupes, de nombreux Vice-Présidents et moi-même.

---

**Constatation du quorum**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous sommes encore en visioconférence. Je vous rappelle que les micros doivent être fermés et de ne les allumer que lorsque vous prenez la parole.

Nous allons commencer par un vote pour vérifier le quorum. Je vous rappelle que, pour les votes, il y aura 30 secondes lorsqu'il y aura un seul dossier à voter et lorsque nous voterons plusieurs dossiers d'un coup, il y aura une minute pour effectuer le vote avec le nouveau système de vote Quizzbox pour lequel vous avez été formés.

Je propose de lancer le premier vote pour vérifier le quorum. Je rappelle également que, si vous utilisez votre téléphone portable pour voter, il ne faut pas prendre des appels en cours de vote, car cela vous déconnecterait du système de vote.

Le vote est ouvert pour le quorum.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a 130 personnes qui se sont exprimées, donc le quorum qui est à 50 est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Vessiller (pouvoir à Mme Baume), M. Kohlhaas (pouvoir à Mme Hemain), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Moreira (pouvoir à Mme Dehan), M. Blanchard (pouvoir à Mme Popoff), Mmes Petiot (pouvoir à Mme Popoff), Arthaud (pouvoir à Mme Picard), Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Barge (pouvoir à M. Quiniou), Mme Borbon (pouvoir à M. Brumm), MM. Boumertit (pouvoir à M. Groult), Bréaud (pouvoir à

Mme Bramet-Reynaud), Brumm (pouvoir à Mme Borbon), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Chihi (pouvoir à Mme Dehan), Cochet (pouvoir à M. Gascon), Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Debû (pouvoir à Mme Charnay), Mmes Dubois-Bertrand (pouvoir à M. Badouard), Dubot (pouvoir à M. Lungenstrass), MM. Girard (pouvoir à M. Gascon), Godinot (pouvoir à Mme Brossaud), Kimelfeld (pouvoir à Mme Picot), Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Le Faou (pouvoir à M. Da Passano), Millet (pouvoir à Mme Burricand), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Portier (pouvoir à Mme Popoff), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier puis à M. Da Passano), Mmes Runel (pouvoir à M. Longueval), Sarselli (pouvoir à M. Charmot), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), M. Sellès (pouvoir à M. Smati).

---

### Interventions préalables

**M. LE PRÉSIDENT :** Quelques mots en introduction, chers collègues, avant toute chose, je voulais partager avec vous mon plaisir. C'est, en effet, un plaisir que les lieux culturels aient pu rouvrir. Un plaisir à nouveau de pouvoir déambuler dans les salles des Musées de Confluence et de Lugdunum. Un plaisir d'avoir pu assister à la Biennale de la Danse ou que les Nuits de Fourvière se déroulent actuellement. Quel plaisir de pouvoir tomber les masques à l'extérieur, de s'asseoir aux terrasses des cafés et des restaurants !

Nous sommes dans une phase d'espoir. J'espère que ce Conseil de la Métropole sera le dernier en visioconférence. Cependant, il faut rester prudents et continuer à respecter les gestes barrières. J'invite aussi toutes les habitantes et tous les habitants à se vacciner. Il y a des créneaux disponibles dans les nombreux centres de vaccination de l'agglomération.

Je remercie les communes de leur engagement pour l'ouverture de ces centres qui ont profité aux habitantes et habitants de leur commune, mais aussi à ceux des communes voisines de la Métropole. C'est pourquoi nous voterons une aide exceptionnelle de plus de 400 000 € pour ces communes qui ont ouvert un centre de vaccination.

Cela fait maintenant presque un an que les Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais nous ont accordé une majorité, presque un an que nous sommes en responsabilité, écologistes, socialistes, communistes et insoumis. Nous avons fait le choix d'une équipe renouvelée, rajeunie, féminisée, d'une gouvernance collégiale avec 23 Vice-Présidents en responsabilité et nous menons une politique de la transition écologique dans la justice sociale, pour les habitantes et les habitants.

Nous agissons pour un autre urbanisme, pour sanctuariser les terres agricoles, préserver les espaces naturels, modifier et améliorer les projets en cours : le projet Part-Dieu, le projet Gratte-Ciel à Villeurbanne et tous les projets de la Métropole, pour avoir plus de végétalisation, plus d'espace pour les piétons, pour les vélos mais également plus de logements sociaux, en location ou en accession à la propriété avec la multiplication des projets incluant des logements en bail réel solidaire.

Ce dispositif est aussi un de nos outils pour lutter contre la spéculation foncière, avec l'encadrement des loyers ou notre politique volontaire d'achat de foncier.

Nous agissons aussi à redonner du sens à l'économie. Nous travaillons, avec les entreprises, à un schéma d'achat responsable. Ce sont plusieurs centaines d'entreprises qui collaborent pour que l'on définisse des politiques d'achat plus vertueuses qui tiennent compte des critères environnementaux, bien sûr, mais aussi des critères d'insertion, de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) pour favoriser, par exemple, les entreprises qui embauchent des personnes en situation de handicap, celles qui ont une politique salariale d'égalité femme-homme. Cette politique d'achat va transformer le territoire et avantager les entreprises locales ; nous l'assumons.

Nous agissons aussi pour une politique industrielle forte. Oui, nous voulons maintenir les industries sur le territoire de la Métropole de Lyon. Nous voulons accompagner les entreprises vers la sobriété énergétique et continuer à accueillir des entreprises qui respectent la transition écologique.

C'est naturellement une question d'emplois : 75 000 sur la Métropole de Lyon pour l'industrie. Mais ce sont aussi d'autres enjeux de gestion de risques, d'indépendance et de relocalisation de nos filières de production, d'un meilleur respect de l'environnement ici, plutôt qu'à l'autre bout du monde.

C'est aussi cela une politique écologique dans la justice sociale à la Métropole de Lyon. Nous agissons pour lutter contre la pollution, responsable de trop de morts prématurées, qui touche souvent les plus fragiles et plus précaires, ceux qui vivent, par exemple, près du périphérique.

Nous voulons offrir des solutions de mobilité aux habitants, des alternatives à la voiture individuelle quand c'est possible. C'est aussi une question de pouvoir d'achat pour que des foyers puissent abandonner une voiture en se déplaçant autrement et gagner un 13<sup>ème</sup>, voire un 14<sup>ème</sup> mois dans l'année par l'économie que cela crée.

Nous agissons au SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) en doublant les investissements dans les transports en commun. Ce sont, par exemple, 25 km de tramway supplémentaires qui vont, notamment, permettre de desservir les quartiers populaires à Saint Fons, au Mas du Taureau à Vaulx en Velin ou encore à Villeurbanne Saint-Jean.

Nous agissons en faveur du vélo avec l'objectif ambitieux de tripler les déplacements à vélo, sécuriser les parcours en créant 250 km de réseau express vélo dans le mandat, sécuriser le stationnement. Nous voterons aujourd'hui une première enveloppe de 10 M€ pour ce réseau express vélo.

Nous allons également voter le lancement du dispositif de mise à disposition de 10 000 vélos pour les jeunes, les étudiants boursiers, ceux en insertion, en récupérant des vélos existants d'occasion, de flottes, de particuliers, qui ne sont plus utilisés, en les remettant en service par de l'insertion, par des ateliers locaux qui vont créer de l'emploi et les prêter ensuite gratuitement à ces jeunes.

Il n'y a pas d'écologie sans justice sociale. C'est pour cela que nous avons fait la gratuité des transports en commun pour les plus précaires. Déjà 52 000 personnes ont pu bénéficier d'une carte d'abonnement gratuite aujourd'hui sur la Métropole de Lyon. À partir du 1<sup>er</sup> septembre, ce sera aussi des abonnements à 10 € pour les étudiants boursiers, contre 32,50 € actuellement. C'est encore la gratuité des tickets pour les sorties scolaires, pour les écoliers et les collégiens du public comme du privé. Nous agissons contre la très grande précarité de notre jeunesse par la mise en place du revenu de solidarité jeune.

Alors que le Gouvernement laisse une partie de la jeunesse dans la détresse, nous sommes la première collectivité en France à le mettre en place. C'est une aide d'urgence pour permettre à des jeunes qui ont des problèmes de logement, qui ne savent pas où dormir parfois le soir, qui ont des problèmes alimentaires, de leur tendre la main, de les accompagner pendant quelques mois pour pouvoir les mettre ensuite dans un dispositif d'insertion existant.

Nous agissons aussi pour préserver les communs et nous avons décidé de remettre l'eau en régie publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous voterons aujourd'hui une délibération pour la configuration de l'équipe de préfiguration de la régie.

Le plan nature, qui vous est soumis aujourd'hui, a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique, de préserver la biodiversité et de faciliter l'accès à la nature à toutes et tous. C'est aussi un choix d'investissement important pour ce mandat.

Comme vous le voyez depuis presque un an, nous sommes en action. Nous avons ouvert l'ensemble des champs qui permettent de répondre aux besoins de nos concitoyens et de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris devant eux. Je pourrais être encore plus exhaustif et parler des stratégies culturelles, agricoles qui vont également être présentées aujourd'hui, ou encore du nouveau fonctionnement du Conseil de développement. Être aux responsabilités, ce n'est pas se complaire, ni dans un statut ni dans des palabres sans fin, c'est se fixer un cap et mettre en œuvre les politiques publiques qui permettent d'y arriver.

Je tiens très sincèrement à remercier l'ensemble des membres de l'Exécutif qui sont en action depuis un an, remercier les Maires des communes de la Métropole avec qui nous échangeons régulièrement, et enfin, je voulais vous remercier, madame et messieurs les Présidents de groupes, mesdames et messieurs les Conseillers : nos échanges peuvent être parfois acides, voire rudes, mais ils sont riches et je sais sincère l'engagement de nous toutes et tous pour notre territoire. Je vous remercie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, plusieurs groupes ont souhaité prendre la parole et je la donne à la Métropole pour tous.

**M. le Conseiller CHAMBON :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs, nous aurions pu être tentés, pour ce dernier Conseil avant la pause estivale, d'utiliser ces quelques minutes d'introduction pour dresser un premier bilan de ces 12 mois qui ont effectivement consacré le pouvoir total et exclusif d'Europe Écologie-Les Verts sur notre Métropole.

Mais il nous est apparu plus opportun et peut-être moins prétentieux, d'une part, de vous dresser une liste de quelques faits qui ont pu nous interpeller, parfois nous étonner et, d'autre part, vous interroger sur quelques points qui nécessitent, de notre point de vue, une réponse publique.

Tout d'abord, nous avons été surpris et choqués par ce qui fut l'une de vos premières mesures : celle d'augmenter de 1 000 € la rémunération de l'ensemble des Vice-Présidents, soit un surcoût d'environ 1,8 M€ pour les deniers publics sur le mandat, d'autant plus choquante qu'elle a été également validée par l'ensemble de la gauche de votre majorité.

À notre grande surprise, cette mesure a fait l'objet d'une très faible couverture médiatique. Pensez-vous que dans le contexte actuel, avec un SMIC (salaire minimum de croissance) à 1 215 € bruts et où désormais seuls 30 % -voire 10 % pour les moins de 25 ans- du corps électoral se déplace pour voter, cette décision soit un signal positif envoyé à nos concitoyens quant à l'image de la classe politique ?

Ensuite, la concentration des pouvoirs avec une seule et même personne à la présidence de la Métropole de Lyon et à la présidence du SYTRAL, alors même que vous aviez fait du non-cumul des mandats une règle d'or. On aurait pu penser que cette décision était temporaire, une présidence d'intérim, mais il n'en est visiblement rien.

Vous appréciez le monde associatif. Beaucoup d'entre vous viennent de ce monde et c'est tant mieux, mais la majorité de nos concitoyens viennent et vivent du monde de l'entreprise, un monde que beaucoup d'entre vous semblent méconnaître et très peu soutenir, si ce n'est ignorer. Il ressort de certains discours et décisions qu'il y a, dans l'esprit de l'Exécutif, besoin d'opposer sphère privée contre sphère associative et collective. Quel dommage !

Bien que tout à fait convaincu de l'efficacité du monde associatif dans certains domaines, il apparaît tout de même que, pour bien d'autres, le suivi de la dépense publique et son retour sur investissement pourraient être bien supérieurs si l'on confiait des missions à la sphère privée et tout particulièrement en matière de transition écologique et d'économie bien entendu.

Nous pensons qu'il ne faut pas opposer ces deux mondes mais nous sommes très surpris par le déséquilibre que vous créez avec un accompagnement important et des moyens d'envergure pour répondre aux besoins, et même plus, du monde associatif, alors que les entreprises qui emploient nos concitoyens sont en danger pour un grand nombre d'entre elles.

Vous disposez, monsieur le Président, d'une majorité écrasante, comme jamais cette collectivité ne l'a connue avec un risque zéro de voir un projet ou une décision rejetés au sein des murs de la Métropole. Malgré cela, c'est bien là où se situe notre totale incompréhension, vous ne cessez de prendre des mesures qui réduisent peu à peu le champ démocratique de la Métropole.

Permettez-nous donc de vous poser quelques questions auxquelles, je l'espère, vous voudrez bien nous répondre. Ne pensez-vous pas, monsieur le Président, qu'avec l'assurance d'obtenir la majorité en toute circonstance, vos choix politiques ressortiraient enrichis et gagneraient une plus grande légitimité si vous preniez, de temps à autre, en compte les avis des groupes dits "d'opposition" ? Or, à notre connaissance, à ce jour et depuis 12 mois, nous n'avons pas le souvenir qu'une seule proposition d'un groupe n'ait été retenue par l'Exécutif.

Sur des points plus concrets, pourriez-vous nous donner le bilan des actions menées par le MEDEF (Mouvement des entreprises de France), la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) avec les 25 000 € que vous avez consentis à chacun d'entre eux pour venir en aide aux acteurs du commerce pendant le deuxième confinement ? Lorsque vous aviez décidé de cette aide, votre argument à l'époque était de dire que l'on ne pouvait pas suivre et vraiment voir si les aides directes aux entreprises étaient efficaces et efficientes. Est-ce que l'on peut aujourd'hui démontrer que votre choix était le bon ? Toujours dans le même sujet, quid des 200 000 € versés à l'Office du tourisme ?

Concernant le sujet des étudiants, pourriez-vous nous dire combien de dossiers, et pour quel montant, ont été déposés pour venir en aide aux impayés de loyers ?

Enfin, concernant le revenu minimum versé aux jeunes de moins de 25 ans que vous avez évoqué dans votre discours d'introduction, nous aimerions régulièrement connaître les résultats pour cette décision qui nous a été présentée comme un essai.

Nous aurions beaucoup d'autres questions, mais préférons terminer ces quelques lignes par une note un peu moins pragmatique. Tout d'abord, et cela nous concerne toutes et tous, le dénigrement des urnes par nos concitoyens qui s'accroît lentement, mais sûrement au fil des échéances, nous oblige toutes et tous à une très grande et sincère humilité. Et vous aussi, monsieur le Président, mesdames et messieurs de la majorité, malgré votre plein pouvoir, votre représentativité toute relative vous oblige à des devoirs. Le premier d'entre eux est peut-être le respect de tous les Conseillers et Conseillères non majoritaires, notamment en acceptant le jeu du débat démocratique et en commençant par répondre aux interrogations qui restent trop souvent lettre morte.

Nous terminerons par une réflexion très ouverte à laquelle nous invite Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste qui parle du monde politique et qui nous dit : "Il faut souvent se souvenir du futur pour donner un sens à notre humanisme". Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. La parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ :** Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis près d'un mois, une cinquantaine de mineurs non accompagnés (MNA), déboutés de leur demande initiale de reconnaissance en minorité, vivent sous des tentes.

Ils sont soutenus et accompagnés par des associations et des bénévoles du quartier dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Leur situation est directement issue de la fin de la prise en charge inconditionnelle des MNA mise en place d'octobre 2020 à mai 2021. Nous saluons l'initiative du Maire de Lyon de la mise à l'abri d'une partie d'entre eux. Lyon a, en effet, une longue tradition de charité et d'accompagnement des enfants abandonnés. Mais c'est la Révolution de 1789 et, notamment les décrets de 1793, qui font de la protection de l'enfance une véritable politique publique nationale et universelle. Ce sont ces principes que nous retrouvons après la Seconde guerre mondiale, à travers la création de l'aide sociale à l'enfance puis la délégation aux départements. Oui, la protection de l'enfance est un service public universel et inconditionnel.

Les jeunes mineurs placés pour raisons judiciaires, les pupilles de l'État, les mineurs non accompagnés sont pris en charge et soutenus par des professionnels qui font face chaque jour à des situations sociales et psychologiques difficiles rendues extrêmes par les conditions de la pandémie de Covid. Nous tenons aujourd'hui à saluer leur travail, leur implication au quotidien et dire devant notre assemblée combien ils sont indispensables pour le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance.

Le groupe Métropole en commun soutient toutes les démarches qui vont dans le sens d'un meilleur accueil des mineurs non accompagnés, comme c'est le cas avec la création d'hébergements au sein de la Station, ou encore, l'accueil inconditionnel par notre collectivité, la seule en France, pendant la période Covid.

Vous comprendrez que nous regrettons que la fin de cet accueil inconditionnel n'ait pas donné lieu, en amont, à de nouvelles solutions pour éviter de voir à nouveau des jeunes à la rue en attente d'une décision du juge quant à leur minorité. Là aussi, l'État a un rôle déterminant et la Préfecture tout particulièrement. Nous soutenons de toutes nos forces la création d'une nouvelle station d'hébergement, tant les besoins sont importants sur la Métropole.

La loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfance, vise à garantir aux MNA les mêmes droits qu'à tout autre enfant présent sur le territoire, rappelant ainsi que ces mineurs relèvent bien de la prise en charge de droit commun qu'est la protection de l'enfance et non des services de l'immigration. Alors qu'au niveau national, 5 % de tous les enfants pris en charge par l'ASE sont hébergés à l'hôtel contre 28 % pour les mineurs non accompagnés et les étrangers, qu'en est-il sur notre Métropole ? Nous souhaitons vérifier que nous ne pratiquons pas à notre insu un traitement différencié des MNA par rapport aux enfants de nationalité française.

Quelles que soient les politiques mises en place aux niveaux national et local, le parcours de migration d'un enfant mineur dure plus de trois ans dans des conditions de violence extrême. Que l'on ne nous parle pas d'appel d'air en cas de politique d'accueil favorable ! Il s'agit juste d'humanisme face aux migrations provoquées par les guerres et les catastrophes écologiques qui s'annoncent. Il s'agit de respect du droit international, européen, mais aussi national.

Et pourtant, nous observons, sur notre Métropole, la baisse continue de la proportion des enfants reconnus mineurs en première évaluation : - 10 % en 2019, - 20 % en 2020, et il semblerait que, pour le premier trimestre 2021, il n'y ait plus que 16 % d'enfants reconnus mineurs lors de la première évaluation. Les 84 % restants sont déclarés majeurs et entament, pour la plupart, une procédure en reconnaissance de minorité. Certains sont passés par la Station et, en fin de procédure, 80 % d'entre eux ont été reconnus mineurs. Il semble donc qu'il y ait un problème dans le parcours de première évaluation qui engendre, d'ailleurs, des squats, comme dans le square du Général Gustave Ferrié à la Croix-Rousse.

Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons pas reçu communication de la convention entre la Métropole et le délégataire chargé de la première évaluation, mais seulement un cahier des charges d'appel d'offres datant de 2018 et ne prenant pas en compte les arrêtés de 2019 qui, pourtant, précisent les conditions réglementaires de l'évaluation en minorité.

Nous avons également des témoignages de jeunes qui démontrent qu'ils n'ont pas été mis à l'abri durant cinq jours, mais ont été évalués pendant les 24 premières heures de mise à l'abri et remis à la rue aussitôt. Les conditions d'interprétariat laissent également à désirer.

Face à ce constat et au vu de l'urgence, le groupe Métropole en commun demande un audit complet de ce parcours d'évaluation, aussi bien chez le délégataire que dans nos services. Quelles sont les modalités réelles de refus de reconnaissance en minorité ? L'évaluation porte-t-elle uniquement sur la possession de papiers d'identité par le jeune, quand on sait que la plupart n'ont pas été déclarés à leur naissance dans leur pays d'origine, ou que certaines situations de guerre, comme au Mali ou au Burkina Faso, rendent les démarches extrêmement difficiles ? Qu'en est-il de la pluridisciplinarité des évaluateurs ? Pratique-t-on encore les tests osseux dont le peu de fiabilité est désormais établie ?

Nous avons le pouvoir et la capacité de prendre en charge convenablement ces enfants et ces adolescents, certes vulnérables, mais aux ressources étonnantes et réelles qui ne demandent qu'à être déployées. Cette compétence dépend uniquement de choix politiques pour notre avenir et le leur. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller GROULT** : Bonjour, chers collègues. Le Président de groupe Laurent Legendre m'a chargé de faire ce point d'actualité et de politique générale. Je vous avoue que je m'étais lancé dans une belle rédaction avec des belles formules, mais j'ai assez vite lâché mon stylo parce que je pense qu'il est vraiment le temps des actes et plus de la parole, de l'authenticité aussi. J'ai promis à des citoyens et des citoyennes qui m'ont interpellé hier que j'interviendrais comme cela, avec courage parce qu'ils ont porté aussi les nouveaux élus pour porter cet élan, cette nouveauté.

Depuis 1986, on a inversé le taux de participation et le taux d'abstention, c'est une catastrophe démocratique. Il est grand temps d'offrir un nouveau souffle et cela passe peut-être justement par cette authenticité. Mais la catastrophe ne s'arrête pas là. On sait tous que certains d'entre nous n'ont pas reçu la propagande électorale. Je pense que c'est une entorse majeure au processus démocratique et je pense et j'ose dire que le Ministre de l'Intérieur devrait démissionner suite à ce couac.

Après, il ne faut pas croire que ce qui se passe depuis 1986 est une fatalité. C'est une série de choix de donner et de privatiser cette propagande à des prestataires, ce qui fait que la Poste, qui le faisait très bien, aujourd'hui ne le fait plus et qui a eu pour conséquence, pour des milliers de citoyens, l'impossibilité de pouvoir comparer les programmes avant d'aller voter. Je pense qu'il est grand temps d'aller chercher une VI<sup>e</sup> République et d'aller chercher de nouveaux processus démocratiques avant que cela ne soit une catastrophe.

L'actualité aussi, et je veux en venir là parce que sinon, je n'aurai pas le temps de finir mon intervention, comme mon collègue l'a rappelé, ce sont ces jeunes migrants sur la Croix-Rousse. En fait d'actualité, cela ne devrait même pas en être une tellement il devrait y avoir un accueil inconditionnel de ces personnes-là. Finalement, encore une fois, c'est l'occasion de les stigmatiser, alors que l'on ne devrait même pas se poser la question de leur accueil.

Je l'ai dit et répété la dernière fois, je viens du monde de la solidarité internationale, notre mode de développement économique qui nous est si cher consomme trois planètes. Or, les personnes qui viennent, viennent de pays où le mode de développement économique consomme une demi-planète, la solidarité internationale, c'est cela. Quelle indignité de dire que l'on ne peut pas accueillir des populations, alors que l'on oblitère leur mode de développement par le nôtre !

Vous savez, sur le campement, j'y étais, j'y suis allé dormir deux ou trois fois. J'ai demandé d'ailleurs, avant d'intervenir aujourd'hui, si je pouvais en parler, en faire un témoignage parce que, finalement, j'étais chez des gens, chez des habitants qui dormaient dehors, dans la rue. Ils m'ont dit : "Oui, d'accord, vas-y, fais-le." Ce que je veux dire ici, c'est qu'il y a un sujet qui est complexe. Je me rappelle, au petit matin, à 7 heures, j'ai envoyé un SMS à un bénévole qui était là-bas en lui disant : "Ce n'est pas possible, cette personne-là, on n'a pas pu l'évaluer majeure." C'était un jeune homme qui revenait de l'hôpital, qui avait une tête d'enfant, je me dis qu'il y a vraiment un sujet avec ces évaluations et l'idée n'est pas de pointer une responsabilité sur tel ou tel acteur, on a une responsabilité collective à ce que cela fonctionne.

Mon collègue précédent a rappelé les chiffres. Chaque recours qui aboutit est une faute politique et morale de notre part et je pense qu'effectivement, je m'inscris dans l'idée qu'il est grand temps d'évaluer les évaluations pour accompagner tous ceux qui interviennent dedans. On sait que c'est un travail qui est difficile mais qu'il est grand temps de s'assurer que nous n'aurons pas de loupés qui seraient catastrophiques et qui feraient que chaque personne qui serait reconnue mineure à l'issue de son recours serait pour nous un échec.

À ce sujet, on s'inscrit pleinement avec madame la Vice-Présidente dans toutes les actions qu'elle pourra entreprendre dans l'évaluation de cette évaluation. Je crois aussi que la Ville de Lyon a donné un signal et qu'il est important que la Métropole puisse s'inscrire dans cette coopération de collectivité à collectivité en proposant, par exemple, un accompagnement dans les lieux d'hébergement qui ont été mis à disposition.

Et enfin, on soutiendra également toute démarche de la Vice-Présidente qui visera à fédérer les collectivités en charge de l'accueil de ces jeunes migrants pour rappeler à l'État ses responsabilités et pour soutenir la proposition de loi de madame Faucillon au sujet de cette politique indispensable. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous espérons tous sortir enfin d'une crise sanitaire qui a marqué notre pays par la pandémie et ses victimes, par les contraintes sanitaires pesant sur nos

modes de vie, par les conséquences économiques et sociales que nous connaissons tous, dans le contexte d'une fracture politique profonde, renforcée ce dimanche électoral et qui bouscule toutes les forces politiques.

Nous avons constaté, avec stupeur pour certains, que notre système de santé, classé il y a encore 20 ans comme le meilleur du monde, n'a pas été capable d'accueillir tous les malades, cela en dépit de la mobilisation et des efforts souvent héroïques du personnel soignant. Cette crise a frappé avec force l'agglomération lyonnaise et mis en péril ses structures de santé, révélant leur faiblesse pour répondre à de telles situations d'urgence. Nos hôpitaux ont été débordés, les soignants mis en grande difficulté, nous avons manqué de lits, d'équipement, de matériel, de masques et de vaccins pendant longtemps.

La Métropole agit dans le domaine de la santé, en partenariat avec de nombreux acteurs : les Hospices civils de Lyon (HCL), la recherche médicale, la médecine de ville, les universités, la pharmacie. Cela concerne le troisième âge avec les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), le handicap, l'enfance. Cette crise a impacté nos bailleurs sociaux, mis au premier plan les premiers de corvée de la collecte, révélé que l'analyse de nos eaux usées pouvait aider à suivre une épidémie.

Avec les communes, nous avons dû organiser de nombreuses missions de crise pour aider dans le confinement, accompagner nos habitants, soutenir nos étudiants fragilisés par l'isolement et la perte de revenus, mettre à l'abri des personnes à la rue, fournir des masques, renforcer le Bus info santé, soutenir le commerce, la culture, jusqu'aux centres de vaccination pour rendre réaliste l'ambition d'atteindre l'immunité collective dont nous sommes encore loin d'ailleurs.

Nous sommes un partenaire incontournable du système de santé, notamment des hôpitaux où nous sommes représentés dans plusieurs conseils d'administration. Nous sommes donc légitimes à nous interroger sur les raisons qui ont conduit à cette crise et pourquoi nous avons été collectivement mis en difficulté sur une mission publique de base : assurer la protection des populations contre une pandémie.

Il faut notamment évaluer l'impact de très nombreuses fermetures d'établissements, de la perte de 100 000 lits en 20 ans, 17 600 depuis six ans, et même en 2020. Dans son rapport publié en septembre 2019, le Conseil mondial de suivi de la préparation aux urgences sanitaires mis en place par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) en mai 2018, avait alerté sur le fait que le monde n'était pas prêt à faire face à une pandémie mondiale telle que la grippe meurtrière de 1918, alors qu'en se basant sur les récurrences statistiques de la parution de souches virales virulentes, le risque de survenue d'une crise majeure était élevé. C'était une citation.

Le risque de pandémie était clairement évoqué dans le livre blanc fixant la stratégie française de défense et de sécurité nationale présentée par le Président de la République en 2013 affirmant, je cite : "Le risque existe, notamment d'une nouvelle pandémie, hautement pathogène et à forte létalité résultant, par exemple, de l'émergence d'un nouveau virus franchissant la barrière des espèces." Bref, nous savions et pourtant, nous n'avons pas eu les moyens, et notamment les ressources humaines, pour assurer la protection des populations et il a fallu une incroyable mobilisation des soignants pour ne pas être submergés, alors même qu'ils nous alertaient en vain depuis des années sur leurs difficultés.

Bien entendu, il s'agit d'abord d'un débat national sur nos politiques de santé, mais parce que nous avons joué un rôle important dont les conséquences financières seront confirmées par le compte administratif que nous aborderons tout à l'heure, il s'agit aussi d'un débat qui concerne notre Conseil et toute la Métropole. Il y a certainement des décisions à prendre concernant nos politiques publiques qui ont une dimension de santé ou qui ont été mobilisées dans cette crise.

Pour cela, nous souhaitons réaliser de manière rigoureuse un état des lieux de ce qui s'est passé de manière dépassionnée avec l'ensemble des acteurs : retracer les processus de décision, identifier les causes des dysfonctionnements, et proposer, pour l'avenir, des améliorations, notamment concernant nos politiques mobilisées ou impactées par cette crise.

Quelles faiblesses de notre système hospitalier ont été révélées ou confirmées par cette crise ? Tout le monde alertait sur la situation du secteur psychiatrique et nous savons tous que la crise a encore amplifié ces enjeux. Cet état des lieux nous sera nécessaire dans les discussions sur l'avenir de nos EHPAD, de nos hôpitaux, avec bien sûr l'actualité d'Henry Gabrielle ou du Vinatier.

De même, la capacité du territoire à vacciner suppose sans doute des décisions nouvelles partagées avec l'État. C'est pourquoi nous demandons la création d'une mission d'information et d'évaluation en application de l'article 96 de notre règlement intérieur afin de connaître l'état du système de santé dans l'agglomération.

Cette mission devrait entendre l'ensemble des acteurs de santé publique, l'ARS (Agence régionale de santé), les HCL, les organisations professionnelles et syndicales de la santé. Cet état des lieux ne fera pas de propositions sur ce qui ne relève pas de nos compétences, mais donnera au débat public les éléments d'information utiles après

cette crise et nous permettra d'évaluer nos propres politiques publiques dans leur impact sur la santé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai bien entendu votre bilan et la litanie de vos actions, ou plutôt objectifs, on aura l'occasion de parler de votre véritable bilan un petit peu plus tard.

Une démocratie sans électeurs n'est pas une démocratie. Sur ce point, au moins, je suis d'accord avec Jean-Luc Mélenchon. "L'abstention abyssale", "l'abstention de dingue", "le désastre démocratique", tous ces termes que j'ai entendus hier soir sont une réalité et, comme nous l'avons déjà dit après l'autre désastre démocratique que nous avons connu lors des élections municipales et métropolitaines, nous obligent à beaucoup d'humilité.

J'ai eu l'impression, hier, à entendre plusieurs d'entre vous, que vous veniez de découvrir que l'abstention existait et qu'elle pouvait aussi vous concerner. Hier soir, tout le monde a perdu, et particulièrement la démocratie. La démocratie représentative n'a plus grand-chose de représentatif quand elle se réduit au choix de moins d'un tiers des votants. Dans ces conditions, personne ne peut représenter l'ensemble de l'électorat et même pas une majorité, même relative de l'électorat.

Mais quoi qu'il en soit, avec la future Présidente ou le futur Président de Région, notre collectivité devra travailler en bonne intelligence avec la Région car, sur des sujets phares pour notre territoire, comme le RER (réseau express régional) à la Lyonnaise, ou le Lyon-Turin, nous aurons besoin de pleinement coopérer.

Il y a le temps de la campagne, elle n'est pas finie, où les mots peuvent être très durs d'un côté comme de l'autre, et puis il y a le temps de l'action qui impose une certaine retenue, qui impose de voir l'autre, non pas comme un adversaire, mais comme un partenaire au service de l'intérêt général. Nous espérons pouvoir compter sur l'esprit de concorde de chacun au service de l'intérêt général. De concorde, nous aurons bien besoin après ces résultats.

Car tous autant que nous sommes, nous ne pouvons pas nous satisfaire qu'un Exécutif, quel qu'il soit, ne soit élu qu'avec 15 % des voix des inscrits. Si l'on ne veut pas, demain, qu'une véritable désaffection du vote s'installe, y compris sur les élections considérées comme incontournables, si l'on ne veut pas que les élections ne soient plus que le fait de minorités agissantes, il nous faut un véritable sursaut démocratique.

Si poser ce constat paraît facile et semble même devenir un poncif de soir électoral, agir est bien plus difficile et nous n'avons pas la prétention de vouloir apporter, ce matin, des solutions simples et convenues à ce problème, à ce véritable défi de crise de la représentativité qui se pose tant au niveau local, national qu'international.

Mais nous n'oublions pas vos promesses d'aspiration à une démocratie renouvelée, plus ouverte et transparente. Ainsi, nous faisons le souhait et la demande que cette progressive sortie de crise sanitaire et de retour de la vie consacre aussi le retour à plus de vitalité démocratique dans notre collectivité.

Monsieur le Président, votre Exécutif et votre majorité ne peuvent prétendre à représenter à eux seuls notre Métropole dans sa richesse, dans sa pluralité, dans ses contradictions, et s'il fallait encore une preuve, nous l'avons eue hier soir.

Je referai mienne cette citation de Paul Ricoeur : "Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions."

La réponse que vous apportez à ce jour avec l'ouverture de quelques concertations ne résoudra pas ce fossé démocratique. Un début de solution passe déjà par une réelle considération des représentants minoritaires de cette assemblée pour que les différentes sensibilités politiques de nos concitoyens puissent savoir que leur voix porte dans notre assemblée, qu'elle est écoutée, même si elle ne l'emporte pas toujours dans les arbitrages, pour qu'ils sachent que l'on ne gouverne pas contre eux, mais pour tous, pour l'intérêt général.

Voilà près de trois mois que nous n'avons pas été réunis en Conseil métropolitain pour porter un débat pluraliste et contradictoire. Trois mois, 90 jours, 130 000 minutes ! C'est bien trop peu pour faire vivre la démocratie locale. En l'absence de débat, ne vous étonnez donc pas des différentes interpellations, parfois dures, je le reconnais, auxquelles vous faites face.

Vous reprenez à votre compte le vieil adage "L'opposition s'oppose" mais nous ne sommes pas dans une opposition stérile de principe. Comment pourrions-nous être redevables de nos actions devant les citoyens si nous ne sommes associés à rien, si nous ne sommes jamais consultés et à peine informés ?

Comment donner du sens et pousser à l'engagement public et citoyen si c'est le régime des 50 % et une voix contre les 49 % restants ? Cette tyrannie de la majorité ne fonctionne pas, surtout si ces 50 % ne représentent que 15 % des inscrits car au fond, si nous sommes minoritaires aujourd'hui en siège, votre projet peut paraître tout autant minoritaire dans la population. Vous le savez aussi bien que nous, nous l'avons constaté hier soir, même monsieur Jadot l'a reconnu publiquement.

Les trop nombreuses polémiques qui ont entaché cette première année de mandat ne sont pas le fait d'un *écobashing* ou d'une cellule organisée par le Gouvernement, comme vous l'affirmez, monsieur le Président, mais plutôt la réaction d'une partie de la population que je n'irai pas jusqu'à qualifier de majoritaire face à votre projet de société.

Tout cela n'entache évidemment en rien votre légitimité à agir, mais cela vous oblige. Cela vous oblige à dépasser le simple stade du fait majoritaire pour tendre vers le consensus. Le consensus, ce n'est ni escamoter le débat ni dépolitiser les enjeux, ce n'est pas non plus la compromission. Alors, faites un pas supplémentaire vers cette société démocratique, associez-nous davantage, permettez que nous puissions donner de la substance à un mandat de Conseiller métropolitain qui en manque cruellement à ce jour. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, notre Conseil -et c'est la suite finalement assez logique des interventions qui nous ont précédés- serait-il devenu une simple chambre d'enregistrement, monsieur le Président ? Je pourrais d'ailleurs sous-titrer mon propos : "La communication pour tous avant la décision des élus."

En ces temps de grève civique, comme nous le montrent les résultats d'hier du premier tour des élections régionales, il est plus que temps de réhabiliter la politique et de mettre ces méthodes dans le bon sens. D'ailleurs, un des enseignements d'hier, c'est le message envoyé parmi d'autres messages, est-ce que n'est pas le désaveu des attitudes et des méthodes dites "politiques" qui sont pratiquées ?

Bien sûr, par rapport au groupe précédent, il y a des exemples de considération due aux élus. Après le pacte de cohérence réputé adopté dans la revue interne "Le petit métropolitain" avant même qu'il ne soit voté en Conseil de Métropole, vous continuez de fouler au pied les principes démocratiques de base et le respect qui est dû aux représentants élus que nous sommes et aux instances qui nous rassemblent

Car en vérité, nous sommes informés mieux et plus tôt sur les projets métropolitains en lisant la presse locale qu'en lisant les rapports que vous nous soumettez ou en assistant aux commissions métropolitaines. Cela devient un vrai problème démocratique.

Par exemple, sur les ponts et passerelles, nous vous avons posé une question orale en Conseil en début d'année, et nous avons formulé plusieurs demandes en commission déplacements et voirie. Nous avons toujours eu des réponses où le flou le discutait au vague.

Quelle ne fût donc pas notre surprise en lisant le mois dernier le dossier dédié dans Lyon Capitale, magazine informé par vos soins, contrairement aux élus que nous sommes, nous avons découvert le détail des problèmes sur nos ponts et passerelles les plus sensibles, ainsi que vos projets de rénovation, de restructuration, de reconstruction de certains ouvrages de franchissement, les enveloppes dédiées et les échéances indicatives ! La commission déplacements et voirie n'a toujours pas bénéficié de ces informations, malgré vos promesses lors de la dernière Commission permanente. Qu'attendez-vous ?

Sur le réseau express vélo dont nous allons débattre aujourd'hui, même chose. La presse a eu droit à la carte de la première ligne et au détail du projet avant les élus de la commission déplacements et voirie. Idem sur le projet Part-Dieu dont vous avez parlé ce matin, pour lequel la présentation en partie informative en commission déplacements et voirie et en commission d'urbanisme n'est advenue qu'après que vous ayez détaillé le projet et communiqué tous les plans d'aménagement à la presse.

Cette méthode répétitive, donc *a priori* voulue, d'information et de communication au mépris des élus au suffrage universel direct que nous sommes, semble malheureusement bien ancrée dans vos pratiques. Pourtant, et je fais appel à vos souvenirs de campagne électorale, vous vous êtes sans cesse présentés comme les hérauts de la démocratie locale. Soyez à la hauteur de cette promesse !

Nous vous demandons donc de nous présenter en temps et en heure à nous, élus Conseillers métropolitains, les projets métropolitains détaillés, avant d'en faire information dans la presse et dans les médias. D'ailleurs, dans votre exposé liminaire, vous avez rappelé le rôle des communes, le rôle des Maires et vos relations établies avec elles et eux, tant mieux. Bien sûr, maintenant vous êtes sur le terrain ou vous allez sur le terrain, tant mieux pour les habitants.

Mais franchement, pour revenir au propos, je terminerai par une affirmation simple et lourde qui n'est pas un découragement, mais une alerte, en reprenant une phrase qui était devenue une phrase culte d'une élue Maire de Lille qui est de votre sensibilité, franchement, monsieur le Président, vos méthodes, si vous les maintenez, en matière d'information des élus que nous sommes et informés du deuxième rang : "Ras le bol !". Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président LONGUEVAL** : Monsieur le Président, chers collègues, voici presque un an que nous avons été élus et, monsieur le Président, vous avez rappelé les points forts de notre bilan dont l'ensemble de la majorité, aujourd'hui, peut être fière.

Avant de rentrer dans le fond de mon propos, je voudrais adresser une pensée à toutes les victimes de la pandémie et à leurs proches. Un peu plus de 110 000 de nos concitoyens sont décédés à ce jour de la Covid et nous avons collectivement la responsabilité de tout faire pour éviter, certains en ont parlé, que cela ne se reproduise.

Je voudrais aussi adresser une pensée et des remerciements à tous les personnels soignants mobilisés sans relâche, mais aussi à tous les travailleurs et tous les agents du service public qui ont permis au pays de continuer à fonctionner et à vivre. J'ai aussi une pensée, compte tenu de ma délégation, pour tous les étudiants et leurs enseignants qui ont, quand même, payé un lourd tribut aujourd'hui dans leurs parcours d'apprentissage.

La crise sanitaire aujourd'hui se termine, même si nous devons, et vous l'avez dit monsieur le Président, rester prudents. La vie reprend, mais ce qui doit nous préoccuper, c'est que peuvent se profiler derrière d'autres crises, à commencer par une crise économique et sociale que nous devons anticiper. Un facteur en particulier risque, dès le 1<sup>er</sup> juillet, d'en accélérer le mouvement, ce n'est pas un facteur exogène ni subi, c'est un facteur décidé politiquement : c'est le second volet de la réforme de l'assurance chômage défendue par le Gouvernement.

Nous attendons encore aujourd'hui la décision du Conseil d'État et je ne peux qu'espérer qu'il donnera raison aux syndicats, comme il l'a fait en novembre dernier. Voici deux ans que syndicats et élus de gauche combattent cette réforme qualifiable "d'inique", censée lutter contre les contrats courts et le précaire, mais venant, dans les faits, saper un peu plus les fondements de notre solidarité. C'est une réforme *in fine* qui ne touchera, une fois encore, que les chômeurs et qui touchera ceux de nos concitoyens privés d'emploi.

Selon les chiffres de l'UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), elle amputera les droits d'indemnisation de 1,15 million d'assurés, alors que la France compterait aujourd'hui 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. C'est là que devrait être la priorité politique et non pas de créer 1 million supplémentaire de personnes sous le seuil de pauvreté.

Ce nouveau mode de calcul entraînera une baisse moyenne de 17 % des allocations sur la seule première année, jusqu'à 40 % pour les 400 000 personnes les plus précaires. En outre, et on sait que la jeunesse a particulièrement souffert de la pandémie, 345 nouveaux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans seront affectés. Pour le Rhône, ce sont 31 000 personnes qui verraient leur allocation pénalisée, 8 700 jeunes seraient affectés et 12 800 demandeurs subiraient un retard dans leur indemnisation.

Alors que le nouveau Président américain a fait l'une de ses priorités la syndicalisation des travailleurs outre-Atlantique avec son PRO Act, on aurait pu espérer que la majorité présidentielle change de braquet et remise au placard cette réforme. Comme Joe Biden l'a pointé, "*nous avons besoin de générer une nouvelle vague de pouvoir salarié pour créer une économie qui fonctionne pour tout le monde*".

Je voudrais terminer en me réjouissant de ce que nous avons déjà accompli depuis un an, entre la production de logements sociaux, l'encadrement des loyers, le bail réel solidaire, le revenu de solidarité jeune, le renforcement de territoires zéro chômeur, le plan Métropole hospitalière, le soutien à la culture, la lutte contre la précarité étudiante, les tarifs sociaux pour les transports et j'en passe.

Notre majorité plurielle a pris à bras le corps les problèmes qui se dressent face à nous et nous continuerons sur cette lancée, nous renforcerons notre action à la rentrée. Tout ceci, sans omettre, bien sûr, tout le volet des politiques environnementales mises en œuvre pour lutter contre les effets du changement climatique dont on sait aussi qu'il touche d'abord les populations précaires.

La France d'aujourd'hui ne peut faire l'économie d'aucune solidarité et je me félicite de ce que les collectivités de gauche mettent en œuvre pour la renforcer. Je rappelle aussi que sur le RSJ (revenu de solidarité jeune) nous n'avons pas été suivis dans notre expérimentation par l'État autour de la question du RSA (revenu de solidarité active) jeune. Il faut le pointer.

Monsieur le Président, mon groupe, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, continuera de vous appuyer et de vous soutenir dans la direction qui est la nôtre pour faire de ce mandat un succès collectif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président. Après votre page de publicité introductive en cette journée post-élection, comment ne pas évoquer les résultats en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Je veux également vous exprimer mon plaisir, même si nous déplorons tous le taux important d'abstention, les habitants de Rhône-Alpes ont exprimé un choix clair et sans ambiguïté. Ils ont plébiscité Laurent Wauquiez avec 43,80 % des voix, reléguant madame Grébert, votre favorite, 30 points derrière lui et, sur la Métropole de Lyon, Laurent Wauquiez fait plus de deux fois le score de madame Grébert.

Je ne parle même pas de la claque reçue par LREM (La République en marche) mais ce message clair devrait vous inspirer, monsieur le Président, ainsi que votre Exécutif pour, enfin, tenir compte de la volonté des maires et de la population de notre Métropole. Les Maires de la Métropole ont clairement fait campagne pour Laurent Wauquiez. Vous voyez que, quand ils se mobilisent, ils ont une capacité d'entraîner la population. Ce message très fort devra se traduire dans votre respect et l'écoute des élus de la droite, du centre et de la société civile.

Après ce constat, une fois de plus, notre groupe ne peut que déplorer la manière dont vous organisez la gouvernance de cette Métropole. En réduisant le nombre de conseils métropolitains, vous engorgez les conseils qui ne permettent pas d'avoir un débat démocratique dont vous et vos soutiens Verts, PS (parti socialiste) et extrême gauche vous gargarisez.

L'urgence de certains dossiers entraîne un passage en Commission permanente non publique. Quelle tartufferie entre vos déclarations de campagne et la réalité que nous vivons !

Il faudra également que votre Exécutif fasse la différence entre être militant et gérer une collectivité au service de tous les habitants de la Métropole. Ainsi, si nous pouvions éviter qu'en commission, nous ayons une élue arborant un tee-shirt de campagne de madame Grébert, ce serait mieux pour la sérénité de nos débats et ce matin, idem pour monsieur Millet avec la faucille et le marteau.

Nous demandons également la mise en place de commissions générales sur des sujets qui concernent l'avenir et le devenir de la Métropole, plutôt que de passer certains sujets en commission thématique. Nous sommes le 21 juin et nous, Maires, aurions aimé avoir le détail de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) de nos territoires.

Ce soir, c'est la fête de la musique et nous voudrions pouvoir informer la population de nos communes sur la réalité de la puissance de l'investissement que nous avons demandé à la Métropole. Cette fête de la musique pourrait ainsi sonner agréablement à nos oreilles.

Il serait bon que vous rappeliez à l'ordre certains agents qui se substituent aux politiques qui, je le rappelle, ont la légitimité et sont les seuls décideurs. Nous notons que certains chefs ou sous-chefs de service ont une attitude particulièrement militante et déplacée sur des sujets où ils s'expriment comme s'ils étaient élus.

Chacun à sa place et ainsi, cette Métropole pourra fonctionner correctement. Nous n'accepterons plus ce type de dysfonctionnements. Enfin, nous nous interrogeons sur qui dirige cette Métropole, car il ne semble pas que ce soit toujours vous.

Jeudi, en Conférence des Présidents, interrogé par Alexandre Vincendet qui représentait notre groupe, vous indiquez que le calendrier de la modification n° 3 du PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) était, pour vous, inchangé, à savoir une enquête publique fin 2021. Or, les services de la Ville de Lyon prévoient un avis de cette dernière lors du Conseil municipal du 16 décembre pour une enquête publique en janvier 2022. Bref, qui décide ? La rue du Lac ou la place de la Comédie ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA :** Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, avant de démarrer, juste un petit mot en réponse à monsieur Chambon qui avait évoqué une nouvelle fois la question de l'indemnité des Vice-Présidents.

Vous évoquez le fait de ne pas avoir de réponses à vos lettres mortes, mais je crois que c'est plutôt que vous ne savez pas bien les lire, quand on vous apporte des réponses. Vous savez très bien que l'enveloppe des indemnités n'a pas été augmentée. Vous savez que nous avons fait le choix de ne plus avoir de Conseillers délégués et d'avoir des Vice-Présidents à temps plein et je vous invite à échanger avec les services, des élus qui sont là tous les jours de 8 h à plus de 19 h et qui font près de 70 h par semaine, cela change beaucoup de choses et, si nous avons un bilan comme celui-là, c'est aussi parce que nos Vice-Présidentes et Vice-Présidents sont très impliqués et travaillent énormément.

Ce lundi 21 juin, nous voilà quasiment un an jour pour jour après notre élection à la tête de cette Métropole aux côtés de nos partenaires de la majorité. Au terme de cette première année de mandat, nous sommes fiers du chemin parcouru au service de la transition écologique et solidaire.

Les délibérations majeures présentées au vote lors de ce Conseil en attestent : le lancement du réseau express vélo, la présentation d'un plan nature sans précédent pour notre Métropole, ou encore la mise en place d'une politique agricole ambitieuse pour la résilience alimentaire de notre territoire.

En un an, nous avons agi sur tous les fronts. Nous avons :

- engagé le passage en régie de l'eau publique,
- créé le revenu de solidarité jeune,
- voté un plan d'investissement pour le SYTRAL et les transports en commun,
- rehaussé les ambitions de la ZFE (zone à faibles émissions),
- lancé un fonds d'amorçage industriel pour engager notre industrie dans la transition écologique et soutenir l'emploi local,
- proposé un schéma de promotion des achats responsables pour faire évoluer la politique d'achats de la Métropole et la rendre plus en adéquation avec les défis de réduction des pollutions et les besoins en insertion dans l'emploi,
- planifié un programme ambitieux de création de logements abordables, via notamment le bail réel solidaire,
- lancé la révision du PLU-H,
- réorienté des projets majeurs, comme celui de la Part-Dieu, pour adapter la ville aux changements climatiques, l'attractivité de la ville ne se réduisant pas au nombre de mètres carrés de bureaux.

Depuis un an, nous agissons. Nous tenons nos engagements autour de la transition écologique, tout en apportant des solutions à la crise sanitaire et sociale.

Sur la question de l'évaluation qui a été évoquée en lien avec les MNA, je tiens à rappeler le travail de notre Vice-Présidente Lucie Vacher qui a d'ailleurs obtenu le satisfecit des avocats qui sont salué le dialogue très positif sur une question aussi complexe.

La Métropole a assumé ses compétences qui concernent la prise en charge des mineurs non accompagnés, mais il y a une zone grise sur la prise en charge des jeunes non reconnus mineurs. Il faut savoir, par ailleurs, que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme appelle le Gouvernement à clarifier et à prendre en charge les jeunes en attendant une clarification sur cette question. Aussi, il devient plus que nécessaire de travailler conjointement à une solution partenariale et favoriser la coopération entre les départements.

Notre politique, c'est la politique de long terme et notamment avec des dispositifs comme la Station. Nous invitons l'État aussi à soutenir ces dispositifs, comme il peut le faire sur Paris car nous transformons notre Métropole en apportant des changements concrets, profonds, structurels pour la vie des habitantes et des habitants.

Le travail accompli cette année, je rappelle l'implication des Vice-Présidentes et Vice-Présidents à leur mandat, continue de porter ses fruits.

Si certains évoquaient, notamment la question démocratique, ils préfèrent souvent parler de la forme plutôt que du fond en réclamant souvent des changements démocratiques qu'ils se sont bien gardés de mettre en place au cours des mandats précédents et si l'on compare le niveau d'information de l'opposition avec, notamment, votre participation à la Commission permanente et aux commissions thématiques qui s'y rapportent, il n'y a pas photo ! Mais je comprends que nous ne serons jamais en accord sur cette question.

Notre Métropole change et elle a changé. Depuis un an, nous montrons ce que signifie concrètement la mise en œuvre d'un programme écologiste et solidaire. Et bien loin de l'image caricaturale décrite par nos opposants, bien loin d'une vision de l'écologie qui ne prendrait pas en compte l'économie ou l'industrie, bien loin d'une dictature

annoncée, nous gardons notre cap. Ce cap, nous le gardons, non pas parce qu'il s'agit de la volonté de quelques-uns, mais parce que, pour préparer l'avenir de notre territoire, il n'y en a pas d'autres. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, chers collègues. Chacun a pu s'exprimer sur des sujets en lien ou non avec la Métropole de Lyon. Nous passons maintenant aux délibérations

---

**N° 2021-0599 - proximité, environnement et agriculture** - Délibération-cadre pour un plan nature - Individualisation totale d'autorisations de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0599. Monsieur Athanaze, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 158)*

**M. le Vice-Président ATHANAZE, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Un plan nature pour la Métropole parce que la nature en a vraiment besoin. Un million d'espèces sont menacées de disparition. Entre 2005 et 2014, sur le territoire de la Métropole, en moyenne 105 ha étaient artificialisés. Depuis le PLU-H de 2019, ce sont 60 ha par an.

Le zéro artificialisation net inscrit au plan de biodiversité national en 2018 et inscrit au projet de loi climat va plutôt dans le bon sens mais il ne suffit pas de moins détruire, il faut redonner de la vie et de la place à la nature et à la biodiversité.

Le Muséum national d'histoire naturelle a, depuis 30 ans, un baromètre qui s'appelle le "suivi temporaire des oiseaux communs". Malheureusement, le baromètre est absolument alarmant. Nous avons perdu 29,5 % des oiseaux des milieux agricoles, nous avons perdu 27,6 % des oiseaux des milieux bâtis et 9,7 % des oiseaux des milieux forestiers. Quatre-vingts pour cent des insectes pollinisateurs ont disparu d'Europe occidentale. On est dans un scénario qui est absolument catastrophique et qui fait que, déjà, cela se ressent sur les productions agricoles et cela se ressent également sur nombre d'espèces sauvages dans les milieux naturels.

Sur la Métropole, nous avons perdu 21 % des plantes indigènes. Une étude avait été faite par le Conservatoire botanique national du Massif central en 1995. Elle a été renouvelée entre 2010 et 2013 pour nous montrer ce constat qui est absolument dramatique. Ces espèces-là sont principalement les espèces des milieux humides qui en ont été les victimes. On a perdu 58 % des vertébrés sauvages dans le monde.

Pourtant, la nature n'est pas uniquement le chant du rossignol, le vol du papillon ou la floraison des coquelicots. Ce sont des services écosystémiques qui rendent la vie possible en fournissant des éléments nutritifs aux sols et donc aux plantes, à nous fournir de l'eau propre, en régulant des maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures, en fournissant des avantages récréatifs et culturels, en accroissant la capacité d'adaptation du territoire face aux événements.

La FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), qu'on est loin de pouvoir imaginer être une organisation écologiste, estime que la valeur écosystémique de la nature est de 105 000 milliards.

Il nous faut retrouver plus de nature sur la Métropole mais également sur tout le territoire national et européen pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité, pour retrouver du bien-être pour nos habitants et pour lutter contre le dérèglement climatique. Les trois vont évidemment de pair. Vous avez là, sous les yeux, la carte de la Canopée de la Métropole. On s'aperçoit que, hormis l'Ouest lyonnais et le territoire du Grand Parc, on est dans un déficit vraiment alarmant d'arbres, arbres qui sont importants évidemment pour la biodiversité, qui sont importants pour le climat puisqu'ils vont fixer du carbone et également créer de l'ombre, donc rafraîchir l'atmosphère, et par leur ombre et par l'évapotranspiration.

On a besoin absolument que la nature soit accessible pour tous les habitants : les habitants de l'Est lyonnais, les habitants des centres villes, de toutes les grandes villes. L'objectif est d'arriver à une couverture arborée de 30 %.

La PPI 2021-2026 que nous avons votée cet hiver prévoit plusieurs opérations qui, toutes regroupées entre elles, se montent à 44 M€ en investissement. Il faut rajouter à cela 12,5 M€ de fonctionnement chaque année.

La délibération prévoit la nécessité de l'individualisation des autorisations de programme pour cette mise en œuvre, puisqu'il y a des opérations qui sont nouvelles, notamment les opérations n° 0P27O9166 pour la trame verte et bleue et les corridors écologiques, n° 0P27O9421 pour la végétalisation des espaces résidentiels et collectifs, et enfin, n° 0P27O9420 pour le plan Canopée, c'est-à-dire les forêts urbaines, la végétalisation contre les îlots de chaleur, le plan pollinisateur.

Les actions du plan nature se déroulent en six axes :

- préserver la nature à travers les outils de planification de maîtrise foncière et de conception des projets, que ce soient le PLU-H, les PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains),
- restaurer activement les corridors écologiques. Il ne sert à rien d'avoir des espaces naturels, des espaces agricoles en bon état de conservation s'ils sont isolés les uns des autres, il faut absolument les reconnecter, ce sera un axe fort du plan nature,
- il faut développer des espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et dans tout le patrimoine métropolitain,
- afin de rendre ce plan nature plus efficace, accompagner la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées sur les copropriétés et chez les bailleurs sociaux,
- promouvoir et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel,
- et enfin, expérimenter et observer les recherches et les pratiques innovantes.

Ce plan nature sera évidemment doté d'une gouvernance qui fera participer les Maires à travers la Conférence métropolitaine des Maires et à travers le pacte de cohérence métropolitain. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je rappelle que l'avis de la commission est favorable. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et citoyenne.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, cette année encore, nous sommes confrontés, dès la mi-juin, à des records de chaleur auxquels on peine pourtant, d'année en année, à s'habituer et nous aurions, d'ailleurs, tort de voir dans le réchauffement climatique une fatalité quand des solutions concrètes peuvent contribuer à l'endiguer.

La transition écologique, priorité de ce mandat, est un objectif atteignable, dès lors qu'il est soutenu par une volonté politique affirmée à laquelle notre groupe s'associe naturellement si j'ose dire. Ce plan nature fait montre de la cohérence de la majorité dans son engagement pour se hisser à la hauteur des attentes des Grand Lyonnais.

Cohérence tout d'abord, avec des engagements pris, dès les dernières élections en faveur de la transition écologique à l'échelle de toute la Métropole. Il répond à une demande exprimée par la population pour en finir avec le tout urbain et accélérer la transition que nous devons mener.

Cohérence ensuite, avec le plan pluriannuel d'investissement dont le budget consacré à l'environnement s'élève à hauteur de 37 M€, dont 14,6 M€ sont consacrés à la plantation d'arbres et aux forêts urbaines. Grâce à ce plan, ce sont déjà 300 000 arbres en plus qui auront été plantés à l'horizon 2030 et autant de zones d'ombre dont nous pourrions profiter.

Cohérence enfin, avec les actions menées au quotidien dans la Métropole. Les Grand Lyonnais ont déjà pu profiter d'extinctions de lumières, notamment au mois de mai. Avec ce plan, et notamment la création d'une trame noire, de nombreuses espèces animales pourront profiter de nouveaux corridors non éclairés sur le territoire.

Ce plan, c'est aussi un engagement pour répondre avec l'artificialisation des sols qui n'a que trop duré. Nous tirons aujourd'hui les conséquences de l'urbanisme opérationnel des années 1960 qui, de toute évidence, ne peut satisfaire aux besoins de nos populations et de nos sols. Cette artificialisation se traduit par la dégradation des milieux, de la biodiversité, du patrimoine naturel sur 59 % du territoire métropolitain. Ces chiffres ne cessent d'augmenter d'année en année et il faut pouvoir, enfin, changer de direction.

Nous avons une forte responsabilité sur l'effondrement des espèces, car nous en sommes une parmi les autres, mais nous, nous sommes dotés de raison, si l'on peut dire. Car cette artificialisation nuit tant à l'environnement qu'au bien-être de toutes et tous. Personne n'ignore aujourd'hui les conséquences du manque de nature sur la santé des personnes. Outre la santé physique sur laquelle l'impact est direct, la santé mentale est, elle aussi, touchée.

Notre Métropole est encore trop exposée aux pollutions, tant atmosphériques que visuelles, qui engendrent stress, nervosité, voire dépression. Dans un contexte où la santé mentale des citoyens a été mise à rude épreuve, chacun aspire à retrouver une sérénité à laquelle l'environnement de la Métropole doit contribuer.

Le bien-être physique et mental est au premier rang des préoccupations et il nous faut aborder les problématiques liées au climat et à l'environnement à l'aune de ces constats pour en tirer tous les enseignements.

En adoptant ce plan nature, nous proposons de garantir un espace de nature à proximité de chaque habitant pour contrer l'effet des îlots de chaleur, mais aussi, peut-être, avant tout pour favoriser leur bien-être. Les grands parcs sont importants, mais les petits jardins, les petits squares en ville le sont tout autant. Les trames vertes et bleues concourent aussi à ce bien-être par la création de paysages de nature.

J'attire votre attention sur les études menées par l'Université de technologie de Chalmers en Suède qui ont observé que la durée moyenne de convalescence des patients est réduite de 20 % au contact du vivant. Agir pour le climat va ainsi bien au-delà de la seule préservation de la nature. Il s'agit bel et bien d'un enjeu de santé publique auquel nous nous devons de répondre sur tout le territoire.

Cette ambition, nous ne la portons pas seuls. En effet, c'est avec le concours des différents acteurs de la Métropole, et seulement avec ces derniers, que nous pourrions atteindre les objectifs fixés dans ce plan. Nous ne pouvons pas nous contenter d'agir uniquement sur le domaine public de la Métropole et sur son patrimoine, car le territoire est largement constitué par la propriété privée. Il nous faut donc encourager, comme le prévoit le plan nature, la végétalisation du bâti privé par un soutien financier.

Cette dynamique dépasse, par ailleurs, les seules compétences de la Métropole et je tiens à saluer l'engagement des communes qui œuvrent déjà depuis plusieurs années en faveur de la végétalisation. Je pense, par exemple, à Villeurbanne dont le plan climat air énergie territorial prévoyait, dès 2011, la végétalisation des toitures, murs et façades des bâtiments communaux et à la première désimperméabilisation de cour d'école en 2018.

Il nous faut lutter pour éviter que l'accès à la nature ne devienne un nouveau marqueur d'inégalités sociales dans une société déjà marquée du sceau de divergences croissantes.

Notre groupe se satisfait des enjeux identifiés dans cette délibération-cadre et des 44 M€ qui sont consacrés au plan nature grâce auxquels nous pouvons envisager une Métropole plus respirable et accueillante. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère CHADIER** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, vous venez de nous présenter le plan nature qui, sur le principe, est très intéressant et répond sûrement aux attentes d'un bon nombre de Grand Lyonnais.

En lisant les objectifs poursuivis, comment s'opposer à ceux-ci ? Qui peut ne pas vouloir préserver la nature ? Qui peut ne pas vouloir être favorable à des expérimentations avec des pratiques innovantes ?

En revanche, avant d'avoir de nouveaux projets d'envergure tels que présentés, il y a un minimum à assurer. Dans nos communes, nous notons que l'entretien minimal qui incombe à la Métropole, donc à vous, notamment sur les pieds d'arbres, n'est déjà pas assumé et est fait de manière très aléatoire. Peut-être est-ce un problème de coordination, de transversalité et de collaboration entre vos services autour de sujets pourtant communs et centraux.

Sur les 117 recrutements prévus en 2021, espérons qu'un, juste un seul, pourra assurer cette coordination car, par exemple, dès qu'arrive le printemps et durant tout l'été, une herbe sèche est particulièrement redoutée : l'épillet. Il s'incruste sous la peau des animaux, cela pouvant avoir de lourdes conséquences sur la santé des chiens ou des chats, qu'ils soient de compagnie ou errants. Vous, mesdames et messieurs les élus qui voulez défendre la condition animale, ce sujet devrait donc vous intéresser, d'autant que j'ai vu qu'il touchait toutes les communes.

Outre le fait de sa dangerosité, la plupart de nos concitoyens nous interpellent particulièrement sur ce manque d'entretien qui donne une image dégradée, voire négligée de nos villes. Pourquoi ne pas avoir une action significative pour le fleurissement et la pollinisation autour des pieds d'arbre qui mettrait en valeur nos communes et donc notre Métropole ?

Je ne parle pas non plus de la renouée du Japon, espèce invasive qui prolifère jusque sur nos trottoirs, laissant parfois un passage difficile aux personnes à mobilité réduite. La Métropole étant responsable de la voirie et en charge du handicap, voici une double raison pour que ce soit pris en charge par vos équipes.

Comment allez-vous donc entretenir de nouveaux espaces alors qu'aujourd'hui, vous n'êtes pas en mesure d'assumer déjà vos prérogatives métropolitaines vis-à-vis des communes ? Je compléterai mes propos en affirmant que malheureusement, certaines de nos PPI communales intégrant des projets de végétalisation et de désimperméabilisation qui porteront sur des sujets qui vous et nous tiennent à cœur afin de réduire les îlots de

chaleur ou créer des refuges pour la faune, ont été purement et simplement balayées d'un revers de manche, sans de véritables arguments, alors que votre action, notre action commune passe par ces types d'aménagements dont tous pourraient profiter quotidiennement en rendant un cadre de vie plus agréable.

Sans votre volonté, sans votre concours, nous ne pourrions y réussir. Votre volonté de ne plus intégrer la végétalisation dans les suites à permis de construire est inquiétante. Votre engagement de remettre de la nature en ville ne sera donc pas tenu, ou alors sera réservé à des privilégiés. C'est ce qui transparaît, quand votre Vice-Président déclare privilégier les grandes opérations et ne plus pratiquer de saupoudrages.

Passons maintenant aux paradoxes. N'est-on pas dans un paradoxe quand la volonté affichée de votre Exécutif est de construire intensivement plus de 6 000 logements accessibles par an pendant six ans, ou plutôt, de parvenir à ce chiffre en fin de mandat ? Bien sûr, la demande est là, nous le concevons.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur le Vice-Président, dans un article intitulé "L'incroyable faune lyonnaise" paru dans le journal La tribune de Lyon, la perte des effectifs des espèces provient, pour partie, de l'urbanisation. Votre mouvement politique l'a assez mis en avant. C'est bien l'urbanisation qui contribue massivement à la perte de la biodiversité, à la pollution atmosphérique, à la pollution des eaux et, plus généralement, au dérèglement climatique.

L'urbanisation intensive, ça se prévoit, ça se planifie, en termes d'infrastructures, de transports, notamment le métro, d'écoles, de voirie, de gestion des déchets, de gestion des énergies et, bien entendu, de végétalisation. Vous ne pouvez ignorer la parole des élus qui vous interpellent sur les pertes des espaces de pleine terre, donc pertes, de fait, de la biodiversité, et celle des concitoyens qui demandent un apaisement dans la frénésie de la construction pour une conservation d'un cadre de vie agréable, mais surtout vivable et durable pour les générations futures. L'écologie est l'affaire de tous et ne vous est pas réservée, car de nombreuses initiatives sont prises au niveau des communes et souvent, sans votre appui. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère CREUZE :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec fierté que nous prenons part aujourd'hui au vote de ce plan nature qui est à la hauteur des ambitions que nous portons pour notre Métropole. Il est inédit, au regard des politiques menées actuellement dans les autres métropoles. Il est l'un des marqueurs de la politique de transition écologique et solidaire que nous voulons engager pour les habitantes et habitants de ce territoire.

Ce plan nature comporte trois grands volets. Un premier volet consiste à préserver et à restaurer les espaces naturels qui s'inscrivent dans la trame urbaine de notre Métropole. Il s'agit d'intégrer la nature à l'urbanisme, de préserver les espaces naturels par la maîtrise foncière, de restaurer activement les corridors écologiques.

Le deuxième volet consiste à végétaliser l'espace urbain. Cela passe par la végétalisation de l'espace public, des collèges et équipements de la Métropole, la végétalisation de l'habitat dans les copropriétés et dans le parc social.

Le troisième volet consiste à mettre en valeur le patrimoine naturel et arboré existant en facilitant l'accès de toutes et tous à la nature.

Le plan nature poursuit un triple objectif, climatique, environnemental et social. Il permet d'adapter notre territoire au réchauffement climatique, de lutter contre les îlots de chaleur, de réduire les émissions de gaz à effet de serre via la fixation du carbone par la végétation. Il permet de préserver la biodiversité animale et végétale. Il permet un accès de toutes et tous à la nature, à des lieux de détente, de contemplation, d'observation et de loisirs.

Nous souhaitons consacrer, dès 2021, 13,5 M€ à la mise en œuvre de ce plan nature et 44 M€ sur l'ensemble du mandat. Les effets du changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, qualifiée de "sixième extinction de masse" par les scientifiques en 2017 ont un retentissement au niveau mondial mais se font également ressentir dans notre Métropole.

Non seulement nous risquons de perdre les précieux services écosystémiques que nous rendent les espèces végétales et animales, mais nous risquons de perdre aussi en capacités de résilience et d'adaptation face au changement climatique.

Nous pensons que la perte de biodiversité est aussi une perte inestimable par sa simple beauté, par le mystère de son existence. Les récents confinements ont confirmé le besoin de nature des habitantes et des habitants de la Métropole. L'importance des espaces de nature de proximité, la forte fréquentation des parcs et jardins ces derniers mois en attestent.

Ce plan nature resitue donc la nature au cœur de notre société. Il nous rappelle que nous faisons partie intégrante du vivant. En cela, il est bien un plan stratégique pour notre Métropole.

Le plan nature s'appuie sur des actions déjà engagées au cours des mandats précédents pour lesquels nous tenons à saluer le travail de nos prédécesseurs et des services. Il permettra d'harmoniser ces politiques et de leur donner une portée nouvelle. Il permettra surtout de mener de nouvelles actions d'ampleur, confirmant le rôle transversal du plan nature au carrefour des différentes politiques publiques de la Métropole.

Le plan Canopée, qui concerne les arbres et les forêts urbaines, ainsi que les politiques en faveur des trames vertes et bleues, seront considérablement renforcés, tout en accélérant la restauration des corridors écologiques. Le plan pollinisateur que nous lançons dans le cadre de ce plan nature vise à déployer les actions spécifiques à destination de ces espaces essentiels à l'équilibre des milieux.

Nous souhaitons planter 100 à 150 hectares de forêt urbaine dans l'ensemble de la Métropole au cours du mandat avec une attention particulière pour les territoires situés à l'est où les arbres sont moins présents.

Nous avons souhaité engager des actions dès la première année de ce mandat pour répondre à l'urgence écologique et inciter, dès le début de ce plan de mandat, un marqueur fort de notre politique. Deux forêts urbaines ont été créées, à Saint Priest et Sathonay Camp.

Nous avons déjà semé, à ce jour, 12 prairies fleuries dans des espaces non exploités, comme les délaissés routiers et les friches urbaines. Nous avons engagé 1,5 M€ lors du précédent Conseil, le 15 mars 2021, afin de végétaliser deux collèges. La délibération votée en mars 2021 permet d'engager des opérations de végétalisation dans les collèges.

Une clé essentielle pour la réussite de ce plan nature sera la coopération et le dialogue. La coopération s'effectue en premier lieu entre les différentes directions de la Métropole qu'il mobilise. Elle se matérialise également par notre travail avec les communes et les acteurs locaux avec qui nous travaillons déjà en étroite collaboration et que nous encourageons dans leur démarche : gestion des espaces naturels sensibles, développement des chartes naturelles à l'échelle municipale, adaptation du plan nature au niveau local.

Nous souhaitons effectuer un important travail de communication et de sensibilisation à destination des habitantes et des habitants sur les enjeux de la nature en ville, les pratiques responsables dans la gestion et la fréquentation des espaces naturels.

Surtout, la réussite de ce plan dépend de la mobilisation des associations du territoire déjà fortement engagées et qui permettront de prolonger l'action de la Métropole. Nous les remercions pour leur action au quotidien, souvent bénévole, et nous les invitons à participer à la dynamique engagée autour de ce plan nature.

Nous tenons également à saluer le travail de Pierre Athanaze, Vice-Président à l'environnement, à la protection animale et à la prévention des risques, ainsi que celui des services de la Métropole sur ce dossier. Le groupe Les écologistes votera pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au Vice-Président, monsieur Athanaze.

**M. le Vice-Président ATHANAZE :** Merci monsieur le Président. J'ai entendu parler de saupoudrage. Effectivement, c'est un terme que j'assume complètement. On a vu les politiques des décennies précédentes qui n'ont effectivement jamais complètement ignoré la nature et la préservation de la biodiversité, mais en ont dilué un peu à gauche, à droite, sans réelles actions, sauf pour quelques trop rares espèces.

Il s'agit bien maintenant d'une politique concertée de la gestion du végétal, puisque cela passera par-là bien évidemment, et on n'aura pas de biodiversité si on n'a pas des espaces végétalisés et si on n'a pas des insectes. Il est inutile d'avoir le meilleur plan de protection des oiseaux s'ils n'ont pas de quoi nourrir les nichées au printemps donc cela passe effectivement par-là.

J'entends bien la gestion des pieds d'arbres qui sont un point qui pourrait être qualifié "de détail", mais qui sont pourtant flagrants de tout ce que nous avons connu au cours des dernières décennies. Heureusement, les désherbants et tous les pesticides agricoles ont été interdits par les collectivités territoriales et maintenant, nos pieds d'arbres, ce n'est plus de la terre battue mais de l'espace où la végétation reprend le dessus. La gestion actuelle, mais qui avait déjà été entreprise les années précédentes sous les différents mandats, est effectivement de gérer cette végétalisation spontanée par fauchage, de façon à ce que nous ayons une végétalisation pérenne et non plus les grandes herbes pionnières que nos concitoyens n'aiment pas trop.

Le problème de l'épillet, parce qu'il peut être effectivement un problème pour les chiens, est également une ressource très importante de nourriture pour nombre d'oiseaux. Il faut donc arriver à concilier ces choses-là et cela fait partie des préoccupations alliant la biodiversité et la condition animale.

Quant à l'urbanisation, si c'est un point important sur la chute des espèces, sur l'effondrement de la biodiversité, ce n'est pas le point principal, mais il en fait partie, tout comme les infrastructures linéaires. Le point principal est malheureusement la banalisation des milieux agricoles et l'usage des pesticides, que ce soit par la pollution ou que ce soit des pesticides agricoles. C'est donc vraiment dans une politique qui sera une politique globale que nous arriverons, je l'espère vraiment de tout cœur, pour nos enfants, pour nos petits-enfants, à arrêter l'effondrement de la biodiversité et, je l'espère vraiment de tout cœur, l'inverser.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Le dossier a été voté à l'unanimité avec 129 voix pour.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

---

**N° 2021-0600 - proximité, environnement et agriculture** - Politique agricole de la Métropole de Lyon - Définition d'une nouvelle stratégie agricole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0600. Monsieur Camus, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 165)*

**M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je suis très honoré et heureux de vous présenter ce matin cette politique agricole qui multipliera par quatre le budget d'investissement dédié à l'agriculture et à l'environnement.

Cette politique agricole s'inscrit pleinement dans la stratégie alimentaire métropolitaine. Pour votre information, le projet alimentaire territorial lyonnais a été labellisé il y a quelques jours par le Gouvernement, ce qui nous permettra d'avancer déjà avec quelques premières enveloppes liées à ces projets alimentaires territoriaux et accompagner les acteurs qui œuvrent dans le domaine alimentaire.

Ce projet alimentaire et cette politique agricole que nous souhaitons ambitieuse sur ce mandat reposent sur deux grands défis. Le premier d'entre eux est notre faible autonomie alimentaire du territoire avec un objectif fort d'augmenter la résilience alimentaire et notre autonomie. Je vous rappelle le chiffre assez incroyable de moins de 5 % d'autonomie alimentaire pour l'aire métropolitaine lyonnaise dans un périmètre de 50 km autour de la Métropole avec le phénomène de 95 % des exportations des produits agricoles ; 95 % de la production agricole locale est exportée en dehors de nos territoires et est loin de satisfaire les besoins de nos habitantes et de nos habitants.

L'autre phénomène est la forte précarité alimentaire des habitants. Environ 30 % des habitants déclarent ne pas avoir les moyens de se nourrir correctement sur notre Métropole et, pire, 15 % des Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais déclarent ne pas manger à leur faim sur le territoire. Le deuxième grand pilier de cette politique alimentaire est donc de lutter contre ces précarités et d'amener plus de justice alimentaire au quotidien pour les habitants.

Quelques indicateurs plus spécifiques sur l'agriculture qui est relativement sous tension depuis quelques décennies maintenant, des chiffres assez symboliques, mais tout de même assez forts : 1 ha de terres agricoles disparaît tous les jours dans le Rhône depuis 10 ans. Plus de 10 000 ha ont été artificialisés dans l'aire métropolitaine en 10 ans, dont 90 % de terres agricoles.

Sur la population agricole, il y a 44 % d'agriculteurs de moins en 20 ans. Aujourd'hui, nous avons entre 300 et 350 exploitations sur la Métropole. Notre chiffre, qui est plutôt général sur l'ensemble du territoire, est que 62 % ont plus de 50 ans aujourd'hui, donc un fort défi en termes de transmission d'exploitation.

Quelques autres indicateurs sont aussi assez forts : aujourd'hui, seulement 8 % d'agriculture biologique sur la Métropole. Pour reprendre les termes de Pierre, tout à l'heure, 70 % de l'eau consommée également par le milieu agricole et enfin, en pendant des 95 % d'exportations des produits agricoles, cela veut dire que l'on importe notre alimentation pour pouvoir se nourrir et cette importation représente environ 1,2 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Pour répondre à tous ces enjeux, on a décidé de mettre en place une politique agricole en cinq grands axes. Pour information, elle a été débattue et validée le 3 mai dernier lors d'une commission d'orientation agricole avec plus de 100 acteurs du monde agricole et représentants du monde agricole qui ont validé cette politique agricole à travers un premier axe qui est "Préserver et gérer durablement les terres agricoles" en développant une politique de maîtrise foncière proactive dans le domaine agricole et en étendant les surfaces PENAP, pour ne vous citer que deux grands marqueurs.

L'axe deux est "Augmenter la population agricole" en facilitant l'accès au foncier agricole et à l'habitat en particulier, par exemple, à travers la création d'incubateurs de paysans ou d'espaces tests agricoles, en particulier pour les hors cadres familiaux et également au service de la restauration collective, j'y viendrai un peu plus tard, mais également en créant notre propre régie agricole métropolitaine sur les terres qui le permettraient demain.

L'axe trois est "Développer l'agroécologie et l'agriculture biologique (AB)" en aidant à l'installation et à la conversion en AB, et en offrant des débouchés à travers notre propre commande publique pour offrir une nourriture bio et locale dans les 24 000 assiettes qui sont servies quotidiennement pour nos collégiennes et collégiens.

L'axe quatre est "Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité" en appuyant justement le développement d'une agriculture biologique sans intrants chimiques, sans pesticides, et économe en eau, surtout sur nos bassins captants en eau potable.

Enfin, l'axe cinq est "Développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité" en augmentant la part de production locale à destination de nos propres habitants et en développant les filières de transformation qui seraient nécessaires pour capter le maximum de valeur sur notre territoire.

La commission a émis un avis favorable sur cette politique agricole et je vous propose également de voter pour cette délibération. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a sept demandes d'intervention en commençant par La Métropole pour tous qui a demandé une minute.

**M. le Conseiller CHAMBON** : Monsieur le Président, avec votre autorisation, et je vous épargnerai, par la suite, l'intervention sur la ZFE et la taxe de séjour, je vous demande une minute trente de plus sur ce sujet qui me paraît très important.

Messieurs les Vice-Présidents, mesdames et messieurs, l'agriculture intensive est à bout de souffle, tant du point de vue écologique, qu'économique et social. Ce constat, largement partagé, et la nécessaire transition plus large qui englobe le domaine agricole, alimentaire et forestier, ont conduit le Gouvernement à y dédier 1,2 milliard d'euros dans le cadre d'un plan de relance national.

Votre plan pour sauver cette filière essentielle se situe donc dans un mouvement positif global auquel notre groupe adhère totalement. Nous déplorons, malgré tout, quelques éléments figurant dans cette délibération qui, de notre point de vue, sont un peu trop dogmatiques, caricaturaux, voire stigmatisants. Pour éviter d'exclure les principaux acteurs de cette filière de votre réflexion, il me semble que quatre axes principaux pourraient être reconsidérés.

Tout d'abord, concernant l'aide à la transmission des exploitations, vous n'évoquez que la cession à autrui, mais rien ne semble prévu pour les transmissions filiales. Or, comme vous le savez, l'explosion du prix des terrains engendrant des droits de succession excessifs a rendu bien souvent impossible l'acquisition d'une exploitation pour un enfant à ses propres parents.

Vous pourriez également proposer une aide financière directe auprès des agriculteurs pour la plantation de haies ou d'arbres alignés, outil fabuleux de reconstruction de la biosphère, de lutte contre le vent qui assèche les terres en surface, de ruissellement de l'eau de pluie et une incitation à la diversité des cultures.

Vous refusez, semble-t-il, de prendre en compte la colère légitime des éleveurs et des consommateurs et insistez pour régenter les Lyonnais jusque dans leurs assiettes. Le rôle du politique n'est pas de dicter aux citoyens ce qu'ils doivent consommer et les végétaliens n'ont pas le monopole du souci de l'environnement. D'autres solutions existent, plutôt que d'arrêter de manger de la viande ou de diminuer, telles que des critères d'élevage respectueux de l'animal, du terrain et surtout, une meilleure valorisation de toutes les parties d'une bête. Je vous rappelle qu'actuellement, 80 % de la consommation des Français concernent 20 % des animaux.

Enfin, plutôt que de créer des structures collectives *ad hoc* qui risquent d'être coûteuses, ne serait-il pas plus judicieux d'aider directement les producteurs et éleveurs à créer leur propre laboratoire de transformation ?

Nous voterons positivement et je dirai même "avec un grand oui", comme quoi, monsieur le Président, on peut être dans une opposition constructive, cette délibération, mais nous espérons que vous saurez nous entendre et

proposer la création de rencontres dédiées au suivi de ce plan et qui prendront en compte l'ensemble des suggestions pouvant émaner de toutes les sensibilités de cette assemblée. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Camus, mes chers collègues, organiser la résilience alimentaire de notre collectivité est essentiel au moment où le changement climatique est irréversible, où la biodiversité s'effondre, où la production humaine est la cause de la sixième extinction de masse.

Devant l'urgence, cette délibération-cadre sur la politique agricole est bienvenue. Les deux premiers axes concernent à la fois la préservation des terres agricoles et l'accompagnement des nouveaux agriculteurs. Un mot, donc, sur la santé de nos agriculteurs.

Comme vous le savez, ils et elles vivent des situations personnelles et sociales très dures qui amènent nombre d'entre eux vers le suicide. Le suicide est un véritable fléau, chez les hommes comme chez les femmes, avec un taux supérieur à la moyenne nationale de près de 13 %. Prendre soin de nos agriculteurs est donc un enjeu majeur. Nous comptons sur vous, monsieur le Vice-Président, sur ce sujet également.

Le troisième axe s'intéresse au développement de l'agroécologie et l'agriculture biologique. Je l'ai dit dans mon introduction, la question de la restauration de la biodiversité est essentielle. Monsieur le Vice-Président Camus, vous ne faites pas l'impasse sur les questions de santé liées à l'agriculture intensive et votre plan permettra, je l'espère, une vraie prise de conscience et des solutions : du bio et du local pour toutes et tous.

Vous faites de la préservation de la ressource en eau le quatrième axe de votre politique publique et nous ne pouvons que nous réjouir des liens avec votre collègue, madame Groperrin.

Dernier point, sur les circuits courts, vous nous rappelez que nous ne sommes autonomes qu'à hauteur de 5 % de notre consommation et que nous exportons 95 % de notre production. C'est là le modèle néo-libéral : produire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment, pourvu que cela se vende.

Nous vous soutenons donc dans votre démarche d'autonomie et de résilience alimentaires et nous espérons que votre politique permettra un réel changement. La commande publique est d'ailleurs un excellent levier pour atteindre nos objectifs. Nous partageons vos préoccupations et votre enthousiasme et nous vous soutiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller LEGENDRE** : Bonjour à tous. Cette délibération nous paraît fondamentale pour l'aménagement de notre territoire et nous souhaitons souligner l'importance de l'orientation prise pour la stratégie agricole alimentaire de la Métropole. C'est un changement majeur par rapport aux pratiques passées qui laissaient la thématique de l'alimentation de côté, qui n'était tout simplement pas prise en compte comme une donnée centrale, comme pouvaient l'être l'énergie, les déchets ou les déplacements.

Longtemps, les villes se sont détournées de leurs paysans et des territoires productifs mais, depuis peu, la thématique des agricultures urbaines a reconnecté les habitantes et les habitants avec la question de la souveraineté alimentaire et de l'autonomie alimentaire.

Produire en ville introduit une prise en compte et un respect de ce qui est produit en dehors de la ville. Ce sera un long chemin avant de parler d'autonomie alimentaire sur notre territoire mais le déploiement de moyens financiers et juridiques pour veiller à la préservation des terres agricoles et à favoriser l'installation d'une profession d'avenir sur notre territoire est une excellente chose.

Les métiers en lien avec la nature, du maraîchage à l'élevage en passant par les métiers du paysage, sont des métiers non délocalisables qui peuvent être facilement connectés à nos politiques d'insertion en matière d'emploi. Ce sont des métiers qui ont du sens et à qui nous devons donner du sens.

La préservation et l'extension de terres agricoles sont essentielles pour inverser la tendance d'artificialisation des sols en France depuis un siècle. Cela permet de limiter les effets du changement climatique, de permettre aux petits cycles de l'eau de fonctionner et de limiter les risques d'inondation.

Pour conclure, nous pouvons nous inspirer de l'ambition du projet dénommé "Sécurité sociale de l'alimentation". Nous voulons collectivement définir ce que nous voulons manger, comment le produire et comment en assurer l'accès à tous, tout un programme. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, cette présentation d'une stratégie alimentaire métropolitaine fait suite à celle présentée en juin 2019 par le Vice-Président écologiste de l'époque, Bruno Charles. Il serait utile de savoir ce qui relève de la continuité, du renforcement ou peut-être de nouvelles orientations. Le bilan présenté est centré sur les PENAP et rappelle le chiffre de 65 actions mais sans rien dire de l'atteinte ou non des objectifs poursuivis. Cette délibération modifie-t-elle les politiques précédentes ?

Nous rappelons donc les critiques que nous avons faites au plan stratégique de 2019 sur deux points. D'abord, sur le périmètre pertinent de l'enjeu agricole. Nous le disions en 2019, la Métropole est bien sûr légitime à développer une stratégie agricole et alimentaire, mais elle est d'abord confrontée aux enjeux de l'aire urbaine, de la région et, plus globalement, de la politique agricole nationale et européenne.

Ensuite, sur la part d'approvisionnement local, nous soutenons l'objectif d'augmenter cette marge, mais nous défendons aussi, et je le cite parce que je le disais en 2019 : "le droit d'acheter ses abricots dans la Drôme, ses poulets en Bresse, son Salers dans le Cantal, sa charcuterie en Haute-Loire ou dans le Vercors, ses fromages dans le Mâconnais et d'aimer les dattes tunisiennes ou algériennes, les bananes guadeloupéennes, l'ouzo grec ou les si fameux fromages italiens".

C'est pourquoi nous insistons sur l'enjeu majeur entre agriculture et consommation de l'organisation de la distribution et nous défendons la nationalisation des grands groupes de distribution qui jouent un rôle clé dans les modes de consommation de la majorité de nos concitoyens.

Nous apportons enfin deux commentaires à cette délibération, d'abord pour soutenir l'expérimentation de formes d'entreprises agricoles innovantes favorisant la mutualisation et la coopération. Nous rejoignons, monsieur le Vice-Président, votre slogan "Nous voulons des paysans", mais dans une organisation de l'agriculture qui leur donne de vrais droits sociaux, aux vacances, à la retraite, leur permette de ne pas être dépendants d'endettements liés à des objectifs imposés.

La conception du paysan seul sur sa terre n'est pas la nôtre. L'agriculture innove avec toute la société et la recherche dans des modèles de production et de distribution, dans les aspects économiques et sociaux et, pour prendre un exemple moins connu, dans la place du numérique.

L'histoire des coopératives paysannes est riche et la pression des financements européens en faveur de la marchandisation a souvent joué contre. Le métier de paysan peut s'enrichir d'un statut de salarié, de liens plus étroits avec les activités de transformation, les activités environnementales. L'agriculture périurbaine peut agir dans la sensibilisation et l'information des citoyens, dans l'éducation à la connaissance de la nature. Les projets de fermes urbaines reposent, le plus souvent, sur une part importante de subventions de ces activités, alors permettez-nous de dire, sous forme de boutade : "Oui, nous voulons des kolkhozes !"

Nous portons un grand intérêt à l'idée d'une régie agricole en lien avec les besoins de la restauration collective. Nous avons souvent évoqué ce levier d'action. Nos cuisines centrales ont besoin de s'approvisionner en produits pré transformés. L'offre actuelle, insuffisante, crée des situations anormales où des acheteurs publics sont en concurrence.

Ensuite, pour dire que l'axe trois pour l'agroécologie et l'agriculture biologique doit être construit avec les agriculteurs. J'ai personnellement beaucoup échangé avec les agriculteurs des grandes terres sur le maraîchage en circuit court et j'ai découvert leur passion de ces terres qu'ils disent "des terres à blé". On ne peut pas décider à la place des agriculteurs. Il faut accompagner, soutenir des expériences pour leur permettre d'évoluer eux-mêmes vers une meilleure agriculture, pour ceux qui y travaillent, comme pour ceux qui consomment. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller DA PASSANO :** Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais ajouter quelques réflexions de notre groupe sur cette délibération dont nous approuvons globalement la philosophie et les objectifs.

Tout d'abord, je trouve que résumer l'action des mandats précédents en neuf lignes est quand même injuste. Je rejoins en cela mon collègue Pierre-Alain Millet. La plus grande part de ce que vous présentez aujourd'hui comme des nouveautés a déjà été lancée et même réalisée, au moins partiellement.

Les périmètres PENAP, notamment, ont été mis en place grâce à un travail commun de la COURLY (Communauté urbaine de Lyon) de l'époque, puis de la Métropole, du Conseil général du Rhône et des communes concernées, avec l'appui technique de l'Agence d'urbanisme rebaptisée depuis UrbaLyon et cela, en utilisant les dispositions de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Ce travail considérable a été mené à bien depuis une quinzaine d'années et croyez-moi, ce n'était pas facile quand il fallait, sur le terrain, aller négocier ces périmètres PENAP.

Si vous pouvez aujourd'hui énoncer un certain nombre de grands principes en leur donnant une apparence de nouveauté, c'est parce que d'autres avant vous ont fait ce travail, et s'ils l'ont fait, c'est qu'ils étaient favorables au développement de l'agriculture périurbaine. Ne croyez surtout pas que vous avez le monopole de cette politique.

J'ajouterai également quelques suggestions sur des aspects de cette politique qui nous semblent insuffisamment ou pas du tout pris en compte. Premier élément, le logement des agriculteurs : il est absolument nécessaire, tant pour des raisons d'organisation du travail que de sécurité, que les exploitants puissent habiter avec leurs familles sur leurs exploitations. Pour cela, il faut que des dispositions spécifiques soient prises à leur intention en matière d'urbanisme. Il convient également d'empêcher, en cas de cessation d'activité, que le logement d'un agriculteur puisse être cédé à un non-agriculteur.

Le deuxième élément important pour l'agriculture périurbaine est de travailler à une bonne cohabitation avec les riverains et avec les urbains qui viennent dans les zones agricoles pour des raisons de loisirs. Beaucoup de nos concitoyens apprécient de se promener ou de faire du sport en utilisant souvent les chemins qui traversent nos zones agricoles. Quoi de plus agréable, en effet, que de courir, faire du VTT (vélo tout terrain), ou simplement se promener en famille à travers les zones agricoles ?

Mais dans le même temps, les agriculteurs sont souvent au travail, car leur activité professionnelle dépend, pour beaucoup, des saisons et de la météorologie. Pour eux, souvent, le week-end n'en est pas un. Cette cohabitation doit s'organiser harmonieusement.

Je vous rappelle, à cet égard, que, sur son territoire, la Métropole a la responsabilité des itinéraires de promenades et de randonnées. Il y a là un vrai travail à faire en lien avec les communes : fléchage, panneaux d'information, cartes ou guides et également pose de barrières là où cela s'avère nécessaire.

Le troisième et dernier élément que je tiens à évoquer est la sécurité. C'est l'un des freins à l'agriculture périurbaine. Tous les élus des communes concernées savent combien le vol et le vandalisme nuisent gravement à l'équilibre économique des exploitations. Je ne parle pas ici du chapardage contre lequel il faut bien entendu lutter, mais des vols massifs qui concernent notamment les fruits.

Il existe, pourquoi le nier, de vraies bandes organisées qui pillent des exploitations et alimentent un véritable marché parallèle. Pour cela, il y a des moyens à mettre en œuvre, en lien avec les exploitants et la Chambre d'agriculture. Je pense, notamment, à des dispositifs pour empêcher les véhicules de pénétrer jusque dans les exploitations, je pense, également, à la vidéosurveillance qui pourrait être déployée sur les principaux accès à nos zones agricoles, je pense, également, à une surveillance physique que les communes n'ont pas la possibilité d'assurer avec leur police municipale.

Comme chacun le sait, nous avons appelé de nos vœux la création d'une police métropolitaine. Elle serait bien utile dans les transports en commun, à la sortie des collèges, lors de tous les grands événements métropolitains. Elle pourrait aussi, pendant les quelques semaines durant lesquelles ont lieu chaque année ces vols massifs, assurer la sécurité de nos exploitations agricoles.

Voilà, monsieur le Président, quelques suggestions. Permettez-moi, en même temps, d'aborder en quelques mots la délibération suivante qui est très liée à celle-ci pour vous remercier d'avoir répondu positivement à la demande que je vous avais faite au nom de notre groupe lors de la Commission permanente d'avril concernant l'aide à apporter à nos agriculteurs victimes d'un épisode de gel particulièrement sévère. Nous allons voter une aide de 400 € à l'hectare. Elle sera la bienvenue, croyez-moi.

Votre Vice-Président, monsieur Camus, dans un premier temps, puis vous-même, dans un deuxième temps, êtes venus rencontrer les agriculteurs dans la circonscription dans laquelle je suis élu, et notamment à Irigny. Bien que non invité à ces deux rencontres, j'ai tenu néanmoins à y être présent car le soutien que nous apportons tous au monde agricole doit, à mon sens, nous rassembler au-delà de nos divergences.

Je vous remercie et nous voterons bien entendu cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Conseiller DEVINAZ :** Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, cette délibération témoigne d'une belle ambition de notre collectivité en matière de politique agricole que notre groupe souhaite saluer. Elle est cohérente, partenariale et dotée de moyens financiers notables et d'outils innovants.

Nous l'oublions parfois, et cela a été rappelé dans la présentation, notre territoire métropolitain est aussi une terre agricole : 12 000 ha et un peu plus de 300 agriculteurs et viticulteurs travaillent dans notre Métropole. Notre collègue vaudoise, Hélène Geoffroy, rappellerait à juste titre qu'elle est Maire de la capitale du cardon.

En tout cas, ces terres, ces femmes et ces hommes sont aujourd'hui particulièrement sous pression : pression foncière, pression du changement climatique et pression économique. En effet, les épisodes de gel et de sécheresse sont désormais récurrents et donc structurants. Ils témoignent de l'incontestable dérèglement du climat. Les difficultés à transmettre les exploitations sont réelles, celles à vivre dignement du travail de la terre aussi, source de drames quotidiens avec plus de 600 suicides annuellement sur le territoire national.

Par ailleurs, la pandémie a réveillé, auprès des habitants, les craintes de pénuries alimentaires et mis en relief la fragilité de notre système. Elle a mis aussi en lumière la précarité alimentaire de nombreuses familles lorsque, par exemple, les cantines ont dû fermer pour le premier confinement.

Une politique agricole locale est donc un levier essentiel pour s'adapter, voire lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les conditions de vie et de rémunération de celles et de ceux qui assurent notre alimentation. Elle se doit d'améliorer l'accès de tous à une alimentation de qualité. Elle est fondamentalement à la croisée des enjeux de justice sociale et de transition écologique que porte la nouvelle majorité.

Aussi, nous saluons le fait que les axes de travail de la Métropole présentés dans cette délibération articulent l'ensemble de ces enjeux de manière cohérente et accroissent les moyens alloués en la matière avec, notamment, 10 M€ inscrits à la PPI.

Je salue également la démarche de coopération territoriale très élargie qui est mise en place par le Vice-Président Jérémy Camus car, bien évidemment, cette politique ne peut pas être pensée dans les seules limites administratives de la Métropole, *a fortiori* si elle vise à augmenter notre autonomie alimentaire. Les habitants de la Métropole ont la chance de vivre dans une aire géographique riche en la matière. Le département du nouveau Rhône, par exemple, a une production extrêmement diversifiée : viticole, horticole, d'élevage, céréalière, maraîchère et fruitière.

Or, les métropolitains ne consomment que 5 % de ce qui est produit dans un rayon de 50 km. Alors oui, nous pouvons, nous devons progresser en la matière. Il est évoqué la commande publique et, notamment, la restauration des collèges. Il y a aussi des outils de transformation à soutenir ou à inventer pour doper la relocalisation alimentaire créer des emplois. Cela suppose aussi de s'interroger sur le volet logistique pour mettre en œuvre cette ambition.

Cependant, augmenter son autonomie ne veut pas dire viser l'autarcie alimentaire. Ce serait irréalisable et constituerait même un non-sens vis-à-vis de ce qui fait la spécificité de l'agriculture française, les terroirs. Cela pourrait même s'avérer contradictoire avec certains objectifs environnementaux. Je pense, par exemple, à la préservation de nos ressources en eau. Aussi, nous sommes satisfaits que l'objectif affiché de relocalisation alimentaire du nouvel Exécutif ne cède pas à ce fantasme d'autarcie : 15 % marquent déjà une très forte ambition sur le mandat.

Enfin, je me permettrai deux points de vigilance : le travail de repérage et d'accompagnement des futurs cédants de fonciers doit se faire en lien avec les communes et, plus globalement, il faut veiller à ce que la dynamique partenariale repose sur un langage commun. Nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller PEREZ** : Cher Président, chers collègues, cette délibération intervient dans un contexte particulier à plusieurs titres et je rassure monsieur Chambon, son objet n'est pas le végétalisme pour tous.

La crise sanitaire et les confinements successifs ont modifié les pratiques et les attentes de nos concitoyens en matière d'alimentation locale en remettant au cœur des débats les questions de résilience alimentaire. Comme l'indique la délibération elle-même et comme il a été dit dans la présentation à plusieurs reprises, dans un rayon de 50 km, notre autonomie alimentaire est aujourd'hui de 4,6 %, alors même que 95 % de notre production est exportée, un véritable non-sens.

Nous avons tous été marqués par l'épisode de gel que les agriculteurs ont connu en mars et avril derniers qui a considérablement endommagé les cultures, comme, par exemple, à Irigny où je me suis rendu en visite chez des arboriculteurs avec notre Vice-Président Jérémy Camus. Nous y reviendrons avec la délibération suivante.

Les négociations actuelles sur la politique agricole commune mobilisent fortement la profession qui témoigne de ses inquiétudes. Enfin, l'été particulièrement sec qui s'annonce a déjà des conséquences pour les cultures, les pluies du mois de mai n'ayant pas suffi à faire remonter le niveau des nappes phréatiques. Dans de nombreuses régions, les pompiers sont d'ores et déjà mobilisés contre les feux de récoltes.

L'ensemble de ces événements nous redisent à la fois l'importance et la fragilité du monde agricole aujourd'hui. Si l'agriculture est au cœur du défi de la transition écologique et solidaire, ce n'est pas uniquement pour des raisons

purement environnementales. Elle nous relie, certes, au reste du vivant, elle nous pose plus largement des questions fondamentales économiques, sociales, sanitaires, territoriales, des questions de société.

Nous pensons que notre Métropole a pleinement son rôle à jouer en matière de transition écologique et alimentaire pour garantir une alimentation locale et de qualité, lutter contre la précarité alimentaire, préserver et développer les activités agricoles dans et à proximité de la ville, apporter un soutien, des perspectives et une rémunération juste à la profession agricole. Nous devons absolument la soutenir pour faire face aux défis collectifs de l'urgence écologique, du changement climatique et de la résilience alimentaire.

Notre territoire est riche d'une histoire et d'un patrimoine agricole encore bien présent dans nombre de territoires. Je pense, par exemple, localement aux variétés de prunier Reine Claude d'Oullins ou aux pêcheurs Guilloux de Saint Genis Laval.

C'est pourquoi nous sommes heureux, aujourd'hui, de prendre part au vote de cette délibération permettant de doter notre collectivité d'une stratégie agricole ambitieuse. La mise en place de cette stratégie est inédite pour notre Métropole. C'est la première fois qu'elle se dote d'une telle stratégie d'ensemble. Notre volonté politique en la matière se traduit également dans nos choix budgétaires. La PPI de la Métropole consacra 12 M€ à cette politique contre 3,2 M€ au mandat précédent.

Ces dernières années, des actions ont déjà pu être engagées en matière de foncier pour l'accompagnement des exploitations et le soutien à l'agroécologie. Avec cette délibération, nous changeons radicalement d'échelle en engageant de nouvelles actions stratégiques en faveur, notamment, du développement de la profession agricole, de l'agriculture biologique et de l'accès à la ressource en eau. Cette stratégie agricole vise d'abord à conforter les fondements de notre agriculture locale, les terres et les personnes, avant d'agir en faveur du nouveau modèle agricole et alimentaire.

Le foncier est l'enjeu premier pour notre politique agricole. Nous devons préserver les terres, notamment face à l'étalement urbain, et faciliter l'implantation des agriculteurs et agricultrices. Pour cela, et comme cela a été indiqué précédemment, nous mobiliserons différents outils de la maîtrise foncière et de la planification urbaine. Nous valoriserons les opportunités pour les agriculteurs en matière de foncier et d'habitat.

Les agriculteurs et agricultrices constituent l'autre enjeu clé. Nous souhaitons augmenter la population agricole *via*, notamment, la disposition d'espaces tests agricoles sur du foncier métropolitain, une communication renforcée sur ces métiers, la mise en place d'une régie agricole métropolitaine pour les cantines, un soutien technique et financier à l'installation en coopérative.

Pour accompagner la transformation de notre modèle agricole, nous souhaitons soutenir les agriculteurs et agricultrices engagés dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement par le soutien aux conversions en bio, la promotion des énergies renouvelables, la mutualisation des moyens, machines et formations.

Nous souhaitons aussi favoriser les pratiques agricoles permettant une meilleure préservation de la ressource en eau. Nous souhaitons, enfin, favoriser une agriculture nourricière et les circuits de proximité en re-territorialisant les outils de transformation et de logistique agricole, ce qui permettra de créer de nouveaux emplois pour le territoire, mais aussi de diversifier les activités existantes en les rendant plus rémunératrices.

Nous activerons le levier de la commande publique métropolitaine, nous soutiendrons les jardins familiaux nourriciers et accompagnerons les consommateurs dans la transition alimentaire.

Bien sûr, la réussite de cette politique agricole dépend aussi de la mobilisation des acteurs et associations du territoire déjà fortement engagés et qui permettront de prolonger l'action de la Métropole. Nous les remercions pour leur action, souvent bénévole, au service de la transition alimentaire.

La stratégie agricole est une belle illustration de la politique de transition écologique et solidaire que nous souhaitons mener au cours du mandat, une politique qui préserve l'environnement, la biodiversité et la ressource en eau, une politique de solidarité au service des territoires favorisant les échanges locaux et la juste rémunération des personnes, une politique de transformation de notre économie pour produire et consommer autrement, créer des emplois essentiels pour notre territoire. Nous voterons donc pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur le Vice-Président.

**M. le Vice-Président CAMUS** : Merci pour vos encouragements, vos soutiens et votre enthousiasme assez général sur cette délibération. J'avoue, monsieur Da Passano, que je ne pensais pas que le thème de la sécurité et des caméras de surveillance arriverait à ce moment, sur cette délibération, mais dont acte.

Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse. Désolé si je ne suis pas exhaustif sur l'ensemble, mais je voulais vraiment insister sur deux points.

Le premier point est le positionnement de cette délibération de politique agricole par rapport à la politique agricole précédente. Cela a été indiqué par mon collègue Éric Perez à l'instant, il s'agit vraiment de changer d'échelle et, finalement, le budget multiplié par quatre sur ce nouveau mandat est censé illustrer ce changement d'échelle. Vous verrez, en comparant les politiques agricoles, qu'il y a eu quelques petits pivots quand même sur les axes stratégiques que l'on souhaite développer en référence aux défis que j'ai pu exprimer dans la présentation.

Ensuite, pour répondre en particulier à monsieur Chambon et monsieur Millet, la délibération qui vous est soumise est vraiment une délibération-cadre, elle n'interdit donc en rien une grande partie des propositions que vous avez pu nous proposer ce matin. D'ailleurs, depuis le début du mandat, et le monde agricole en est largement témoin, je privilégie le dialogue, la co-construction, la présence sur le terrain pour arriver à des solutions et je peux vous assurer que le vote de cette délibération n'arrêtera en rien cette méthode-là.

Merci à vous et merci pour ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

---

**N° 2021-0601 - proximité, environnement et agriculture** - Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0601. Monsieur Camus, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je reviens vers vous sur une délibération agricole. Je vous propose d'accepter ce projet de délibération qui fixe un montant d'aide de 400 €/ha de vigne et de verger touchés par le gel. Vous savez que nous avons vécu une période assez difficile, qui a été rappelée par monsieur Da Passano il y a quelques minutes, avec des températures et des pointes de gel qui ont pu descendre à - 7° C, qui a anéanti 80 % à 100 % de la production arboricole et a eu un impact assez important sur le vignoble également. On a environ 300 ha d'exploitation touchés, une trentaine d'exploitations également.

Nous avons souhaité mettre en place une aide qui est très complémentaire avec les aides de l'État et de la Région et qui se veut rapidement mise en œuvre pour que, dès cet été, les agriculteurs touchés puissent bénéficier de cette aide de 400 €/ha.

Je vous remercie par avance pour votre vote favorable. Il y a eu un avis favorable de la commission sur cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain. Madame Sibeud.

**Mme la Conseillère SIBEUD** : Monsieur le président, chers collègues, mon intervention sera très courte, juste pour nous réjouir de cette délibération qui permet à la Métropole de contribuer à l'indemnisation des arboriculteurs et viticulteurs de notre territoire qui ont été durement touchés par l'épisode de gel d'avril dernier. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère DEHAN** : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous vous proposons, en effet, d'acter le versement d'une aide exceptionnelle aux agricultrices et agriculteurs du territoire dont les cultures viticoles et arboricoles ont été fortement affectées par l'épisode de gel tardif survenu en avril dernier.

L'enveloppe prévue à cet effet est de 130 000 €, ce qui revient à 400 €/ha pour les parcelles concernées. Elle s'adresse à une trentaine d'exploitations arboricoles et viticoles de la Métropole, pour un total de 330 ha de cultures concernées.

Cette aide intervient en complément des mesures prises au niveau national avec, en premier lieu, la mobilisation du fonds de calamités agricoles destiné uniquement aux secteurs ne pouvant pas bénéficier d'assurances privées, ce qui est le cas des exploitations arboricoles, et qui leur permet de couvrir 40 % des pertes les plus conséquentes. D'autre part, des aides exceptionnelles supplémentaires ont été annoncées par le Premier Ministre et par la Région il y a deux semaines pour l'ensemble des exploitations agricoles concernées.

Nous savons toutes et tous que le changement climatique favorise ce type d'événements. En mars, les températures au-dessus des normales de saison ont entraîné un fleurissement précoce des arbres fruitiers. En avril, la vague de froid qui s'est abattue sur notre département, avec des gelées plus fortes que d'habitude, appelées par le monde agricole "gelées noires", a causé des dégâts considérables pour les fleurs et les fruits en train de se former.

Si l'on parle en général de dommages liés au gel, c'est bien plutôt le printemps précoce et le réchauffement climatique qui sont au cœur du problème, comme l'expliquait récemment Robert Vautard, climatologue et chercheur au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) : "la récurrence des épisodes de printemps précoces ne fera qu'amplifier la gravité du gel pour les cultures. Cela constitue une menace sérieuse à court et moyen termes pour la profession agricole."

Aussi, face à cette catastrophe exceptionnelle survenue en avril dernier, pour les agricultrices et agriculteurs du territoire, nous voulons proposer à la fois une action immédiate, à savoir l'aide d'urgence votée ce jour, mais aussi une action politique de long terme. Dans le cadre de la stratégie agricole mise au vote ce jour, nous souhaitons accompagner durablement la profession agricole dans l'identification de semences et de techniques agricoles adaptées au changement climatique répondant aux défis à venir.

Dans les années à venir, il sera sans doute de plus en plus difficile de qualifier ces épisodes "d'exceptionnels", car le phénomène de printemps précoce tend à se généraliser du fait de l'embrasement climatique.

Actuellement, le fonds de calamités agricoles concerne uniquement les secteurs ne pouvant pas bénéficier d'assurances privées, ce qui différencie les arboriculteurs des viticulteurs. Or, seuls 31,2 % des viticulteurs bénéficient d'une assurance, comme dans le cas d'autres secteurs où la souscription d'assurances privées est encore trop peu fréquente.

Une catastrophe climatique d'envergure, comme celle d'avril, laisse beaucoup d'agriculteurs et agricultrices dans l'incertitude. Le système actuel, fonds de calamités agricoles et assurance privée, n'est pas efficient à court et moyen termes et doit être repensé de toute urgence par le Gouvernement pour une véritable solidarité envers les agriculteurs et agricultrices.

Plus largement, cet épisode nous invite à prendre pleinement notre part dans la lutte contre le chaos climatique à tous les niveaux pour limiter ses multiples impacts sur nos sociétés, les milieux naturels et l'agriculture.

Nous redisons ici pleinement notre soutien à la profession agricole qui est la première impactée par ces évolutions du climat. Notre groupe votera pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à nouveau à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

---

**N° 2021-0566 - déplacements et voirie** - Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0566. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 4 page 171)*

**M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, monsieur le Président, vous l'avez rappelé tout à l'heure, notre objectif sur le mandat est de multiplier par trois le trafic vélo, un

objectif extrêmement ambitieux. Pour cela, nous souhaitons permettre à toutes et tous, à tous les Grand Lyonnais, de faire du vélo dans la Métropole et le réseau express vélo va jouer un rôle absolument majeur dans cet objectif.

Il permettra, quel que soit son âge, sa forme physique, son handicap, grâce au vélo adapté ou au vélo à assistance électrique, de faire du vélo sur l'ensemble du territoire, en toute sécurité et en famille. Le réseau express vélo permettra également de répondre au très fort essor du vélo cargo, mais également au fort développement de la cyclo logistique qui est constatée actuellement.

Avant de vous présenter la première ligne du réseau express vélo, je souhaitais revenir sur le processus et sur l'état d'avancement du projet. Notre objectif a bien été, dès le début, de construire avec les communes et les associations qui développent le vélo, le réseau cible à l'horizon 2030.

J'ai eu l'occasion de présenter, lors des réunions en CTM (Conférences territoriales des Maires) les objectifs, les enjeux et les tracés envisagés. Il y a eu également une présentation aux associations modes actifs en février 2021. Ensuite, les CTM nous ont fait des retours, soit par CTM, soit par commune, et nous avons également une forte contribution des associations.

Une première restitution a été faite auprès des associations modes actifs le 19 mai 2021 et on a eu ensuite un séminaire inter-CTM, c'était une première au niveau de la Métropole, où nous avons eu l'occasion de travailler par ateliers, par secteur géographique, pour compléter ces contributions et en faire de nouvelles. Au total, il faut noter qu'il y a eu plus de 300 contributions qui attestent d'un fort intérêt pour le réseau express vélo et c'est d'ailleurs ce que j'ai pu noter lors de mes déplacements sur une bonne partie des communes de la Métropole : un fort intérêt pour ce nouveau réseau de transport, voire une forte impatience.

Pour la suite, nous avons recueilli toutes ces contributions et nous allons rentrer, pendant l'été, dans une phase d'arbitrage.

Nous vous présentons la première ligne du réseau express vélo avec cette délibération pour un budget finançant des études et des travaux, à la fois pour le lancement des études de faisabilité des lignes du réseau express vélo, mais également pour l'engagement de la première ligne du REV entre Vaulx en Velin-Mas du Taureau et Saint Fons-Vallée de la Chimie, avec les premiers travaux qui commenceront à l'automne 2021 mais je vais y revenir juste après.

En septembre 2021, nous annoncerons le nom du réseau express vélo, les lignes qui le constituent, ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation.

D'ici la fin de l'année 2021, nous installerons la gouvernance politique avec la mise en place des comités de pilotage par ligne, à l'image du SYTRAL, qui rassembleront les Maires des communes concernées, les adjoints ainsi que deux Conseillers métropolitains.

Concernant la première ligne du réseau express vélo qui a été annoncée récemment, elle va permettre de relier Vaulx en Velin-Mas du Taureau à Saint Fons-Vallée de la Chimie en passant par le centre de Lyon. Il s'agit de 17 km d'aménagements cyclables sécurisés, des aménagements qui sont à la fois portés par la Métropole et par le SYTRAL le long des tramways T9 et T10.

Ils accompagneront bien sûr le renouvellement urbain du Mas du Taureau, ils permettront la desserte du campus de la Doua ainsi que du Parc de la Tête d'Or, on peut même ajouter le Parc de Gerland.

Ils permettront une amélioration de la rive gauche du Rhône, on va y venir juste après, la desserte de zones d'activité telles que Techsud et d'une zone d'activité extrêmement importante qui est la Vallée de la Chimie, et de desservir également la gare de Saint Fons dans une logique d'intermodalité qui a été totalement intégrée à nos réflexions.

Concernant les tout premiers travaux qui sont réalisés dans le cadre de cette ligne, à l'automne 2021, sur la rive gauche du Rhône, un tronçon entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni sera réalisé avec la création, sur une partie, d'une piste de 4 m de large, donc extrêmement confortable, bien sûr séparée de la circulation puisque c'est la logique qui prévaut pour l'ensemble du réseau express vélo.

Elle sera mise en service en mars 2022. Il faut voir que ce sera l'occasion de faire sauter un point noir puisqu'il n'y a actuellement, sur le quai Claude Bernard, pas d'aménagement cyclable et des conflits piétons/vélos extrêmement importants et préjudiciables.

Par la suite, l'aménagement sur les quais sera prolongé du pont Churchill jusqu'au pont de la Guillotière, à partir de début 2022. Voilà ce que je pouvais dire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Il y a six demandes d'interventions, à commencer par le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années, une véritable transformation culturelle concernant la pratique du vélo est en mouvement sur Lyon. Jadis déclassée et déconsidérée, la petite reine a fait son grand retour dans notre centre-ville il y a près de 15 ans en 2005, avec la pose d'un acte fondateur : le développement du service Vélo'v.

Il s'agissait alors de la première expérience réussie à l'échelle de grande ville européenne de mise en place d'un système de vélos en libre-service, confortant la place de Lyon en matière d'innovation des solutions de mobilité.

Depuis, des aménagements cyclables n'ont cessé d'être créés et le réseau n'a cessé de se développer dans le cœur de l'agglomération, mais aussi en première couronne. L'objectif était de mailler au mieux le territoire pour passer de l'étoile à la toile.

Avec ce REV, réseau express vélo, vous souhaitez nous proposer de franchir une nouvelle étape dans le développement des déplacements cyclables dans notre agglomération. Une nouvelle étape car, vous l'avez compris, ce REV n'est pas une révélation concernant l'importance des mobilités cyclables pour nos politiques métropolitaines.

Nous vous rejoignons sur la philosophie globale du dispositif qui vise à massifier et à fluidifier la circulation cycliste. Nous souhaitons insister sur la nécessité d'une meilleure desserte par capillarité dans notre territoire en évitant les phénomènes de coupures dans les aménagements cyclables réalisés, ce qui est bien souvent rédhibitoire à la pratique cycliste.

Sur l'ambition affichée, vous affirmez vouloir, à terme, environ 320 km d'infrastructures, 250 km d'aménagements d'ici 2026, dont 100 km préexistants à reconfigurer au format REV.

Pourtant, le livret programmatique vert, distribué pendant la campagne électorale, mentionnait la création d'un réseau de 450 km, certes sans précisions de l'échéance de réalisation. Ce ne sera donc pas avant au moins 2035, puisque votre objectif est de 320 km pour 2030.

Vous nous proposez d'adopter une enveloppe de 100 M€ sur le mandat pour la réalisation du REV. D'après le guide "Le coût des politiques vélo" paru en novembre 2020 par le Club des villes et territoires cyclables, le Chronovélo, modèle du REV grenoblois, reviendrait en moyenne à 800 000 €/km, ce qui, pour 250 km de REV lyonnais, reviendrait à un budget de 200 M€.

Monsieur le Vice-Président aux mobilités actives, ce décalage interroge. Votre budget prévisionnel pour le REV est-il insincère ? Les aménagements lyonnais seront-ils de moindre qualité que ceux de l'agglomération grenobloise ? Ou considérez-vous que vos amis grenoblois n'ont pas géré avec efficacité l'argent public ?

Concernant les tracés des différentes lignes prévues, vous annoncez rencontrer les associations d'usagers du vélo et les Maires. Il manque à cette liste les Conseillers métropolitains, car oui, nous sommes bien ici en Conseil de la Métropole avec des Conseillers élus sur une circonscription territoriale ayant donc également une légitimité sur ces territoires.

Cette délibération est emblématique de votre gouvernance qui ne laisse aucune place, ou très peu de place, aux Conseillers métropolitains.

Nous avons pourtant besoin de cette respiration démocratique. Citoyens, Maires et Conseillers métropolitains, c'est sur ce triptyque que doit reposer la co-construction de nos politiques métropolitaines. Enlevez un de ces éléments et c'est tout notre édifice institutionnel qui est déstabilisé.

Vous expliquez ensuite qu'une fois les lignes définies, des comités de pilotage associant les Maires, les adjoints concernés, ainsi que deux Conseillers métropolitains seront mis en place pour chaque ligne. Pourquoi seulement deux Conseillers métropolitains seraient-ils associés au comité de pilotage ? Comment seront-ils désignés ? Seront-ils tous issus de la majorité métropolitaine ?

Vous nous proposez donc d'engager 10 M€ pour la réalisation de cette première ligne du REV, ligne n° 1 qui double, pour partie, la piste cyclable des berges du Rhône. À ce jour, nous ne disposons pas d'éléments nous permettant d'apprécier l'opportunité de cette ligne ni de comprendre pourquoi elle a été choisie pour être prioritaire dans la réalisation du REV. Était-ce la plus facile à réaliser ? Il aurait été nécessaire de situer cette première ligne dans une vision plus globale au niveau de la Métropole de Lyon afin de visualiser l'ensemble des futures lignes du REV et aussi les connexions avec les pistes cyclables de proximité actuelle.

Un autre point non évoqué dans la délibération concerne la nécessité de stations de service réparties sur les différents axes du REV, des aires qui seraient à la fois des lieux de rencontre, un espace repos, un espace dépannage, mais aussi un lieu d'information avec, par exemple, un plan global du réseau REV et une cartographie du quartier.

Depuis plus de 10 ans, le trafic vélo augmente entre 10 et 15 % par an. Hors période de confinement, la hausse est même de 30 % en 2020 par rapport à 2019. La transformation des pratiques s'accélère. Ces chiffres ne doivent cependant pas devenir le mantra qui motive et justifie toutes vos actions, car avec ces seuls chiffres, il est difficile de faire la part des choses sur la réalité qualitative et quantitative de la progression de l'usage du vélo. Il convient donc de raisonner en termes de part modale et pas seulement en termes de progression chiffrée du nombre de déplacements.

Quelle est l'évolution de la part modale du vélo dans l'agglomération ? En janvier dernier, une présentation en commission déplacements laissait apparaître que la hausse de la part modale du vélo était avant tout prise aux transports en commun dont la part modale baissait, alors que la part modale des déplacements en voiture augmentait. Ceci pose clairement un problème d'efficacité de votre politique.

Nos voiries seraient ainsi de plus en plus utilisées et par toujours plus de modes de transports individuels. Cela ne va pas s'améliorer avec la diminution progressive du télétravail.

L'augmentation de la fréquentation augmente aussi les conflits d'usage de voirie avec les véhicules motorisés, certes, mais aussi avec les piétons ou avec d'autres cyclistes. Même sur piste séparée et sécurisée, nous avons affaire à des usages différents et parfois antinomiques : du vélotaf, du déplacement familial ou d'agrément ou une pratique plus sportive. Se focaliser sur un tout cyclable imaginé, qui plus est, comme un seul type d'usager homogène dans ces pratiques serait donc une erreur.

Il y a donc un vrai travail d'acculturation à mener pour tous les usagers, cyclistes mais aussi, encore une fois, automobilistes ou piétons, ne serait-ce qu'au niveau des fameux panneaux M12 qui permettent aux cyclistes de franchir, sous condition, les feux de circulation. Ces panneaux sont aujourd'hui mal connus, peu compris et peuvent susciter tensions, voire accidents.

Trop vite déployés, mal expliqués, il pourrait en être de même avec les nouveaux feux de signalisation prioritaires cyclistes que vous souhaitez mettre en place. Il y a vraiment un besoin de sensibilisation, d'information et de formation. Il faut participer à ces efforts de pédagogie pour rendre possible la cohabitation entre usagers et que chacun se mette à la place des autres pour éviter de cliver encore plus notre société.

C'est tout cela que vous devez prendre en compte si vous souhaitez mener une "REvolution". Dans le cas contraire, votre REV pourrait se transformer en source de conflits et augmenter l'accidentologie.

Malgré ces points d'alerte, nous voterons favorablement cette délibération qui, plus qu'une rupture, est davantage le prolongement et l'amplification de ce qui a déjà été réalisé dans cette agglomération en faveur des modes actifs.

Si nous sommes acquis au développement des pratiques cyclables, ce vote n'est clairement pas une approbation sans réserve de votre vision des mobilités. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. la parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère PROST** : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, nous avons pris connaissance de la mise en œuvre de ce nouveau réseau de transport répondant à une demande accrue des citoyens de se déplacer de manière sécurisée en vélo, objectif louable, bien évidemment, tant les accidents dont les victimes sont des cyclistes sont très souvent dramatiques. Rappelons le triste événement du 25 mai dernier au cœur de Lyon 7<sup>ème</sup>, mais encore ceux de Vaulx en Velin et Villeurbanne sur cette dernière année.

Une sécurité renforcée incitera indéniablement des personnes à se lancer dans une démarche quotidienne, ou au moins plus fréquente de déplacements en vélo avec des effets bénéfiques sur la qualité de l'air, mais également sur la santé publique.

Il s'agit donc d'un constat partagé au vu des enquêtes réalisées régulièrement depuis 2011. Le sentiment de danger cité dans celle de mars 2021 n'est donc, malheureusement, pas seulement un ressenti.

Pour autant, si l'ambition affichée autour de ce REV est grande, sa mise en œuvre ne se réalisera pas en une nuit, même si cette future ligne 1 du REV couvrira une distance supplémentaire de 17 km entre Vaulx en Velin et la gare de Saint Fons d'ici fin 2022, en complément des 100 km de piste cyclable qui existent déjà sur notre Métropole.

En effet, certaines données restent en suspens, autant sur le plan de la mise en œuvre technique que sur le pilotage et la concertation relative à ce projet. Si des indications sont, bien sûr, communiquées sur le tracé violet, intéressons-nous à la partie un peu plus au sud, sachant que, par ailleurs, la ViaRhôna se déploiera sur la rive droite du Rhône à partir de La Mulatière.

Il nous importe de revenir sur le point sur lequel mon collègue Jean-Luc Da Passano est intervenu en commission, à savoir le projet budgété à environ 10 M€ de construction d'une passerelle fort utile en termes de sécurité, au-dessus de la M7. Qu'en est-il ? Ou alors allez-vous modifier l'itinéraire ViaRhôna à partir de la Saulaie pour lui faire emprunter une portion de la M7 dont la configuration est toujours relativement autoroutière ?

Nous souhaiterions ainsi avoir des précisions, car nous ne voyons pas, sauf erreur de ma part, cette passerelle apparaître sur les documents prévisionnels. Plus globalement, nous espérons fortement que la définition du réseau avec les territoires, comme évoqué dans la délibération, sera à la hauteur de cet intitulé. Si des comités de pilotage associant les Maires et adjoints concernés seront mis en place, une fois les lignes définies, je cite, qui va donc statuer sur l'itinéraire de ces futures lignes et quelle sera donc la place de ces associations de cyclistes, par exemple, la Ville à Vélo mais d'autres, mais aussi les associations de riverains ?

Enfin, deux Conseillers métropolitains devant être présents dans ces comités de pilotage, il serait bon d'inclure un Conseiller de l'opposition, puisqu'un membre de l'Exécutif, j'imagine *a priori* monsieur Bagnon ou monsieur Kohlhaas, sera déjà présent dans l'instance.

En résumé, ce projet, ayant indéniablement ses qualités et annoncé en grande pompe le 4 juin dernier, demeure perfectible dans sa mise en œuvre ou *a minima* nécessite des compléments d'information au fur et à mesure de son avancement, informations que nous serions ravis d'entendre pour celles que vous pourriez déjà nous communiquer. Je vous en remercie par avance.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Synergies est favorable au déploiement d'un réseau express vélo sur notre Métropole. C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement sur ce projet de délibération.

On sait combien la réalisation de pistes cyclables structurantes et sécurisées est importante pour le développement de la pratique du vélo, notamment pour les déplacements du quotidien et les trajets domicile-travail afin de réduire la part de la voiture individuelle.

Nous encourageons ce développement de la part modale du vélo parce qu'il continue et il contribue à l'activité physique et donc, à la santé, tout en n'émettant aucun gaz à effet de serre, tout le monde le rappelle, ce qui est précieux dans un contexte de dérèglement climatique global.

Mais, vous vous en doutez bien, nous avons quelques remarques à faire. Attention, le vélo n'est pas la solution miracle à tous les problèmes de mobilité. Il ne permet pas de répondre à tous les besoins, à tous les types de déplacements et je fais appel à quelques notions concrètes, il aurait pu y en avoir d'autres, je pense à ces familles de la périphérie qui travaillent à Lyon et ne trouvent pas de place en crèche dans leur commune, par exemple, et qui font garder leur enfant à Lyon, près de leur lieu de travail. Comment font-elles ?

Je pense à ces travailleurs qui viennent de loin et qui font des dizaines de kilomètres matin et soir chaque jour. Je pense aussi aux personnes âgées les moins mobiles qui ont déjà des difficultés à prendre les transports en commun. Tout le monde ne peut pas faire du vélo donc n'ayons pas d'approche dogmatique, je pense qu'elle est en train de se dédogmatiser et je l'en remercie.

De la même manière, tout le monde n'a pas le choix de laisser sa voiture. Tout le monde n'a pas un travail à quelques encablures de chez soi, dans un lieu bien desservi par les modes de transport en commun. Croyez bien que lorsque, en tant que personne et salarié, on rejoint son lieu de travail, pardonnez-moi le terme, on se farcit matin et soir les bouchons automobiles, ce n'est pas par gaité de cœur et par plaisir et c'est bien parce que l'on y est contraint, pour une raison ou pour une autre. Or, la congestion automobile a encore gagné du terrain avec cette période de déconfinement. Attention à la saturation qui peut rapidement arriver et qui nourrit déjà la défiance à l'égard de la puissance publique.

Ceci étant rappelé utilement au nom de nos concitoyens qui nous interpellent d'ailleurs régulièrement, et c'est pour cela que nous le faisons, reprenons notre vélo pour revenir au REV. Vous aviez esquissé en commission déplacements et voirie la gouvernance que vous souhaitez lui appliquer avec la mise en place de comités de pilotage par ligne comprenant Maires, adjoints, Conseillers métropolitains, très bien. Nous pensons qu'il serait intéressant d'y adjoindre des représentants des usagers cyclistes toute génération représentée pour un débat citoyen, respectueux et contradictoire.

Reprenons la présence des Conseillers métropolitains au sein de ces comités de pilotage, c'est aussi l'occasion d'une première ébauche de ce que pourrait être le rôle des Conseillers métropolitains sur le plan territorial ; Conseillers métropolitains qui n'ont, par contre, pas vocation à venir troubler de leur présence les Conférences territoriales des Maires qui sont des instances réunissant les communes.

J'en profite pour dire que c'est simplement la loi et le texte de loi le prévoient ainsi. Il ne faut pas tout mélanger. Pour le rôle des Conseillers métropolitains réclamé par ailleurs, et nous y contribuons aussi en termes de réflexion, tout est à inventer et il nous semble que le fait de les associer aux comités de lignes REV va dans le bon sens en étoffant ce rôle, sans pour autant déséquilibrer les CTM.

À la lecture de ce rapport, nous avons relevé quelques points qui méritent que l'on s'y arrête un instant. Vous nous proposez, par cette délibération, de décider d'une autorisation de programme complémentaire de 10 M€ pour, je vous cite : "la réalisation des premières études de faisabilité sur l'ensemble des lignes, des études de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les premières lignes".

Pourtant, dans le rapport, tout comme dans votre présentation en commission, vous n'avez évoqué que la première ligne du Mas du Taureau à la Vallée de la Chimie. Vous nous avez précisé que les autres lignes retenues seraient présentées en septembre, en même temps que le calendrier prévisionnel de leur réalisation.

Vous nous demandez donc un effort, aujourd'hui, de délibérer sur une enveloppe permettant d'engager des travaux sans que nous ne sachions précisément lesquels, ni sur quelle ligne de REV, en dehors de cette ligne REV 1 qui, elle-même, ne fait pas l'objet d'une présentation détaillée. Vous nous demandez une nouvelle fois de vous signer un chèque en blanc, comme pour la PPI.

Il est donc vraiment dommage que, pour des délibérations qui ont notre assentiment, ces projets de délibération soulèvent trop d'interrogations. Nous vous le signalons et nous vous alertons. C'est dans ce cas-là que nous vous rappelons que, finalement, nous souhaitons en tout cas que ces interrogations ne se représentent pas, que l'on puisse en délibérer avant, que l'on puisse en parler avant et nous ne revenons pas sur notre décision pour ce projet de REV dont l'objectif est partagé et nous voterons favorablement ce projet de délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, la pandémie nous a fait prendre conscience de la vitesse à laquelle un élément exogène peut modifier ce que nous prenons pour acquis, mais la pandémie, dès mai 2020, a mis en branle un autre changement qui a, lui aussi, donné un avant-goût de ce que sera la ville de demain.

L'urbanisme transitoire qui a été déployé rapidement pour faire plus de place au vélo a confirmé le potentiel réel et profond d'un nouvel aménagement plus favorable aux mobilités actives. Sensiblement renforcé depuis notre victoire en juin dernier, nous allons désormais le pérenniser et façonner vraiment la ville de notre siècle.

Nous en posons aujourd'hui la première pierre. Le réseau express vélo, pour lequel 100 M€ sont prévus à la PPI, sera un élément d'identité fort de notre Métropole. Les pistes bidirectionnelles larges qui verront le jour d'ici 2026 permettront à un nombre toujours plus grand d'adopter le vélo pour leurs déplacements.

Les aménagements sécurisés qui sont prévus, les capacités de parking sécurisé, les possibilités d'intermodalité, tout ceci contribuera à renforcer la pratique et permettre à des catégories de nos concitoyens qui n'ont pas encore franchi le pas de s'y adonner.

Avec 250 km de pistes prévues d'ici à 2026, c'est une mesure de transformation qui, dans le temps qui est celui de l'aménagement du territoire, sera aussi fulgurante et profonde qu'a pu l'être la pandémie dans la défiguration de notre vie commune à sa propre échelle temporelle.

Mais parce qu'un ensemble d'autoroutes à vélo ne fait pas une politique de mobilité à part entière, son intégration avec des mesures complémentaires contribuera à transformer de fond en comble notre écosystème.

Je citerai, pour commencer, la délibération que nous allons étudier par la suite : les 10 000 vélos en prêt gratuit pour les jeunes de 18 à 25 ans. Avec une enveloppe de 4 M€, elle aura un objectif tant du côté de l'insertion et de l'économie, en soutenant la création d'une filière de recyclage du vélo et en favorisant l'insertion des personnes en difficulté, mais aussi du côté de la solidarité et de l'apprentissage. Car en permettant à un certain nombre d'étudiants boursiers de première année et de jeunes majeurs en difficulté de pouvoir se mettre au vélo gratuitement, c'est la création d'une habitude saine de long terme à laquelle nous contribuons.

Surtout, ce futur réseau sera complémentaire de la ZFE et des autres mesures d'amélioration de la qualité de l'air et du renforcement du réseau des transports en commun que nous allons prendre. Il sera aussi de notre volonté de polariser réellement notre Métropole.

En créant ce réseau, ce maillage, en passant de l'étoile à la toile, comme cela a pu être dit, et en reliant ainsi de façon sécurisée, claire, signalée et aisée les différentes communes de notre Métropole, il sera possible plus facilement de vivre à un endroit et de s'épanouir dans un autre.

Ainsi, la première ligne que nous validons aujourd'hui reliera le Mas du Taureau à Saint Fons en passant par Villeurbanne et Lyon et les neuf élus de ces communes que compte notre groupe en sont ravis. Dans sa totalité, le REV désenclavera les territoires en reliant les communes de couronne entre elles et elles au centre.

On ne pourra plus dire que "vélo" rime avec "bobo" car, enfin, le vélo sera accessible à tous, d'une part, avec les aides à l'acquisition, qu'elles soient financières ou matérielles, d'autre part, sur sa pratique sécurisée et incitative, qui permettra de relier les territoires sans risquer sa vie en traversant, notamment, le périphérique Laurent Bonnevey ou en rejoignant Vénissieux depuis les États-Unis.

Le REV, c'est donc, pour un Lyonnais, d'aller prendre un verre à Saint Fons ou, pour un Villeurbannais, d'aller se mettre au vert dans les Monts d'Or. Le REV, c'est encore, pour un Oullinois d'aller voir une pièce au Radiant. Le REV, c'est enfin l'ouverture, le désenclavement, c'est le REV d'un Lyonnais de se rendre d'un coup de pédale, ou deux, au planétarium de Vaulx en Velin.

Bref, il sera donc plus facile pour nos concitoyens d'aller et venir sur notre Métropole à bicyclette et cela contribuera aussi à réduire l'usage de la voiture en ville et en périphérie, ce que, après les épisodes de pollution de ces derniers jours, nous appelons de nos vœux. Nous l'avons dit et répété, nous ne voulons plus de pics de pollution à répétition.

Alors oui, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera avec enthousiasme ce premier rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Monsieur le Président, chers collègues, quelle joie ! Une délibération sur le vélo ! Pour notre groupe, pas d'hésitation, c'est à moi de m'y coller, normal étant sans doute le plus gros pratiquant cycliste de cette assemblée, sans doute le meilleur aussi mais il faudrait qu'on le teste. Mais surtout parce que ce n'est pas le cas de tous les membres de mon groupe et c'est bien pour cela que c'est important.

Pour qu'un projet soit partagé, il faut qu'il rassemble, il faut qu'il fédère, il faut qu'il soit abordé avec différents points de vue. C'est d'ailleurs pour cela que nos assemblées sont constituées en groupes politiques ayant des visions différentes et qu'au sein de chaque groupe, la multiplicité des points de vue permet le débat et la co-construction.

Sur ce dossier de réseau express vélo, au-delà du projet de faire des pistes cyclables de qualité, ce qui est, vous vous en doutez, partagé, c'est la méthode, monsieur le Président, qui nous irrite. Méthode que l'on commence à connaître, car vous la déployez petit à petit dans la plupart des dossiers.

Tout d'abord, la leçon. Sur chaque sujet, comme des instituteurs, vos collègues nous donnent un cours sur le sujet. Au moment où j'ai préparé mon intervention, j'imaginai déjà les différentes interventions de tous ceux qui allaient faire l'apologie de la pratique cycliste et des bienfaits du vélo.

Ensuite, laisser croire qu'avant votre arrivée aux affaires, rien n'avait été fait et pourtant, aujourd'hui, il existe déjà des équipements structurants pour les vélos, qui permettent de se déplacer rapidement et sur de longues distances. La Meyzieu-Lyon en est le meilleur exemple, elle permet de relier la limite est de l'agglomération à la Part-Dieu en moins de 30 minutes, pour peu que vous ayez un peu de cuisses.

Enfin, organiser une pseudo-démocratie participative qui exclut les élus. Ce que vous nous proposez dans cette délibération n'attire pas d'opposition de notre part car, vous l'avez compris, c'est la suite des politiques précédentes avec, certes, une communication beaucoup plus marquée. Ce que nous regrettons, c'est la méthode qui consiste à changer les règles de notre démocratie représentative.

En effet, vous nous demandez d'engager un budget sur un projet qui n'est pas encore finalisé, et pas sur des détails. Pour cette infrastructure, vous ne savez pas encore où elle passera et vous nous dites : "On verra plus tard, sans vous." Pire, vous nous expliquez que le tracé sera tranché avec des acteurs associatifs et locaux que vous pilotez politiquement. Car c'est bien là votre méthode. Sous-couvert de démocratie participative, vous laissez la décision à des acteurs associatifs qui ne sont que vos bras armés politiques.

Sur la politique vélo, comment peut-on imaginer qu'il n'y a pas de collusion entre l'association la Ville à Vélo et votre Vice-Président au vélo qui en a été le Président ? Comment voulez-vous que les citoyens se déplacent pour aller voter pour les représentants si ces représentants ne servent à rien et que la décision est prise sans eux ?

Comme je le disais en introduction, pour qu'un projet soit partagé, il faut qu'il rassemble. Ce que nous souhaitons, ce n'est pas que la construction se fasse sans les acteurs associatifs et locaux, mais que la décision finale passe par une assemblée représentative de tous les enjeux et surtout, de tous les points de vue.

Alors que normalement, chaque profil de rue est présenté en commission, là, nous avons juste eu le droit à un faisceau Vaulx en Velin-Saint Fons *via* les quais, sans tracé finalisé, sans échange avec toutes les mairies d'arrondissement. Ce que vous nous demandez, c'est de voter et vous nous informerez ensuite de ce qui sera fait. C'est le *bis repetita* de la PPI dont nous attendons toujours vos choix.

Monsieur le Président, vous l'avez compris, nous ne voterons pas contre le projet de réseau express vélo que nous continuerons de soutenir, comme depuis de nombreuses années, même s'il a désormais un nom très marketing. Mais pour espérer que vous entendiez que les élus, tous les élus, restent encore les dignes représentants de toutes les visions de tous les habitants, la méthode de décision finale doit se faire par eux et, pour cette raison, nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère DELAUNAY :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, c'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole au nom du groupe Les écologistes pour vous parler du réseau express vélo pour lequel nous nous apprêtons à attribuer un premier financement, notamment pour la réalisation de sa première ligne de Vaulx en Velin à Saint Fons.

Au nom de mon groupe, je voulais saluer ce projet qui est une avancée majeure en faveur des mobilités actives, car oui, chers collègues, plus d'un siècle après sa mise au point, c'est bien le vélo, cette invention pourtant si simple qui doit et qui va marquer les mobilités de la ville au XXI<sup>e</sup> siècle. Pourquoi ? Parce que le modèle qui est celui du tout voiture est à bout de souffle.

Certes, il a pu correspondre en son temps à un idéal de liberté et de réussite sociale, conquérant ainsi largement les foyers, allant jusqu'à impacter la physionomie même de nos villes, ce modèle, nous n'en connaissons que trop bien les limites : pollution atmosphérique, surconsommation de ressources fossiles, nuisances sonores, accaparement excessif de l'espace public, charge financière très importante pour de nombreux foyers et, plus largement, pour la collectivité.

Aujourd'hui, c'est d'un autre modèle dont nos villes ont besoin, dont nous avons besoin, un modèle qui redonne sa juste place aux mobilités actives, un modèle à la hauteur de l'enjeu sanitaire qu'est celui de la lutte contre la pollution atmosphérique, à la hauteur également du défi écologique qui est devant nous pour une ville plus respirable, plus agréable, mieux partagée.

Ce changement culturel, nous proposons de l'accompagner en consacrant une enveloppe inédite de 320 M€ sur le mandat, en faveur des mobilités actives, en agissant simultanément sur les infrastructures, sur les services et pour l'accompagnement dans la pratique du vélo.

C'est dans cette logique que nous votons le renforcement de la prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et des subventions en faveur de l'apprentissage de la pratique du vélo. C'est dans cette même logique que nous votons aujourd'hui le système de prêt gratuit de 10 000 vélos reconditionnés au profit des jeunes du territoire et de la première ligne du REV.

Nous voulons ainsi accompagner un changement d'échelle sans précédent, en faveur des déplacements vélos dont la pratique n'a cessé de croître ces 10 dernières années de 10 à 15 % par an, et jusqu'à 30 % en 2020, hors période de confinement. D'ici 2026, c'est un triplement des déplacements à vélo que nous voulons atteindre et ce réseau express vélo y contribuera largement.

Pratique et confortable, car composé de voies larges, qualitatives et continues, il permettra des déplacements à vélo plus rapides, il sera aussi plus sécurisé que les voies traditionnelles car clairement séparé des autres modes de transport et c'est un point vraiment important que ce sentiment d'insécurité, alors qu'il reste, encore aujourd'hui, le principal frein au développement de la pratique.

En garantissant des déplacements plus sûrs, nous pouvons démocratiser plus largement la pratique du vélo à destination des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite. Structurant, également, car ce réseau maillera largement le territoire métropolitain, sa première ligne en est un exemple concret puisqu'elle reliera Vaulx en Velin à Saint Fons, en passant par le campus de la Doua, les quais du Rhône, mais

aussi les zones économiques que sont la Vallée de la Chimie et Techsud. Elle sera aussi complémentaire des futurs T9 et T10 de la gare de Saint Fons, ce qui permettra une intermodalité TER + vélo.

Enfin, je tiens particulièrement à souligner la méthode utilisée pour l'élaboration de ce réseau marquée par une forte concertation et de nombreux échanges avec les associations "mobilités actives", dont l'expertise en la matière est reconnue, avec les territoires aussi, puisque le réseau a été présenté dans les CTM qui ont ensuite pu formuler, certaines communes, aussi des propositions. Ces échanges se sont poursuivis jusqu'au séminaire du 20 mai avec les Maires et les adjoints "mobilités".

Cet atelier de travail inédit a débouché au total sur plus de 300 propositions. Cette dynamique se poursuit puisque, pour chaque future ligne du réseau express vélo, seront créés des comités de pilotage réunissant les Maires et adjoints, ainsi que deux Conseillers métropolitains issus des territoires concernés. Ces COPIL (comité de pilotage), sur la base des études d'insertion, préciseront notamment les tracés finaux et la nature des aménagements à réaliser pour chacune des lignes.

Chers collègues, avec la réalisation de ce réseau express vélo, nous apportons, je crois, des réponses concrètes et très pragmatiques aux défis de notre époque. En maillant le territoire de voies larges, continues, confortables et sécurisées, nous accompagnons un changement d'échelle sans précédent en faveur des mobilités actives pour une Métropole plus respirable, plus agréable à vivre.

En concrétisant ce réseau, nous voulons aussi contribuer modestement à réinventer et à réenchanter la mobilité individuelle qui, au XXI<sup>e</sup> siècle, sera propre ou ne sera pas car le vélo n'est pas qu'un moyen de transport, c'est aussi un merveilleux vecteur d'émancipation.

Je voudrais, pour conclure, vous citer Suzanne B. Anthony qui, en 1896, disait : "La bicyclette a fait plus pour l'émancipation des femmes que n'importe quelle autre chose au monde. Je persiste et je me réjouis à chaque fois que je vois une femme à vélo." Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien à toutes et tous pour vos interventions. Je vais rajouter quelques mots pour me féliciter du choix de cette première ligne très symbolique en partant du Mas du Taureau à Vaulx en Velin. Je crois que c'est l'une des premières fois que nous construisons dans cette agglomération, un nouveau réseau ou quelque chose d'innovant qui part d'un quartier populaire, qui sont très souvent plutôt la dernière roue du carrosse.

Je me félicite aussi du choix de l'arrivée à Saint Fons dans la Vallée de la Chimie. C'est aussi un message pour la desserte des zones d'activité et pour l'activité économique et puis, c'est naturellement le long des quais du Rhône, là où il y a un vrai besoin avec, souvent, plus de 15 000 cyclistes qui les empruntent chaque jour.

Je rappelle que le tracé a été projeté, je crois que c'est monsieur Quiniou qui disait qu'il ne connaissait pas le tracé, donc on peut le re-projeter mais il a été projeté par monsieur Bagnon lors de sa présentation, et pour faire le lien aussi de l'intérêt de cette ligne 1, c'est qu'elle est en lien avec les projets de tramways T9 et T10, et donc cela nous permet d'optimiser les travaux de voirie et c'est ce qui explique que nous ayons des coûts globaux dans les 100 M€, un peu plus faibles, avec un deuxième aspect que vous connaissez, c'est qu'il y a 100 km de ces 250 km qui sont des réseaux existants que nous allons transformer, ce qui explique aussi que nous soyons un peu moins chers par rapport au coût qu'a annoncé monsieur Geourjon pour Grenoble, par exemple.

Je rappelle aussi que nous avons toujours dit que nous ferions 250 km dans le mandat, en campagne électorale, cela a toujours été très clair, et que nous avons l'ambition d'en faire plus à plus long terme, surtout pour répondre, d'ailleurs, aux besoins des territoires, puisque la plupart des Maires sont très moteurs sur le sujet et souhaitent que nous allions beaucoup plus loin donc j'espère que nous pourrons, nous aurons probablement, en cours de mandat, des discussions financières à ce sujet.

Ensuite, je souhaite remercier le Vice-Président pour la méthode. Quelle concertation ! Avec chaque CTM, avec chaque Maire qu'il a rencontré sur le territoire en venant à vélo, d'ailleurs, sur le territoire pour bien comprendre les enjeux. Cela explique naturellement qu'il faille un peu de temps pour la mise en place et l'annonce du réseau en septembre donc on est loin de demander un chèque en blanc. Simplement, on ne peut pas, quand on ne concerte pas assez, nous le reprocher, et quand on le fait, de dire que ce n'est pas suffisamment clair. Oui, ce sera suffisamment clair en septembre lorsque tout sera annoncé. Il y a encore un peu de travail pour arriver à finir ce réseau et l'annoncer au mois de septembre.

Un mot aussi, puisque cette concertation va continuer après septembre avec les comités de pilotage où, en effet, les Maires seront présents ou leurs équipes, et c'est normal, où en effet les usagers, ceux qui font du vélo, seront présents parce qu'il est important aussi d'avoir leur expertise et puis ces comités de pilotage, comme leur nom l'indique, sont pilotés et ceux qui pilotent, c'est la majorité de la Métropole.

Chers collègues, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Il y a une voix contre et 104 voix pour, donc la délibération est adoptée.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

**N° 2021-0567 - déplacements et voirie** - Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0567. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 5 page 176)*

**M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous venons de parler infrastructures, ce qui est absolument indispensable pour promouvoir l'usage du vélo mais bien sûr, d'autres dispositifs sont nécessaires et force est de constater que, sur la Métropole, malheureusement, certaines personnes ne sont actuellement pas en capacité de se payer un vélo, alors même qu'il s'agit d'une dépense pourtant modique.

Il me tient particulièrement à cœur de démocratiser cette pratique du vélo. Il a été noté par certains d'entre vous que le vélo rimait avec "bobo", alors même qu'il s'agit de la mobilité, après la marche à pied, la moins coûteuse. Il y a donc un intérêt, je dirais même un impératif pour répondre à une précarité de mobilité qui est bien réelle sur notre Métropole, à développer la pratique du vélo beaucoup plus largement et dans tous les milieux sociaux, notamment ceux qui sont le plus en difficulté économiquement.

Ce projet de prêt de 10 000 vélos à destination des jeunes majeurs résidant sur notre territoire répond tout à fait à cette logique. Il s'agit de développer, bien sûr, la pratique du vélo et de répondre à d'autres objectifs qui sont la réduction de la pollution de l'air et également des émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet répond également à d'autres objectifs extrêmement complémentaires :

- le soutien des jeunes de notre territoire à faibles revenus en formation ou en démarche d'insertion sociale et professionnelle,
- le développement de la filière du recyclage des vélos, car il s'agira de vélos, vous l'avez bien compris, d'occasion réparés,
- le soutien à l'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté,
- l'amélioration de la santé publique en luttant contre la sédentarité des jeunes, vous le savez, c'est un véritable fléau dont on parle trop peu.

Notre volonté est donc de permettre aux jeunes de s'approprier, dès les premières années de leur vie d'adultes, la pratique régulière du vélo pour se rendre sur le lieu d'étude ou sur leur lieu de travail, et de pouvoir se déplacer, s'ils sont parfois éloignés des réseaux de transport en commun et à toute heure du jour, le vélo ayant l'avantage d'être disponible 24 h sur 24 et sept jours sur sept.

Bien sûr, ces objectifs répondent également à la volonté de réduire le changement climatique et la pollution atmosphérique qui touche en premier lieu les personnes en situation de précarité. On n'en parle que trop peu.

Les 10 000 vélos seront donc achetés par la Métropole de Lyon, qui en restera bien sûr propriétaire. Il s'agit de vélos de seconde main reconditionnés et identifiés par un système de marquage. Ceux-ci devront répondre à tous les critères de sécurité, qui sont bien évidemment requis à leur mise en circulation et les vélos seront remis avec un très bon antivol.

Le service de prêt de vélo sera mis en place à l'automne 2021 et sera confié à un prestataire extérieur qui aura pour mission d'assurer l'ensemble des éléments détaillés : la réception des vélos, l'instruction des demandes de prêt, la sensibilisation à l'usage et au conseil des utilisateurs, ce qui a été noté comme un besoin important tout à l'heure, le suivi et l'entretien des vélos prêtés, le stockage des vélos, la réalisation d'un tableau de bord et l'aide au traitement en fin de vie de ces mêmes vélos.

Quant aux bénéficiaires, comme indiqué il s'agit de jeunes majeurs habitant la Métropole de Lyon, âgés de 18 à 25 ans et relevant de deux publics prioritaires, d'une part, les étudiants inscrits en première année d'enseignement supérieur et qui bénéficient d'une bourse d'enseignement et d'autre part, les jeunes majeurs en parcours d'insertion sociale et professionnelle. On veillera à assurer une répartition équilibrée des prêts de vélos entre ces deux publics et, le cas échéant, nous ferons des rééquilibrages.

En termes de budget, il s'agit d'un budget prévisionnel sur quatre ans, à la fois un budget d'investissement d'un montant de 2,4 M€ et un budget de fonctionnement du même montant. À savoir que nous étudions en parallèle la possibilité d'un cofinancement à hauteur de 50 % de l'ensemble du budget du projet par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Je vous remercie et je précise que la commission a donné un avis favorable sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, quelques mots rapides pour soutenir la démarche que vous initiez pour donner aux personnes les moyens de mettre en œuvre la transition écologique que nous appelons de nos vœux, d'autant plus qu'il s'agit ici tout à la fois d'aider nos jeunes concitoyens, de promouvoir la filière de recyclage des vélos et de favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Nous ne pouvons que soutenir votre démarche dans le contexte économique et social que l'on connaît.

Nous espérons désormais que cette délibération profitera aux acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés de longue date sur notre territoire et non à de nouveaux acteurs bénéficiant d'un effet d'aubaine, quelles que soient leurs bonnes intentions. Nous aurions souhaité avoir des assurances à ce sujet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez de voter en faveur de la mise en place d'un service de prêt, à titre gratuit, de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs en situation de précarité.

Force est de constater que la délibération soumise est très peu détaillée. Il n'est ainsi pas précisé la durée de ce prêt ni son caractère renouvelable ou non, ce qui reste assez cocasse car un prêt sans date de retour, cela se rapproche d'un don. Encore une fois, il faut s'en référer au retour de la conférence de presse et à son dossier de presse dévoilé un mois avant toute présentation du dispositif pour en savoir davantage. Il s'agira donc bien d'un prêt d'un an renouvelable une fois, et cela a été indiqué par Fabien Bagnon il y a quelques minutes.

Ce service sera confié à un prestataire extérieur privé qui aura à sa charge l'entièreté de la chaîne de production du service, de la réception des vélos achetés par la Métropole à l'instruction des demandes de prêts, en passant par la gestion du parc en famille.

Il s'agit donc ici en quelque sorte d'une délégation de service public, mode de gestion qui fait pourtant, d'habitude, pousser des cris d'orfraie à certains membres de votre majorité. Les appels d'offres pour choisir ce prestataire sont clos depuis jeudi dernier et nous attendons donc désormais de savoir qui sera retenu pour mettre en place cette politique.

Vous avez décidé que ce service serait accessible aux majeurs avec deux publics prioritaires : les boursiers en première année et les jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Monsieur le Président, nous vous demandons d'élargir la liste des bénéficiaires de ce dispositif aux jeunes en alternance ou en apprentissage, y compris s'ils sont mineurs car là aussi, il y a des jeunes en grande précarité et qui ont besoin de mobilité.

Nous soutenons le principe d'une démarche d'économie circulaire avec des vélos d'occasion reconditionnés et le recours aux structures d'insertion pour mettre en place cette flotte. L'estimation budgétaire pour la mise en place de ce service de prêt est de 4 M€ HT, avec une flotte de 10 000 vélos. Il s'agit d'un coût de revient de l'ordre de 400 € par vélo pour des vélos reconditionnés.

Ce coût interroge. Ceci d'autant plus que vous avez déclaré vouloir faire appel à la générosité des Grand Lyonnais pour vous fournir leurs vélos non utilisés sommeillant dans les caves et les garages, ce qui impliquerait donc un coût négligeable d'acquisition pour une partie au moins des vélos.

Ce coût interroge d'autant plus que nous avons la chance, sur la Métropole de Lyon, d'avoir, depuis plusieurs années, un réseau d'ateliers vélos participatifs et solidaires soutenu par la Métropole de Lyon, un réseau fédéré au sein, notamment, de la coordination La Clavette. Ces ateliers participatifs, comme le Chat perché dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement ou la P'tite Rustine à Bron, proposent déjà des vélos recyclés et révisés pour un budget de seulement quelques dizaines d'euros.

Monsieur le Vice-Président aux mobilités actives, pourquoi avez-vous décidé de court-circuiter ce réseau associatif actif et préexistant ?

Avec ce dispositif, vous créez un nouveau service concurrent du Vélo'v qui est, à ce jour, un véritable succès. Pour mémoire : 1,6 million de prêts en 2005 au lancement du dispositif, en 2019 : 8,5 millions de prêts et, en septembre 2020 : un record mensuel avec plus de 1 million de locations.

Aujourd'hui, Vélo'v a besoin d'être encore plus développé, plus de stations, plus de vélos et plus de communes desservies. Monsieur le Vice-Président, pouvez-vous nous préciser votre ambition pour ce service ? Question d'autant plus importante à la veille de la quasi-disparition de la publicité sur le territoire de la Métropole de Lyon. Or, c'est la publicité qui finance aujourd'hui le service Vélo'v. La Métropole de Lyon a-t-elle prévu de financer en direct ce service ?

Avec ce nouveau service, les bénéficiaires du prêt de vélos ont la charge du stationnement du vélo à leur domicile ou sur le lieu d'étude ou de professionnalisation. Comment faire, alors que les jeunes vivent souvent dans des petites surfaces, sans espace de stationnement sécurisé ? On voit mal ces jeunes précaires faire appel à des services de stationnement payant.

À elle seule, cette nouvelle flotte de 10 000 vélos peut déjà mettre sous pression les 18 096 arceaux, soit 36 192 places de vélos dans l'espace public de la Métropole. Monsieur le Vice-Président, pouvez-vous nous préciser le calendrier et le volume de stationnements vélos supplémentaire que vous envisagez, notamment des stationnements sécurisés ?

D'ailleurs, outre l'aspect symbolique, on pourrait se demander pourquoi la Métropole a-t-elle choisi d'acheter 10 000 vélos ? Pour rendre l'opération de création d'une flotte de vélos économiquement viable pour l'opérateur choisi ? C'est la première hypothèse. Ou est-ce pour faire de ce service un marqueur, un symbole calibré tentant de cocher toutes les cases de la mise en récit que vous essayez de faire du mandat actuel ? L'appel d'offres précise bien, dans cette stratégie, que les vélos auront une mise en peinture très visible, couleur voyante dans l'univers du rouge, du vert ou du bleu.

À l'instar de la réussite de la marque Vélo'v et ses vélos rouges, verra-t-on fleurir demain une flotte de vélos verts censée participer à la visibilité de la politique de l'Exécutif vert, fût-ce au détriment desdits Vélo'v ?

Face à ces nombreuses interrogations, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**M. le Conseiller VERGIAT** : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, quelle bonne idée, cette mise à disposition de 10 000 vélos d'occasion reconditionnés aux jeunes de 18 à 25 ans sur notre Métropole, avec une priorité sur les plus précaires !

Comme vous le savez, notre groupe Synergies est toutefois très attaché au pragmatisme, au "comment ?" autant qu'au "pourquoi ?" et souvent, le diable se cache dans les détails, monsieur le Président. On nous présente, en commission déplacements et voirie, un projet ambitieux de service de prêt de vélos où la déclaration d'intention fort sympathique l'emporte sur la réalisation concrète et pratique avec très peu de détails sur les aspects opérationnels.

Ce sont donc 10 000 vélos d'occasion qui vont être achetés, on ne sait où ni de quelle manière. Pourquoi, d'ailleurs, n'avoir pas songé à des dons de vélos ? Il faudra remettre en état des milliers de modèles différents de tous âges et de modèles fort disparates. Untel aura un vélo récent de bonne facture, tandis qu'un autre prendra le risque de se voir remettre un vénérable vélo requinqué. Il existe sur le marché des vélos premier prix modernes et performants entre 250 € et 300 €.

On nous annonce, dans cette délibération, 4 M€ qui sont déjà devenus 4,4 M€ en commission. Le dérapage commence avant que le projet ne démarre. Nous sommes donc à 440 € par vélo entre le coût d'acquisition, la remise en état, la gestion du service de prêt, l'entretien et la réparation au fil de l'eau de ces 10 000 vélos.

Nous n'avons pas eu les détails du cahier des charges qui va servir à sélectionner le prestataire extérieur, ni la méthodologie de la mise en place, ni la manière dont celui-ci rémunérera ou sera rémunéré. Notre crainte d'un dérapage financier au fil du temps est donc légitime.

Vous ne prévoyez pas de système de caution ou de garantie, mais simplement un système de pénalités graduées en cas de non-restitution du vélo prêté car qui ira collecter les pénalités ? Qui fera les recours en cas de non-paiement de celles-ci ? Et, s'agissant de publics précaires, lesquels seront solvables ? Soyons sérieux et disons-le clairement : le prêt de vélos risque souvent d'être, en réalité, un don de vélo.

Par ailleurs, vous ne dites rien sur les dégradations et les vols éventuels. Quid de l'entretien et de la réparation ? Quelle filière d'approvisionnement pour les multiples pièces détachées permettant de maintenir les nombreux modèles de vélos qui seront propriété de la Métropole ?

De surcroît, avec votre dispositif qui discrimine en fonction de l'âge, vous ne toucherez pas d'autres publics en situation difficile qui auraient également bien besoin d'un vélo.

Pourquoi ne pas créer "la régie des 10 000 vélos" ou, plus sérieusement, amplifier la subvention métropolitaine à l'achat de vélo qui est un vrai succès ? Il est vrai que le débordement des services métropolitains pour le versement de l'aide à l'acquisition de vélos de l'année dernière n'est toujours pas résorbé et bon nombre de métropolitains sont toujours dans l'attente du remboursement.

Sur le papier, au premier abord, c'est donc un beau projet pour notre Métropole, mais dès que l'on gratte un peu, on constate que ce projet est mal ficelé, présenté à la va-vite, amené avec légèreté en commission et à ce Conseil avec des informations incomplètes. Tout cela nous inquiète sur la capacité à faire et sur les potentiels dérapages financiers, d'autant que nous sollicitons aussi l'ADEME qui doit nous accompagner sur ce projet.

Au passage, nous nous étonnons que ce projet soit individualisé sur l'autorisation de programme globale P09 qui concerne la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie. Un prêt de vélo, c'est un bout de voirie ? Quels projets de voirie feront les frais de cette ponction sur leur enveloppe ?

Faute de précisions et, par manque de détails opérationnels, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller RANTONNET :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, je reprendrai, avec des arguments complémentaires, les discours du prédécesseur.

L'intention de cette délibération est généreuse, mais la méthode et la proposition qui nous sont présentées vont à l'encontre de son ambition. Pourquoi créez-vous un nouveau service public, alors que vous pouvez subventionner l'activité d'associations existantes et bénéficier ainsi de retours d'expérience sans procéder à l'acquisition de 10 000 vélos ?

Par conséquent, vous contribuez à dégrader la qualité de service des prestataires dont c'est le métier, par dogmatisme, avant tout. En effet, la location et l'entretien des vélos sont des métiers, et ce n'est pas le métier de la Métropole, alors que votre compétence est de prioriser le budget de la Métropole pour le soutien des communes, qu'il vous revient d'accompagner.

Cette opération à plus de 4 M€ représente plus d'un quart du budget de nombreuses communes de la Métropole. Au lieu de renforcer les filières des vélos d'occasion, vous fragilisez un secteur embryonnaire, donc le tissu économique local. Vous alimentez la bulle spéculative de la pièce détachée du marché du vélo d'occasion, donc la filière asiatique. Bref, tout cela ne correspond pas vraiment à l'idée de produire et consommer localement.

Quatre millions d'euros sur quatre ans, c'est un budget de plus de 400 € par vélo, comme cela a été évoqué, pour l'achat et l'entretien sur cette période. Pour peu que ces vélos soient sollicités, vous ne maîtrisez pas le coût d'entretien qui restera, quoiqu'il en coûte, à la charge du contribuable. D'ailleurs, allez-vous facturer les étudiants et boursiers pour le vol ou la dégradation des vélos ? Le contribuable répondra toujours présent.

Cette délibération est une déception car, si l'objectif que nous poursuivons tous est de protéger notre planète, la différence de méthodologie nous oppose. Nous ne connaissons pas les modalités de ce prêt. Nous ne savons pas, par exemple, qui fournira le casque ou les autres équipements de sécurité.

Des propositions innovantes pouvaient être étudiées, comme le soutien à un professionnel qui mettrait en contact des particuliers loueurs et des utilisateurs ponctuels, ce qui aurait coûté bien moins cher à la Métropole, donc au contribuable.

Encore fallait-il concerter les élus sur cette délibération pour ne pas contribuer, ensuite, au délitement démocratique. C'est une fois de plus la victoire du dogmatisme sans débat sur l'efficacité économique. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller MONOT :** Bonjour. Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, cette délibération, qui propose la mise en place d'un service de prêt gratuit de 10 000 vélos à destination des jeunes majeurs, est un acte fort et décisif qui illustre la cohérence et la détermination de notre majorité dans sa volonté de promouvoir la pratique du vélo sur notre territoire.

Ce développement de la pratique du vélo et de l'ensemble des mobilités actives est un enjeu essentiel pour lutter efficacement contre la sédentarité, la pollution de l'air, l'émission de gaz à effet de serre et l'insécurité routière, pour une ville respirable et apaisée. Cela nécessite un panel de solutions et d'investissements complémentaires pour permettre au système vélo de prendre son plein envol dans la Métropole.

Nous agissons ainsi de manière cohérente, d'abord sur les infrastructures en poursuivant le développement et la sécurisation de pistes cyclables, en développant le stationnement vélo, notamment, le stationnement sécurisé ou encore, en créant le réseau express vélo, qui maillera le territoire d'un réseau de pistes larges, confortables, continues et sécurisées, nous en avons longuement débattu précédemment ; ensuite, sur l'accompagnement des usagers pour des actions en faveur de l'apprentissage du vélo pour les plus petits, par exemple, ou des actions de sensibilisation autour des enjeux de sécurité.

Enfin, le volet service en poursuivant le développement de l'offre Vélo'v, en renforçant la prime à l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargo, ou en votant aujourd'hui pour ce dispositif de prêt.

Ce nouveau service de prêt de vélos reconditionnés au profit de jeunes majeurs du territoire est vraiment complémentaire à ce qui existe par ailleurs à destination de ce public.

Les Vélo'v, les transports en commun disposent de tarifs jeunes attractifs, mais avec des offres pas toujours accessibles sur l'ensemble du territoire et répondant mal à certains usages. On ne peut pas comparer le service Vélo'v, comme cela a été fait, avec ce nouveau service de prêt longue durée, des vélos prêtés sur des durées d'un an renouvelable une fois, qui offrira une vraie complémentarité avec les offres existantes et participera à une généralisation d'autant plus importante des mobilités actives en permettant à des jeunes, dans les premières années de leur vie d'adulte, de s'approprier le vélo comme un moyen de transport quotidien.

Aussi, nous le savons, le vol est l'un des premiers freins à l'usage du vélo et chaque vélo sera distribué avec un antivol de qualité et identifié par un système de marquage.

Ce nouveau dispositif est aussi une mesure de justice sociale. L'offre s'adressera à des jeunes de 18 à 25 ans, soit des étudiants de première année bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, ou des jeunes majeurs en parcours d'insertion sociale et professionnelle. C'est une réponse très concrète pour les jeunes, dans leurs besoins de déplacements, d'autant plus au regard de la crise qui frappe et appauvrit durablement des pans entiers de notre jeunesse.

On peut d'ailleurs regretter les critiques de certains sur le coût de ce dispositif qui s'étale, en réalité, en investissement et en fonctionnement sur quatre années et qui est pourtant bien moindre par vélo que celui du Vélo'v dont on a parlé, par exemple. On peut aussi noter qu'il y a quelques mois, les mêmes nous demandaient pourtant de ne pas inscrire de conditions de ressources pour la prime à l'achat de vélos électriques, en continuant à offrir des primes conséquentes sans aucune distinction de ressources.

Nous faisons le choix, pour ces deux dispositifs, d'aider prioritairement les publics les plus fragiles, dans une optique de justice sociale. Ce dispositif sera socialement d'autant plus vertueux que le prestataire aura recours, pour le reconditionnement des vélos, à l'insertion des publics en difficulté et éloignés de l'emploi.

Enfin, ce dispositif sera d'autant plus vertueux et écologique qu'il proposera uniquement des vélos de seconde main, reconditionnés, qu'il remettra en service de nombreux vélos non utilisés aujourd'hui, dans une logique de réutilisation, de développement de la filière du recyclage des vélos sur la Métropole, épargnant ainsi la consommation de matières premières, de ressources et d'énergie qui l'aurait été si le dispositif avait eu recours à des vélos neufs, cela a été suggéré, vélos neufs qui auraient été, sans aucun doute, importés de l'autre bout du monde.

Chers collègues, vous l'aurez donc compris, nous voterons naturellement pour ce dispositif. Vertueux de toutes parts, il offre, pour les jeunes de notre territoire, dans un souci de justice sociale, une réponse concrète à leurs besoins en matière de déplacements. Tout en soutenant le développement de ce mode actif qu'est le vélo, il répond aussi à l'enjeu environnemental en optant pour le recours à des vélos reconditionnés, et social, en ciblant un public fragile et en favorisant l'insertion par l'emploi.

C'est bien là le cœur du projet écologiste : mener d'un seul et même front la transition écologique et solidaire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci chers collègues pour ces interventions. Il n'y a, *a priori*, pas de consensus sur le sujet, j'en suis un peu surpris. Le territoire était innovant sur le vélo avec l'ensemble du Vélo'v en 2005. Nous le sommes à nouveau avec ce dispositif. Il y a naturellement des questions légitimes et pertinentes et des propos qui m'ont semblé un peu excessifs, comme le "délitement démocratique".

Je me demandais depuis hier soir pourquoi il y avait eu aussi peu de participation. Monsieur Rantonnet, ce doit être cela. C'est notre délibération qui crée le délitement démocratique, je n'y avais pas pensé, un peu de sérieux !

Sur le public visé, pourquoi ne pas l'élargir, monsieur Geourjon ? C'est une possibilité. Nous pouvons d'ailleurs même imaginer élargir ce dispositif avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour toucher des publics qui sont plus dépendants de la Région, pourquoi pas des lycéens, par exemple ?

Sur la question du stationnement, elle est cruciale. Fabien Bagnon, en tant que Président de Lyon Parc Auto, a déjà annoncé que les places sécurisées seront plus que doublées d'ici la fin de l'année 2022. Naturellement, nous déployons un nombre de stationnements sur l'espace public important. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Cette délibération est aussi importante pour la filière vélo, pour toute la création d'emplois qu'il va y avoir dans la rénovation des vélos, l'expertise que nous allons avoir sur le territoire et donc c'est essentiel que l'on continue à développer ces activités qui, en plus, arrivent vraiment à toucher un public en insertion et à réinsérer des habitants qui en ont besoin et ce dispositif va nous permettre de changer d'échelle par rapport à l'existant.

Sur les coûts, 4,8 M€ pour ce dispositif pendant quatre ans avec 10 000 vélos. Oui, c'est significatif, mais ce même Conseil a voté, au mois de juin 2020, une aide à l'achat des vélos à assistance électrique pour 17 000 vélos dont on ne sait pas d'ailleurs si les propriétaires les ont toujours, on ne sait pas s'ils circulent tous les jours ou de façon très occasionnelle et cela a coûté 8,5 M€ à la collectivité, à titre de comparaison.

Sur le Vélo'v qui a été évoqué, nous allons naturellement continuer avec le Vélo'v, cela s'articule et cela se complète. Je vous rappelle qu'un contrat est en cours avec Decaux qui n'est pas encore près de finir. Il n'y a donc pas de raison de changer quoi que ce soit. Et je rappelle aussi qu'un Vélo'v coûte par an, environ 2 000 €. Voilà pour donner une réalité des coûts.

Je suis donc très heureux de cette présentation rapportée par monsieur Bagnon.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans le **"I - Contexte"** de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans le paragraphe commençant par : "Ainsi, elle souhaite développer [...]" :

"[...] avec une enveloppe totale inédite de 320 000 000 € allouée, à cet effet."

au lieu de :

"[...] avec une enveloppe totale inédite de 320 000 € allouée, à cet effet."

Dans le dispositif, il convient de lire :

**"2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 400 000 € TTC à la charge du budget principal, en dépenses, sur l'opération n° 0P09O9644 selon l'échéancier suivant :

- 240 000 € en 2021,
- 720 000 € en 2022,
- 720 000 € en 2023,
- 480 000 € en 2024,
- 240 000 € en 2025.

**3° - La dépense** de fonctionnement d'un montant de 2 400 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 à 2025 - chapitre 011 - opération n° 0P09O9644, selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € en 2021,
- 600 000 € en 2022,
- 600 000 € en 2023,
- 600 000 € en 2024,
- 450 000 € en 2025.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 900 000 € TTC en dépenses pour le budget principal.

Cette dépense correspond à la mise en place à l'automne 2021 au service de prêt de vélos qui sera confié à un prestataire extérieur."

au lieu de :

**"2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 000 000 € TTC à la charge du budget principal, exercice 2021, en dépenses, sur l'opération n° 0P09O9644.

**3° - La dépense** de fonctionnement d'un montant de 2 000 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2021 à 2025 - chapitre 011 - opération n° 0P09O9644, selon l'échéancier suivant :

- 125 000 € en 2021,
- 500 000 € en 2022,
- 500 000 € en 2023,
- 500 000 € en 2024,
- 375 000 € en 2025.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 500 000 € TTC en dépenses pour le budget principal."

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix. Merci d'ouvrir le vote. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération a été adoptée avec 89 voix pour et 32 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, je vous propose de faire une pause et de reprendre à 13 heures 45 précises.

*(La séance est suspendue à 12 heures 47 et reprend à 13 heures 45.)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, il est 13 heures 45 et je vous propose donc de reprendre, comme prévu, la séance.

---

**N° 2021-0585 - éducation, culture, patrimoine et sport - Stratégie culturelle 2021-2026 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0585. Monsieur Van Styvendael, vous avez la parole.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 6 page 180)*

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la délibération qui nous est proposée au vote aujourd'hui pour notre assemblée vise à fixer le cadre d'intervention en matière culturelle pour le mandat en cours.

S'il s'agit bien, par cette délibération-cadre, d'ouvrir un nouveau chapitre de la politique culturelle métropolitaine, je voudrais ici, avant toute chose, saluer le travail de toutes et tous mes prédécesseurs. Tous les jalons qui ont été posés seront utiles pour bâtir la suite et permettez-moi de saluer en particulier Myriam Picot, puisqu'elle est présente dans cette assemblée.

En effet, il n'y a aucune tentation de renverser la table ou même de faire table rase du passé dans la dynamique que nous avons engagée. Réinterroger certains choix n'empêche pas de reconnaître la solidité et l'intérêt de ce qui a été construit par les Exécutifs précédents. Il s'agit, bien au contraire, de prendre appui sur tout ce qui a été patiemment construit jusqu'ici pour engager une nouvelle étape adaptée aux enjeux et aux ambitions du moment. Si les temps agités et incertains que nous traversons nous incitent à l'humilité, les ambitions que nourrit cet Exécutif pour la culture sont élevées.

Dans la deuxième métropole de France qui concentre un nombre important d'acteurs, d'institutions et de structures de premier plan, nous devons participer à ce que nous pourrions appeler peut-être un peu modestement, convenez qu'il s'agit d'affirmer une ambition, une quatrième ère des politiques culturelles.

Il y a eu d'abord l'ère Malraux et la fracture initiale entre la Culture et l'éducation populaire. Il y a eu l'ère Lang qui a posé les bases des politiques culturelles nationales et locales en magnifiant la figure du créateur, et puis il y a eu l'ère des concurrences locales et du marketing territorial, la valorisation de champions locaux qui devaient se voir de loin pour concourir à l'attractivité du territoire.

En s'appuyant sur toutes les richesses produites par ces politiques successives depuis un demi-siècle, il y a désormais une page à écrire pour un temps long au-delà du mandat, où les politiques culturelles concourent à améliorer la vie des citoyens, à rendre vivantes toutes les parties du territoire, à interroger et à nourrir notre récit commun et à contribuer à la qualité de la démocratie.

Pour reprendre une formule du sociologue Pascal Nicolas-Le Strat qui parle de la recherche de plein vent : "Nous nous devons d'inventer toutes et tous ensemble une culture de plein vent."

La nouvelle politique culturelle invite la culture à avoir l'audace de s'exposer au grand air, de recroiser la création, l'éducation et l'émancipation. C'est une culture immergée dans la société qui fait sauter les majuscules de l'artiste, de la création pour retrouver des espaces d'expression commune, de sensibilité partagée, d'expériences vécues : des moments de fête, tout simplement.

En cela, la culture de plein vent invite à une gouvernance plus démocratique, à ce que les grandes institutions ne soient plus des diamants solitaires, mais animent et participent à un écosystème local foisonnant et divers. La culture de plein vent propose de structurer les filières pour faire des interdépendances une force. La culture de plein vent propose de substituer à une vision concentrique des institutions une approche plutôt en archipel, propre à mieux couvrir tout le territoire de la Métropole. Tous les points géographiques et toutes les expressions culturelles doivent avoir droit de cité dans les intentions politiques, comme dans les représentations.

En somme, une culture de plein vent serait incarnée par des politiques culturelles hors de leur zone de confort, à terrain découvert, confrontées à la population, en travail permanent pour s'adapter et en réflexion constante sur ces objectifs.

Je ne vais pas reprendre un à un les chapitres de la délibération. Ils ont été présentés en Commission permanente. Je souhaiterais simplement vous présenter quelques enjeux et orientations majeurs qui sous-tendent les choix proposés dans la délibération-cadre.

D'abord, la culture n'est pas un objet qui doit être instrumentalisé pour le politique. Au contraire, il faut la reconnaître comme un acteur politique qui agit, éclaire et contribue au débat démocratique, notamment sur les enjeux les plus profonds, les plus métaphysiques si vous me le permettez, mais également les trois enjeux du moment : d'abord la transition solidaire, en travaillant à la conscientisation de certains enjeux, à la réduction des inégalités sociales territoriales, en veillant à réduire les inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques.

Tout en gardant le cap de l'excellence artistique, il s'agit bien de proposer une plus grande porosité de la création vers l'éducation populaire, pour ramener les artistes vers les jeunes, les milieux populaires, les publics empêchés, notamment *via* une déclinaison de toute forme de dispositifs de soutien à des projets d'éducation artistique et culturelle dans les collèges et à destination des habitants les plus fragiles. Cela se traduira notamment par une évolution de plus de 400 000 € du budget sur les parcours d'éducation artistique et culturelle.

La deuxième transition est la transition environnementale en évoluant vers des modèles et des équipements plus sobres, des circuits plus courts, des équipements mieux partagés et des événements exemplaires en matière d'empreinte écologique.

Il y a enfin la transition démocratique dans la gouvernance des politiques culturelles, la vigilance sur l'égalité femmes-hommes et les effets de genre sur les différents métiers.

Le deuxième point est que la culture doit être à la fois le creuset de notre récit commun et l'enrichissement par nos différences. En effet, c'est dans toutes les expressions culturelles que se tissent d'un même geste les identités particulières et le récit commun, tandem au centre d'une tension forte dans la société française multiculturelle et universaliste. Dans une société qui se fracture, qui se polarise, où la discorde naît de toutes les formes de stigmatisation, la culture est un des outils de la réconciliation.

Je voudrais être ici très clair pour éviter toutes déformations éventuelles de mes propos. Les politiques culturelles ne sont pas un encouragement où tout se vaut, tout est dans le tout, tout est indéterminé. Pour moi, les politiques culturelles reconnaissent les frontières, les différences. Simplement, elles soutiennent celles et ceux qui s'emploient à faire que les frontières soient une porte ouverte sur l'autre, plutôt qu'un mur de ségrégation. Elles doivent permettre de reconnaître que chacun est porteur de culture et de création.

Ce sont ces valeurs et cette diversité que nous souhaitons promouvoir en renforçant, par exemple, notre soutien à des festivals métropolitains qui, outre le fait de se déployer sur l'ensemble du territoire, nous parlent de théâtre citoyen international engagé, de danses urbaines, d'art brut et de cinéma *queer*, de cirques de création ou encore de musiques expérimentales.

Pour reprendre une formule de Jean Vilar : "La culture, ce n'est pas ce qui reste quand on a tout oublié, au contraire, c'est ce qu'il reste à apprendre quand on ne vous a rien enseigné." C'est bien parce que la culture est un lien constitutif de la société que les droits culturels sont reconnus officiellement par l'ONU (Organisation des Nations unies). Les droits culturels sont l'autre nom de la possibilité offerte à chaque individu de s'inscrire dans la société, dans la commune humanité à partir de ce qu'il porte de singulier et de ce qu'il porte d'universel.

Le troisième point est que la culture doit continuer à être un activateur du développement local et de la réduction des inégalités. Les équipements et les activités culturelles sont des éléments importants de l'attractivité du territoire mais cela est vrai quand ils animent un tissu d'acteurs locaux et sont en projet avec les habitants du territoire. Sinon, cela devient des enclaves extraterritoriales visant à agrémenter les plaquettes des meilleurs *city breaks* mondiaux.

Les grands équipements et événements ne continueront de l'être qu'à concurrence des partenariats qu'ils nouent, de la porosité qu'ils permettent entre les formes ou les champs, les professionnels et les habitants de toutes les émergences qu'ils font naître et des proximités qu'ils encouragent entre la création et tous les publics.

Dans cette perspective, il faudra engager un travail sur la forme et la manière de vivre de ces équipements et de ces événements pour qu'ils accueillent des fonctions plus diverses et plus ouvertes sur toute la Métropole. C'est finalement un enjeu de fonctionnement urbain autant qu'écologique de mutualiser les fonctions au lieu de les superposer.

Cette animation des écosystèmes locaux sera le meilleur ancrage territorial. Il doit permettre de rentrer plus profondément dans la société et d'être plus au contact de ceux qui sont empêchés ou assignés dès leur plus jeune âge.

Nous devons accentuer la démocratisation de l'accès à la diversité culturelle à une époque où nous sommes toutes et tous bombardés de produits culturels standardisés qui envahissent l'espace et le temps et nous devons également faire valoir l'égalité entre êtres humains à travers l'égale considération pour les cultures dont ils sont porteurs. Il est de première urgence que la culture soit un vecteur de réduction des inégalités beaucoup plus puissant qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Le quatrième point est la structuration des filières au service d'une forme de biodiversité culturelle et d'indépendance des acteurs. Reconnaître, bien sûr, la dimension économique de la culture ne vaut pas acceptation de la concentration économique de quelques segments très rentables qui monopolisent les réseaux de diffusion d'un faisceau très restreint de propositions au regard de la diversité qui est produite.

La plupart des artefacts culturels revêtent un caractère marchand et cela ne date pas bien sûr de Netflix, plutôt que de le déplorer ou de tenter de lutter à armes inégales, il s'agit d'accompagner l'organisation de cette dimension marchande au profit des propositions les plus hétérogènes et permettre à celles et ceux qui permettent la diversité, de pouvoir en vivre dignement.

De manière concrète, cela signifie, pour notre Métropole, de favoriser la structuration d'écosystèmes dans les domaines des arts numériques et visuels, par exemple, d'accompagner les arts du cirque à travers la création de la cité du cirque d'apprentissage à l'excellence professionnelle, ou de développer un guichet d'accompagnement à la gestion des difficultés.

C'est un engagement complémentaire de plus de 500 000 € que cette délibération vous propose sur cet objectif de structuration de la filière.

La structuration des filières doit les aider à prendre un virage également environnemental. Malgré les enjeux et les évolutions que les acteurs ont faits dans ce secteur-là, les marges de progrès sont encore importantes. Bien sûr, nous ne souhaitons ni sanctionner ni contraindre mais, au contraire, accompagner à une meilleure qualité de vie dans un cadre économique plus sécurisant. Le projet de recyclerie culturelle, sur lequel nous travaillons actuellement, incarnera, par exemple, cette transition collective et responsable.

Enfin, une gouvernance mieux partagée des politiques culturelles. Évidemment, les politiques culturelles ne demandent pas à la culture de soutenir une orientation politique, mais elles visent à renforcer le rôle de la culture dans le fonctionnement démocratique.

En cela, nous devons notamment être vigilants sur l'application de critères clairs pour mettre en place des décisions transparentes, créer des mécanismes paritaires participatifs. C'est ce que nous ferons dans la remise à plat des aides aux équipements culturels. Par exemple, pour les 16 théâtres qui sont accompagnés aujourd'hui pour un montant de 600 000 €, nous passerons cette aide à 1 M€, mais nous ferons en sorte que les critères soient les plus objectifs possibles.

Pour conclure mon intervention, je voudrais remercier le Président de la Métropole, Bruno Bernard, qui nous a fait confiance, nous a laissés les coudées franches tout en encourageant et en nous soutenant dans ce travail de refonte du cadre stratégique de politique culturelle. L'engagement politique initial était la sanctuarisation du budget de la culture. Nous présentons aujourd'hui une délibération qui propose une évolution de + 1,3 M€, c'est significatif.

J'espère que nous pourrons, dans le cadre de ce travail de refonte des cadres stratégiques de l'intervention de la Métropole, avec celles et ceux qui le souhaitent, les acteurs culturels, les Maires que j'ai rencontrés dans le cadre des Conférences territoriales des Maires qui ont été très sensibles à ces évolutions, engager un travail passionnant au service d'un accès à la culture pour chacune et pour chacun. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur le Vice-Président. La parole est au groupe la Métropole pour tous.

**M. le Conseiller CHAMBON :** Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs, j'avais bien conscience que l'intervention que j'allais faire n'allait pas être simple, mais, là, monsieur le Vice-Président, en nous parlant de Malraux, cela va encore compliquer ma mission.

Si seulement la Métropole accompagnait équitablement tous les secteurs sur tous les sujets dont elle a compétence ! Bien sûr, il est important que la filière culturelle, jusque-là agile, mais aussi fragile, se structure. Mais ce cadre stratégique que vous nous proposez, plein de belles intentions toutes aussi abstraites que généreuses, ne semble pas, de notre point de vue, adapté à cet objectif.

La crise sanitaire, qui va laisser place à une crise économique et sociale, sera fatale pour un grand nombre d'acteurs économiques. Nous pourrions donc nous demander si cet accroissement majeur des dotations, seulement pour la culture, est vraiment justifié ?

Nous ne pouvons pas non plus omettre la générosité dont vous avez fait preuve, tant auprès du Musée des Confluences, des Nuits de Fourvière, Nuits sonores, Musée du Lugdunum, monsieur le Président, vous avez cité tous les acteurs culturels en début de Conseil, pour lesquels vous avez renouvelé les dotations à l'identique, alors que ces derniers ont largement utilisé le chômage partiel pour réduire leur masse salariale et ont, par des accords divers avec les artistes, reporté les paiements des cachets de ces derniers et ce n'est pas le fruit de mon imagination, c'est, en commission, l'échange que nous avons eu avec monsieur Delorme qui a reconnu tout ce que je viens de vous dire.

Il aurait donc été judicieux de prendre exemple sur l'adjointe à la culture de la Ville de Lyon, madame Nathalie Perrin-Gilbert, avec le cas de l'Opéra, à savoir réduire les dotations des gros acteurs pour les redistribuer aux petits ou financer une partie de votre nouveau plan culturel.

De surcroît, cette stratégie culturelle ne donne aucun fléchage concret, aucune information sur la répartition entre les 59 communes. Par conséquent, le risque évident est de voir partir l'immense majorité des budgets alloués sur les Villes de Lyon et Villeurbanne, alors que ces dernières sont déjà très largement accompagnées et avantagées dans ce domaine.

Conformément à votre politique générale, il ne me semble pas qu'un accompagnement soit prévu dans ce plan pour aider les acteurs privés de la culture. En résumé, l'augmentation du budget que vous nous proposez reviendra à la culture qui est déjà, elle, largement subventionnée.

Au-delà d'une stratégie qui rate sa cible, nous n'épilouterons pas non plus sur l'investissement lié à la recyclerie culturelle qui, dans la conjoncture actuelle, nous paraît *a minima* inopportun.

Enfin, dans le contexte actuel, lorsque l'on fait le bilan et que l'on voit le peu d'aides que vous avez accordées aux entreprises au début de votre mandature, même chose pour les étudiants, malgré toutes les propositions que les groupes politiques ont pu vous soumettre, nous estimons que les sommes supplémentaires demandées au travers de cette délibération sont quelque peu indécentes.

Vous comprendrez donc pourquoi notre groupe s'opposera à cette délibération, en décalage avec les besoins de nos concitoyens qu'ils soient amoureux ou pas de la culture. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** La parole est au groupe Métropole en commun.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président délégué à la culture, mesdames et messieurs les élus, je ne reviendrai pas sur l'abstention qui s'est une nouvelle fois invitée avec fracas dans les bureaux de vote hier, tant cette abstention n'est pas une surprise, et tant finalement, chacun d'entre nous, réunis dans cette assemblée, avons notre part de responsabilité.

Je souris toujours en écoutant, y compris ce matin, les donneurs et donneuses de leçons d'aujourd'hui qui étaient aux manettes hier et qui, sur notre territoire, l'ont été durant de nombreuses années, nous laissant un bien piètre héritage en matière de pratiques politiques.

Je préfère revenir, mais tout ceci est finalement lié, sur le brouillard institutionnel dans lequel sont plongés une grande partie des électeurs et électrices. Ainsi, j'imagine, chers collègues, qu'en tenant, comme moi hier, un bureau de vote dans votre commune, vous avez dû répondre à cette interrogation qui est revenue à plusieurs reprises : "Les médias parlent d'élections régionales et départementales, pourquoi ne votons-nous que pour les régionales ?", ou bien : "Où est le deuxième bureau de vote, celui pour les départementales ?"

C'est dire comme la Métropole, créée en 2015, n'a pas encore trouvé une place lisible et compréhensible pour tous. C'est dire combien sont nombreux les électeurs qui n'ont pas perçu que la Métropole s'était substituée au Département sur le territoire dit du "Grand Lyon". Cela interroge d'autant plus que les élections métropolitaines au suffrage universel ont eu lieu il y a tout juste un an. Cela nous donne une juste idée de ce brouillard institutionnel et politique dans lequel se déroulent nos scrutins.

Aussi, une délibération-cadre, comme celle que vient de vous présenter monsieur Cédric Van Styvendael, est importante. D'une part, parce qu'elle repose le cadre institutionnel des compétences et des financements en matière de politique culturelle. Rappelons notamment qu'en 2015, la Métropole a hérité des compétences et équipements culturels du Département. D'autre part, parce qu'elle nous donne des orientations claires et formalise les objectifs poursuivis par notre Exécutif, monsieur le Président, en matière culturelle durant les cinq années à venir. Orientations et objectifs dont nous manquions cruellement jusque-là. Je remercie donc Cédric Van Styvendael ainsi que ses services pour le travail de fond qui a été mené en quelques mois.

Concernant le cadrage institutionnel, toutefois, le groupe Métropole en commun estime que la délibération aurait pu, aurait dû souligner davantage le fait que, parmi les collectivités locales, ce sont les communes qui représentent le premier soutien à la culture. La Ville de Lyon n'est évidemment pas en reste avec un budget de fonctionnement dédié à la culture de 109 M€ par an mais, d'une manière générale, toutes les communes soutiennent activement le secteur culturel.

Aussi, la politique culturelle de la Métropole doit-elle s'élaborer en lien constant avec les communes présentes sur le territoire métropolitain afin de rechercher partout les meilleures complémentarités, les meilleures convergences.

Pour ce qui est des orientations que vous avez présentées, monsieur le Vice-Président, le groupe Métropole en commun les partage. Ainsi, nous soulignons volontiers l'effort budgétaire qui se chiffre, comme vous l'avez dit, à 400 000 € supplémentaires chaque année pour financer des actions en matière d'éducation artistique et culturelle. Nous indiquons parallèlement que cet effort budgétaire doit s'accompagner là encore et à présent d'un effort méthodologique.

Nous ne pensons pas, en effet, que les Conférences territoriales des Maires soient un cadre suffisant pour construire une politique d'éducation artistique et culturelle métropolitaine ambitieuse, vectrice tout à la fois d'inclusion sociale, d'émancipation et d'individuation.

D'autant plus que ce cadre, du fait de la composition des Conférences territoriales des Maires, pourrait se résumer parfois à un dialogue, voire à un monologue. Selon nous, un cadre transversal est indispensable pour mettre en œuvre une vraie complémentarité entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture, la Métropole et les communes, dans le partage de nos compétences et de nos ambitions communes en matière d'EAC (éducation artistique et culturelle).

Au regard des débats dans certains autres hémicycles régionaux ou nationaux, le groupe Métropole en commun souscrit pleinement à l'objectif que vous avez présenté, monsieur Van Styvendael, de soutien à la structuration des filières culturelles avec le souci annoncé dans la délibération de renforcer la résistance, l'indépendance et la diversité de ces filières.

Nous soulignons même, avec une certaine solennité, combien la Métropole aura un rôle majeur dans cette garantie de diversité et de pluralité de l'expression artistique et culturelle.

Enfin, pour la Métropole en commun, l'objectif du maillage territorial rejoint celui de l'égalité d'accès de toutes et tous aux équipements de service public culturel. Cette égalité d'accès est la condition *sine qua non* d'un récit commun possible, d'un imaginaire partageable, d'un avenir collectif.

Cette égalité d'accès doit concerner, par exemple, et la délibération le mentionne, nos équipements de lecture publique. Il s'agit là d'une politique fondamentale et je me permets d'intervenir, là aussi, en ma qualité d'adjointe à la culture de la Ville de Lyon pour redire ici, et peut-être plus qu'il n'est dit dans la délibération, combien le réseau métropolitain repose sur le service et les équipes de la Bibliothèque municipale de Lyon dont je veux souligner ici le travail et l'engagement.

Et je souhaite confirmer au Vice-Président à la culture que nous serons bien au rendez-vous de la nouvelle convention qui doit démarrer dès début 2023 entre la Ville et la Métropole. Pour cela, et avec mon accord, mes services ont fait réaliser un petit audit bilan de la convention actuelle et nous devons nous y pencher ensemble, cher Cédric, pour concevoir les futures modalités du partenariat entre Ville de Lyon et Métropole, partenariat qui est le socle du réseau de lecture publique métropolitain, avec un budget de fonctionnement annuel quand même de 22 M€ par an alloués par la Ville de Lyon.

L'égalité d'accès concerne aussi et bien sûr l'accès aux équipements dits "de centralité" tels qu'ils sont mentionnés dans la délibération, même s'ils n'y sont peut-être pas tous tout à fait répertoriés. Là encore, Métropole et communes, "communes" au pluriel car la Ville de Lyon n'est peut-être pas la seule concernée, doivent s'accorder sur les objectifs qu'elles partagent entre elles, comme avec ces grands équipements. Quelle est la part liée à l'implication de l'équipement dans la commune ? La part liée à une logique de rayonnement et d'accueil de publics métropolitains, mais aussi régionaux, nationaux et internationaux.

Rien ne se sépare si facilement, nous en avons bien conscience, mais il est important toutefois que ce travail de mise à plat puisse se faire sereinement et durant ce mandat.

Enfin et pour conclure, nous avons noté que la délibération citait un certain nombre d'écoles et de lieux d'apprentissage et nous nous en félicitons. La présence des étudiantes et étudiants est une très belle source de vitalité et de créativité dans notre Métropole, à condition, bien sûr, que nous donnions à ces étudiants et étudiantes la possibilité de s'inscrire dans la vie de notre Métropole et de nos communes pendant leurs études mais aussi à la sortie de celles-ci.

Le service vie étudiante étant un service partagé, là encore, entre la Métropole et la Ville de Lyon, le groupe Métropole en commun souhaite un meilleur partenariat entre nos deux collectivités car, actuellement, il y a quelques difficultés qu'il convient là aussi de mettre à plat et de résoudre, des grandes orientations à partager et à construire ensemble également.

Je m'éloigne un peu ici du sujet strictement culturel, je m'arrêterai donc là, avec pour conclusion, bien sûr un vote favorable du groupe Métropole en commun sur la délibération-cadre en matière de politique culturelle, telle que vous nous l'avez présentée ce jour, monsieur le Vice-Président. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère ARTHAUD :** Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président à la culture, chers collègues, nous nous félicitons de ce plan quinquennal sur la stratégie culturelle qui est rendu possible grâce à un fort accroissement des moyens alloués par la Métropole à la culture.

La culture n'est pas une catégorie comme une autre dans l'action publique. C'est une condition de la politique, celle qui donne le sens à notre combat pour l'émancipation humaine et qui mérite que nous lui accordions des moyens conséquents.

Dans la stratégie qui est proposée dans cette délibération, il y a trois objectifs principaux que nous partageons :

- développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment à travers l'éducation culturelle et artistique,
- accompagner la structuration de la filière culturelle,
- et garantir un maillage territorial de l'offre culturelle.

Cette stratégie repose aussi, vous l'avez dit, sur deux enjeux transversaux : l'éco-responsabilité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela induit une politique culturelle qui s'adresse à tous dans une perspective de transformation du réel pour davantage de justice sociale et l'émancipation de tous.

C'est une politique qui assume l'héritage de l'histoire de la décentralisation culturelle conduite dès les années 1950 par Jeanne Laurent, mais aussi Vilar, Dasté, Sarrazin, Clavé, qui avait pour objectif de permettre à tous d'accéder à la culture sur tous les territoires.

C'est une politique qui s'inscrit dans l'héritage de l'éducation populaire développant l'éducation culturelle et artistique dans et hors de l'école pour s'adresser à tous, quel que soit le milieu social. C'est une politique qui affirme la nécessité de l'égalité entre les femmes et les hommes, alors qu'aujourd'hui, l'immense majorité des grandes

institutions culturelles est dirigée par des hommes. C'est une politique résolument engagée à gauche que nous soutiendrons.

Vous l'aurez compris, la culture est, pour nous, une question fondamentalement politique. Nous nous inscrivons dans la lignée de Marx ou de Gramsci qui affirment tous les deux, sous des formes différentes, qu'il n'y a pas d'émancipation politique sans émancipation culturelle. Je vous remercie et nous voterons bien évidemment favorablement cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère FRIER** : Monsieur le Président, chers collègues, monsieur le Vice-Président, vous nous présentez votre politique culturelle pour la Métropole de Lyon. Permettez-moi de vous dire que nous en sommes pleinement satisfaits car, pour nous, la culture a toujours été un vecteur fort de l'action que nous avons portée.

S'il en fallait des exemples : l'engagement de la Métropole de Lyon pour que le Musée de la Confluence devienne un musée rayonnant au-delà de notre agglomération et même de nos frontières, notre engagement pour faire du festival de Fourvière un festival produisant les plus grands acteurs de la culture, notre soutien aux Biennales de la danse, comme de l'art contemporain, notre volonté de faire en sorte que nous ayons une politique de lecture publique tournée vers toutes les communes de notre agglomération. Tout cela devrait suffire à le prouver, s'il en était besoin.

Bien évidemment, c'est dans une totale coopération avec les communes, et d'abord avec celles qui gèrent les plus grands équipements de notre agglomération ou qui organisent les événements culturels forts, qu'il convient de pouvoir organiser notre politique culturelle.

Lorsque Villeurbanne est désignée comme capitale culturelle française pour 2022, c'est toute l'agglomération qui va en profiter et la Métropole se doit donc d'être aux côtés d'une ville. Si Villeurbanne a ainsi été choisie, c'est bien évidemment parce qu'elle a su conjuguer une culture d'excellence et, en même temps, parce que, dans la meilleure tradition française, elle s'est efforcée que cette culture soit populaire et profite au plus grand nombre.

Car pour nous, les deux doivent aller de pair. C'était là la grande volonté des lendemains de la Libération, celle où l'on crée les théâtres nationaux populaires. C'était là l'esprit d'André Malraux lorsqu'il multipliait la création des Maisons des jeunes et de la culture. C'était encore là, la volonté de Jack Lang qui créait la Fête de la musique ouverte à tous mais en même temps, entendait faire de l'excellence un des atouts du rayonnement français.

Or, se fait parfois entendre une petite musique qui veut opposer l'une à l'autre et par exemple, on entend parfois annoncer qu'il faut réduire les ambitions pour l'Opéra, pour la Maison de la danse. Peut-être sera-ce demain pour nos musées.

Ce serait là une erreur funeste car c'est parce que des jeunes gens de toute condition ont un jour été éblouis par de grands artistes, qu'ils décident eux-mêmes de devenir acteurs, musiciens, comédiens, peintres ou créateurs lumière. Je pourrais citer bien d'autres disciplines. Oui, je suis de celles et de ceux qui pensent que la culture est un facteur fort d'épanouissement, d'émotion, qu'elle seule peut permettre à des jeunes de nos quartiers d'élargir leur connaissance, leur conception du monde, participant en cela de manière déterminante au vouloir vivre ensemble. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère PICOT** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, l'examen de cette délibération annoncée depuis plusieurs mois était très attendu, non seulement par les membres de notre assemblée, mais surtout par les acteurs culturels de notre territoire, en souffrance depuis de nombreux mois, et qui avaient besoin de pouvoir se projeter à l'heure de leur réouverture.

Bien sûr, la question était de savoir si une forme de continuité allait être inscrite ou, au contraire, si la stratégie proposée allait s'inscrire dans une rupture.

Nous constatons avec satisfaction que votre stratégie culturelle 2021-2026 se construit autour des objectifs que nous avons enclenchés dès 2018 sous la présidence de David Kimelfeld et ma Vice-Présidence : développement de la culture comme levier d'inclusion sociale, accompagnement de la structuration de la filière culturelle, garantie d'un maillage territorial de l'offre culturelle.

Vous nous proposez aujourd'hui un développement des actions nouvelles de la Métropole que nous avons initiées en tenant compte des effets sévères de la crise sanitaire sur les acteurs culturels. Certes, l'État les a soutenus fortement depuis le début de la crise et continue de le faire, reconnaissant ainsi que la culture est bien essentielle

à la vie en société. Pour autant, cet effort inégalé de l'État ne dispense pas les autres partenaires d'un appui supplémentaire.

Le monde de la culture a besoin d'être soutenu par tous : du spectateur à l'État, en passant par les collectivités territoriales. Par la délibération que votons aujourd'hui, la Métropole répond à ce besoin de soutien supplémentaire en augmentant logiquement et raisonnablement son budget, ce qui doit être salué.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des volets de la politique culturelle métropolitaine que vous soumettez à notre approbation aujourd'hui, parce que les axes n'en ont pas été modifiés et nous les approuvons. Je m'arrêterai seulement sur les augmentations budgétaires de fonctionnement.

Cette augmentation concerne d'abord le développement de la politique d'éducation artistique et culturelle auprès des personnes qui relèvent de ces compétences. Je rappelle que nous nous étions déjà engagés dans cette voie. Je note particulièrement l'effort supplémentaire orienté vers les collèges et je m'en félicite. Ceux et celles qui ne s'épanouissent pas dans leur scolarité peuvent trouver là, comme dans la pratique d'un sport, un rayonnement salvateur.

Cette augmentation concerne aussi le soutien des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale. Nous avons lancé le premier appel à projets culture et solidarité en 2018. Il se pérennise aujourd'hui, de même que les autres actions. Ce soutien nécessitera un suivi rigoureux pour en mesurer les effets.

Vous envisagez aussi de développer les actions d'insertion par la culture auprès des Maisons de la Métropole et des solidarités et d'y installer un pôle culture. L'ambition est louable, mais les moyens humains et immobiliers devront suivre dans des maisons qui sont déjà, pour certaines, trop étroites.

Vous proposez également d'augmenter le soutien à l'accompagnement de la filière économique culturelle que nous avons mise en place en 2019 après une large consultation des acteurs culturels, subventionnés ou non. Cette consultation avait fait émerger le constat de la mise en place de nouveaux modèles économiques et de nouvelles pratiques intéressantes des acteurs de cette filière qui ne demandait qu'à se structurer pour se fortifier. Entre-temps, la crise sanitaire est venue fragiliser l'économie de ce secteur qui doit être soutenu pour réussir sa transformation.

La mission de la Métropole d'accompagner le partage et la mutualisation des ressources entre acteurs culturels est aujourd'hui renforcée, ce qui me paraît une nécessité au vu de la crise. De même, je me réjouis de voir prospérer la démarche d'urbanisme transitoire que nous avons portée avec mon collègue Michel Le Faou.

Est aussi augmentée l'enveloppe consacrée aux festivals métropolitains. Vous consolidez ainsi la politique de soutien aux événements culturels répondant aux quatre critères que nous avons définis pour soutenir, dès 2018, quatre nouveaux festivals. Le festival Écrans mixtes et le festival Utopistes qui remplissent ces critères en bénéficieront et c'est tant mieux.

Enfin, vous annoncez, à partir de 2022, une restructuration du soutien apporté aux 16 théâtres de ville, en doublant l'enveloppe et en proposant de réorienter ce soutien au profit d'un maillage plus équitable et plus équilibré du territoire. Vous suscitez-là de grandes espérances et les candidats au soutien vont être nombreux. La priorité sera de définir des critères d'éligibilité et des règles de calcul claires sans lesquelles votre budget risque de s'envoler.

Nous considérons donc que cette politique va dans le bon sens. Nous sommes cependant dans l'attente de voir les applications concrètes que vous pourrez donner à votre politique avec ces nouveaux budgets. Il ne faudrait pas qu'il s'agisse de simples ventilations de budgets entre chapitres, mais d'une vraie volonté de faire prendre de l'ampleur à la politique culturelle de la Métropole de Lyon.

Monsieur le Vice-Président, les premiers éléments à notre disposition montrent que vous êtes ouverts au dialogue. Nous souhaiterions d'ailleurs que certains de vos collègues s'en inspirent. Cette politique essentielle et nouvelle pour notre jeune collectivité doit être la plus concertée possible.

Je profite de cette intervention pour remercier Michel Rotterdam, Directeur de la culture, et tous les agents de la direction de la culture ayant contribué à cet effort de synthèse présenté aujourd'hui. Il permet d'exposer dans un document-cadre l'ensemble des champs d'intervention de la Métropole en matière culturelle, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou choisies pour une meilleure lisibilité de son action.

Vous l'avez compris, notre groupe votera pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**Mme la Conseillère SAINT-CYR** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, la stratégie culturelle que vous présentez est ambitieuse. La hausse des budgets est une satisfaction et, comme vous l'avez fait lors de la dernière commission thématique, le groupe Synergies tient à remercier le travail de qualité réalisé par Myriam Picot sous la présidence de David Kimelfeld.

Conduire une politique culturelle, c'est choisir une voie qui va permettre d'accompagner ses concitoyens et concitoyennes dans leur vie culturelle et leur rapport avec l'art. Opérer des choix dans ce domaine est un véritable acte politique et une façon de donner un sens concret à des valeurs.

La culture est un levier de développement territorial. Je souhaite rappeler ici qu'elle constitue un secteur économique majeur qui représente 2,3 % du PIB (produit intérieur brut) et près de 635 000 emplois sur tout le territoire français. Sur le territoire métropolitain, on estime à 20 000 le nombre de salariés travaillant au sein de la filière culturelle, 60 800 personnes exerçant une profession culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est dire que c'est important.

En tant que Vice-Président de la culture, monsieur Van Styvendael, il vous revient la charge de l'équité territoriale culturelle. Je prendrai pour exemple la dotation de solidarité communautaire. Pourquoi ne travaillons-nous pas à des critères d'équité territoriale que vous prônez tant ? En effet, à partir des Conférences territoriales des Maires, vous adressez comme message aux Maires de toutes les communes qu'ils pourront adhérer, s'ils le souhaitent, à la politique culturelle de la Métropole.

Cette base du volontariat, sans critères clairs, ne paraît pas incitative et nous craignons que la culture ne soit pas saisie comme il se devrait. Les communes qui n'ont pas, par exemple, d'agents territoriaux pour soutenir la mise en œuvre de cette politique, alors que la volonté est bien présente, pourraient être mises à mal.

Nous devons avoir une ambition forte pour une généralisation de l'éducation artistique et culturelle à l'école pour s'assurer que 100 % des enfants de notre Métropole puissent en bénéficier.

Les arts et la culture sont une nécessité pour construire des valeurs communes et un puissant levier pour renforcer la cohésion sociale. La politique d'émancipation par l'art et la culture va plus loin et concerne tous les temps de la vie. Toutefois, sans artistes, pas de stratégie culturelle. La crise que le secteur traverse doit nous inciter à être au plus près des créateurs et des artistes.

Aussi, nous proposons une réflexion prospective sur l'adaptation des politiques après-crise en faveur des artistes et nous revenons sur le rôle du Conseiller métropolitain qui, à notre sens, peut trouver sa place et être une force de proposition dans cette articulation des politiques publiques et un secteur qui mérite toute notre attention, tant sur les critères que l'encadrement du budget.

Nous ne pouvons qu'espérer la volonté présentée aujourd'hui qui propose un cadre stratégique et destiné à mettre en place des relations culturelles plus étroites et plus efficaces en ouvrant de nouvelles perspectives, en créant des synergies et en optimisant les avantages socio-économiques.

Dans ce sens, le groupe Synergies encourage et soutient la valorisation, la création, la diffusion, la formation et les pratiques artistiques et culturelles pluridisciplinaires et en particulier autour des domaines de compétences de la Métropole de Lyon.

Je compléterai mon propos dans la continuité de l'intervention de Marc Grivel en début de Conseil. Vous communiquez sur le site web de la Métropole, dès ce matin, sur les enveloppes supplémentaires pour la culture, alors que nous n'avons même pas délibéré. Alors que nous sommes à vos côtés sur cette stratégie, votre méthode de passage en force vient griser votre action. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président LONGUEVAL** : Merci, monsieur le Président. En ce jour de Fête de la musique, nous ne pouvons que nous réjouir de cette délibération qui annonce notre cap en matière culturelle pour les années à venir.

Je profite de cette délibération pour féliciter à nouveau la Ville de Villeurbanne, son Maire mais aussi son adjoint à la culture et à l'enseignement supérieur, Stéphane Frioux, pour être devenue la première capitale française de la culture. Le jury disait, je cite : "Villeurbanne, riche de son histoire industrielle, cité jeune et en croissance, a choisi la jeunesse pour force et cible de son projet culturel urbain." C'est un beau symbole pour notre Métropole.

Cette stratégie culturelle est remarquable pour plusieurs raisons :

- parce qu'elle nous rappelle le cadre de nos compétences, mais aussi celles exercées par les communes, Nathalie Perrin-Gilbert en a parlé,

- parce qu'elle définit clairement trois axes majeurs : la culture comme levier d'inclusion sociale, l'accompagnement de la filière culturelle, la garantie du maillage territorial, en promouvant, et c'est important, les coopérations intercommunales et l'équité,
- parce que ces trois axes sont nourris et irrigués par deux autres axes transversaux : l'éco-responsabilité et l'égalité femmes-hommes,
- parce que cette stratégie réaffirme notre soutien aux équipements de centralité aux grands festivals,
- et enfin, parce qu'elle propose aussi un nouveau projet avec la Cité internationale des arts du cirque.

Cette stratégie est ambitieuse et d'autant plus bienvenue qu'elle vient, aujourd'hui, cela a été dit également, dans un contexte où le secteur culturel commence tout juste à reprendre vie après la crise qui l'a si durement touché.

En matière de stratégie culturelle, on voit bien toute l'importance à la fois de soutenir les grands équipements et les grands festivals, car ils jouent un rôle de locomotive, de promotion de la culture, mais à la fois de soutenir aussi les pratiques culturelles émergentes, les initiatives associatives et l'enseignement artistique pour nos jeunes. C'est un équilibre délicat. Il est important que ces grands équipements culturels sortent des murs, cela s'est déjà fait et cela continuera, et s'adressent à tous les publics. C'est toute l'importance du lien avec les établissements scolaires qu'ils soient dans les communes, que ce soit les collèges, les lycées et aussi, cela a été pointé également et je m'en réjouis, les universités.

Pour prendre des exemples concrets, à Bron, le festival Karavel de Mourad Merzouki propose des rencontres dans les classes des écoles et des collèges de la ville pour parler de ce qu'est le métier de danseur. C'est un festival qui, au départ, était organisé à Bron et qui propose maintenant, avec l'aide de la Métropole, sur une période de plus d'un mois, des représentations dans un grand nombre de théâtres des communes de la Métropole mais aussi de la région.

On voit aussi que le festival Lumière a développé des partenariats avec les petites salles associatives, comme celle des Alizés à Bron qui accueille de grands acteurs, des grandes actrices et des réalisateurs qui viennent à la rencontre des publics de nos villes. Toujours à Bron, la Fête du livre qui a mis en place le prix Summer en 2017 du nom du roman du premier lauréat, à la demande de la Métropole, s'est ouverte aussi aux médiathèques de tout le territoire qui se sont saisies de cette opportunité, qui ont organisé des comités de lecture autour des 10 romans sélectionnés par Yann Nicol de la Fête du livre et avec des jurys locaux de lecteurs et je pense que c'est une action métropolitaine qui a rencontré un vrai succès et qui a permis de renforcer notoriété et fréquentation de la Fête du livre.

Ces exemples, beaucoup de communes pourraient en citer plein d'autres pour démontrer l'importance de ce que l'on pourrait définir comme des allers-retours entre centralité et proximité, dans l'idée de faciliter un bouillonnement de culture sur la Métropole et en renforçant son attractivité.

Nous affirmons aujourd'hui le rôle que joue la culture en termes de lien social, d'échange, de partage. La culture nous renvoie à l'altérité et appelle à la mixité, qu'elle soit intergénérationnelle ou sociale. C'est aussi, pour beaucoup de jeunes, un vecteur d'émancipation qui a manqué à tant d'entre eux cette dernière année.

La culture, enfin, c'est l'ouverture au monde, c'est apprendre à penser par soi-même, c'est l'acceptation de l'autre, mais c'est aussi la découverte de son propre potentiel, de sa propre créativité, et donc, l'acceptation de soi.

C'est donc avec enthousiasme que notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère POUZERGUE** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, quelques semaines après la réouverture des lieux culturels, musées, cinémas ou salles de spectacle, sevrés de public depuis près d'un an, cette délibération nous rappelle combien une politique publique de la culture ambitieuse, ouverte et lisible pour les citoyens, comme pour les territoires, est indispensable.

S'il faut noter l'augmentation de 1,3 M€ de budget cette année, rappelons également que le budget de la culture ne représente que 1,5 % du budget global de la Métropole. Si la proportion est faible, assurons-nous au moins de l'efficacité de ce budget, qu'il soutienne à la fois toutes les créations sans idéologie et encourage tous les publics à s'emparer de la riche culture de notre territoire.

Ainsi, la délibération présentée aujourd'hui, tout de même très technocratique dans certains de ces libellés, va globalement dans le bon sens. Par exemple, il ne fait pas de doute que le développement de l'éducation artistique et culturelle est nécessaire. L'accès à l'offre culturelle institutionnelle pour les publics qui en sont les plus éloignés

doit être encouragé. Le renforcement de dispositifs qui ont fait leurs preuves, comme Collège au cinéma, nous semble pertinent.

De même, la Métropole porte en compétence propre le suivi et l'élaboration de deux schémas territoriaux. Celui consacré à la lecture publique et celui consacré aux enseignements artistiques. Sur ce dernier point, un vrai consensus perdure depuis longtemps autour du développement de la pratique amateur. C'est quelque chose que l'on retrouve bien dans votre stratégie de mandat et nous en sommes rassurés.

Votre volonté d'ancrer la politique métropolitaine dans tous les territoires mérite également d'être saluée. Plusieurs Maires de la CTM des Lônes et Coteaux, et je suis certaine que cela se passe pareillement sur les autres CTM, m'ont fait part de leur volonté d'accueillir, dans leur commune, des émanations des grandes structures culturelles métropolitaines et cela, en particulier, en direction des publics souvent éloignés des offres culturelles.

J'ai en souvenir l'expérience de Veduta dans le cadre de la Biennale d'art contemporain qui, à sa mise en place, avait des moyens très importants, à la fois financiers et humains et qui accompagnait de nombreux habitants des quartiers en politique de la ville pour mieux comprendre l'art contemporain dont ils sont souvent très éloignés, ou encore le défilé de la Biennale de la danse qui a aussi les mêmes objectifs.

Un autre point retient positivement notre attention. Il s'agit de votre décision d'augmenter les budgets alloués aux théâtres du territoire. Votre souhait de clarifier les relations par des conventions d'objectifs permettra également plus de transparence dans la répartition des subventions accordées.

Le rééquilibrage sera également territorial, ce qui permettra d'échapper à une vision de la culture trop souvent tournée vers la ville centre.

Au-delà des nombreux points qui vont dans le bon sens et qui s'inscrivent, pour une grande partie, dans la continuité de l'existant, une crainte demeure sur le sort réservé aux grands équipements et événements culturels de la Métropole. Quid de leur devenir ? Quelle liberté laisser, à terme, aux acteurs ? Quels moyens sur le mandat ? Une demi-page seulement leur est consacrée sur les 17 pages de la délibération.

Monsieur le Président, à l'échelle mondiale, la culture est tout à la fois un combat, une diplomatie et, évidemment, un moyen fort de rayonnement. Le rayonnement de la Métropole de Lyon, capitale régionale, deuxième agglomération de France, sa crédibilité, son attractivité passent par des événements culturels reconnus, passent par l'accueil d'artistes internationaux tout autant que régionaux.

Les Nuits de Fourvière, les deux Biennales, l'Institut Lumière et le Musée des Confluences sont, chacun dans leur domaine, des institutions reconnues qu'il convient de ne pas dévoyer à l'aune de principes idéologiques. Aucune création, représentation, scénographie ou programmation ne doit souffrir d'aucun dictat.

Pour forcer le trait, si vous le permettez, l'empreinte carbone d'un spectacle ne peut pas être le critère exclusif pour soutenir telle ou telle création. Ce serait triste, voire dangereux, pour la diversité culturelle du territoire, et même pour la liberté.

Cela ne veut pas dire que chaque acteur ne doive pas s'inscrire dans une démarche globalement plus écoresponsable. Que seraient nos Biennales sans artistes africains ou sud-américains ? Quelle attractivité des Nuits de Fourvière sans musiciens australiens ou américains ?

Je voudrais enfin m'adresser plus particulièrement à vous, monsieur le Vice-Président en charge de la culture. Nous connaissons votre attachement à la culture. La désignation récente de Villeurbanne comme capitale européenne de la culture en est le meilleur exemple. Aussi, nous avons toute confiance en vous pour protéger les acteurs culturels, comme les grands événements métropolitains.

Nous resterons vigilants sur tous ces points tout en approuvant cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller BUB** : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, nous avons, selon la loi, une responsabilité en matière culturelle, une responsabilité et des obligations pour la lecture publique, l'enseignement artistique et les archives. Mais les missions de la Métropole vont bien au-delà. Nous gérons et soutenons des équipements, des événements et des projets culturels en direct ou en collaboration avec d'autres communes et d'autres institutions. Ceci n'est pas nouveau, comme l'a rappelé notre Vice-Président.

Ce qui est nouveau, c'est le séisme que le milieu culturel a connu ces derniers mois. Comme le disait la chanteuse Camille lors de l'inauguration conjointe des Nuits de Fourvière et de la Biennale de la danse "À cause de...", à

cause... !", ne voulant plus prononcer le mot Covid. À cause donc, nous avons connu une période sans spectacle vivant, sans musées, sans public.

Le public a vécu ces longs mois sans contact direct avec le monde culturel. Cette soirée de lancement a été particulièrement émouvante, comme une soirée de retrouvailles, car à tout âge, quelle que soit sa situation, tout le monde a besoin de culture pour rêver, grandir, s'étonner, apprendre. "L'art, ça ne sert à rien", c'est pour cela que c'est essentiel à toutes et tous.

Pour reconnaître pleinement le rôle de la culture, notre collectivité se dote pour la première fois d'une stratégie culturelle pour l'ensemble du mandat. Elle n'apporte pas seulement des réponses de court terme face à la crise, mais également des réponses de long terme, structurantes pour les années à venir.

Je ne vais pas non plus reprendre la totalité des propositions et mesures présentées dans cette délibération, je vais m'arrêter sur quelques points.

Certains publics sont plus ou moins éloignés de la culture. De nombreuses mesures s'adressent à eux. Par exemple, et tout le monde l'a souligné, les moyens pour l'éducation artistique et culturelle ont été multipliés par plus de cinq pour passer de 90 000 € à 490 000 €. Permettre à tous de connaître, pratiquer et comprendre les œuvres autres que celles matraquées par l'industrie de l'*entertainment*, est une vraie ambition.

Un gros effort pour aider la structuration de la filière culturelle va être fait. Là encore, le budget consacré est multiplié par quatre, pour passer de 105 000 € à 435 000 € pour informer, aider à la mutualisation, accompagner. Dans la Métropole, la filière culturelle est importante et de qualité. Elle représente 20 000 emplois, soit 3 % de l'emploi total.

Par ailleurs, nous souhaitons aussi apporter un soutien conséquent aux artistes, notamment en développant la commande publique avec le 1 % artistique qui sera systématiquement mis en place pour toute nouvelle construction d'établissement recevant du public.

Dans cette stratégie culturelle, la nouveauté réside également dans la signature de conventions avec les grands équipements et événements dits "de centralité" subventionnés par la collectivité : l'Opéra de Lyon, le TNP (Théâtre national populaire), la Maison de la Danse, les Célestins, les Musées Lugdunum et Confluence, mais aussi les Nuits de Fourvière, le festival Lumière et les Biennales.

Ces conventions permettront d'intégrer des objectifs d'éco-responsabilité et d'égalité femmes-hommes qui doivent, plus que jamais, prendre leur place au cœur de cette offre culturelle de premier plan pour notre Métropole, car oui, nous avons changé d'ère. Le temps n'est plus où seuls les hommes blancs d'âge mûr pouvaient diriger une structure ou une compagnie, où l'égalité salariale n'était pas de mise, où les artistes stars n'étaient que des hommes et où les filles apprenaient le violon et les garçons, la trompette.

Le monde culturel a aussi un rôle fort à jouer dans la transition écologique et solidaire pour des événements plus responsables et nous souhaitons l'accompagner.

Bien sûr, nous souhaitons agir en complémentarité et en concertation avec les communes. Une volonté forte de cette feuille de route concerne le maillage territorial de l'offre culturelle plus décentralisée, avec un soutien accru aux théâtres et aux festivals dans l'ensemble de nos communes et de nos territoires.

Nous avons une responsabilité en matière culturelle, disais-je en introduction, voici un engagement fort de notre majorité qui prouve combien nous sommes responsables.

Je voudrais conclure avec une belle citation de Bertrand Tavernier qui nous a quittés en mars dernier, pour redire l'importance que nous devons accorder à la culture, je cite : "Mon métier consiste à inventer, faire rêver et, à partir de cela, produire quelque chose qui va changer le monde."

Nous voterons évidemment pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci à toutes et tous pour ces interventions. Monsieur le Vice-Président.

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Merci monsieur le Président. Il y a eu quand même beaucoup d'interventions. Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à tout mais, si vous me le permettez, je dirai quelques mots.

D'abord, je me demande parfois pourquoi on fait des commissions éducation et culture, car si les réponses que j'apporte à ces moments-là ne sont ni entendues ni comprises et que, parfois même, elles sont dévoyées dans les propos qui sont tenus, notamment par monsieur Chambon, je trouve que ce n'est pas un très bel exercice démocratique.

Monsieur Chambon, vous m'interpellez sur la question de l'affectation des subventions à la Métropole. Effectivement, il y a eu une présentation, avec Dominique Delorme, des Nuits de Fourvière, grâce à la proposition du Président de la commission, Richard Marion, et j'ai indiqué, en conclusion de cette intervention, que, sur l'exercice 2020, 300 000 €, soit 10 % de la subvention que nous versons annuellement, n'avaient pas été versés sur l'année 2020 et qu'ils avaient été utilisés pour financer le soutien à la structuration de la filière et à l'augmentation du parcours artistique éducatif et culturel. Peut-être n'ai-je pas été suffisamment clair pendant cette commission. La prochaine fois, n'hésitez pas à me réinterroger.

Sur la question de "toujours plus à la culture subventionnée", il me semble que, de nouveau, j'ai précisément indiqué que c'était le contraire, c'est-à-dire que l'ensemble des augmentations de cette délibération ne vont pas aux principaux acteurs. L'ensemble des évolutions financières vont à des nouveaux projets, au fait d'harmoniser l'aide apportée aux théâtres, au fait de renforcer l'éducation artistique et culturelle. Donc au contraire, je crois que cela ne va pas aller à la culture qui est habituellement subventionnée et que cela va proposer de développer de nouvelles choses mais convenons que nous jugerons sur pièce à partir d'un bilan, plutôt qu'au départ.

Je poursuis sur un certain nombre de réactions en lançant une petite alerte à Pierre-Alain Millet pour lui dire que ça y est, il a de la concurrence, car il y a d'autres Conseillers métropolitains qui citent Marx et Gramsci en la présence de Léna Arthaud et on peut peut-être s'en féliciter.

Je reviens sur l'intervention de la place des villes puisque cela a été quand même un peu le filigrane de plusieurs interventions, dont celle de Nathalie Perrin-Gilbert. J'ai bien compris qu'il n'était pas facile d'être à la fois Conseillère métropolitaine et adjointe à la culture, mais je partage cette difficulté puisque je suis Maire et Vice-Président et je vois bien des fois dans quelles difficultés de positionnement cela nous conduit. Je veux la rassurer, notre politique culturelle se fera bien avec les villes et avec les CTM, puisque c'est le cadre dont nous nous sommes dotés, mais, par ailleurs, nous reconnaissons à toute sa hauteur la haute contribution de la Ville de Lyon, que ce soit sur le réseau de lecture publique, que ce soit sur la présence de très grands équipements et que, en tout état de cause, sauf changement de ligne du Président de la Métropole, nous ne pourrions jamais concurrencer la Ville de Lyon sur son effort financier. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir, on va continuer à travailler ensemble, comme nous le faisons depuis plusieurs mois, chère Nathalie.

Sur la question de l'équité territoriale et de la DSC (dotation de solidarité communautaire), je vais un peu mobiliser le fait que je propose à Maryline Saint-Cyr qu'avec les Maires, nous fassions cette proposition, mais dans le cadre du groupe de travail de négociation de la DSC, à l'attention d'Hélène Geoffroy et de Bertrand Artigny, donc permettez-moi d'exprimer un devoir de réserve sur cette proposition que j'ai entendue et que nous pourrions peut-être travailler ensemble.

Je reviens sur cette question de la place des villes et je remercie d'avoir noté que j'avais rencontré plusieurs CTM, que j'avais fait un certain nombre de propositions. Il ne s'agit pas de dire que cette proposition sera optionnelle ou à la tête du client. À chaque CTM, nous faisons la même proposition de contractualiser autour de l'enseignement artistique et culturel avec l'État et avec l'académie, comme l'a rappelé Nathalie Perrin-Gilbert. Ce ne sont pas du tout des propositions qui vont se faire au gré, soit des intentions politiques de l'Exécutif, soit de tout autre critère. Nous proposons la même chose à chaque CTM qui souhaite s'engager, notamment pour accompagner les villes, puisque c'est aussi une obligation qui leur est faite, à mettre en place l'enseignement artistique et culturel dans les écoles. Ce sera des accompagnements que nous proposerons.

Je reviens sur quelques éléments, notamment sur la refonte des aides aux théâtres. À chaque fois, il y a ce même enthousiasme en disant que l'on augmente très significativement. Je veux juste alerter, comme je l'ai fait lors de la Commission permanente, en disant que cela pourra conduire aussi à des baisses. Ce n'est pas parce que l'on met plus d'argent que l'on s'interdit de réfléchir, pour chacune des structures qui sont déjà aidées aujourd'hui, à ce qu'il y ait des évolutions mais, par contre, ce travail sera fait en toute transparence pour présenter la façon dont nous ventilerons ces aides et elles se feront autour des objectifs qui vous ont été présentés dans la grande délibération.

Je reviens sur les craintes concernant les grands équipements. Comme je l'ai dit en introduction, il n'y a aucun souhait de notre part de fragiliser ce qui a déjà été fait aujourd'hui. Je me félicite que vous soyez nombreux à dire que vous auriez souhaité le faire et que nous allons pouvoir le faire. Je vois qu'il y a une concordance des points de vue sur ce que nous sommes en train de faire. Il n'est donc pas du tout question de fragiliser les grands équipements.

On lance une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour travailler avec les grands équipements. Par "grands équipements", j'entends des musées, des festivals que nous soutenons et des événements, juste pour croiser ces orientations politiques et la manière dont ils vont pouvoir les développer sur le territoire. Il n'y a donc aucune volonté de mettre à mal ce que j'ai appelé "des diamants solitaires" dont nous souhaitons demain qu'ils soient beaucoup plus intégrés sur le territoire et au service de la politique culturelle pour une égalité des territoires mais je crois que cela, beaucoup de Maires des territoires, notamment les plus éloignés de la centralité, l'attendent avec impatience.

Enfin, et j'en finirai là-dessus, je ne sais pas à qui s'adressait la critique d'un éventuel dictat politique concernant la programmation culturelle, un éventuel souhait de faire de la culture en circuit court et d'interdire l'utilisation d'avions pour venir partager avec nous les cultures du monde, en tout cas je n'ai jamais exprimé cela, je n'ai jamais entendu le Président de la Métropole formuler quelque orientation en ce sens et donc je crois que c'est un faux débat que d'imaginer que ce pourrait être le cas.

Par ailleurs, j'ai fait l'effort d'une intervention suffisamment écrite dans laquelle je détaille cette position du politique par rapport à un autre acteur politique qu'est la culture pour que l'on n'ait pas de doutes sur mon intention, mais je crois que ce n'était pas le cas, c'était peut-être juste une alerte collective qui nous était faite à laquelle nous nous conformerons.

Monsieur le Président, j'espère avoir été le plus complet possible dans mes réponses.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur le Vice-Président.

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Excusez-moi, monsieur le Président. Je voulais, comme l'a fait Myriam Picot, remercier, bien sûr, les équipes de Michel Rotterdam et, puisqu'il y a deux Conseillers métropolitains qui assurent les fonctions de présidence, Jérôme Bub et Fanny Dubot respectivement Président des Nuits de Fourvière et Présidente du Musée des Confluences qui font un gros travail également.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Comme vous l'avez dit, pour rassurer madame Pouzergue mais je crois qu'elle le sait bien, et donc c'est peut-être que l'on est encore en pleine campagne électorale, il n'a jamais été question de conditionner les productions des Nuits de Fourvière ou d'autres, comme elle a pu le laisser sous-entendre.

Je remercie le Vice-Président de son investissement et notamment, des discussions dans les CTM puisqu'une nouvelle fois, on démontre que les politiques métropolitaines sont discutées avec les territoires, et je souligne à nouveau notre effort budgétaire avec une augmentation du budget de fonctionnement de 1,3 M€. Nous poursuivons, comme l'a dit madame Picot, les politiques, mais nous les amplifions également.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération a été adoptée avec 135 voix pour et 2 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Van STYVENDAEL.

---

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 14 décembre 2020,  
25 janvier, 15 mars et 26 avril 2021**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons aux dossiers sans débat avec un certain nombre de votes qui vont se succéder. Tout d'abord, nous avons à adopter les procès-verbaux des séances précédentes du mois de décembre 2020, de janvier, de mars et d'avril 2021. Je vous demande donc de les approuver. Je mets cette approbation au vote. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

*Les procès-verbaux sont adoptés à la l'unanimité.*

---

**Compte-rendu des décisions prises  
par le Président de la Métropole**

**N° 2021-0563** - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er février 2021 au 30 avril 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

**N° 2021-0564** - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière d'actions en justice entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons aux comptes rendus des décisions prises par le Président par délégation du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2021 et en matière d'actions en justice intentées pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 avril 2021. Je vous demande de me donner acte de cette communication et j'ouvre le vote. Les votes sont ouverts.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2021-0569** - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, de plusieurs parcelles et emprises situées rues Léon Chomel et Francis de Pressensé - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur du dossier numéro 2021-0569. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mmes Hélène GEOFFROY, Béatrice VESSILLER, Claire BROSSAUD, M. Philippe GUELPA-BONARO, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

**N° 2021-0571** - Dispositif Pass Culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2021-2022 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture pour la saison 2019-2020 et la saison 2020-2021 et invitations Lyoncampus - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur du dossier numéro 2021-0571. Avis favorable de la commission

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité,

- Mme Carole LAGARDE, MM. Pierre ATHANAZE, Richard MARION, Mme Clotilde POUZERGUE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences,

- Mme Hélène DROMAIN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon,

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Pôle en scènes,

n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

---

**N° 2021-0572** - Organisation de la 14ème édition des Journées de l'économie (Jéco), du 3 au 5 novembre 2021 à Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur du dossier numéro 2021-0572. Avis favorable de la commission

Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*)

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité,

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, représentant de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Émeline BAUME et Séverine HEMAIN, déléguées de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mme Émeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

**N° 2021-0573** - Economie circulaire - Cession, à titre gratuit, au Foyer Notre Dame des sans abri - Prolongement de convention avec Cagibig pour un projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'évènementiel - Prolongement de la durée d'accompagnement financier de l'association La P'tite Rustine - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

**N° 2021-0574** - Projet directeur Vallée de la Chimie 2030 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et au centre de formation INTERFORA-IFAIP - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

**N° 2021-0578** - Cybersécurité - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0573, 2021-0574 et 2021-0578. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

(*Opérations de vote*)

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° 2021-0584** - Dispositif des Promeneurs du net du Rhône - Attribution d'une subvention au Centre régional d'information de la jeunesse (CRIJ) pour l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur du dossier numéro 2021-0584. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

---

### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2021-0586** - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives (MVS) - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a émis un avis favorable sur le dossier numéro 2021-0586.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

---

### V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

---

**N° 2021-0591** - Rémunérations et indemnités versées aux assistantes familiales de la Métropole de Lyon - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro 2021-0591. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

---

## VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° 2021-0595** - Coopération Métropole de Lyon - Ville de Québec - Végétalisation des bassins de gestion des eaux pluviales, création de zones humides et entretien pour une adaptation aux changements climatiques - Reversement de la part de la subvention allouée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par la Métropole, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Gosperrin comme rapporteur du dossier numéro 2021-0595. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0597** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Lyon - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Villeurbanne - Lyon et Vaulx en Velin - Villeurbanne Saint Jean - Dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale simplifiée des systèmes d'endiguement au titre de la loi sur l'eau - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur du dossier numéro 2021-0597. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

---

### Présidence de madame Émeline Baume 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

---

**N° 2021-0598** - Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

---

**MME LA PRÉSIDENTE**: La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur du dossier numéro 2021-0598. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE, Mme Yasmine BOUAGGA, M. Mathieu AZCUÉ, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

---

**VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

---

**N° 2021-0605** - Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Convention financière de participation avec la Ville de Givors - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

**N° 2021-0607** - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée - Convention avec la Ville de Saint Genis Laval - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

**N° 2021-0609** - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-9 rue du Boulodrome - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0610** - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 275 chemin de l'Épine et appartenant à la SAS Stylimmo - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0611** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0612** - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0613** - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0614** - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0615** - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0616** - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0617** - Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 18-20 rue de la Ruche - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0565 du 7 décembre 2015 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0618** - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 50 rue Roger Salengro - Eviction commerciale du local d'activité à usage de salon de coiffure - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0620** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 932 et 996, situés au 21 rue Jules Védrines dans la copropriété Terrailon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0621** - Caluire et Cuire - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un bâtiment à usage de locaux commerciaux, situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0623** - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel nord - Cession, à titre gratuit, au profit de la Ville de Villeurbanne, des parcelles de terrain nu cadastrées BD107, BD108, BD109, situées au 136 rue Francis de Pressensé - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0624** - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu situées rue Francis de Pressensé, passages Rey et de l'Etoile - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0625** - Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 143 rue des Mollières - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0626** - Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, par bail emphytéotique, d'un immeuble situé 7 rue Sainte-Catherine - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0627** - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0628** - Saint Didier au Mont d'Or - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société Rhône Saône habitat, d'un immeuble situé 33 rue de la République - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0629** - Lyon 2° - Equipement - Transfert de gestion, à titre gratuit, d'un volume sis place Bellecour par la Ville de Lyon - Bâtiment Le Rectangle - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

**N° 2021-0630** - Lyon 7° - Développement économique - Biodistrict Lyon Gerland - Annulation et modification, à titre gratuit, des servitudes grevant les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

---

**MME LA PRÉSIDENTE** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0605, 2021-0607, 2021-0609 à 2021-0618, 2021-0620, 2021-0621 et 2021-0623 à 2021-0630. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert pour les dossiers n° 2021-0605 à 2021-0611.

*(Opérations de vote)*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos. Le vote est ouvert pour les dossiers n° 2021-0612 à 2021-0616.

*(Opérations de vote)*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos. Le vote est ouvert pour les dossiers n° 2021-0617 à 2021-0623.

*(Opérations de vote)*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos. Le vote est ouvert pour les dossiers n° 2021-0624 à 2021-0628.

*(Opérations de vote)*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos. Le vote est ouvert pour les dossiers n° 2021-0629 et 2021-0630.

*(Opérations de vote)*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité,

- M. Renaud PAYRE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2021-0609 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

- MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE, Mme Yasmine BOUAGGA, M. Mathieu AZCUÉ, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bruno BERNARD, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers n° 2021-0625, 2021-0626 et 2021-0627 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard  
Président**

---

**N° 2021-0606** - Villeurbanne - Opération Terrains des Soeurs - Approbation du protocole de liquidation - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Edery comme rapporteur du dossier numéro 2021-0606. Avis favorable de la commission.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mmes Hélène GEOFFROY, Béatrice VESSILLER, Claire BROSSAUD, M. Philippe GUELPA-BONARO, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère EDERY.

---

**DEUXIÈME PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2021-0603** - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Procédure d'attribution des concessions d'aménagement - Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme - Direction générale - Direction ressources urbain environnement juridique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0603.

Il s'agit de désigner une personne pour engager les négociations et signer la convention dans le cadre de la procédure d'attribution des concessions d'aménagement. Le dossier a eu un avis favorable de la commission.

Je vous propose la candidature suivante :

- M. Michaël MAIRE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets la candidature aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

*(Le candidat est désigné.)*

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0604 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0604. Avis favorable de la commission.

Il s'agit de désigner quatre représentants titulaires pour siéger au sein du comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers. J'ai une explication de vote du Rassemblement de la droite, monsieur Vincendet.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, très rapidement, en quelques mots, ce rapport concerne la désignation de quatre représentants de notre Conseil au comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers. Il y a quatre postes à pourvoir : trois pour la majorité et un pour l'opposition. Nous ne sommes pas représentés sur le poste de l'opposition, alors même que notre groupe est le premier groupe d'opposition de cette assemblée et le scrutin d'hier a encore montré la réalité politique de notre territoire, Philippe Cochet vous l'a rappelé ce matin. Nous voterons donc évidemment contre ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Renaud PAYRE,
- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Raphaël DEBÛ,
- Mme Rose-France FOURNILLON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets les candidatures aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération a été adoptée avec 107 voix pour et 30 voix contre.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés.)*

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

---

**N° 2021-0608 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Vernaison - Animations de l'été 2021 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) à la coopérative d'activités Escale Création et la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0608. Monsieur Payre, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Effectivement, c'est une délibération qui complète notre délibération du 15 mars 2021 sur l'été dans la Métropole.

Vous avez, peut-être, pu découvrir dans toute la Métropole les affiches qui annoncent l'ensemble du programme d'été. C'était une volonté forte du nouvel Exécutif de proposer à l'ensemble des habitants, notamment des habitants des quartiers politique de la ville, des activités tout au long de l'été avec des activités, évidemment, culturelles, en soutien aux acteurs de la culture dont on a eu l'occasion de parler il y a quelques instants, des activités aussi pour les jeunes, notamment dans les centres de loisirs, mais aussi dans les collèges de notre Métropole et nous avons voté, le 15 mars, les subventions aux associations sur un budget total de 750 000 €.

Il nous fallait simplement compléter avec deux dispositifs qui sont au cœur de cette délibération. Le premier "les jeunes s'engagent dans les quartiers" porté par Escale Création qui est une coopérative d'activités et d'emploi et

acteur de l'économie sociale et solidaire. Le second concerne "quartiers d'été au Grand Parc de Miribel Jonage" qui est porté par la société publique locale SEGAPAL.

Ces deux dispositifs viennent donc compléter l'ensemble du programme d'été dans la Métropole et nous permettront donc d'être opérationnels dans quelques jours.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologiques et apparentés.

**Mme la Conseillère EDERY** : Merci bien. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Renaud Payre, chers collègues, les conséquences de la crise sanitaire et économique ont aggravé la précarité dans les quartiers QPV, ce n'est plus à démontrer. Quarante-cinq pour cent de chômage des jeunes, le désœuvrement, la stigmatisation de ces jeunes et le rejet ressenti expliquent, pour une part, la cause de nombreux débordements que nous connaissons.

De plus, comment ne pas être alertés et inquiets, en tant qu'élus, face à l'abstention considérable enregistrée dimanche, particulièrement dans tous ces quartiers métropolitains ?

Et alors que la Région s'est désengagée délibérément de la politique de la ville et des quartiers QPV, alors qu'aujourd'hui encore, le groupe du Rassemblement de la droite et du centre vote une nouvelle fois contre les mesures de justice sociale que propose cette majorité à l'égard de cette population, comme le service public de prêt de vélos, ou le service public de l'eau, ou encore le RSJ, l'équipe en place tente de prendre à bras le corps cette problématique.

Au Conseil de mars, le Vice-Président monsieur Payre nous le rappelait, nous avons donc voté et reconduit la mise en place de trois dispositifs d'animation pour cet été 2021 dans les QPV et les QVA :

- Métropole vacances sportives,
- Culture au balcon,
- Tous en vacances dans la Métropole.

Aujourd'hui, la Métropole souhaite aller encore plus loin en choisissant de renforcer ce dispositif existant par une nouvelle proposition dénommée "Un été ensemble sur la Métropole". Cette action affiche la volonté politique de la majorité de favoriser à la fois l'insertion et les loisirs des congés d'été des habitants.

En finançant à hauteur de 19 500 € une action portée par Escalpe Création, acteur de l'économie sociale et solidaire sur les Villes de Saint Fons, Vénissieux et Lyon 8<sup>e</sup>, villes touchées particulièrement par les difficultés sociales, les élus investissent le champ de l'insertion sociale en profitant de cette période d'été pour mobiliser les jeunes sur la création d'un projet économique et social intitulé "Les jeunes s'engagent dans leur quartier."

En choisissant de financer un projet à hauteur de 48 000 € porté par la SPL SEGAPAL, la Métropole offre à la population de ces quartiers, enfants comme adultes, la possibilité d'accéder aux activités de loisirs et de plage que propose la SEGAPAL. C'est promouvoir la mixité sociale, l'équité face au service rendu et la possibilité, pour de nombreuses familles et jeunes qui ne partent pas en vacances de sortir du quartier pendant l'été pour se rafraîchir.

En faisant porter ces projets par le secteur associatif de l'économie sociale et solidaire, ainsi que par une société publique locale, la Métropole s'appuie sur de nouveaux partenaires performants et capables d'offrir de nouvelles possibilités d'action tout en soutenant le secteur de l'économie sociale, ce qui devrait réjouir le groupe de la Métropole en commun.

Ces propositions s'inscrivent aussi dans une politique sociale globale et ambitieuse que porte cette nouvelle gouvernance à travers tous les nombreux dispositifs validés en moins d'un an à destination de ces publics, le Président le rappelait ce matin : RSJ mais aussi création de travailleurs sociaux, d'éducateurs de prévention et de médiateurs sociaux en lien avec l'État dans ces quartiers, de médiateurs numériques, les abonnements TCL (transports en commun lyonnais) gratuits, des dispositifs d'aide à l'emploi, sans les citer tous, vous l'avez rappelé ce matin.

Oui, des politiques de redistribution et de prise en compte des populations les plus défavorisées conformes aux valeurs défendues par les socialistes et la gauche : insertion sociale, accompagnement social, prévention de la délinquance, lien social et solidarité.

Il faut aussi souligner le travail important que les Maires des villes concernées ont réalisé avec leurs services pour que la programmation estivale soit, cette année, particulièrement développée et de grande qualité dans ces quartiers.

Oui, une rénovation urbaine réussie passe évidemment par la réhabilitation des logements et de l'environnement, par le développement de la mobilité, l'insertion professionnelle, mais aussi par la redynamisation sociale de ces quartiers. Les animations d'été en font partie.

Enfin, je redis qu'il est regrettable que la Région AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes) qui bénéficie de moyens confortables, ne soit pas réputée comme un de ces partenaires sur lesquels chaque collectivité devrait pouvoir compter en ce domaine.

Les Socialistes, la gauche écologique et sociale et apparentés votera pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Elle est adoptée 131 voix pour et 1 voix contre.

Adopté, M. Issam BENZEGHIBA, Président de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (SEGAPAL), Mme Catherine CREUZE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SPL SEGAPAL, Mme Nathalie DEHAN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL SEGAPAL, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

---

**N° 2021-0619 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Acquisition, à titre onéreux, du tènement industriel situé au 22 et 32 rue Decomberousse - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0619. Avis favorable de la commission. Il y a une demande de prise de parole du groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en examinant les délibérations concernant le foncier, notre attention s'est fixée sur un dossier : l'acquisition du foncier Bobst à Villeurbanne au cœur du Carré de Soie. Là encore, nous croyons que vous persistez sur la même voie, empruntée depuis bientôt un an, consistant à faire croire que vous faites de bonnes affaires en matière foncière et immobilière, que vous seriez une sorte de Stéphane Plaza local.

Ainsi, vous nous présentez de façon régulière un épisode de votre série fétiche sur l'immobilier et le foncier de la Métropole. Nous avons eu droit à l'épisode "Recherche immeuble à brader désespérément" avec l'acquisition du numéro 100 de la rue Bugeaud, puis sa revente à prix d'ami avec 50 % de décote, soit 6,7 M€ de pertes pour la Métropole, précédé auparavant de l'épisode "Comment s'asseoir sur une recette foncière de 12,2 M€ ?" avec le Collège Scève.

Et nous avons maintenant droit à un nouvel épisode dont le titre est "Piètre négociateur foncier cherche paiement pour geler un projet urbain et le reporter aux calendes grecques" avec, cette fois-ci, 17,5 M€ mobilisés pour un projet dont on nous a affirmé, en commission, que rien ne s'y passerait ni ne s'y développerait d'ici la fin du mandat.

En effet, sur ce tènement industriel, l'industriel suisse Bobst, qui dispose depuis de nombreuses années d'une implantation lyonnaise a souhaité réorganiser son outil de production et implanter une nouvelle unité sur la Commune de Bron. Pour financer sa nouvelle implantation, il souhaitait abriter le bien dont il dispose au Carré de Soie, dans un site à fort potentiel de développement, très bien desservi par les transports en commun : métro A, tram T3, Rhônexpress et de nombreuses lignes de bus.

Bien évidemment, dans un contexte de raréfaction du foncier, cet arbitrage suscitait quelques convoitises de la part des opérateurs immobiliers mais un consortium public/privé, constitué d'un opérateur immobilier national, du bailleur métropolitain EMH (Est Métropole habitat) bien présent à Villeurbanne et enfin, de la SERL, entreprise publique locale bien connue et sérieuse, se proposait de réaliser l'acquisition au prix de 19 M€ et d'y développer, en lien avec la collectivité, un projet urbain dans une temporalité plus serrée que celle que vous nous proposez.

Vous me direz, 17,5 M€, c'est toujours moins que 19 M€, certes, mais ces 17,5 M€ vont sortir directement des caisses de la Métropole, là où cela était financé et acquis par des tiers, donc sans mobilisation financière de la Métropole.

Par ailleurs, dès que vous en serez propriétaire, vous serez aussi en charge de l'ensemble des coûts cachés : gardiennage et surveillance, à moins que vous ne vouliez en laisser faire un squat, pour répondre au tropisme d'une partie de votre majorité, perte de recettes fiscales durant un mandat, dépollution et démolition du site dès qu'un projet émergera.

Vous allez sûrement nous faire croire que ces coûts seront mineurs, ils ne le seront pas. Je parie qu'au final, la somme déboursée sera bien supérieure à ce que prévoyait le consortium, à savoir 19 M€, et sans coûts cachés pour la collectivité.

Nous exigeons donc un décompte annuel des dépenses affectées à ce site pour quantifier tout cela, au titre de la transparence de vos opérations immobilières.

Par ailleurs, si j'en crois mes informations, dans ce nouvel épisode, vous avez été un piètre négociateur. Votre mise à prix se situait aux alentours de 12 M€ ou 13 M€, affirmant qu'au-delà de ce prix, c'était largement surpayé. Vous êtes ensuite passé à 16,5 M€, puis, face à la menace du vendeur de retirer sa vente, vous avez lâché 1 M€ supplémentaire de peur de perdre l'acquisition de ce bien. Ce n'est pas très brillant comme résultat ! Enfin, quand on ramène le montant de l'acquisition au mètre carré de surface de plancher, c'est cher pour des locaux que vous devrez porter pendant de nombreuses années puis ensuite, démolir.

Enfin, quelle est la véritable raison de cette acquisition ? Maîtriser le foncier ? Le consortium le proposait et aussi à des coûts comparables sans impact pour les finances de la Métropole et dans une logique de partenariat avec la collectivité.

Volonté hégémonique de tout maîtriser, elle n'est pas nécessaire quand on connaît la capacité de la Ville de Villeurbanne à cadrer les projets urbains associés à la mission Carré de Soie qui a su, au fil des années, mettre des règles pour faire aboutir les projets du secteur.

Nous constatons en trois épisodes que la bonne gestion des deniers publics, et notamment une gestion en bon père de famille, est le cadet de vos soucis. Quasiment 36,4 M€ que je pourrais qualifier de "cramés" inutilement entre abandons de recettes, décote à prix d'ami et acquisitions conséquentes et inutiles sans but précis et out cela, en quelques mois.

Mais qu'en sera-t-il d'ici la fin du mandat, monsieur le Président ? Si vous continuez à ce rythme, on dépassera la centaine de millions d'euros. Vous mettez aussi à mal la logique de co-production de la ville et le partenariat public/privé qui existait sur ce sujet mais, vous le verrez, sans ce partenariat, point de salut, et notamment sur la question du logement social.

Enfin, plus généralement, sur la question du développement urbain et de l'habitat, cela montre votre complète duplicité sur ces sujets et surtout votre absence totale de vision. Alors que vous affichez des objectifs élevés de production, Scève et Bobst sont deux exemples très concrets du retard que vous faites prendre à la Métropole en matière de logement. Scève aurait pu être livré dès la mi-mandat et Bobst en fin de celui-ci. Nous serons plutôt sur la fin du mandat pour Scève et le mandat prochain pour Bobst. Enfin, ces 36 M€ auraient pu être utilisés plus intelligemment pour la politique de l'habitat ou celle du renouvellement urbain, par exemple.

Sur ce projet, nous aurions bien évidemment soutenu le projet porté par le consortium, car il permettait d'aller plus vite, de le négocier de façon partenariale et de contribuer ainsi à la production de logements dans un secteur très bien desservi, logements dont nos concitoyens ont tous besoin et sans impact financier pour la Métropole.

En conclusion, en l'absence de transparence, de vision globale et de véritable volonté de travailler avec vos partenaires, nous voterons contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Madame la Vice-Présidente.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Monsieur Le Faou, voilà une intervention toute en nuance, comme vous savez les faire maintenant, à chaque commission. Ceci dit, votre propos et votre vote annoncé sont assez contradictoires avec votre vote en commission où votre groupe a voté la délibération comme l'ensemble des membres de la commission, mais chacun a le droit de changer d'avis.

Vous êtes très donneur de leçons sur ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière de foncier. Je rappelle quand même qu'au mandat précédent, vous avez laissé filer, par cette prétendue bonne collaboration public/privé, des fonciers sur Gerland qui ont été payés à prix d'or par des opérateurs avec lesquels il faut agir maintenant.

En effet, nous n'avons pas la même vision de la politique foncière, et si vous considérez qu'avoir permis d'acquérir Bobst plus de 1 M€ en dessous de ce qu'était prêt à payer un opérateur privé, certes, avec un acteur social, mais néanmoins, cela donne des prix de référence qui, plus on les paye cher, plus les terrains qui se vendent à côté

sont chers donc notre objectif de contenir les prix nous a conduits à faire une offre inférieure à ce qu'était l'offre du groupement d'opérateurs, et ensuite, à vouloir avoir la maîtrise à la fois du contenu du projet urbain, et de la temporalité de la réalisation.

Vous conviendrez qu'à la Soie, les constructions ont été nombreuses avec des écoles modulaires, tant sur Villeurbanne que sur Vaulx en Velin, tellement les équipements publics n'ont pas suivi avec le bon rythme. Oui, on va temporiser un peu, on va réfléchir au projet urbain où il y aura une partie économique, une partie d'espace public, de parc public important, d'extension du cimetière. On va se donner le temps de réfléchir et on n'a pas dit que ce serait forcément le mandat prochain. Certes, ce ne sera pas fini dans le mandat, mais on va, bien sûr, y travailler très rapidement, dès l'acquisition.

Sur la gestion du bien, d'une part l'entreprise va garder la jouissance d'une partie du bien parce qu'elle en a besoin pour un an et sur l'autre partie, nous allons faire, comme nous souhaitons le faire dans beaucoup de biens de la Métropole, non pas mettre simplement des caméras de vidéo protection ou de vidéosurveillance pour des biens qui resteraient vacants, mais avoir de l'occupation temporaire bien pensée, là encore, avec la Ville de Villeurbanne et avec un certain nombre d'acteurs, parce que, sur un tènement aussi grand avec près de 10 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, nous en trouverons un usage tout à fait important.

Nous ferons un peu de portage foncier, oui, mais c'est bien le rôle de notre collectivité, justement, d'avoir plus de maîtrise foncière que ce qui a été fait jusqu'à présent, parce que l'on voit bien aujourd'hui que, sur certains projets, on manque justement de la maîtrise foncière, les collectivités ont manqué d'anticipation. Pour essayer de ne pas reconduire ces erreurs de gestion et ce manque de réserves foncières dans la durée, nous assumons complètement ce choix, cher Michel Le Faou. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame la Vice-Présidente, pour la clarté de vos propos.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Le Faou, vous avez déjà dépassé de deux minutes votre temps de parole, mais je vous redonne une minute, si vous le souhaitez.

**M. le Conseiller LE FAOU** : Je voudrais juste indiquer que, sur Gerland, nous avons quand même pu négocier à l'époque, l'achat de foncier permettant, notamment, la réalisation d'un collège pour le compte de la Métropole. Nous n'étions pas, à l'époque, en capacité de pouvoir tout acheter parce que nous souhaitions aussi permettre le développement d'un projet en partenariat avec un opérateur immobilier.

C'était, en tout cas, la marque de fabrique de la mandature précédente, ce qui permettait, je le rappelle, de produire du logement en nombre et notamment, des logements sociaux avec une programmation à plus de 4 000 logements chaque année et ceci, sur une moyenne lissée de 10 ans.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je précise quand même que, sur les années 2018, 2019 et 2020, on a rarement construit aussi peu de logements dans l'agglomération, mais les chiffres sont disponibles. Je rappelle que nous avons acheté ce terrain 17,5 M€, alors que les domaines l'estimaient à 19 M€, que les taux d'emprunt sont aujourd'hui très bas, et que nous avons la volonté, par une politique foncière ambitieuse, de contrôler ces fonciers pour l'activité économique, pour le développement urbain, et que c'est naturellement une politique de long terme que nous assumons pleinement.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Il est adopté avec 124 voix pour et 14 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0622 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, au profit de la Foncière solidaire du Grand Lyon, d'un tènement immobilier et de parcelles de terrain nu du domaine public métropolitain situés 85 rue Trarieux - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Edery a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0622. Avis favorable de la commission. Nous avons deux demandes d'interventions, à commencer par madame Sibeud pour le groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère SIBEUD** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, le bail réel solidaire (BRS) est, certes, un outil intéressant lancé sous le mandat précédent pour construire des logements à un prix d'accession modéré en zone très tendue, mais cet outil ne saurait être massifié à une échelle quasi industrielle dans tous les territoires de la Métropole.

Je vous invite, à l'occasion de cette délibération, à vous livrer à un exercice mathématique. Vous annoncez, dans vos objectifs de production de logements sociaux, vouloir atteindre 1 000 logements en bail réel solidaire par an d'ici la fin du mandat.

La délibération que vous nous présentez concerne l'opération rue Trarieux à Lyon 3° qui permet un programme de cinq logements.

Alors que la valeur estimée par la direction de l'immobilier de l'État s'élève à 770 000 €, la Métropole cède ce bien à la Foncière solidaire du Grand Lyon pour un montant de 140 000 €, soit une décote de plus de 80 % et un subventionnement du foncier par logement de 126 000 €.

Si on prend simplement la valeur de référence de l'effort financier nécessaire à l'opération proposée rue Trarieux, et sur un raisonnement strictement mathématique, il faudrait, pour 1 000 logements, mobiliser un budget de près de 100 M€ par an, soit, sur le mandat, de plus de 500 M€.

Même si le calcul est, je vous le concède, théorique et donc faux par nature, l'ordre de grandeur interroge sur le réalisme de l'objectif annoncé.

Alors la question est simple, monsieur le Président, sachant que le budget dédié à la politique de réserves foncières pour le développement de l'offre d'habitat social et abordable est de 40 M€ au budget 2021, quel est le plan de financement pour atteindre cet objectif de 1 000 logements en BRS d'ici la fin du mandat ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller BADOUARD** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Madame Sibeud, vous n'aurez pas le plaisir d'avoir la réponse de madame Vessiller ou de monsieur Payre parce qu'ils sont en conflit d'intérêts sur cette délibération, mais on très vite reparler du BRS. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Il est adopté avec 133 voix pour et 1 voix contre.

Adopté,

- M. Renaud PAYRE, Mmes Séverine HEMAIN et Blandine COLLIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association La Foncière solidaire du Grand Lyon (Organisme de foncier solidaire -OFS-),

n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère EDERY.

---

**N° 2021-0631 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 4° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une propriété bâtie située 6 et 8 rue Louis Thévenet - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3247 du 8 juillet 2019 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0631 qui concerne une cession aux 6 et 8 rue Louis Thévenet, l'ancien collège Maurice Scève. Avis favorable de la commission. Nous avons trois demandes d'intervention, en commençant par le groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, rassurez-vous, ce sera plus rapide que huit minutes.

Je vais peut-être dire d'abord à madame Vessiller qu'elle a raison. Effectivement, nous avons changé d'avis entre la commission et le Conseil de la Métropole. C'est notre droit, comme c'est votre droit, d'ailleurs, madame Vessiller,

de changer d'avis d'un mandat à l'autre et d'un Exécutif à l'autre. Vous avez voté avec les deux mains toute notre politique foncière sous le précédent mandat et aujourd'hui, vous êtes libre de changer d'avis et de prendre d'autres orientations. Je n'y vois pas, moi, une quelconque difficulté.

Sur cette délibération, je voudrais simplement peut-être dire quelques mots parce qu'elle a souvent été qualifiée par votre Exécutif, par des élus, y compris dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, d'une "délibération emblématique", d'un emblème, d'un symbole et je voudrais peut-être la ramener à sa juste proportion, si vous en êtes d'accord, monsieur le Président.

D'abord pour dire que cette opération s'appuie, mais vous l'avez souvent dit, sur des outils qui existaient déjà. Madame Sibeud a évoqué le bail solidaire, l'Office foncier solidaire qui ont permis cette opération telle que vous l'avez envisagée. J'ai entendu beaucoup de commentaires, notamment dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, d'élus de votre majorité, ou en tout cas de la majorité de monsieur Doucet, expliquer que l'on passait d'un projet avec tous les logements à 9 500 € le mètre carré à du tout social. Ce n'est pas exactement comme cela que les choses sont en réalité et vous pourrez peut-être préciser, d'ailleurs, cette répartition-là.

À l'époque, elle était effectivement avec une diversité de logements, du logement social, bien évidemment, de l'accession sociale, bien évidemment, et de l'accession à la propriété qui oscillait entre des prix de 2 700 € le mètre carré à, effectivement, 8 500 € le mètre carré pour, précisément, cinq appartements. On est donc bien loin de la présentation caricaturale qui avait été faite à l'époque en mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, mais aussi, je crois, à travers quelques interviews, y compris de vous-même, monsieur le Président.

Ensuite, une petite question qui concerne les relations entre la Ville de Lyon et la Métropole. Vous le savez, depuis de nombreuses années, sur ce projet-là, doit s'installer un établissement public, en tout cas l'installation de la maison de l'enfance et de la jeunesse. Je voudrais savoir si les discussions vont être menées à terme et si vous pouvez nous confirmer, d'ores et déjà, aujourd'hui, que cette maison de l'enfance et de la jeunesse sera bien installée dans ce projet tel qu'il avait été défini aux mêmes conditions de surface, aux mêmes conditions d'implantation, comme il avait été discuté en coopération puisque, oui, nous faisons aussi de la coopération, nous faisons aussi de la démocratie interne, oui, nous discutons avec les associations, comme cela avait été défini avec la maison de l'enfance et de la jeunesse.

Dernière question, mais je crois que Michel Le Faou l'a évoqué tout à l'heure : quelle est incidence, aujourd'hui, de ce nouveau projet, sur le planning de ces futures constructions ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le projet de notre majorité consiste à construire une Métropole ouverte et accueillante qui érige des principes d'humanité et de solidarité au cœur de son action quotidienne.

Aujourd'hui, peut-être encore plus depuis la crise sanitaire, trouver un logement à Lyon et dans la Métropole n'est plus possible pour un certain nombre de nos concitoyens. Nous constatons toujours que l'écart entre l'offre et la demande de logements accessibles aux ménages pauvres se creuse. Les plus démunis rencontrent, aujourd'hui, les plus grandes difficultés à se loger.

Les crises économiques, les crises sanitaires, les crises migratoires engendrent toujours une crise sociale et ce sont toujours les plus fragiles qui en sont les victimes.

Alors, et c'est le sens de cette délibération, nous devons faire coïncider nos politiques avec nos orientations. Nous ne pouvons plus construire du logement d'un côté de manière déconnectée avec les besoins de nos concitoyens. Le logement est un droit fondamental, un bien commun, comme l'eau, vous en avez fait la démonstration, la santé, et je crois que notre Métropole va le démontrer vraiment.

Pour répondre aux défis démographiques et aux enjeux de l'accession au logement dans la Métropole de Lyon, notre collectivité a décidé d'investir plus de 500 M€ dans le domaine de l'habitat avec, notamment, la programmation de 6 000 logements sociaux et abordables par an d'ici 2026 car nous savons que c'est tout notre territoire qui doit participer de cet effort, et ce, de manière équilibrée.

Je ne ferai pas ici de liste à la Prévert de toutes les mesures qui vont être portées par la Métropole pour favoriser l'accession à un logement digne pour toutes et tous, mais je citerai volontiers l'encadrement des loyers, la limitation de la vacance ou la régulation des meublés touristiques.

Alors que des projets initiés précédemment sur Lyon devaient favoriser la spéculation immobilière et faire grimper le prix des loyers comme des ventes d'appartements, la volonté de transformer, sur l'ancien site du collège Maurice Scève, lieu hautement symbolique, à la fois pour les Croix-Roussiens, bien sûr, mais pour tous les militants du droit

au logement à Lyon, ce projet immobilier en logement social témoigne de notre volonté d'une plus grande mixité et d'un équilibre retrouvé.

Pour ne pas céder aux sirènes du grand capitalisme sifflées par Vinci, la Métropole va donc s'engager fortement sur la réorientation de l'usage de ce site autour d'un projet de construction d'un peu plus de 9 000 m<sup>2</sup>, dont 30 % de surface comprendra des activités équipement public avec, par exemple, un belvédère paysager.

Sur la partie logement, un office public prendra en charge le projet pour développer du logement locatif social pour 40 % et du bail réel solidaire à hauteur de 60 %. C'est donc cette variété de produits qui permettra de diversifier le parc de logements sur cet arrondissement de Lyon où, dans le privé, les prix au mètre carré ont déjà dépassé les 10 000 € à la vente.

Aussi, c'est un projet ambitieux et cohérent qui nous est présenté aujourd'hui, car nous ne pouvons pas fermer les yeux face à une situation où près de 20 000 personnes sont dépourvues de logement sur notre territoire et où 2 500 personnes, au moins, vivent à la rue ou dans des conditions extrêmement précaires et inacceptables.

Avec ce projet en plein cœur de Lyon, nous allons pouvoir contribuer au développement d'une offre de logements accessibles et adaptée pour accueillir les personnes en grande difficulté en mobilisant le foncier et en ne l'abandonnant pas à des logements privés sélectifs pour les ménages les plus modestes, mais aussi, désormais, pour les classes moyennes, celles qui concentrent les soignants que nous applaudissons il y a à peine un an, mais les commerçants aussi que nous avons soutenus par ailleurs. Cela leur permettra de choisir leur lieu d'habitation sans contrainte financière.

Notre responsabilité est de garantir des conditions d'habitat dignes et de ne pas accepter que certains vivent dans des conditions atrocement précaires ou éloignées de leur lieu de travail.

La solidarité, la mixité et l'égalité des droits sont l'affaire de tous et la mobilisation de toutes et tous est la condition *sine qua non* de notre réussite.

Aussi, mes chers collègues, je me réjouis de cette décision de réorienter ce projet et notre groupe soutiendra avec enthousiasme le travail engagé en ce sens. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère BOUAGGA** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la présente délibération concerne les suites du projet pour l'ancien collège Maurice Scève dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Elle abroge la décision prise par la Commission permanente en 2019 qui approuvait la cession du collège à la société Vinci Immobilier pour la réalisation d'un programme qui comportait, certes, une part de logements sociaux, mais participait, dans sa globalité, à l'enchérissement des prix dans ce secteur particulièrement tendu de la Croix-Rousse.

Situé dans la rue Louis Thévenet, où est né en 1912 Henri Grouès, le père du droit au logement, ce collège était devenu, ces dernières années, l'un des symboles de la continuation des combats de l'Abbé Pierre et des engagements des citoyens solidaires pour que chacun ait un toit.

En effet, en 2018, au plus fort de ce qui apparaissait alors comme la crise de l'accueil des mineurs non accompagnés, jeunes migrants sollicitant la protection des services de l'aide sociale à l'enfance, des habitantes et habitants avaient ouvert là un squat pour les jeunes qui attendaient leur évaluation, campant dans le dénuement dans les jardins de la Grande Côte.

Ce squat a accueilli jusqu'à 300 personnes. Au fil des ans, trois années d'existence, des riverains solidaires, des associations, certains élus s'étaient engagés pour tenter d'améliorer leur sort et la Métropole avait ouvert des places d'hébergement pour ces mineurs non accompagnés.

Restaient, à l'automne 2020, des jeunes non reconnus mineurs et des adultes demandeurs d'asile, ou, tout simplement en attente d'un document leur permettant de travailler régulièrement sur le territoire.

La Métropole de Lyon a organisé, en octobre dernier, l'évacuation du site et assuré l'hébergement de ces occupants dans des conditions dignes et correspondant à leur situation personnelle. En particulier, un site expérimental unique en France a été créé dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement : la Station, gérée par l'association "Le Mas" pour accueillir des jeunes non reconnus mineurs et en attente d'une audition devant le juge des enfants. Cette action s'inscrit dans notre politique Métropole accueillante et hospitalière articulée à celle de la Ville de Lyon qui a décidé, la semaine dernière, d'héberger des gens en précarité extrême.

Comme Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, je me fais aussi le relai des demandes des associations et collectifs citoyens venant en aide à ces jeunes, pour qu'un réel appui de l'État assure un secours effectif aux personnes en situation de détresse, comme le prévoit le code de l'action sociale et des familles, et comme cela est fait lorsque l'orage menace, ce fut le cas hier même.

Avec le programme prévu sur le site de l'ancien collège, notre majorité pose un autre jalon indispensable de sa politique d'inclusion, comme l'a expliqué Sandrine Runel juste avant : la création de logements pérennes correspondant à des profils sociaux diversifiés.

Dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, le taux de logements sociaux est de seulement 15 % et il existe peu de foncier disponible. Par ailleurs, l'augmentation des prix de l'immobilier alimente des pratiques spéculatives et rend la ville inhabitable, non seulement aux nouveaux arrivants les plus précaires mais aussi aux personnes ordinairement établies dans ces quartiers.

Le site accueillera donc un programme de logements sociaux et de logements en bail réel solidaire. Un dispositif qui préserve la maîtrise foncière de la collectivité et évite l'envolée future des prix.

Nous assumons pleinement la perte de recettes pour la Métropole du fait du renoncement à l'opération proposée par Vinci. Le nouveau projet, à l'inverse, s'inscrit dans notre plan de mandat pour le logement abordable et le droit à la ville.

Il reprendra le belvédère sur le Rhône prévu dans le projet initial et accueillera la maison de l'enfance et de la jeunesse portée par la ville. Ce sont ainsi de belles perspectives d'avenir qui s'offrent à nous et le groupe Les écologistes votera pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Quelques mots pour compléter. Comme madame Bouagga vient de le dire, il y aura un équipement public de la Ville de Lyon et je pense qu'elle développera, elle-même, le détail de son projet.

En termes de planning, il y a eu une complexité du fait que le lieu était occupé. Cela n'a échappé à personne qu'un travail avait été fait par la majorité précédente pour accompagner ce squat, mais c'est bien nous qui avons dû le faire évacuer et trouver des solutions pour reloger le public. Le planning tient compte naturellement de la réalité, de la Covid et autres, et prévoit une livraison pour 2025. Nous restons donc dans des délais similaires.

Certes, le projet initial n'était pas forcément catastrophique. Il y avait un tiers, vous l'avez dit, monsieur Kimelfeld, de logements sociaux, un équipement public qu'il y a toujours, mais il y avait quand même deux tiers de logements privés, sur un foncier qui appartenait à la Métropole de Lyon, dans un arrondissement où, pendant la campagne, je crois me souvenir que vous aviez été troublé que des prix approchent les 10 000 € du mètre carré dans cet arrondissement. Et donc là, ce qui était prévu, c'était, dans les logements privés, des prix de vente entre 4 700 € du mètre carré et 8 500 € du mètre carré, ce qui s'approche des prix que vous dénonciez dans la campagne. Surtout, sur cet arrondissement que vous connaissez beaucoup mieux que moi, le 4<sup>ème</sup>, il n'y a que 15 % de logements sociaux.

Quand la Métropole de Lyon contrôle le foncier, quand nous sommes dans un lieu qui manque de logements sociaux, où nous sommes très en dessous des règles SRU (solidarité et renouvellement urbain), si nous n'intervenons pas, je ne sais pas à quoi il servirait finalement de faire de la politique dans cette Métropole. Oui, nous avons fait appel au bail réel solidaire, à l'Office que vous aviez créé avec quelques projets lancés qui devaient faire quelques dizaines de logements et je crois que nous avons dépassé, à l'heure où nous parlons, les 1 000 ou 1 500 logements programmés dans les années qui viennent.

Je suis très heureux de cette opération avec la majorité. Je remercie aussi le travail de Renaud Payre sur ce sujet et de Béatrice Vessiller. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos. Il est adopté avec 105 voix pour et 2 voix contre. Je vous remercie.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0632 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'Aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition à titre onéreux de 2 parcelles de terrain à détacher, situées 57-59 Boulevard Vivier Merle - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3005 du 8 avril 2019 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0632. Avis favorable de la commission et il y a quatre demandes de prise de parole en commençant par le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller DEBÛ :** Merci, monsieur le Président. Cette délibération sur un quartier stratégique de la Métropole était attendue de beaucoup d'acteurs et, bien sûr, des habitants de la Part Dieu. Nous ne pouvons que saluer les évolutions positives du projet, notamment la réduction de la très forte prédominance des espaces tertiaires sur le logement. Nous venons d'en parler.

Ce rééquilibrage *via* le logement a d'ailleurs été reconnu par le collectif des usagers et habitants de la Part-Dieu qui ont eu l'occasion de faire part de leurs observations et de leurs propositions à la Vice-Présidente Béatrice Vessiller. Je voulais la remercier pour ce temps d'écoute.

Je voudrais intervenir pour attirer l'attention sur deux points d'alerte. Tout d'abord, s'il y a proportionnellement un rééquilibrage en faveur du logement, il n'en reste pas moins que la pression foncière reste extrêmement forte dans ce quartier et que les prix restent très élevés. Or, il nous paraît impératif de faire un effort substantiel en faveur des foyers les plus modestes et, notamment, pour les familles nombreuses.

En effet, si la Part-Dieu est d'abord un grand quartier du tertiaire et que son image est plus liée aux sièges d'entreprises, aux *open spaces* ou aux tiers lieux sympas peuplés de cadres et autres salariés bien payés, ce quartier ne pourrait pas fonctionner sans l'armée de petites mains, de tous les travailleurs invisibles au salaire bien souvent indigent et aux horaires et conditions de travail des plus contraignants.

Que ce soit pour la propreté, l'entretien, la restauration mais aussi les services publics autant que commerciaux, ce sont chaque matin, dès très tôt et chaque soir, jusqu'à très tard, des milliers de travailleurs qui permettent à ce quartier d'être un poumon économique de la Métropole.

Ce serait donc, à la fois, un comble et une grave injustice que ces travailleurs indispensables au quartier de la Part-Dieu en soient exclus et qu'ils soient relégués aux périphéries lointaines les obligeant à des déplacements pendulaires sur des horaires bien souvent extrêmes.

Ainsi, pouvoir accueillir ces salariés et leurs familles dans des logements adaptés à leurs besoins nous paraît indispensable et nous serons très attentifs à cet aspect du projet.

Le second point d'attention est, lui aussi, lié à la question de l'emploi, plus exactement à la Cité administrative d'État. Nous avons, en effet, été alertés à plusieurs reprises sur la volonté de compression des emplois sur ce site et de la dégradation des conditions de travail qui vont avec, vieille stratégie managériale que nous connaissons malheureusement tous trop bien.

Il ne faudrait pas que la Métropole, à travers le projet de transformation du site de la Cité administrative d'État ne participe, à son corps défendant, à cette dégradation de l'emploi public.

De par son poids et sa maîtrise de la SPL Part-Dieu, la Métropole a la capacité d'influencer cette situation positivement et nous y sommes très attachés. Ces deux alertes ayant été faites, nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Collomb.

**M. le Conseiller COLLOMB :** Le 1<sup>er</sup> juin dernier, vous présentiez à la presse, le nouveau projet que vous envisagez pour la Part-Dieu, avant même qu'il soit examiné par le Conseil d'administration de la SPL. Les commissions d'urbanisme et de déplacement n'en ont, elles, eu connaissance que la semaine dernière et vous avez repoussé son examen sur le fond à la rentrée prochaine, sans répondre, d'ailleurs, à notre demande que soit organisée une commission générale où il pourrait être débattu et peut-être amendé.

Pourtant, ce projet est fondamental pour notre agglomération et mérite un large débat. Sa réalisation va impacter, en effet, la vie de beaucoup d'habitants de la Métropole. Bien évidemment, ceux des 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements et celles des entreprises qui souhaiteraient s'implanter sur la Part-Dieu parce que, c'est une banalité de le dire, la Part-Dieu joue un rôle moteur pour toute notre économie.

C'est aussi un projet qui va impacter les mobilités et le problème de l'attractivité de la Part-Dieu aura des conséquences fortes sur la vie quotidienne de tous les salariés qui, aujourd'hui, viennent y travailler. Le nouvel aménagement du quartier de la Part-Dieu ne saurait donc être adopté en catimini.

Permettez-moi de vous le dire, si une partie du nouveau projet (reconstruction de la Cité administrative d'État, prolongement de la place du Lac jusqu'à la tour du Crédit Lyonnais, végétalisation de la partie est de la rue Garibaldi) ne sont que la reprise du projet que nous avons porté, nous ne rayons pas impunément d'un trait de plume, la réalisation de 100 000 m<sup>2</sup> de locaux d'entreprises ou de logements.

C'est là tout le paradoxe de votre gestion. Vous nous disiez, pendant les élections municipales, qu'il fallait construire moins de bureaux mais plus de logements. Aujourd'hui, dans le nouveau projet, vous allez, certes, réaliser moins de locaux d'entreprises mais il y aura, aussi, moins de logements. Je ne vois pas bien, donc, où se trouve l'avantage pour les Lyonnais.

Alors, nous vous demandons une nouvelle réflexion, une large concertation avec les représentants du monde économique, avec les usagers des transports, avec les habitants du quartier. D'autant plus que le projet que nous avons développé ne devait pas être aussi mauvais que vous le dites puisque, monsieur le Président, à chaque fois qu'il y a une inauguration, vous vous empressiez, avec monsieur Doucet, d'y être présents. Ce sont les nouveaux bâtiments d'Orange qui permettront d'adjoindre à la place Mandela 1,8 ha d'espaces verts. C'est mieux que la rue Bouchut. Cette entreprise va développer la 5G sur Lyon. Vous êtes contre la 5G mais vous allez inaugurer les nouveaux locaux de l'entreprise.

C'est la requalification du centre commercial dont le *roof top* connaît un très grand succès, à la fois, par la modernité de son concept mais aussi parce que ce toit-terrasse offre de très belles vues sur Lyon (sur Fourvière, en particulier) comme nous le souhaitions lors de l'élaboration du projet.

Si je regarde le succès que ce nouveau centre commercial connaît déjà, madame Vessiller, qui avait peur que la nuit il n'y ait personne dans le quartier de la Part-Dieu, peut être rassurée.

Je suppose d'ailleurs que, dans les prochains mois, votre enthousiasme pour les inaugurations sera le même pour inaugurer Silex 2, beau bâtiment écologique, comme nous l'a fait remarquer toujours madame Vessiller en commission urbanisme mais que nous avons, nous, initié et les bâtiments comme Émergence, bâtiment mixte de bureaux et de logements et tous les projets que nous avons lancés dans le périmètre de la ZAC de la Part-Dieu.

Vous parliez aussi, lors de la campagne, de nouveaux équipements publics mais ceux que vous citez dans le document que vous avez remis à la presse, sont ceux que nous avons déjà réalisés ou que nous avons le projet de réaliser. Oui, un large débat est donc nécessaire.

Jusqu'à présent, vous nous disiez, lorsque nous faisons un certain nombre de remarques : "mais vos remarques sont nulles et non avenues puisque nous avons gagné les élections". Monsieur le Président, vous l'avez vu, il y a eu, hier, une nouvelle élection. Elle a montré que si les habitants de la Métropole et les Lyonnais entendent se mobiliser pleinement pour lutter contre le réchauffement climatique, ils ne partagent pas entièrement vos projets et ce qui leur apparaît comme une politique de démesure.

Hier, il y a eu clairement un vote censure et j'ai constaté, en regardant autour de moi, que, bien des électeurs qui ont voté pour monsieur Wauquiez l'ont fait parce qu'ils voulaient faire barrage à votre politique et empêcher qu'après la Métropole, après la ville de Lyon, la région ne tombe aux mains d'une majorité comme la vôtre, ce qui aurait conduit à la récession et de la capitale de cette région et à l'ensemble de la région. Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère NACHURY** : Monsieur le Président, je reviens tout d'abord quelques instants sur vos propos concernant l'influence de la campagne électorale sur les interventions des différents élus. Vous avez épinglé madame Pouzergue mais vous avez épargné madame Ederly à qui je voudrais, néanmoins, rappeler que lorsque madame Vallaud-Belkacem était Ministre, le quartier des Sources d'Écully a été "évincé" de la politique de la ville.

Je reviens à la délibération numéro 2021-0632 qui propose d'abroger une décision de la Commission permanente du 8 avril 2019 portant autorisation d'acquérir deux parcelles pour aménagement de voirie à la Part-Dieu, au motif que le vendeur n'est plus propriétaire en totalité de l'emprise.

Cette délibération que nous voterons ne mériterait donc pas de plus ample développement mais concernant l'opération Part-Dieu, elle nous donne l'occasion de rappeler ou d'exprimer durant le Conseil de la Métropole, des réactions et questions sur la réorientation voulue par votre Exécutif pour la nouvelle Part-Dieu.

Sur la forme, d'abord, les administrateurs de la SPL Part-Dieu, convoqués en Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juin, sont informés des choix arbitrés mais exposés dès le matin, à la presse. Pour certains administrateurs, enfin les vilains, avoueraient que c'est pour le moins incorrect. Pour le plus, je vous laisse choisir le qualificatif.

Les élus métropolitains auraient dû être réunis pour que leur soient exposées des réorientations qui ne sont pas mineures ni sur l'urbanisme, ni sur les équilibres, ni sur les coûts pour la collectivité. Une présentation aux seuls membres des commissions urbanisme et déplacements, c'est vraiment service minimum.

Enfin, les habitants ou riverains de ce secteur en mutation n'ont guère été associés. Certes, votre programme électoral annonçait votre volonté de changement et les collectifs et associations ont bénéficié de présentations mais pour les habitants que je qualifierais, improprement, "d'ordinaires", pas grand-chose.

Sur le fond, ensuite, nous n'avons pas toujours suivi l'Exécutif qui vous a précédés mais nous ne parlons, ici, que des réorientations qui, je le redis, ne sont pas mineures. Finalement, un seul projet marque bien votre politique, l'îlot Milan où nous allons nous retrouver avec quelque chose qui n'est pas très ambitieux, ce qui va être en déséquilibre avec le côté sud de la gare.

À cet instant de ce grand projet urbain, plusieurs points :

- quartier que vous jugez trop tertiaire : vous rééquilibrez entre bureaux et logements mais, néanmoins, 15 000 m<sup>2</sup> d'habitation disparaissent alors que vous voulez plus et mieux loger,

- quartier que vous jugez trop tertiaire : vous supprimez 85 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activité, ce qui est en contradiction avec tous les investissements faits et à venir pour un pôle d'échanges de haut niveau et une identité à l'échelle nationale européenne,

- quartier que vous jugez trop circulant : vous n'ouvrirez pas la rue Bouchut à la circulation dite "automobile" et ne rouvrirez pas l'avenue Pompidou. La question est donc posée des conséquences pour les quartiers de riverains et pour l'accessibilité, notamment, de la gare proposée aux personnes extérieures.

- quartier que vous jugez trop minéral : les espaces verts ou boisés vont représenter une surface beaucoup plus importante, ce dont nous pourrions nous réjouir mais, soyons honnêtes, l'extension de la place du Lac au nord était, déjà, dans les tuyaux. Elle va de pair avec la nouvelle Cité administrative où c'est l'État qui a la main. Nous ne sommes là qu'en accompagnateurs. Si vraiment vous aviez voulu développer le végétal, il eut fallu un peu d'audace en proposant d'étendre la place du Lac au sud à la place de l'Hôtel de la Métropole. Ainsi, nous aurions eu une trame verte de la rue Servient à la rue des Rancy.

Pour les équipements publics, madame la Vice-Présidente a utilisé le terme de "frugalité". Que faut-il entendre, par-là, s'agissant de la qualité et des moyens mis pour le bon fonctionnement ?

Enfin, on ne peut éviter la question des conséquences financières. Diminuer fortement les constructions et augmenter les équipements publics auront des conséquences sur le bilan de l'opération et sur le budget d'investissement de la Métropole. Il serait bien de les faire connaître.

De nombreuses délibérations sont à venir qui permettront précisions, approfondissements et débats. À suivre, donc. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**M. le Conseiller BADOUARD** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous intéresse, aujourd'hui, concerne une acquisition foncière sans enjeu majeur dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la Part-Dieu. Comme l'ont montré les interventions précédentes, cette délibération est surtout l'occasion d'évoquer la réorientation actuelle du projet Part-Dieu, projet emblématique dans un des quartiers stratégiques de la Métropole.

Le débat autour de ce projet témoigne d'une vision politique et urbanistique, bien différente. Il est l'occasion de réaffirmer notre vision politique en matière d'urbanisme pour une ville engagée dans la transition écologique et solidaire, adaptée aux changements climatiques et à l'écoute des habitants.

Nous sommes fiers de la réorientation de ce projet qui est aussi un engagement politique fort que nous avons pris pour ce mandat.

Ces dernières années, le quartier de la Part-Dieu s'est considérablement transformé. Le projet de réaménagement, engagé lors des précédents mandats, visait déjà à rompre avec le modèle typique des Trente Glorieuses avec ses autoroutes urbaines, son urbanisme total et sa faible mixité fonctionnelle.

Nous pouvons donc, effectivement, saluer certaines opérations réalisées, comme le réaménagement de la rue Garibaldi, même si la part laissée à la voiture nous a toujours paru trop importante.

Mais le projet qui était proposé pour le quartier restait, pour nous, trop minéral, trop orienté vers l'immobilier de bureaux et la construction d'une nouvelle tour.

Nous souhaitons, ainsi, réorienter ce projet pour répondre aux aspirations des habitants et aux défis actuels, notamment, l'adaptation au dérèglement climatique.

Végétalisation, agrandissement des espaces publics, augmentation de la part de logements abordables, modération du développement tertiaire et fin de la construction des tours, le nouveau projet fait de la Part-Dieu, un véritable quartier à vivre, engagé dans la transition écologique et solidaire.

Oui, monsieur Collomb, nous voulons bien densifier mais pas au détriment de la lutte contre les îlots de chaleur urbains et de la qualité de vie. Oui, cette réorientation va changer la vie des salariés, comme vous le dites, en mieux.

Nous limitons la place de la voiture car nous voulons réduire la pollution et apaiser l'espace public, surtout dans un quartier qui bénéficie d'une telle offre de transport en commun. En fait, nous proposons, simplement, un nouveau modèle urbain, celui d'un quartier à vivre dans une Métropole solidaire.

Concernant l'attractivité pour les entreprises, nous construisons, bel et bien, encore 250 000 m<sup>2</sup> de bureaux, complétés par d'autres opérations de la Métropole, comme à la Saulaie ou à Villeurbanne, dans un souci d'équilibre territorial, ce qui pouvait manquer auparavant.

L'objectif est d'apporter une offre tertiaire avec des loyers abordables, alors que les charges des bureaux dans les grandes tours sont très élevées et donc, accessibles, surtout aux seuls grands groupes.

Nous pouvons aussi imaginer que, dans plusieurs années, les entreprises iront s'implanter ailleurs si nous n'apportons pas de solutions au réchauffement climatique en ville.

Enfin, nous agissons, avec prudence, dans l'état actuel du marché. Les incertitudes sont importantes, en ce moment, pour le marché immobilier tertiaire. Les conséquences de la crise sanitaire et des confinements se font sentir pour les entreprises avec une généralisation du télétravail et une moindre demande en espace de travail centralisé.

C'est, peut-être, pour son action écologique et pour son urbanisme en phase avec les enjeux de demain que Lyon sera reconnue, demain, au niveau international.

Nous ne manquerons pas de débattre prochainement du projet lors des prochains Conseils où seront présentées les délibérations relatives aux évolutions des aménagements. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est la Vice-Présidente, madame Vessiller.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Merci. Quelques éléments en réponse aux interpellations de nos collègues.

Sur la question de la construction, nous réduisons effectivement, d'environ 18 %, la constructibilité qui était prévue dans le projet initial parce que nous considérons que ce quartier à vivre, il faut justement lui donner de la qualité urbaine et de la qualité en faveur d'un quartier moins minéral, plus agréable et qui soit moins un îlot de chaleur, comme c'est le cas aujourd'hui. Ces derniers jours nous l'ont encore confirmé, un quartier plus agréable à vivre, et ce, tous les jours de la semaine.

Nous réduisons la constructibilité, non pas... comment vous avez dit, madame Nachury, que nous allons faire quelque chose de déséquilibré et de peu ambitieux. C'est moins caustique que ce qu'avait dit monsieur Collomb en commission, mais comme il n'a pas repris son propos, j'en resterai là.

Ce n'est pas parce qu'il y a une tour au sud et pas de tour au nord que le propos est déséquilibré. Il me semble que la tour du Crédit Lyonnais a été la seule tour de Lyon pendant des décennies et personne n'avait jamais dit que c'était déséquilibré parce qu'il n'y avait qu'une seule tour. C'est une conception particulière de l'urbanisme que de dire qu'il faudrait du haut partout.

Non, nous réorientons le projet de la place de Milan avec moins de démolition. C'est un enjeu important en termes de bilan environnemental, mais aussi financier, ce qui contribue, d'ailleurs, à ne pas faire peser plus le bilan de ces réorientations, je le détaillerai à la fin.

Nous ne démolissons pas tous les immeubles et nous allons faire un quartier de la place de Milan, non plus cette place publique refermée sur elle-même qui ne marche pas du tout, vous conviendrez que c'est un espace public très peu qualitatif. Nous aurons des constructions de logements et de bureaux, en plus de l'immeuble réhabilité du fond de la place qui est l'immeuble du SYTRAL et l'espace public, lui, se trouvera sur le boulevard Vivier Merle et sur le parvis de la gare, mais pas comme il est aujourd'hui.

Je ne crois pas que ce ne sera pas ambitieux. Il y aura des usages publics avec sans doute une vélo station supplémentaire par rapport à ce qu'il est prévu sur la place basse. Nous avons donc de l'ambition pour ce quartier réorienté. Tout n'est pas une question de hauteur et de nombre de mètres carrés de tertiaire.

Comme vient de le dire monsieur Badouard, aujourd'hui, la crise nous montre que les besoins en bureaux vont être moins importants. Je vous rappelle qu'à la Défense, il y a plus de 10 % de bureaux vacants. Nous n'allons pas refaire une Défense bis avec de la vacance, nous voulons faire un quartier à vivre, qualitatif, du logement, des équipements publics (la Maison des Rancy, notamment, monsieur Collomb, que nous retrouverons dans le projet) et des espaces publics très généreux, très qualitatifs, très végétalisés. Nous en avons bien besoin dans ce quartier.

Sur les enjeux de mobilité, faut-il vous rappeler que c'est le quartier le mieux desservi de la Métropole en transports en commun ? Entre les transports urbains et le transport ferroviaire, c'est un des quartiers les mieux desservis de France par nos transports en commun.

Il n'y a donc pas besoin de rajouter une amélioration de la circulation en voiture. D'ailleurs, je vous rappelle que la rue Pompidou est fermée depuis bientôt trois ans et que la vie a continué sans emboliser le quartier de la Part-Dieu. Il n'est nul besoin de rouvrir Pompidou puisque cela fonctionne très bien sans d'autant qu'avec notre projet de dédier le tunnel Pompidou à l'accessibilité piétons, vélos et transports en commun, nous allons vraiment réduire la coupure que constituent la gare et l'infrastructure ferroviaire, pour les modes actifs. Le franchissement des voies ferrées, vous en conviendrez, est, depuis des années, un problème.

Nous allons, vraiment, simplifier l'accessibilité à pied et à vélo, améliorer encore l'accessibilité aux transports en commun avec nos nouvelles lignes, notamment de bus, à haut niveau de service de ce quartier-là. Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer sans rouvrir Pompidou et sans ouvrir la rue Bouchut qui sera, comme vous l'avez bien compris, monsieur Collomb, un espace boisé généreux et très intéressant. Lorsque nous sortirons de la gare, nous aurons, non seulement, quelques arbres sur le parvis mais nous serons appelés, dans cet îlot de fraîcheur, de la rue Bouchut.

Nous ne nous inquiétons pas trop sur le fait que nous ne continuerions pas à développer ce quartier, mais c'est vraiment une réorientation qualitative, à la fois pour les habitants, les nouveaux habitants qui seront dans les logements et pour les entreprises parce qu'en effet, je crois que les salariés, aujourd'hui, ne veulent pas seulement être dans une tour au 15<sup>ème</sup> étage et ne pas en sortir de la journée, ils ont envie de trouver un quartier agréable pour la pause méridienne et pour le soir, en sortant du travail. Le quartier à vivre pour les entreprises est aussi un facteur d'attractivité. Donc, nous sommes bien loin de nous inquiéter sur le fait que nous porterions atteinte à notre Métropole.

Il me reste le point sur le bilan financier. L'impact financier de ces réorientations a bien été présenté en commission. Nous vous avons justement bien montré, monsieur Collomb et madame Nachury, nous l'avons fait à la SPL que cette réduction de la constructibilité et cette augmentation des espaces publics se font dans un budget très contenu, puisque nous allons augmenter la participation des collectivités aux alentours de 6 M€, c'est-à-dire environ 2 % de l'ensemble du bilan.

Nous avons travaillé justement dans cette optique d'amélioration qualitative sans dégradation financière et je crois que nous y sommes parvenus. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame la Vice-Présidente. J'en profite pour rajouter un mot.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, Gérard Collomb. Voulez-vous rajouter une minute ?

**M. le Conseiller COLLOMB** : Oui.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous en prie.

**M. le Conseiller COLLOMB :** Merci, monsieur le Président. Je connais votre bienveillance à mon égard. D'abord, pour répondre à madame Vessiller lorsqu'elle évoque le taux de vacance de la Défense, cela n'a rien à voir avec ce qu'il se passe à Lyon. À Lyon, le taux de vacance sur la Part-Dieu est de 2 %, ce qui veut dire que ce n'est même pas une année. Aujourd'hui, un certain nombre de petites entreprises attendent que de plus grandes aillent dans les tours de manière à pouvoir avoir, en seconde main, des locations qui soient moins chères.

Deuxièmement, sur le quartier bien desservi, je suis parfaitement d'accord avec vous. C'est justement parce que le quartier est bien desservi qu'il faut avoir de la densité. Nous développons partout, autour des gares, des projets importants mais, dans la plus grande gare de Lyon, nous réduisons la constructibilité. Cela me paraît être le comble du paradoxe.

Sur la rue Pompidou, si vous ne l'ouvrez pas à la circulation avec une forme de dépose-minute, je ne vois pas bien à quoi servent les installations que nous allons mettre pour arriver directement aux quais.

Enfin, dernière question, vous expliquerez à mon comptable comment un bilan de ZAC peut ne pas être impacté par le fait que nous diminuions la constructibilité de 100 000 m<sup>2</sup>. J'ai géré cette Métropole, pendant 18 ans. Si vous arrivez à faire ce genre de chose, alors, madame Vessiller, bravo !

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci pour cette prise de parole, à nouveau.

**M. le Conseiller COLLOMB :** Et une commission générale, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Collomb, je vais dire, quand même, quelques mots, notamment sur les concertations que vous réclamez.

Je vais tout d'abord rappeler que nous allons construire encore plus de 300 000 m<sup>2</sup>. Nous urbanisons donc encore à la Part-Dieu, moins que ce que vous auriez souhaité, certes, et c'est tant mieux.

Ensuite, sur la concertation, je ne me souviens pas, cher Gérard Collomb, qu'à chaque fois que vous construisiez une tour, il y avait une commission générale à la Métropole de Lyon et débats. Je trouve que depuis que vous n'êtes plus aux commandes, vous êtes le roi de la demande de concertation.

Je me souviens par contre très bien, quand j'étais élu entre 2008 et 2014, au Grand Lyon, avoir appris dans les Médias la création de la Métropole de Lyon. Ce n'était certes, peut-être qu'un tout petit sujet et peut-être était-il normal, quand nous étions à l'époque, élus de cette assemblée, d'apprendre le changement de l'assemblée qui a tout bouleversé (et pas d'ailleurs qu'en négatif) dans les médias. Vraiment, je trouve, quand même, que tout cela me fait sourire.

Cela fait des mois que vous nous réclamez quelles sont nos intentions pour ce projet Part-Dieu ? Nous l'avions dit pendant la campagne électorale, à chaque Commission permanente et à chaque Conseil. Il n'y en a pas eu un, je pense, où vous n'êtes pas intervenu pour nous demander quelle était notre vision et quelles étaient nos intentions ? Voilà, c'est fait. C'est bien fait et c'est une très bonne chose.

Vous avez dit deux choses un peu excessives. Aujourd'hui, vous nous expliquez que finalement, nous n'avons quasiment rien changé. Il y a quelques jours, dans les médias, nous allions tuer l'économie lyonnaise en modifiant le projet Part-Dieu. Je crois que ni l'un, ni l'autre ne sont la réalité.

En dernier point, vous faites allusion aux résultats électoraux par rapport à ce projet. Franchement, je ne crois pas qu'il y ait de lien mais si jamais vous en cherchez un, je vous invite à regarder les résultats dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Vous verrez que les écologistes ont fait plus de 23 % dans cet arrondissement et que dimanche prochain, notre majorité réunie sera largement en tête dans cet arrondissement, là où, me semble-t-il, la liste gouvernementale (Gouvernement dans lequel vous avez été numéro deux) n'a pas fait les 10 % sur la Région, mais je n'y vois pas, moi, de lien avec ce projet Part-Dieu.

Chers collègues, je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos. La délibération a été votée à l'unanimité. Je vous en remercie, après ce débat serein.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0633 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville -** Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0633. Avis favorable de la commission. Le groupe Métropole en commun a demandé une intervention.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

**Mme la Conseillère COIN** : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, par ce rapport, vous proposez à notre assemblée de délibérer pour l'individualisation complémentaire d'autorisations de programme dans le cadre de la politique foncière 2021-2023, alors que nous l'avons déjà approuvé il y a moins de six mois.

Aujourd'hui, vous nous proposez d'augmenter les capacités à engager, dès 2021, dans le cadre de cette politique foncière pluriannuelle, 15 M€ de plus pour les réserves foncières et 10 M€ pour les préemptions pour le compte de tiers.

Le programme que nous avons approuvé en janvier dernier était loin d'une stratégie claire et bien définie. Le rapport d'aujourd'hui n'apporte pas davantage de vision sur cette politique foncière, au-delà des simples enjeux comptables.

Nous constatons que l'enveloppe pluriannuelle prévue sur trois ans en janvier dernier, serait déjà consommée dès 2021, à hauteur de 50 % pour les réserves foncières et plus de 50 % pour les préemptions, pour le compte de tiers.

*Quid* de l'enveloppe dédiée aux acquisitions pour le logement social et abordable ? Alors que c'est un sujet important, largement développé dans votre programme électoral, tout autant pour les habitants de notre agglomération.

Nous avons noté votre appétence pour des opérations symboliques, comme ce fut le cas pour la rue Bugeaud dans le 6<sup>ème</sup> avec l'acquisition d'un immeuble à 14 M€, ensuite rétrocédé à moitié prix à un bailleur social. Même chose pour l'acquisition du tènement Bobst à Villeurbanne, pour un coût avoisinant près de 18 M€ pour 5 ha, avec près de 10 000 m<sup>2</sup> à déconstruire et des sols à dépolluer, sans projet clairement défini à ce jour.

Ces opérations coûtent chères à notre collectivité. Se pose la question quant à la réelle opportunité et à l'efficacité de ces programmes par rapport à vos objectifs. En vérité, vous donnez parfois l'impression de naviguer à vue, alors que nous sommes bien convaincus que vous avez une ligne directrice mais quelle est-elle ?

En cette période de fin d'année scolaire, vous avez une équation à résoudre : limiter l'étalement urbain et, en même temps, gérer au mieux la densification urbaine, tout en prenant en compte la croissance démographique de notre Métropole qui continue. Vous avez cinq ans pour y répondre.

Malgré toutes les remarques que nous avons faites, le groupe Synergies votera pour. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère ROCH** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la délibération que nous nous apprêtons à voter concerne la politique foncière de la Métropole pour la période 2021-2023.

Cette politique recouvre trois grands types d'acquisitions foncières : celle visant à constituer des réserves foncières, la préemption pour compte de tiers (les communes et les bailleurs sociaux) et les acquisitions foncières pour la création de logements abordables.

Lors du Conseil de janvier, nous avons voté une délibération-cadre précisant l'ensemble des budgets alloués à cette politique essentielle pour notre mandat, pour construire une ville plus écologiste et plus solidaire, pour préserver les terres agricoles, offrir un logement à toutes et à tous et lutter contre la spéculation immobilière.

Cette délibération vise à renforcer les moyens alloués à cette politique pour l'année 2021 et concerne les réserves foncières et la préemption pour compte d'un tiers.

L'augmentation proposée pour l'enveloppe dédiée aux réserves foncières s'élève à 15 M€. Elle s'explique, notamment, par l'acquisition foncière stratégique réalisée sur le site Carré de Soie à Villeurbanne à hauteur de 17,5 M€ qui a fait l'objet d'une délibération déjà votée. Elle a été évoquée précédemment lors de ce Conseil et très bien argumentée par madame Vessiller, suite aux propos de monsieur Le Faou. Merci à elle.

De même, l'enveloppe financière consacrée aux préemptions pour compte de tiers pour l'année 2021 a déjà été largement ponctionnée, du fait de préemptions pour des projets municipaux répondant à des besoins essentiels du territoire.

Nous souhaitons l'augmenter de 10 M€. Cette augmentation de l'enveloppe globale, des autorisations de programmes pour la politique foncière en 2021 est nécessaire. Il nous faut développer une politique de réserves foncières insuffisamment réalisée au cours des mandats précédents, il faut le rappeler.

Cette politique intervient en cohérence avec les autres, comme la stratégie agricole qui montre bien l'importance de la maîtrise foncière.

Nous redisons, ici, l'importance de cette politique foncière offensive qui prépare l'avenir et vise à anticiper les évolutions du territoire à l'aune de l'urgence écologique et sociale. Nous voterons donc favorablement à cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame la Vice-Présidente.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, en effet, l'augmentation de l'enveloppe des AP (autorisations de programme) pour l'année 2021 que nous vous proposons, ici, rentre tout à fait dans notre délibération de début d'année sur l'AP pluriannuelle. Elle est nécessaire parce que, comme vous l'avez compris et dit, pour certains d'entre vous, en effet, notamment, notre collègue, Valérie Roch, nous avons eu cette acquisition importante que nous avons votée tout à l'heure au Carré de Soie : l'entreprise Bobst. Nous avons besoin d'avoir cette politique foncière puisque l'acquisition de grands tènements fonciers n'a pas été suffisamment renouvelée lors des derniers mandats, même s'il y avait eu quelques efforts, les dernières années. Je le dis à monsieur Kimelfeld dont nous avons toujours soutenu l'action en matière de développement du foncier, notamment pour le logement.

Il nous faut donc reconstituer ces réserves pour développer toutes nos politiques actuelles parce que le foncier est vraiment le support de toutes les politiques publiques d'aménagement ou d'équipement. Nous sommes donc conduits à augmenter, dès le milieu de l'année, notre AP réserves foncières pour 2021 et notre AP comptes de tiers puisque plusieurs communes nous ont, en effet, sollicités pour leur permettre d'acheter des fonciers dont elles vont avoir besoin pour leurs équipements municipaux. Nous sommes dans le cadrage budgétaire et nous accélérons cette politique de maîtrise foncière.

Je pense que c'est une bonne chose pour bien maîtriser l'aménagement urbain au sens large et avoir du foncier en réserve.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2021-0565 - déplacements et voirie** - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE<sub>m</sub>) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0565. La Métropole pour tous a retiré son intervention. Il y a donc deux demandes d'intervention. Je commence par le groupe Communiste et républicain.

Y a-t-il toujours l'intervention du groupe Communiste et républicain ? Je considère qu'*a priori* ce n'est pas le cas, puisque je n'entends personne. Je passe la parole au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère PICOT** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. le Conseiller MILLET** : Excusez-moi, monsieur le Président, j'ai eu une coupure de ligne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Excusez-moi, je n'en doute pas mais le vote est en cours.

**M. le Conseiller MILLET** : Je vais voter quand même.

**Mme la Conseillère CRESPIY** : Monsieur le Président, moi aussi.

**M. le Conseiller MILLET** : Puis-je intervenir ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Millet, tout d'abord, il faut éviter d'intervenir pendant les votes parce que ce ne sera pas possible sinon. Le vote est terminé. Je ne doute pas, monsieur Millet, que vous aurez l'occasion de ré intervenir très vite sur ce dossier de la ZFE.

*(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Séances - Conseil de la Métropole - Présentations - 27 septembre 2021).*

**M. LE PRÉSIDENT** : La délibération a été adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

---

**N° 2021-0568 - déplacements et voirie** - Sathonay Village - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et les propriétaires riverains, de 2 parcelles situées chemin des Eglantines - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0568. Avis favorable de la commission. Nous avons une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller RUDIGOZ** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Bagnon, je profite de cette délibération pour intervenir sur une question de voirie concernant un accident mortel qui a eu lieu, la semaine dernière, dans la montée de Choulans. Ce dramatique accident a, malheureusement, fait une victime, un lycéen (le jeune Erwan), étudiant au lycée Don Bosco.

Je voudrais juste pouvoir m'entretenir avec vous, avec cette délibération, sur cette dangerosité de la montée de Choulans que nous connaissons tous, certains plus que d'autres, pour l'emprunter régulièrement. Cela fait des années que les pouvoirs publics (il y a longtemps, c'était le département, puis le Grand Lyon et maintenant la Métropole) essayent de trouver des solutions pour sécuriser cet axe extrêmement dangereux dont nous connaissons les vitesses des véhicules avec, parfois, une volonté de certains automobilistes ou conducteurs de deux-roues, d'aller trop vite.

Il y a quelques années de cela, j'étais, à ce moment-là, tout jeune maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement. Nous aboutissions sur un projet extrêmement important qui était porté, à l'époque, par mon collègue adjoint à la voirie et aux transports, monsieur Bertrand Jaboulay. Il avait fait un très gros travail sur ces questions d'aménagement et de sécurisation de la voirie de Choulans.

Nous avons réussi, suite à la demande du chef d'établissement de Don Bosco, monsieur Jeanselme puis monsieur Mari, l'actuel chef d'établissement, à mettre un feu tricolore qui avait été une évolution fort importante et qui avait même été décrié, à l'époque, par certains usagers parce qu'un feu précédent avait été installé, du temps de madame Tesson, un peu plus haut.

Mais, ce feu tricolore a permis de sécuriser grandement les environs du lycée Don Bosco qui, chaque jour, voit plusieurs centaines d'élèves traverser la montée de Choulans.

D'autres aménagements ont été réalisés au fil du temps. Il y a eu une pré-signalisation dans les virages, des parapets ont été réalisés, il n'y a encore pas très longtemps, des murets en béton, malheureusement qui ne sont pas installés tout le long de la montée de Choulans.

Il y a également eu des réfections du tapis d'enrobé de la montée qui était trop glissant. Sur certaines parties de la montée de Choulans, les services de la voirie du Grand Lyon ont fait un travail extrêmement fin. Ils s'y sont parfois repris à deux fois parce que les premiers travaux n'étaient pas satisfaisants.

Vous le voyez, depuis fort longtemps, nous menons un certain nombre de travaux. Malheureusement, cette montée reste toujours dangereuse. Il n'y a pas un jour, me rappelait monsieur Mari qui est bien placé, le chef d'établissement dont je vous parlais, où il n'y a pas un accident montée de Choulans. Très souvent, ce sont des accidents avec des dégâts matériels, de la tôle froissée, mais malheureusement, parfois, il y a des accidents avec des dégâts corporels graves et là, c'est un drame mortel qui a foudroyé un jeune, une famille.

Je n'oublierai pas également la semaine précédente, il y a maintenant quinze jours, un autre jeune, un étudiant de chimie, physique et électronique (CPE) Lyon qui s'est tué au volant de sa voiture dans la nuit, dans le sens de la montée.

Nous voyons que cet axe reste donc très accidentogène avec, comme cause principale, même s'il y a d'autres causes, la vitesse des véhicules. De nouveaux aménagements de sécurisation de cette voirie sont nécessaires et c'est bien ainsi qu'ont réagi la Métropole, avec monsieur Bagnon et la mairie du 5<sup>ème</sup>, avec madame la Maire, Nadine Georgel. J'ai pu lire le communiqué de presse qui a été fait. Une concertation a été initiée par les services de la Métropole, par la mairie du 5<sup>ème</sup> avec le lycée Don Bosco, avec le comité d'intérêt local et avec les riverains.

Je voudrais juste vous demander quelque chose, monsieur Bagnon, je ne veux pas interférer dans cette concertation mais je serais intéressé, néanmoins, pour échanger avec vous et vos services en tant que conseiller métropolitain et également en tant que député de la première circonscription ayant une certaine préoccupation sur cette voirie et puis aussi en tant qu'utilisateur puisque j'utilise, plusieurs fois par semaine, cette voie.

Il y a des pistes. Vous avez déjà commencé à en parler dans votre communiqué de presse. Une étude est en cours. Cette étude avait d'ailleurs été initiée lors du précédent mandat. À l'époque, je me rappelle que Béatrice Gailliout, Maire de l'époque et Bertrand Jaboulay avaient souhaité qu'une telle étude puisse être menée et initiée par la Métropole. Cette étude, vous l'avez dit, est en cours. Je serais intéressé pour pouvoir échanger avec vous.

Il y a un certain nombre de pistes à avoir. Vous avez, notamment, parlé de mettre un radar. Je pense que c'est une excellente idée dans cette partie assez directe qui précède ce virage où il y a eu ce drame, cet accident mortel.

Vous avez fait une demande au Préfet. Je vous soutiendrai, je tiens à vous le dire. J'ai initié, moi-même, auprès du Préfet une telle demande pour cette partie-là qui est la plus dangereuse parce que la plus rapide et qui débouche ensuite sur un virage au droit de ce lycée où des centaines d'élèves circulent chaque jour. Il faut donc pouvoir installer ce radar.

Il y a d'autres parties de la montée de Choulans qui sont plus haut qu'il faut sécuriser. Il faut savoir qu'il y a d'autres accès pour des étudiants au 123, au 103 de la montée de Choulans. Monsieur Mari, le chef d'établissement me disait que, là aussi, il a de fortes inquiétudes parce que beaucoup d'élèves, un peu moins que sur la partie basse mais beaucoup de ses élèves utilisent ces entrées du 103 et du 123 et là, parfois, le trottoir n'est absolument pas sécurisé.

Il y aura donc un certain nombre d'aménagements à réaliser et, encore une fois, je souhaiterais pouvoir échanger avec vous, monsieur Bagnon et vos services, sur les travaux à mener sur cette montée de Choulans qui reste encore trop accidentogène. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci de cette intervention. Ce drame nous a tous bouleversés. Ce lycéen qui allait, je crois, passer une épreuve du bac, est mort à 7 heures 30 du matin. Cela n'aurait jamais dû arriver. Vous avez rappelé tout ce qui avait été fait, monsieur Rudigoz, dans cette montée. Vous avez repris l'historique des travaux donc je ne vais pas le refaire.

Il y a, naturellement, d'autres choses à faire puisque nous constatons encore trop d'accidents, qu'ils soient mortels ou simplement des pré-accidents qui pourraient être plus dangereux que ce qu'ils ne sont.

Le Vice-Président Fabien Bagnon a déjà fait plusieurs réunions, depuis une semaine. Plusieurs pistes sont ouvertes. Vous en avez cité quelques-unes mais il y en a aussi d'autres. Naturellement, si vous souhaitez rencontrer monsieur Bagnon à ce sujet, il vous recevra avec plaisir et c'est bien normal, en tant que député de la circonscription.

Je rappelle, tout de même, que cette délibération porte sur une soule à Sathonay Village et que pour demander un rendez-vous avec un Vice-Président, je vous assure que cela peut être fait de façon beaucoup plus simple.

Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

---

**N° 2021-0570 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Lyon - Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation Développement responsable - Direction ressources -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0570 avec un avis favorable de la commission.

Nous devons désigner un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2°. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Nicolas BARLA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets donc cette proposition aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Merci de cette unanimité.

Adopté à l'unanimité.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

---

**N° 2021-0575 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Académie OMS - Convention-cadre partenariale de soutien au projet d'implantation entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0575 avec un avis favorable de la commission. C'est un dossier très important pour la collectivité et pour le territoire. Nous avons cinq demandes d'intervention, à commencer par le groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Monsieur le Président, l'implantation de l'académie de l'OMS à Lyon fait partie de ces beaux projets qui nous rendent fiers d'œuvrer pour l'intérêt général, pour le rayonnement de cette belle ville et de cette Métropole.

Les précédentes majorités municipales et métropolitaines ont été, pleinement, motrices pour aller démarcher cette institution et faciliter son implantation de concert avec l'État. La visite conjointe des nouveaux Maires de Lyon et le Président de la Métropole à l'OMS, en juillet dernier, aurait pu laisser croire que nos collectivités seraient restées en pointe sur le dossier. Or, force est de constater que c'est pourtant la participation régionale qui a fini par débloquer le tour de table financier du projet, cette dernière acceptant de financer, en plus de l'enveloppe initiale de 10 M€, 50 % à parts égales avec l'État du reste à charge du soutien financier des collectivités au volet immobilier du projet.

Lorsque nous vous avons demandé en commission pourquoi la Région avait pris le lead sur ce dossier, pourtant lancé conjointement par la Ville de Lyon et la Métropole, vous nous avez laconiquement répondu : "C'est la vie des projets". Cette explication devait probablement se suffire à elle-même pour vous. Cela ne manque pas de nous interroger sur ce choix. Est-ce, pour vous, si difficile que d'investir pour le rayonnement et le développement de notre Métropole ? Vous nous répondez que vous vous en êtes tenus aux engagements des précédentes majorités et que si un partenaire du projet faisait le choix de financer davantage le projet, alors soit.

Mais ce faisant, vous avez perdu la main sur ce projet, sur ces contours et sur son devenir éventuel car la Région, seule, sera propriétaire du bâtiment, cela, alors qu'il aurait été possible d'imaginer des solutions de copropriété en fonction, par exemple, du taux de financement de chacun.

Aussi, cela témoigne d'un certain déclassement. Les relations bilatérales avec le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, ne seront plus assurées par le Maire de Lyon et le Président de la Métropole.

Rappelons que cette implantation n'a pourtant rien d'hors-sol pour notre territoire. De multiples interactions locales sont à prévoir avec, par exemple, des sessions de stress tests pour la prise en charge des victimes dans les cas de catastrophes de grande ampleur en lien avec nos pompiers.

La question qui se pose est finalement assez simple : à notre place au mandat précédent, vous seriez-vous battus pour permettre l'implantation de cette institution à Lyon ? Vous battez-vous pour qu'il y ait de nouvelles implantations qui fassent rayonner notre territoire ? C'est bien la vision de notre territoire et de son attractivité qui est en jeu.

Ce projet doit vous pousser à interroger votre politique. Si l'essentiel de la formation de cette académie sera dispensé à distance, ce sont tout de même près de 16 000 apprenants qui seront accueillis, annuellement, dans notre agglomération.

Cela doit aussi pousser à travailler conjointement avec la Région concernant la desserte ferroviaire de Lyon et de Genève, siège de l'OMS. L'accessibilité du site est un vrai sujet et pour faire venir des cadres de santé du monde entier, nous avons besoin de l'aéroport de Lyon. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller RUDIGOZ** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, notre groupe soutient, pleinement, l'installation de cette académie OMS sur la Métropole de Lyon et, particulièrement, dans le quartier de Gerland qui va s'inscrire au cœur d'un réseau international de santé en dispensant des formations d'excellence à des cadres de santé venus du monde entier.

L'enjeu est de taille, nous le savons tous. Nous estimons qu'il manquera 18 millions d'agents de santé dans le monde, d'ici 2030.

Cette nouvelle institution a été portée avec force par David Kimelfeld, il y a peu de temps encore, avec une volonté de participer à la transformation du système santé.

C'est grâce à cette dynamique engagée sous le mandat précédent, également côté ville avec un engagement fort de Georges Képénékian qui, je tiens à lui rendre hommage, a réalisé, à l'époque, un travail acharné, que la Ville de Lyon a ainsi été choisie et que la Métropole a pu avoir ce rôle de leader dans la mise en œuvre de ce projet.

Cette académie OMS va renforcer la place de la Métropole de Lyon comme capitale mondiale de la santé, possible, notamment, grâce, également, à la présence du Centre international de recherche contre le cancer qui va également s'installer à Gerland, du laboratoire P4, d'agences de sécurité sanitaire telles que l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) ou l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) mais aussi, de grands groupes privés internationaux, comme Sanofi, Boehringer Ingelheim, ou encore BioMérieux.

Ce véritable écosystème va donc permettre de développer des synergies et des partenariats entre les différents acteurs, ceux cités à l'instant mais aussi le secteur hospitalier public et privé lyonnais et le monde universitaire. Il permettra ainsi de former près de 60 000 personnes à Lyon en accueillant 400 auditeurs venus du monde entier, proposant des formations d'excellence et une équipe de l'OMS qui sera en charge du pilotage de l'académie avec près de 60 personnes, avec des formateurs, des experts et des partenaires amenés à travailler avec l'académie.

L'engagement au plus haut niveau de l'État est également entier, vous le savez, avec le financement de la moitié des 120 M€ nécessaires à l'installation de l'académie puisque le Président de la République, Emmanuel Macron,

est, lui-même, intervenu à plusieurs reprises, jusqu'à il y a encore quelques semaines, pour rappeler le soutien total de la France.

Dans ce contexte, la Métropole avait tous les arguments nécessaires pour affirmer son leadership dans ce dossier. Malheureusement, monsieur le Président, vous avez préféré vous en tenir strictement aux engagements passés, alors que David Kimelfeld avait travaillé pour une hausse de la participation de la Métropole et ainsi, conserver ce lead (excusez-moi cet anglicisme) de la Métropole, sur ce dossier.

En conséquence, c'est la Région qui, avec un bon sens de l'opportunité ou de l'opportunisme, devrais-je dire, de son Président, a pu récupérer la propriété des lieux qui deviendront probablement et, même certainement, un lieu phare du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et, plus largement, un lieu phare de la santé mondiale.

C'est donc, monsieur le Président, une opportunité manquée pour notre collectivité. Cet investissement, certes conséquent, était pourtant un bon investissement d'un point de vue foncier et immobilier, sans même évoquer l'importance que cela revêt en termes d'image et de rayonnement international.

Par ailleurs, je note que certains, qui ont pu s'interroger au cours de la dernière année, sur l'utilité du subventionnement du bureau de l'OMS à Lyon ou des efforts réalisés pour faire de Lyon cette place centrale dans le secteur de la santé, sont, aujourd'hui, beaucoup moins critiques, maintenant qu'ils appartiennent à la majorité, mais nous nous en réjouissons.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera donc pour cette délibération mais nous regrettons très fortement que la Métropole refuse de s'engager plus avant dans ce projet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président LONGUEVAL** : Merci, monsieur le Président. Cette académie de l'OMS est un véritable centre d'apprentissage tout au long de la vie et a l'ambition d'atteindre 10 millions d'apprenants dans le monde d'ici 2023, en rappelant la finalité qui est de construire des sociétés et des économies plus saines.

En effet, l'OMS constate, à moins d'une décennie de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, que seule une poignée de pays est sur la bonne voie pour atteindre l'ensemble des cibles liées à la santé et même si les personnels de santé augmentent au niveau mondial, monsieur Rudigoz l'a dit, il manquera près de 20 millions d'agents de santé d'ici 2030, et surtout les pays pauvres rencontreront des difficultés pour la formation de leur personnel de santé.

L'OMS pointe que la base de connaissance en santé double tous les trois mois, alors qu'il faut plus d'une décennie pour que les pratiques les plus récentes soient appliquées par l'ensemble des personnels de santé dans le monde.

C'est pourquoi cette académie a l'ambition de développer la science de l'apprentissage pour mettre rapidement les connaissances et les informations à disposition de tous, les professionnels de la santé certes, mais aussi les responsables de santé publique, les autorités de réglementation et les décideurs politiques.

L'académie OMS s'implante au cœur du Biodistrict de Gerland qui regroupe déjà les leaders mondiaux en science du vivant. Ils sont rassemblés dans le pôle de compétitivité Lyonbiopôle qui est spécialisé, notamment, dans la lutte contre les maladies infectieuses humaines et animales. C'est donc une reconnaissance de notre Métropole dans la filière des sciences de la vie en France comme à l'international.

Je souhaite surtout insister, aujourd'hui, sur le concept de "One Health", en français, "une seule santé". C'est le concept de santé globale. L'OMS travaille aussi en étroite collaboration avec la FAO et l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale -ex-Office international des épizooties-) qui est le pendant de l'OMS pour la santé animale, autour du concept de santé globale pour apporter des réponses face aux risques issus des zoonoses et autres menaces pour la santé publique dans l'interface homme, animal et écosystème.

Il faut rappeler, quand même, que chez l'Homme, 75 % des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale. Pour prévenir ces épidémies à l'échelle mondiale, l'approche de santé globale fondée sur le côté intersectoriel, interdisciplinaire entre les santés humaines, animales, végétales et environnementales, est, aujourd'hui, incontournable.

À l'échelle d'un être vivant, nous savons qu'un simple déséquilibre de la flore microbienne peut entraîner une maladie. À l'échelle d'un territoire, le climat, la pratique agricole ou tout autre facteur bouleversent les interactions. La déforestation, le trafic d'espèces sauvages et la perte de biodiversité sont aussi des déséquilibres qui favorisent les contacts entre nouveaux pathogènes et l'Homme.

Même si ces maladies sont très localisées au départ, les activités humaines en assurent la diffusion au monde entier, comme en témoigne la pandémie de la Covid-19. Anticiper, surveiller, détecter ces maladies chez l'homme et chez l'animal, agir vite et aussi informer et former en période de calme, tout cela doit permettre une gestion renouvelée de la santé à l'échelle de la planète.

Il faut rappeler que ce concept de santé globale a déjà été appliqué dans la prévention de l'influenza aviaire en 2016 dans les Caraïbes et a contrôlé la fièvre de la Vallée du Rift dans l'Océan Indien. Ce sont de petites organisations qui ont appliqué ces concepts.

Il faut rassembler un ensemble d'acteurs, des scientifiques de toutes disciplines et également les scientifiques en sciences humaines et sociales et intégrer les quatre secteurs de santé, pour lutter contre ces maladies émergentes.

Je pense aussi qu'il est impératif de porter une attention aux pays les plus vulnérables et ce concept d'une seule santé contribue à la solidarité internationale.

Pour conclure, je voudrais dire qu'ici, à Lyon, nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne s'y sont pas trompés en venant déposer un projet dans le cadre de l'appel à projets du PIA4 (projet d'investissement d'avenir), un projet baptisé Lynx qui voit la constitution d'un consortium regroupant nos trois universités, cinq écoles d'ingénieurs ainsi que VetAgro Sup, les hôpitaux Hospices civils de Lyon Vinatier et Léon Bérard, ainsi que les organismes de recherche CNRS et INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Il s'agit de mettre en synergie nos forces académiques et de recherche de la Métropole. L'un des axes importants de ce projet Lynx se situe, justement, dans le domaine de la santé autour de ce concept, "One Health", d'une seule santé.

L'académie de l'OMS va nécessairement contribuer à accélérer ce changement de paradigme. Nous voterons donc ce rapport avec enthousiasme. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère FAUTRA :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, c'est une chance unique, que cette académie mondiale de la santé puisse voir le jour à Lyon, à proximité du siège de l'OMS situé à Genève, ville voisine qui abrite aussi la Croix Rouge Internationale.

Les ambitions de cette académie sont grandes. Son objectif est d'être la structure de formation de référence au niveau mondial pour l'ensemble des professionnels de la santé, des responsables politiques, des cadres et dirigeants d'entreprises, ainsi que des responsables d'organisation de la société civile.

Henry Chabert avait, de son vivant, appelé de ses vœux que notre ville et, à l'époque, le Grand Lyon, soit l'épicentre mondial de l'aide humanitaire et de la santé en s'appuyant sur ses aéroports, ses grands laboratoires de renom mondial (BioMérieux, Institut Mérieux, Sanofi) et humanitaire avec Handicap International, fondé à Lyon. Enfin et j'en oublie d'autres, je rappelle la présence ici, à Lyon, du centre international de la recherche contre le cancer.

Merci à Alain Mérieux, à la famille Mérieux et aux fondateurs d'Handicap international, Jean-Baptiste Richardier, Claude Simonnot et Yves Gaumeton, pour ne citer qu'eux, car c'est aussi grâce à leurs actions que nous pouvons accueillir cette académie.

Nos atouts sont là, il nous faut les mettre en avant. Porter le message pour notre groupe me ravit, vous l'aurez compris, à plus d'un titre, tant les atouts de notre territoire sont grands. Je me félicite qu'il y ait unanimité sur cet accueil.

Laurent Wauquiez et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en nous apportant un soutien très important parce qu'au final, c'est la Région qui s'engage sérieusement, ne dément pas ses qualités de premier entrepreneur pragmatique de tous nos territoires, éloigné des dogmes qu'il est et pourtant, de plus en plus prégnants dans nos contrées.

L'académie proposera un panel de formations propres pour accompagner, tout au long de leur parcours, 10 millions de personnes qui œuvrent dans les fonctions diverses telles que le management de la santé, de la prévention, de la gestion des crises sanitaires de masse et bien d'autres encore.

Ces formations se feront à distance ou *in situ* avec une innovation qui visera à individualiser les parcours au moyen de l'intelligence artificielle. Ce ne sont pas moins de 660 000 stagiaires qui seront formés chaque année. Parmi eux, 16 000 le seront ici, chez nous, à Lyon, en s'appuyant, en particulier, sur des technologies de simulation et de mise en situation reproduisant les conditions réelles rencontrées sur le terrain. 60 000 futurs ambassadeurs de notre Région, dont 16 000 représentants de nos savoir-faire.

Avant d'accueillir cette académie, il est nécessaire de lui trouver une terre d'accueil. Ce sera le cas dans la Biotech située dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Elle occupera un peu moins de 11 000 m<sup>2</sup>, pour un montant maximum de 59 M€. Ne sont pas intégrés les parkings qu'il va falloir néanmoins réaliser.

La Métropole, vous nous l'annoncez, s'engage à hauteur de 10 M€, au même titre que la ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 30 M€. Je suis un peu déçue car ce dossier qui fut porté, en son temps, par monsieur Gérard Collomb, monsieur Georges Képénékian et monsieur David Kimelfeld, pouvait légitimement espérer mieux de la Métropole en matière d'investissements. Nous étions réellement en droit d'espérer mieux.

Même un temps, nous aurions pu penser que la nouvelle majorité pourrait suivre les pas de leurs prédécesseurs, tant le sujet est universel. Manifestement, ce n'est pas le cas. Je ne doute pas de la déception de vos prédécesseurs, monsieur le Président.

Restent 29 M€ à trouver que, certainement, par pudeur, vous n'expliquez pas franchement, pensant là dissimuler, peut-être, un manque d'ambition.

Comme je le disais plus haut, nous l'avons compris, ce sont la Région ainsi que l'État qui ajoutent, chacun, 14 M€, ce qui fait grimper la part de la Région presque à 25 M€. Je me réjouis que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se soit emparée encore d'un dossier comme celui-ci, de son engagement qui ne se résume pas à un simple apport, car elle accompagnera l'académie et je regrette que votre majorité n'ait pas voulu conforter des positions prises par vos prédécesseurs. Nous voterons pour cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Doucet.

**M. le Conseiller DOUCET :** Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter l'Exécutif mais aussi les Exécutifs précédents pour l'aboutissement de ce très beau projet d'académie de l'OMS.

La Métropole de Lyon est un territoire de santé reconnu à travers le monde. Son histoire humaniste et médicale a, ainsi, permis que se développe, sur ce territoire, un écosystème particulièrement riche en matière de sciences du vivant.

Ce n'est pas un hasard si l'académie de l'OMS va, prochainement, voir le jour, ici, à Lyon, au cœur du Biodistrict de Gerland, à côté des futurs locaux du centre international de recherche sur le cancer. La future implantation de l'académie sera la prochaine grande date de l'histoire commune qui lie notre territoire et l'OMS.

Elle fait également écho à la tradition médicale et humaniste de notre territoire et nous avons, aujourd'hui, à cœur de développer encore plus cette approche "One Health" qui raisonne avec tant d'acuité dans la période actuelle de crise sanitaire. En tant que Maire de Lyon et, également, en tant que Président des Hospices Civils de Lyon, je m'en réjouis.

C'est sous l'égide de l'OMS que le projet de l'académie a été initié en 2018 par le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, son directeur général. C'est en janvier 2019 que le Président de la République s'est engagé, auprès de lui, à accompagner l'OMS dans la création de cette académie et pour son implantation à Lyon.

Notre Ville de Lyon a été choisie parmi d'autres villes pour l'implantation de l'académie en raison de ses liens historiques avec l'OMS, de son très riche écosystème d'acteurs de la santé et de sa proximité avec Genève.

Déjà en 2019, un protocole a été signé actant d'une contribution française de 90 M€, chaque collectivité (ville, Métropole et Région) apportant alors 10 M€ chacune, 30 M€ supplémentaires étant apportés par l'État au travers des ministères de la santé, de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères. Enfin, les 30 M€ restants proviennent de dons privés.

Dès le départ, une gouvernance de haut niveau a été mise en place auprès de l'OMS sous l'égide de l'État représenté par son ambassadeur auprès des Nations-Unies à Genève et avec l'implication des trois ministères et des trois collectivités territoriales. Il faut saluer, ici, le travail important et constant des équipes et des Exécutifs de la Métropole qui, depuis plus de deux ans, ont permis l'avancée et l'aboutissement de ce projet.

Je veux saluer, en particulier, ces équipes qui n'ont pas ménagé leurs efforts ainsi que les Maires de Lyon successifs qui se sont engagés sur ce projet.

Je voudrais, à présent, revenir sur la prétendue perte de leadership de la Métropole. Le vrai sujet est ailleurs. Il ne s'agit pas d'un projet métropolitain, municipal ou régional mais bien, avant tout, du projet de l'OMS qui en assure le leadership au bénéfice de toutes et de tous, de l'humanité toute entière et, à cet égard aussi, de la France, de la Région, de la Métropole et de la Ville.

La compétition entre collectivités n'est pas de mise ici. Elle serait même ridicule à l'aune de ce projet. Chaque collectivité, ministère et État, en contributeur éclairé, a apporté sa pierre à l'édifice et a contribué à la hauteur de ses capacités. Ainsi, la Métropole et la ville ont-elles réaffirmé leur engagement à hauteur de 10 M€, tandis que la Région faisait passer sa participation de 10 M€ à 25 M€. C'est au regard de cette nouvelle participation que la Région, financeur principal, assure, de manière naturelle, le portage immobilier en relai de la Métropole jusqu'alors pressentie.

Mais encore une fois, le sujet n'est pas là. Chacun a contribué et va continuer à contribuer à son échelle au projet, qu'il s'agisse de la mise en réseau des acteurs de la santé ou de la promotion de l'approche "One Health" de l'OMS.

Ainsi, et pour illustrer, la Métropole encourage les mutualisations entre l'académie et le Centre international de recherche sur le cancer ainsi que le bureau de l'OMS de Lyon, déjà présent. L'académie de l'OMS sur le territoire va également conforter le positionnement de la Métropole et de la ville comme capitale mondiale de la santé, positionnement acquis notamment, grâce à la présence du CIRC (Centre international de recherche contre le cancer), du laboratoire P4, des Agences de sécurité sanitaire ANSM et ANSES, deux grands groupes privés de dimension mondiale et les acteurs du monde humanitaire.

Ainsi, la Métropole cofinance avec l'État, à hauteur de 12 M€, l'implantation sur son territoire de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'ANSES, et de l'Agence nationale de sécurité du médicament, l'ANSM.

L'objectif prioritaire est bien de favoriser les partenariats locaux et internationaux entre cette académie et tous les acteurs du territoire (entreprises, hôpitaux, universités et grandes écoles), notamment, sur les volets santé, numérique et sciences de l'éducation.

L'académie permettra de renforcer, fortement, l'écosystème lyonnais des sciences du vivant et de faire évoluer, dans certains domaines, nos dispositifs de santé au bénéfice des habitantes et habitants de la Région, de la Métropole et de la Ville de Lyon.

Saluons ce beau projet au bénéfice de toutes et tous, plutôt que de questionner un leadership entre collectivités qui n'a pas lieu d'être ici. Saluons la coopération entre acteurs qui aura permis l'aboutissement de ce beau projet au service du bien commun qu'est notre santé, notre santé globale, celle des êtres humains, des animaux et de nos environnements. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cela a été dit par monsieur Pelaez, dès le mois de juillet 2020 avec la Vice-Présidente Émeline Baume et avec le Maire Lyon, nous nous sommes rendus à Genève pour rencontrer le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus et ses équipes et réaffirmer notre soutien plein et entier à ce projet.

Tout le monde l'a dit, c'est un magnifique projet que cette académie, avec des enjeux mondiaux, français, lyonnais et, naturellement, métropolitains. Avec une vraie synergie par la présence du bureau de l'OMS à Lyon depuis très longtemps, par la proximité géographique avec Genève, par la synergie avec le tissu économique et universitaire que nous avons, cela a été, pour nous, tout de suite une évidence de tout faire pour que ce projet se fasse.

Néanmoins, quand nous avons repris ce dossier, il y avait un manque de pilotage. Nous avons un travail exceptionnel de nos services, depuis deux ans, le Maire de Lyon l'a rappelé, avec des équipes très mobilisées, mais un certain nombre de flous, ici et au niveau national avec trois ministères qui s'occupaient du dossier, mais pas de vrai pilotage. Nous avons tiré la sonnette d'alarme avec, en plus, finalement, un surcoût de 30 M€ qui si nous n'avions pas réagi, à la fin, nous n'aurions pas su qui aurait payé. Mais je pense que la Métropole en aurait pris une part importante, pour ne pas dire très importante, voire entière si nous n'avions pas réagi.

J'en profite, d'ailleurs, pour dire qu'il y a un autre dossier important sur l'agglomération qui est celui qu'a rappelé madame Fautra, du CIRC, centre international de recherche contre le cancer, dossier qui était déjà beaucoup plus avancé, nous aurons l'occasion d'en reparler. Vous verrez, quand même, qu'en termes de pilotage du dossier et des conséquences financières, nous pourrions émettre quelques réserves ou, en tout cas, dire qu'il va nous causer quelques soucis financiers.

Nous avons obtenu que l'Élysée pilote ce dossier. Le Préfet de Région a été nommé pour cela et nous avons eu une stratégie simple.

Premièrement, tout faire pour que l'OMS s'installe à Lyon et puis, naturellement, défendre aussi les intérêts de la Métropole parce qu'il y avait deux sujets. Sur le niveau de la participation, nous avons tout de suite réaffirmé que nous tiendrons les engagements qui avaient été pris, à hauteur de 10 M€ pour la Métropole de Lyon mais nous avons, tout de suite, interrogé le fait que, pour nous, il n'y avait pas d'obligation à ce que la Métropole soit propriétaire du bien. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un bien de ce type se loue 3 M€ environ par an et que l'OMS, en tant qu'instance internationale, ne paie pas de loyer.

Être propriétaire d'un bâtiment quand il n'y a pas de loyer et quand il y a une charge annuelle, autour de 500 000 € par an (cela non plus n'avait pas été évoqué par les équipes précédentes), donc les 500 000 € par an allaient être à la charge de la Métropole, de façon indéfinie. Nous pouvons nous interroger, tout de même, sur le niveau auquel la collectivité doit s'engager.

Nous avons donc une stratégie simple : assurer que le projet puisse se faire, ce qui a été le cas. Je pense que ces 30 M€ auraient pu être totalement financés par l'État, notamment, à travers le plan de relance. Laurent Wauquiez a souhaité financer 15 M€ de plus, dont acte. D'ailleurs, je l'en remercie. Je pense que, de toute façon, nous avons une solution de financement avec l'État à travers le plan de relance. L'essentiel est que le dossier soit là et monsieur le Maire de Lyon l'a très bien expliqué, la question du leadership n'a pas de sens et il ne faut pas aller chercher des polémiques lorsqu'elles n'ont pas lieu d'être.

Chers collègues, je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0576 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0576, sur le territoire zéro chômeur de longue durée. Madame Hemain, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous votons, aujourd'hui, l'attribution de subventions pour la mise en œuvre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. C'est une très grande satisfaction pour moi de voir aboutir plusieurs mois de travail en lien étroit avec les différentes communes engagées.

Pour rappel, suite à l'appel à candidatures de la Métropole, sept territoires ont proposé leur candidature dans le dispositif national. Il s'agit de Givors Grigny qui candidatent ensemble, Lyon 8<sup>ème</sup>, Rillieux La Pape, Saint Fons, Vénissieux et Villeurbanne. Je souhaite vivement les remercier pour leurs efforts et leurs déterminations.

Depuis fin 2020, la Vice-Présidente Émeline Baume et moi-même avons lancé un comité politique pour suivre l'avancement de ces candidatures. C'est dans ce cadre-là que nous avons pu recevoir monsieur Louis Gallois pour lui présenter l'avancement des territoires et également la pertinence d'une action plurielle sur le territoire métropolitain.

La Métropole est bien aux côtés des communes pour les aider à faire aboutir leurs projets. L'essaimage de l'expérience Territoire zéro chômeur de longue durée permettra une mutualisation des activités et des financements mobilisés en faveur de cette expérimentation pour un meilleur équilibre et également une meilleure efficacité des projets.

Grâce à ce travail collectif, les premières candidatures pourront être déposées, dès l'automne. Nous pourrions nous appuyer sur le succès de l'expérimentation de Villeurbanne qui, je le rappelle, a salarié 103 personnes depuis sa création en 2017. Même s'il reste du chemin à parcourir pour finaliser ces candidatures, nous espérons donc que les différentes expérimentations pourront s'entraider et se nourrir mutuellement.

Je suis vraiment convaincue que nous devons avancer ensemble pour rendre possible l'éradication du chômage de longue durée. Nous devons garder en vue cet objectif en prouvant que les collectivités territoriales ont des leviers concrets pour lutter contre la précarité et assurer, à toutes et à tous, une vie digne.

Je vous remercie pour votre écoute. Je vous demande de voter favorablement à cette délibération pour que la Métropole soutienne pleinement les territoires volontaires dans cette démarche.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a cinq demandes d'intervention en commençant par le groupe Métropole en commun.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, l'expérimentation Territoire zéro chômeur se veut être un nouveau dispositif qui permet l'insertion des chômeurs de longue durée, considérant que personne n'est inemployable, comme nous le précise, très justement, la délibération.

Pour ce faire, le projet est garanti par un fonds national abondé par l'État, les collectivités territoriales et des organismes publics et privés. Les entreprises à but d'emploi (EBE) sélectionnées perçoivent des fonds qui contribuent à une partie de la rémunération des salariés embauchés, le complément étant assuré par le chiffre d'affaires qu'elles réalisent. Les EBE Emerjean et Booster de talents expérimentent ce dispositif depuis 2017 à Villeurbanne. Les bilans sont présentés comme bons.

Cependant, nous nous interrogeons sur la façon dont les chômeurs de longue durée sont pris en charge. Nombre d'heures réalisées insuffisantes, encadrement non prévu dans les textes et dans les financements et non accès à la formation font partie des gros défauts de ce dispositif.

De même, dans son principe, les activités proposées ne doivent pas être en concurrence avec des activités existantes. Est-ce, finalement, une si bonne idée ? Les EBE trouvent des activités si particulières qu'elles ne sont pas forcément pérennes sans aides et n'inscrivent pas les personnes accompagnées dans un réel processus d'autonomisation et d'insertion professionnelle.

De plus, nous regrettons que les associations d'économie sociale et solidaire qui avaient contribué à travailler ces solutions en 2016, ne soient pas plus mises à contribution. Ce rapprochement est, d'ailleurs, souhaité par le comité scientifique d'évaluation, dans son rapport de 2019.

Nous espérons que la Métropole de Lyon suivra, de près, ces nouveaux TZCLD et s'assurera que les chômeurs ne deviennent pas des salariés d'intérim, à bas coût, employés pour quelques heures hebdomadaires, ce qui constituerait un genre de détournement de cotisations sociales pour une efficacité qui n'atteint pas ce que fournit déjà Pôle Emploi.

Nous aurions préféré ce qui existe par ailleurs et la Métropole le soutient, une aide franche aux entreprises d'insertion, y compris dans le secteur concurrentiel. L'approche individuelle du coût du chômage de longue durée masque le fait qu'il s'agit d'un problème de société et donc, d'une question politique.

L'évaluation du dispositif doit se poursuivre et la Métropole doit demander un suivi, pas seulement comptable, des EBE mais associer des études complémentaires collectives et les interactions avec nos autres politiques publiques, notamment, en matière de mobilités, mobilités sur le territoire, comme mobilités professionnelles.

Comme le préconise, là encore, le rapport du comité scientifique de suivi, de nouveaux indicateurs doivent montrer notre volonté d'appliquer le droit d'obtenir un emploi inscrit dans le préambule de la Constitution.

En ce sens et pour donner un point d'alerte, le groupe Métropole en commun s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller LEGENDRE :** Chers collègues, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, cette délibération nous permet d'explorer la manière dont l'organisation économique de la société produit des inégalités de manière injuste et tout à fait inefficace.

Avant de plonger dans le dispositif objet de la délibération, permettez-moi de donner notre analyse macro-économique du chômage dans notre pays. Que ce soient, avant tout, les traités de libre-échange d'une part ou les traités européens qui permettent ces traités de libre-échange d'autre part, ils sont la cause principale du chômage massif en Europe et en France.

Accepter les délocalisations, c'est accepter la désindustrialisation et donc, le recul de l'emploi. Accepter de baisser nos barrières douanières, c'est faire rentrer sur notre territoire des marchandises produites dans les normes environnementales et sociales indignes qui viennent en concurrence déloyale avec le tissu économique de notre pays, que ce soit pour l'industrie ou l'agriculture.

Le chômage est donc, avant tout, une conséquence d'une organisation macro-économique que nous, nous nommons "mondialisée et néo-libérale". Tant que nous n'agissons pas à ce niveau institutionnel mondial et européen, nous ne pourrions que pallier à l'urgence et agir sur la conséquence, sans agir sur les causes.

En déduction, c'est aussi l'occasion de rappeler que nous ne pouvons pas faire porter l'ampleur du chômage sur la responsabilité individuelle. Faut-il rappeler que plus de la moitié des inscrits à Pôle Emploi ne touchent aucune

indemnité et que la honteuse réforme de l'assurance chômage du Gouvernement qui va rentrer en vigueur, au 1<sup>er</sup> juillet, va réduire les indemnités de millions de bénéficiaires dont nous allons accroître la précarité ?

C'est d'autant plus un mauvais calcul macro-économique, car nous allons voir diminuer d'autant la consommation des ménages, donc, la demande, donc, le chiffre d'affaires de nos commerces et des activités de service. Car les indemnités de l'assurance chômage ne servent pas à alimenter de l'épargne ou des placements dans des paradis fiscaux mais, tout simplement, à vivre ou plutôt, à survivre.

Venons-en maintenant à l'objet de la délibération souvent dénommée dans la communication de manière raccourcie et abusive "Territoire zéro chômeur". La promesse serait trop belle. Le dispositif s'appelle "Territoire zéro chômeur longue durée" et tenir cet engagement sera déjà ambitieux.

Le premier intérêt de ce dispositif est, d'abord, de battre en brèche l'idéologie libérale : le syndrome du canapé. Lorsque nous leur donnons un salaire et un statut, les gens ne restent pas dans leur canapé, au contraire. Ils et elles s'adonnent à toute forme d'activités utiles socialement, rationnelles écologiquement et répondent aux besoins du territoire. C'est le second intérêt du dispositif. Il a permis d'être un miroir, un révélateur des besoins du territoire. Il montre, malheureusement, de manière criante, l'absence de services publics : transports, poste, propreté, tranquillité publique et service à la personne. En attendant des jours meilleurs pour le service public, les habitants peuvent, en quelque sorte, s'auto-organiser pour pallier à la lente dégradation de leur territoire.

Le troisième intérêt, c'est peut-être celui qui est le plus important, est de faire revenir un public éloigné du monde du travail vers une activité économique ayant du sens pour lui et pour le territoire. C'est à cela qu'il faut travailler et dans ce sens, qu'il faut améliorer le dispositif.

Le dispositif présent depuis cinq ans sur le territoire de Saint Jean Villeurbanne, a recruté 103 personnes mais seulement 5 ont trouvé un CDI (contrat à durée indéterminée), par ailleurs, en sortant du dispositif par le haut. C'est un début mais il faut améliorer le lien avec le monde économique local pour amplifier le parcours professionnel vers une stabilité de long terme.

Nous souhaitons que les structures locales puissent être mieux connectées aux entreprises du territoire en poussant au maximum leur présence dans le comité local pour l'emploi, comité qui définit, à la fois, les activités possibles dans le cadre du dispositif et qui suit, également, la liste des habitants étant éligibles au dispositif.

Nous souhaitons que les projets de territoire et grands projets urbains, comme le Carré de Soie, par exemple, puissent être mieux connectés à ce dispositif de retour à l'emploi car ils sont générateurs d'emplois non délocalisables.

Nous souhaitons, enfin, que les règles du management libéral et du monde de l'entreprise capitaliste ne viennent pas se glisser dans le monde de l'insertion et de l'accompagnement social. Nous y voyons une contradiction par rapport à l'objectif de prendre soin d'un public en difficulté. Il ne faut pas que ces logiques piétinent les acteurs locaux, associatifs et coopératifs.

Il me paraissait important d'émettre, publiquement, ces souhaits d'amélioration de l'expérimentation Territoire zéro chômeur longue durée avant qu'il n'y ait une extension à d'autres territoires. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

**Mme la Conseillère ARTHAUD** : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, alors qu'au premier trimestre 2021, le taux de chômage a augmenté de 7,9 % sur notre territoire, l'emploi est la préoccupation première de nombreux habitants de la Métropole.

Le dispositif qui fait l'objet de cette délibération Territoire zéro chômeur de longue durée vise, pendant cinq ans, à recruter des demandeurs d'emploi de longue durée en CDI, à temps choisi, et sans sélection au sein d'entreprises à but d'emploi pour exercer des activités non concurrentes avec les activités économiques qui sont déjà implantées sur le territoire. Ce financement, madame Boffet l'a rappelé, repose, à la fois, sur le plan national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et sur le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Sur la Métropole, nous avons un territoire villeurbannais, Saint Jean, qui expérimente ce dispositif depuis 2017 et la Métropole participe à son financement avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement et en reversant les contributions réelles.

Nous ne pouvons que partager l'ambition de faire reculer le chômage de longue durée mais nous considérons que l'essentiel de la bataille pour l'emploi se joue dans l'économie avec le rôle central des entreprises et, notamment, des grandes entreprises et de leurs investissements, comme avec le rôle, tout aussi central, de l'État et de ses investissements dans les infrastructures et les services publics.

Nous rappelons aussi que nous ne faisons pas reculer le chômage en augmentant la précarité, en supprimant le droit du travail, ni en individualisant les besoins de formation professionnelle. Selon le comité des chômeurs et précaires de la CGT, Territoire zéro chômeur de longue durée est un prolongement des attaques portées contre les travailleurs avec la loi El Khomri et les ordonnances Macron, attaques contre les fonctionnaires et leur statut, poursuite de la casse de la Sécurité sociale, remise en cause du CDI et du droit du travail avec l'instauration d'un contrat unique, sans droits sociaux, tremplin vers encore plus de remise en cause du droit syndical et du développement du travail précaire.

Si nous partageons l'ambition du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, faire reculer le chômage, nous sommes beaucoup plus circonspects sur sa mise en œuvre et nous demandons à ce qu'une évaluation de ce dispositif à Saint Jean soit réalisée et portée à la connaissance de notre assemblée.

Cette évaluation est, d'autant plus, importante à réaliser que depuis 2020, la Métropole a acté sa volonté de participer à l'extension de l'expérimentation sur son territoire. Nous demandons, comme le signale le rapport final du comité scientifique d'avril 2021, de tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode. Ce retour d'expérience est d'une importance primordiale pour répondre aux questions que nous nous posons et il doit se faire avec un comité de suivi qui associerait les syndicats de salariés et l'inspection du travail.

Plusieurs points nous interpellent dans le dispositif existant. Tout d'abord, l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée doit, normalement, créer des emplois nouveaux non concurrentiels sauf que, encore une fois, le comité des chômeurs et précaires de la CGT constate que 80 % des travaux effectués relèvent des compétences des agents territoriaux ou du tissu économique déjà présent, localement.

Par exemple, nous en avons la démonstration, à Saint Jean, avec la médiation dans les transports ou la collecte de déchets. C'est très loin de l'annonce d'emploi nouveau non concurrentiel. Pour les collectivités, cela peut être un effet d'aubaine : "nous n'avons pas le budget pour assurer une mission de service ou la faire réaliser par une entreprise, donc nous nous servons de l'entreprise Zéro chômeur parce que cela coûte moins cher". Si cette démarche se développe, il y a le risque de venir mettre en cause les emplois potentiels d'agents territoriaux et de pousser les employeurs à tenter de profiter de ces travailleurs qui sont, presque, gratuits.

De plus, les salariés qui s'inscrivent dans ce dispositif ont des emplois qui restent précaires, qui sont bloqués au SMIC horaire, quel que soit le niveau de qualification au moment du recrutement. C'est pourquoi, nous demandons que ces emplois bénéficient d'une convention collective, ce qui n'est pas le cas, actuellement, avec une grille salariale et une évolution.

L'absence d'une fiche de poste entraîne une flexibilité et une polyvalence imposée qui peut conduire à des retenues sur salaire, des entretiens disciplinaires voire des licenciements lorsque celles-ci sont contestées par des salariés ou leurs délégués CGT, comme cela a été le cas, à Saint Jean.

Le rapport final du comité scientifique d'avril 2021 propose également, comme piste d'amélioration, de faire bénéficier aux salariés des dispositifs d'accompagnement professionnel et social et de formation professionnelle. Cela signifie que les parcours professionnels des salariés des entreprises à but d'emploi ne sont actuellement pas viables à long terme et qu'il est difficile pour les salariés de monter en compétences et de construire un projet professionnel.

Pour conclure, je m'appuierai sur l'évaluation du dispositif qui a été réalisée par l'union locale de la CGT de Villeurbanne qui souligne que, je cite : cette expérimentation ne produit pas le miracle annoncé. Son coût est significatif et il doit être comparé aux autres dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des chômeurs de longue durée. Ces dispositifs présentent l'avantage de combiner emploi, formation et soutien personnalisé, aspect quasi absent de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée qui risque d'enfermer des centaines de personnes dans des emplois publics peu rémunérés, peu productifs et coûteux.

Il est donc souhaitable d'attendre la fin de cette expérimentation pour pouvoir en évaluer les effets avant d'envisager son extension.

Notre groupe aura un vote différencié sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Merci, monsieur le Président. Quelques interventions précédentes vont m'obliger à modifier un tout petit peu la tonalité de mon propos et à inviter mes amis, avec lesquels nous partageons un certain nombre de combats pour le progrès, à ne pas se laisser aller à répondre facilement à des manipulations par celles et ceux qui ont intérêt à ce que rien ne change et rien ne bouge pour laisser les rapports de force en place tels qu'ils sont.

Je vous rappelle, je le dis avec beaucoup d'amitié à Laurence Boffet, à Laurent Legendre et à Léna Arthaud, que nous parlons, ici, de 103 personnes qui ont accédé à un CDI sans aucun processus de discrimination, avec simplement l'ordre d'arrivée sur une liste. Ces personnes sont, certes rémunérées au SMIC, mais elles n'ont pas de précarité dans le statut qui leur est proposé. Nous parlons d'un CDI avec une activité.

Je vous invite donc à venir échanger avec les équipes du dispositif pour peut-être parfaire une connaissance de cette expérimentation qui me semble parfois révéler quelques manques. Je le dis vraiment, en toute amitié, parce que je pense que ce sujet est trop important pour que nous nous laissions aller à des manipulations et à des prises de position un peu éloignées de la réalité, me semble-t-il. J'espère que vous me pardonneriez cette franchise dans les propos mais je crois, encore une fois, que ce sujet est important.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente Hemain, chers collègues, cette délibération d'attribution de subventions aux associations œuvrant pour l'expérimentation TZCLD dit deux choses. D'une part, cinq ans après la loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, la loi du 29 février 2016 portée, à l'époque, par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, prouve, par les faits, que cette innovation est réussie. Bien sûr, il y a des efforts à conduire et vous les avez soulignés. Vous avez vu les rapports et vous avez eu raison qu'ils pointent un certain nombre d'améliorations, mais cette expérimentation atteste aussi du succès du Booster. Peut-être est-ce l'anglicisme qui gêne Laurent Legendre qui le ramène à une sémantique du CAC 40, mais je crois qu'il ne faudrait pas s'arrêter à cela, c'est un peu trop simple.

Je crois que cela dit que c'est en faisant confiance aux territoires pour expérimenter que, collectivement, nous parvenons à nous dépasser.

Nous faisons, bien sûr, des erreurs. Nous avons encore des imperfections mais il me semble que parfois, faire confiance aux territoires et aux dynamiques collectives, est intéressant. La première des deux subventions sur laquelle nous allons délibérer est consacrée à l'association ETCLD, pour le Fonds national d'expérimentation contre le chômage de longue durée. Elle correspond au cœur du dispositif prévu par la loi, la mobilisation des coûts liés à la privation d'emploi en faveur de l'emploi des personnes volontaires.

Ainsi, au niveau métropolitain, cela correspond au fait de verser une subvention équivalente au montant du RSA que les chômeurs de longue durée auraient perçu, s'il n'y avait pas eu l'expérimentation. Cette somme est versée au fonds afin de financer la rémunération des salariés embauchés par les entreprises dédiées, les EBE, les entreprises à but d'emploi.

En 2020, ce sont 22 personnes du territoire de Saint Jean, soit 25 % de l'effectif total d'Emerjean qui, au lieu de percevoir le RSA et de risquer que ce statut implique en termes d'exclusion sociale et de grande précarité, ont travaillé pour l'entreprise à but d'emploi, que ce soit dans les activités de couture, de cuisine, de réemploi ou encore de réparation de vélos. Toutes sont tournées vers les habitants et les entreprises du territoire.

Les résultats de l'évaluation locale de novembre 2020 sont probants pour les salariés, que ce soit en matière d'amélioration du niveau de vie, de l'estime de soi, de la reconstruction du lien social, de la montée en compétences et de l'employabilité améliorée.

Certes, comme le dit Laurent Legendre, je crois que c'était les mots exacts que vous avez employés, n'accèdent pas à un emploi, ils ne sont pas tirés vers le haut mais vous auriez dû écouter Louis Gallois lorsqu'il est venu à Lyon, dans notre audition. Louis Gallois revendique le fait que ce dispositif n'est pas un dispositif d'insertion en tant que tel puisqu'il vise des personnes qui sont extrêmement éloignées de l'emploi et qu'il s'agit, avant tout, de leur proposer un travail. Nous parlons, pour celles que nous évoquons, de 103 personnes sur 400 sur Saint Jean qui n'avaient pas accédé à un travail depuis plus de deux ans et qui n'y arrivaient pas, pour des questions de discriminations liées à leur origine, liées à leurs convictions religieuses et liées à un certain nombre de handicaps qu'ils pouvaient porter.

Je crois qu'il ne faut pas se tromper. Il ne s'agit pas d'un dispositif d'insertion. Il s'agit d'un dispositif pour un coût neutre pour la collectivité de mobilisation des dépenses passives pour qu'elles deviennent actives. Je crois que c'était l'expression de Laurent Legendre pour éviter que des personnes ne soient dans un canapé alors qu'elles préfèrent plutôt travailler avec, en face de cela, un contrat de travail à temps plein.

Bien sûr, il y a encore des efforts à faire sur les questions de convention collective et sur les questions de droit du travail mais c'est le propre de toute activité qui se lance que d'avoir un certain nombre d'évolutions à conduire.

La deuxième subvention est attribuée à l'association Le Booster et c'est ce sur quoi je souhaite insister aujourd'hui. Cette structure a été créée en février 2017, elle est unique en France. C'est une spécificité villeurbanaise parmi les dix territoires d'expérimentation. Depuis quatre ans, elle agit pour le compte du comité local pour l'emploi avec plusieurs missions : fournir un emploi pour tous les demandeurs de la liste d'attente, c'est le Booster de talents et développer de nouvelles activités sur le territoire, c'est le Booster d'activités.

Il remplit désormais deux objectifs complémentaires : orienter les demandeurs vers les opportunités hors du cadre de l'entreprise à but d'emploi, nous travaillons donc dans la direction proposée par Laurent Legendre et accompagner les salariés Emerjean dans le cadre de leur mobilité professionnelle. C'est le re-Booster avec des dispositifs de formation et avec des dispositifs de prêts de salariés à des entreprises pour se tester en milieu professionnel classique et envisager, pour certains, d'accéder à un emploi pérenne.

Le Booster occupe donc un rôle majeur dans la réussite de l'expérimentation de TZCLD et au-delà, dans la lutte contre le chômage. Elle est la porte d'entrée dans l'expérimentation mais représente aussi des perspectives de sorties réussies. Elle est le pont entre Emerjean, les demandeurs d'emploi, les institutions publiques, les habitants, les associations et les entreprises. Elle génère la dynamique de création d'activités nouvelles porteuses d'emplois non délocalisés. En un mot, pour reprendre la terminologie du fond, elle est l'outil par excellence de l'exhaustivité partenariale.

La subvention soumise au vote, aujourd'hui, pour le Booster se répartit en deux parties : 30 000 € sont consacrés à Saint Jean et plus des deux tiers de la subvention sont fléchés vers les candidatures des communes de la Métropole. Cela illustre, tout à fait, mon propos introductif, pas le premier sur la réaction aux propos mais celui d'après. Cette innovation villeurbanaise qui a fait ses preuves à Saint Jean peut, aujourd'hui, bénéficier à l'ensemble des territoires métropolitains dans le cadre de la candidature à la deuxième loi d'expérimentation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

**M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL** : Je finis monsieur le Président. Je crois que c'est un bon exemple de la Métropole que nous avons à bâtir ensemble, celle des subsidiarités, de l'inventivité et des coopérations. C'est fort de ce principe que nous ferons Métropole et que nous bâtirons une Métropole pour toutes et tous.

Mes excuses, monsieur le Président, pour avoir légèrement dépassé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le "léger" est relatif, monsieur le Vice-Président. La parole est au groupe Les écologistes.

**Mme la Conseillère AUGÉY** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Cette affirmation inscrite au préambule de notre Constitution depuis 1946, résonne tout particulièrement dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée à laquelle la Métropole renouvelle son soutien par la présente délibération.

Ce dispositif est innovant à tout point de vue et fait aujourd'hui la preuve qu'il est possible, à la fois de créer, *via* des entreprises à but d'emploi, des emplois utiles en CDI et en temps choisi pour des personnes privées d'emploi et des activités non concurrentielles répondant à des besoins jusque-là non couverts et qui bénéficient aux territoires concernés.

L'expérimentation villeurbanaise est, je crois, un bon exemple. L'aire d'entreprises Emerjean créée en 2017 dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée a su développer un large spectre d'activités au service des habitantes et habitants du quartier par des actions de soutien scolaire, d'accompagnement des séniors ou encore de la retouche couture au service des entreprises autour, notamment, du bien-être au travail et enfin, au service de la transition écologique avec le développement d'espaces de maraîchage et de compostage.

L'expérimentation a également permis, sur le plan de l'emploi, de salarier 103 chômeurs de longue durée depuis ses débuts en 2017 et compte, aujourd'hui, 89 personnes en poste, dont 22 anciens bénéficiaires du RSA.

En parallèle, la programmation du Booster de talents que nous subventionnons, aujourd'hui, redonne confiance aux habitantes et habitants éloignés de l'emploi en révélant leurs savoir-faire, leurs envies et leurs besoins, et en proposant un accompagnement personnalisé vers l'emploi durable au sein d'Emerjean ou ailleurs.

Le soutien de la Métropole au dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée nous semble donc nécessaire car il permet, à son échelle et dans une logique d'expérimentation, d'apporter une réponse à la privation durable d'emploi, plus particulièrement ici, en milieu urbain, dans les quartiers Politique de la ville, comme celui de Saint Jean.

Cette privation durable d'emploi détruit économiquement, professionnellement mais aussi socialement, les personnes concernées, comme leur entourage et fragilise l'ensemble du tissu économique et social et ce, d'autant plus, dans le contexte de la crise sanitaire.

Territoire zéro chômeur se veut au contraire une note d'espoir pour nos territoires et leurs habitantes et habitants. Une note d'espoir pour le territoire, donc, car il rassemble, autour d'un projet fédérateur, vecteur de cohésion et de lien social, tout en construisant de manière concertée l'économie et la société de demain. Une note d'espoir pour les habitantes et habitants car il redonne du sens au travail et valorise les compétences des personnes privées

d'emploi, elles qui sont si souvent perçues comme une charge pour la société et qui deviennent, ici, des acteurs essentiels de leur quartier.

C'est donc dans cet objectif qu'il nous semble aujourd'hui souhaitable, comme nous l'avions déjà proposé pendant la campagne, d'étendre l'expérimentation à d'autres territoires candidats de la Métropole : Rillieux, Lyon 8<sup>ème</sup>, Villeurbanne, Vénissieux, Saint Fons et enfin, Givors et Grigny.

C'est le sens de la subvention que nous proposons de voter au profit du Booster Saint Jean qui offre un appui stratégique et technique aux nouvelles candidatures en complément de la coordination et de l'accompagnement technique et politique de la Métropole.

Chers collègues, en soutenant l'expérimentation de ce dispositif et son extension à d'autres territoires de la Métropole, c'est un élément de réponse que nous apportons pour éviter que les pertes d'emploi ne se transforment en chômage de longue durée et en chômage d'exclusion.

Si elle ne prétend pas se substituer à d'autres actions nécessaires dans la lutte contre le chômage, elle vient au contraire le compléter. De même, elle vient compléter un ensemble cohérent d'actions que la Métropole propose en matière de développement économique pour créer et maintenir les emplois et les activités sur le territoire et en matière d'insertion et d'accompagnement des publics. Car oui, chers collègues, la transition écologique que nous mettons en œuvre sera aussi solidaire et pourvoyeuse d'emplois.

Mon groupe votera naturellement pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité avec 124 voix pour.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

---

**N° 2021-0577 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Numérique au service de la transition environnementale - Réalisation de projets numériques pour accompagner les changements de comportements environnementaux - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0577. Avis favorable de la commission. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain avec madame Borbon.

**Mme la Conseillère BORBON** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années, la Métropole a lancé des services numériques visant à accompagner le changement de comportement des usagers, comme par exemple Onlymoov pour informer sur les usages de mobilité, le guichet numérique Toodego, ou plus récemment, Ecolyo pour accompagner les consommateurs dans leur consommation énergétique et en eau.

La multiplication de toutes ces plateformes pose la question de l'intérêt de développer une plateforme unique qui regrouperait toutes ces fonctionnalités. C'est là déjà, en quelque sorte, l'ambition du guichet Toodego, mais il nous faudrait aller plus loin en y intégrant les autres services Onlymoov, Ecolyo, mais aussi, par exemple, les fonctionnalités TCL.

C'est notamment ce qu'a fait la métropole de Nantes qui a développé une application unique et évolutive "Nantes dans ma poche" regroupant tous ces services et permettant une interopérabilité des données entre chacun de ces services. Cette application est également modulable en fonction des besoins des utilisateurs avec un système de tuiles.

Combien d'applications mobiles dédiées aux services publics existe-t-il dans notre Métropole ? Pas loin d'une par service : Onlymoov, Eau du Grand Lyon, Ville de Lyon ou les applications des communes du territoire métropolitain, TLC, TLC Live, TCL e-tickets, TCL Techlid, Vélo'v, en Covoit'GrandLyon, LPA&co. J'évoque ici les plus importantes.

Tout cela commence à prendre beaucoup de place sur un smartphone, sans parler de la fluidité d'usage. D'ailleurs, pour le moment Toodego est un outil purement web ne disposant pas d'application mobile.

C'est pourtant essentiel si nous ambitionnons de pouvoir créer une communauté active autour de l'outil et impliquer nos concitoyens. Nous devons réfléchir aujourd'hui en termes de facilité d'utilisation et d'ergonomie d'usages. En d'autres termes, d'UX (expérience utilisateurs) car, à multiplier les outils, se pose également la question de leur maintenance et de leur mise à jour.

Concernant Toodego, un travail remarquable est effectué par les services pour répondre aux signalements des utilisateurs de problèmes sur l'espace public mais il y a encore trop de délais de traitement des signalements, différenciés selon la nature du problème ou sa localisation dans la Métropole.

Le sujet est essentiel. Les petites incivilités du quotidien, comme les dépôts sauvages, jouent énormément sur la perception de la qualité de vie.

Nous avons donc tout à gagner à mettre en place un écosystème vertueux qui permette de traiter rapidement et au mieux ces incivilités en faisant confiance aux retours de terrains, tout en impliquant les citoyens dans les politiques publiques. Cela doit nous pousser à nous interroger vers une organisation plus décentralisée de la Métropole et une territorialisation des services.

Nous sommes d'ailleurs preneurs d'informations sur les évolutions que vous envisagez pour les services métropolitains et nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner.

Nous voterons bien sûr favorablement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame la Vice-Présidente.

**Mme la Vice-Présidente BAUME** : Merci de vos remarques et commentaires. Vous avez fait les questions et les réponses parce que tout ce que vous indiquez, vous avez cité le portail territorial numérique Toodego, c'est le travail de Toodego. Nous avons justement eu un comité de pilotage en présence des communes parties prenantes, parmi lesquelles, dans les dernières arrivées, Caluire et Cuire. Je peux m'engager à vous passer le compte-rendu de Toodego, à vous indiquer qu'effectivement, j'espère que cette plateforme territoriale numérique agrègera beaucoup plus de communes, demain. De mémoire, nous sommes environ 15. Je rappelle qu'il y a 59 communes sur le territoire et qu'il y a un sujet avec la Ville de Lyon.

Je vous rejoins sur le sujet des incivilités mais je rappelle, au même titre que sur Toodego, ce qui fait le plus de flux et qui fait écho à l'actualité du jour, ce sont les inscriptions pour les vacances sportives et culturelles, le rapport porté par Renaud Payre tout à l'heure ou encore la question de l'acquisition d'un composteur dans le cadre de la démarche portée par Isabelle Petiot ou encore les fameuses aides à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, portée par Fabien Bagnon.

Vous voyez qu'il y a des offres positives mais je rejoins votre diagnostic. Si vous voulez, en aparté du Conseil, je vous passe les comptes rendus mais, en tout cas, notre outil, c'est Toodego.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets la délibération aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

---

**N° 2021-0579 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Taxe de séjour - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0579. Avis favorable de la commission. La Métropole pour tous a retiré son intervention. Il reste une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Monsieur le Président, j'aurai l'occasion de souligner demain, lors de l'examen du compte administratif 2020, quels sont, pour notre Métropole, les éléments fondamentaux permettant de mener à bien les politiques qu'elle entend promouvoir.

Vous me permettrez de dire, à propos de cette délibération sur la taxe de séjour, que l'activité touristique est, à coup sûr, un de ces éléments.

Comme vous le savez, notre agglomération est la deuxième destination touristique en France, après Paris.

En 2019, avant la crise Covid, nous avons accueilli 6 millions de visiteurs, 66 % pour le tourisme d'affaires et 34 % pour le tourisme d'agrément.

Ces deux composants généraient près de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et permettent l'emploi de près de 40 000 personnes dans des secteurs divers : l'hôtellerie, bien sûr, le commerce, la restauration, les bars mais aussi les agences de voyages, les organisateurs d'événements, les agences de communication et les professionnels du spectacle.

Ce serait donc une véritable catastrophe si le tourisme de masse s'effondrait dans la Métropole de Lyon. Une catastrophe non seulement, d'ailleurs, pour la Métropole, mais pour tous les territoires qui nous entourent, le Beaujolais, la Vallée du Rhône, la Dombes car, bien sûr, lorsque les touristes d'affaires viennent à Lyon, ils en profitent, le plus souvent, pour visiter les alentours de Lyon.

C'est pour cette raison que, depuis notre premier mandat, nous avons eu la volonté forte de développer le tourisme en réalisant, d'abord, de grandes infrastructures, comme la salle 3 000 et le nouveau Palais des Congrès ou l'agrandissement continu du parc Eurexpo.

Ensuite, en ayant le souci constant que s'installent à Lyon les plus grands événements, les plus grands congrès, les plus grands salons, c'est comme cela que s'est fait la montée en puissance du tourisme à Lyon. Nous entendions, avant la Covid, parler toutes les langues à Lyon car les touristes venaient du monde entier : Amérique, Australie, Asie.

Nous avons parfois porté un regard critique sur cette montée en puissance du tourisme dans notre Métropole.

Mais mes chers collègues, de grands salons, comme le SIRHA (Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation), comme Solutrans, comme le salon de la sous-traitance industrielle mais aussi Pollutech, comme les grands congrès de médecine ne peuvent être qu'internationaux.

C'est pourquoi, nous avons recherché, parallèlement, à développer nos liaisons avec les grandes villes européennes mais aussi avec le continent américain *via* le Canada, avec le continent africain ou le continent asiatique *via* le hub de Dubaï. Le tourisme que nous voulons promouvoir, a toujours été un tourisme de qualité qui tenait, à la fois, à la réputation de nos événements qu'ils se situent dans le champ économique, culturel ou sportif, à la réputation de notre gastronomie, bien sûr, mais aussi à la beauté de notre Ville, de nos grands paysages, de notre patrimoine historique, de la qualité des aménagements que nous avons réalisés au bord de notre fleuve et de notre rivière (les berges du Rhône et les rives de Saône), à la qualité architecturale des quartiers que nous avons construits, comme la Confluence.

Ce tourisme, nous souhaitons, d'ailleurs, qu'il ne soit pas concentré sur quelques mois mais qu'il se développe toute l'année. C'est, par exemple, ce qui explique que nous ayons cherché à développer la fête des Lumières sur quatre jours et davantage dans les dernières années.

Nous avons perçu que le mois de décembre était un mois sans congrès d'affaires et donc, un mois très creux pour tous les acteurs du tourisme. Avec la croissance de la fête des Lumières, avec l'allongement de sa durée, les hôtels de l'agglomération et même bien au-delà, sont devenus complets. C'est pour cela que nous avons donc souhaité aussi que, pendant les mois d'été, il y ait de grands événements culturels à Lyon.

Mes chers collègues, vous le voyez, même si des équipes à la sensibilité différente de la nôtre, je pense à Paris, par exemple, mènent des campagnes actives de communication pour attirer à nouveau du tourisme, c'est que celui-ci est essentiel au développement d'une grande agglomération.

Serions-nous donc les seuls à vouloir réduire nos visiteurs aux habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes ? Ce serait là un repliement qui serait préjudiciable non seulement aux entrepreneurs lyonnais engagés dans ce secteur mais aux acteurs de nos grandes institutions culturelles ou sportives dont le rêve a toujours été d'attirer à Lyon, des spectateurs venant du monde entier.

Pour ne parler que de la culture, comment ne pas voir que le rêve des directeurs et des artistes de notre Auditorium, de notre orchestre, de notre Opéra, essayent d'attirer à Lyon celles et ceux qui, aujourd'hui, se rendent à Leipzig, à Beyrouth ou bien à Milan, dans d'autres grands lieux de culture ?

Mes chers collègues, veuillez donc à ne pas affaiblir le rayonnement de Lyon, l'excellence reconnue de notre Métropole. Comme l'a dit tout à l'heure Nathalie Frier, la volonté d'excellence ne saurait être opposée à la volonté de diffusion au plus grand nombre. C'est au contraire parce que l'excellence suscite des vocations dans tous les domaines que nous devons continuer dans cette voie pour que notre Ville rayonne, encore, demain, à travers le monde entier, comme elle l'a fait hier ou avant-hier et comme je souhaite qu'elle le fasse aujourd'hui. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, cher Gérard Collomb. Je n'ai pas vu le lien avec la délibération mais sur ce que vous avez dit, je vais vous rassurer, nous sommes d'accord. Sur la globalité de ce que vous avez dit, je pourrais le dire, moi-même, mais je le ferai de façon beaucoup plus courte et moins brillante.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

---

**N° 2021-0580 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Affaires Européennes - Approbation de l'Accord des Villes vertes - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0580. Avis favorable de la commission. Nous avons une intervention du groupe Communiste et républicain. Qui a la parole ?

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-nous de ne pas souscrire à l'enthousiasme européiste de cette délibération.

Derrière les grandes promesses européennes, nous connaissons la réalité de politiques de concurrence brutale. C'est le cas, bien sûr, sur les questions sociales où la liberté du capital de mobiliser les travailleurs à leur convenance et là où ils le souhaitent est au cœur de l'aggravation des inégalités dans l'Union Européenne.

Des migrations européennes dont nous connaissons les conséquences, à Lyon, avec des migrants sans droits dans notre pays, non expulsables, car européens et pourtant, réduits à des situations de vie indignes.

C'est le cas pour la recherche et l'innovation. Rappelez-vous les promesses du sommet de Barcelone de faire de l'Europe la championne de l'économie de la connaissance, une promesse qui n'a pas fait rire les chercheurs qui consacrent de plus en plus de leur temps, non pas à la recherche dans leur discipline, mais à la recherche de financements auprès des lobbys et des instances de la recherche de l'Union. Mais une promesse qui a fait sourire la Chine et les États-Unis.

La France, championne de la santé, n'est même pas capable, un an plus tard, de produire son propre vaccin contre la Covid, ce que fait Cuba, petit pays pauvre enfermé dans le blocus US.

C'est le cas aussi pour l'environnement. Les objectifs de Kyoto au niveau européen ne sont tenus que grâce à l'effondrement des anciens pays de l'Est et à la casse généralisée de leur industrie.

C'est aussi le cas en France où la désindustrialisation joue un rôle fondamental. Si nos émissions propres, qui étaient déjà parmi les plus basses des pays développés grâce à une électricité décarbonée, sont en baisse, l'impact carbone d'un Français ne baisse pas, compte tenu du contenu carbone des importations.

Quant aux grands programmes européens pour l'environnement, nous en connaissons la réalité : la soumission aux intérêts des multinationales et des grands acteurs économiques de la transition écologique conçue comme un nouveau capitalisme vert.

Il suffit de constater les conditions des marchés de l'éolien offshore qui repose sur de véritables rentes garanties pour des investisseurs payés par les taxes prélevées sur tous les consommateurs.

C'est pourquoi nous réagissons sincèrement avec colère quand nous sommes invités à venir fêter, je cite : "une Europe plus sociale et plus verte". Nous n'avons pas oublié qu'une nette majorité des Français s'était opposée en 2005 à la Constitution européenne, une très grande majorité dans les milieux populaires qui sont les principales

victimes de la construction européenne et que tous les gouvernements de droite et de gauche, malheureusement, qui se sont succédés, ont foulé au pied la démocratie, creusant profondément la fracture démocratique dont nous n'arrivons pas à sortir.

Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame la Vice-Présidente, sur l'Accord des Villes vertes, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DROMAIN** : Merci, monsieur Millet, pour votre intervention. Bien sûr, nous ne pouvons pas partager votre point de vue puisque nous, les Écologistes, sommes pro européens de toujours. Nous pensons que l'Europe a, quand même, beaucoup contribué, dans certains domaines, à améliorer les choses en matière d'environnement.

Aujourd'hui, quand l'Europe propose à des villes ou à des métropoles de s'engager plus que d'autres en faveur d'une meilleure biodiversité pour lutter contre le dérèglement climatique et dans tous les domaines qui sont dans notre compétence, cela paraîtrait, quand même, paradoxal que la Métropole de Lyon ne s'engage pas.

De la même façon, nous nous sommes engagés dans le cadre du socle européen des droits sociaux parce que quand l'Europe agit va sur le terrain social, justement, il nous paraît important de le souligner et d'en être partie prenante.

C'est donc pour cette raison que nous proposons à votre approbation de nous inscrire dans ce pacte pour l'Accord des Villes vertes et que la Métropole de Lyon soit, ainsi, bien mise en lumière pour tout ce qu'elle fait, notamment, par exemple, ce qui a été souligné ce matin par Pierre Athanaze et le reste de nos domaines d'intervention.

Je vous remercie. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos.

La délibération a été adoptée avec 134 voix pour et 6 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous venons de terminer les délibérations qui concernaient la commission développement économique. Il nous reste environ trois heures et demie de débats. Nous reprendrons le débat demain matin à 9 heures 30.

Je vous remercie pour ces échanges sereins et vous souhaite une très bonne fin de journée.

*(La séance est suspendue à 17 heures 50 et reprend le mardi 22 juin à 9 heures 32).*

---

### Constatation du quorum

**M. LE PRÉSIDENT** : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je vous propose que nous reprenions notre ordre du jour et avant tout nous allons vérifier le quorum avec un premier vote.

Voilà, le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le quorum est donc atteint très largement.

---

**N° 2021-0581 - développement solidaire et action sociale** - Commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (AC) - Désignation de représentants du Conseil - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction vie à domicile -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0581. Avis favorable de la commission.

Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,

- suppléant :

. Marc GRIVEL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets les candidatures aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Elle est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

---

**N° 2021-0582 - développement solidaire et action sociale** - Bron - Décines Charpieu - Lyon - Rillieux la Pape - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Vaccination contre la Covid-19 - Soutien financier exceptionnel de la Métropole de Lyon aux communes ayant mis en place des centres de vaccination - Attribution de subventions pour l'exercice 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0582. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'un projet de délibération concernant le soutien financier exceptionnel de la Métropole de Lyon aux communes qui ont mis en place des centres de vaccination sur leur territoire. Je vous donnerai, peut-être, quelques informations en fin d'intervention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a trois demandes d'intervention. Tout d'abord, le groupe Communiste et Républicain.

**Mme la Vice-Présidente PICARD** : Bonjour à toutes et à tous, monsieur le Président, mesdames et messieurs, la crise sanitaire montre, incontestablement, l'utilité des collectivités territoriales. Nous le vérifions, encore une fois, avec cette délibération et le soutien financier de la Métropole de Lyon aux communes ayant mis en place des centres de vaccination contre la Covid-19.

Durant toute la crise sanitaire et sociale, alors que nous assistons à une défaillance de l'État, nos communes et la Métropole ont multiplié les initiatives (achat et distribution de masques, aides alimentaires, soutien à la continuité pédagogique, accueil des enfants des personnels soignants, secours quotidien aux personnes âgées isolées et personnes vulnérables, développement des dispositifs d'entraide, soutien aux entreprises, aux ménages et aux associations, aide à la culture et aux artistes, etc.). La fonction publique territoriale, si souvent attaquée par les politiques libérales, montre un visage d'exemplarité et d'utilité.

Dès le lancement de la vaccination, les Maires ont été présents et force de proposition pour un accès le plus large et le plus rapide possible. Nous aurions pu faire plus vite encore mais comme chacun sait, nous avons manqué de vaccins. Cela pose la question de la production et du brevet des vaccins qui auraient dû être un bien commun contre de la privatisation de la santé et des inégalités que nous déplorons à l'échelle de la planète. Les villes ont été réactives par la mise en place de centres de vaccination dans l'intérêt général. Elles ont pallié dans l'urgence la faiblesse de notre système de santé. Il aurait, donc, été logique que l'État rembourse l'intégralité des moyens mobilisés.

La Ville de Vénissieux a travaillé, en étroite collaboration, avec la communauté professionnelle territoriale de santé pour la mise en place du centre de vaccination qui a, d'abord, été installée dans les locaux du CDHS (Centre départemental d'hygiène sociale). Il a, ensuite, été transféré dans la salle municipale Irène Joliot-Curie avec la montée en puissance de la vaccination. Cette salle a dû être aménagée pour le bon déroulement de l'activité vaccinale. Du matériel informatique a été acheté par la Ville. Nous assurons la sécurité du site et 11 agents municipaux sont mis à disposition. Je souligne le volontariat de ces fonctionnaires qui n'ont pas hésité à sortir de leur corps de métier.

Aujourd'hui, avec une situation qui commence à s'apaiser, la salle Joliot-Curie doit, naturellement, retrouver son usage premier en direction de l'activité associative et municipale. Par ailleurs, les derniers pics de température nous ont rappelé que ce lieu n'est pas, tout à fait, adapté à la pratique du soin. Depuis janvier 2021, plus de 24 000 injections ont été administrées à Vénissieux et nous savons que les personnes vaccinées ne sont pas, uniquement, des Vénissiens mais bien des habitants de toute l'agglomération.

En revanche, nous avons manqué d'éléments chiffrés de la part de l'ARS, notamment, concernant les chiffres par tranche d'âge des personnes vaccinées. Ces informations nous auraient permis de mieux cerner les problématiques et les freins à la vaccination, d'adapter notre communication et d'envisager de nouveaux dispositifs pour faciliter l'accès à la vaccination.

Nous devons, désormais, penser à la suite des opérations. Si, pendant de longs mois, les collectivités ont été des amortisseurs, nous attendons maintenant que l'État entre activement dans une phase de sortie de crise. Le processus de vaccination doit sortir du cadre d'urgence pour devenir une situation normalisée.

Quelle organisation si, dès janvier 2022, les personnes vaccinées doivent recevoir un rappel annuel ? Comment l'État compte-t-il gérer sur le long terme ? Les patients devront-ils s'adresser à leur médecin ou à leur pharmacien ? L'État, va-t-il construire des centres de vaccination pérennes ? Aucune réponse n'est donnée.

L'absence d'explication et de visibilité dans la stratégie vaccinale ne donne pas confiance. La non-planification d'un avenir très proche ajoute de la suspicion et de l'anxiété. Et précisément, il y a une incohérence énorme puisque gérer la sortie de crise, ce serait également gérer toute la dimension stress, angoisse. L'État doit renforcer tous les lieux d'écoute et les dispositifs de soutien psychologique mais aussi mettre en place des accompagnements indispensables dans les écoles, les collèges, les lycées, etc.

La crise que nous venons de traverser, a laissé des marques profondes. Nos politiques publiques de santé n'ont pas été à la hauteur. Ce constat est source d'inquiétude car d'autres crises peuvent survenir. Très concrètement, nous avons besoin de visibilité, d'anticipation et de concertation entre l'ARS et les collectivités sur toutes les problématiques de santé publique. Nous ne pouvons pas continuer dans cette gestion verticale et à courte vue, avec des décisions venues d'en-haut, parfois la veille pour le lendemain et c'est, au fond, tout le débat entre centralisation et territorialisation qui est posé depuis le début de la crise. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, Madame Borbon.

**Mme la Conseillère BORBON :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, la campagne de vaccination est décisive dans la lutte contre la Covid-19, cela a été rappelé hier, nos territoires ayant pris toute leur part et le soutien de la Métropole aux centres vaccinaux sur lequel vous nous proposez de nous prononcer, aujourd'hui, vient le souligner.

Une sortie de crise semble progressivement se dessiner. Mais j'appelle chacun à la vigilance que ce retour à une vie plus normale ne soit pas synonyme de relâchement dans les gestes barrières. Une fois vacciné, il faut *a minima* attendre deux semaines après la seconde injection pour espérer être suffisamment protégé par les anticorps, et cela ne dispense pas des mesures de protection. Chaque geste individuel compte pour le bien collectif car le combat n'est pas terminé. Nous sommes toujours dans une course contre la montre dans la vaccination face à la progression des différents variants.

Il nous faudrait arriver à un taux de 80 % de vaccination dans la population pour atteindre une immunité collective susceptible de protéger les plus faibles, ceux notamment qui ne peuvent se faire vacciner pour raisons de santé. Or, au 17 juin, si 46 % de la population du Rhône dispose d'une couverture vaccinale partielle, seulement 24,5 %

ont atteint une couverture vaccinale complète. En mai dernier, le baromètre de la confiance du CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) démontrait que 65 % des Français avaient l'intention de se faire vacciner, en hausse de 16 points par rapport à la précédente enquête de février. C'est une bonne nouvelle mais c'est encore trop peu pour atteindre l'immunité collective. L'hésitation vaccinale est trop souvent caricaturée et renvoyée au mouvement anti-vaccin, alors qu'il s'agit d'un phénomène psychosocial complexe. Il y a tout un ensemble de nuances à prendre en compte entre l'acceptation inconditionnelle de tous les vaccins et le rejet inconditionnel de ces mêmes vaccins.

Cette hésitation vaccinale est identifiée par l'OMS comme un des dix plus gros risques pour la santé mondiale. Il nous faut alors comprendre les craintes et les inquiétudes face au vaccin et nous adresser à nos concitoyens sans idée préconçue, sans jugement. C'est ainsi que nous parviendrons à augmenter la couverture vaccinale à un niveau nous permettant de sortir de cette crise.

C'est pourquoi, nous vous proposons aujourd'hui d'envisager la participation de la Métropole à des actions de sensibilisation, dans ce sens. Nous avons la responsabilité de tous, collectivement, montrer l'exemple. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère CRESPI :** Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis le début de cette crise inédite, les collectivités locales ont veillé, chaque jour, à prendre soin de l'ensemble de leurs habitants et, en particulier, des plus vulnérables : protocole de désinfection particulièrement contraignant, achat de masques, campagnes de tests et, aujourd'hui, organisation des centres de vaccination. À Caluire et Cuire, aujourd'hui, nous avons pu vacciner 35 000 personnes. Tous ensemble, Région, Métropole, Communes, nous avons relevé ce défi pour faire face, il faut bien le dire, à l'incurie du Gouvernement.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier le Président du Conseil régional, Laurent Wauquiez, votre prédécesseur, David Kimelfeld, vous-même, et votre Vice-Président Pascal Blanchard, pour le soutien apporté aux communes dans leur lutte contre cette pandémie. La santé n'a pas de prix mais elle a un coût et nous avons tous fait, sans hésitation, les efforts nécessaires, notamment, financiers. La santé de nos concitoyens n'est ni de gauche, ni de droite, ni rouge, ni rose, ni verte, ni bleue. Comme l'a dit un grand Président de la République : "personne n'a le monopole du cœur".

Ce rapport est aussi symptomatique de la manière dont la Métropole peut, je dirais même doit travailler avec l'ensemble des 59 communes qui la composent. Nous voyons trop souvent des décisions métropolitaines préparées hors sol, déconnectées de la réalité de nos territoires. Entendons-nous bien, nous ne critiquons pas le travail réalisé en la matière par vos services. Ils ont fait avec les éléments statistiques dont ils disposaient et, c'est là, toute la limite de l'exercice dans les bureaux de la rue du Lac, sans prendre la peine de se rapprocher des communes concernées. Heureusement, le travail en commission nous a permis d'éviter une injustice.

Monsieur le Vice-Président, je reste convaincue que c'était bien le lieu de dénoncer cette iniquité. Je vous remercie, en même temps, d'en avoir pris acte en déposant cet amendement rectificatif. Notre groupe votera, donc, finalement favorablement ce rapport et son amendement mais nous nous permettons, également, de vous encourager à tenir compte de l'avis des élus municipaux qui sont, au plus près, des attentes, des besoins, des contraintes de leur territoire et dont la légitimité démocratique n'est pas discutable. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au Vice-Président Blanchard.

**M. le Vice-Président BLANCHARD :** Merci, chers collègues, pour vos propos dans lesquels je veux entendre un satisfecit.

Monsieur le Président, hier matin, dans votre discours introductif, vous avez émis le vœu que nous puissions reprendre une vie sociale libérée de la menace pandémique et, bien entendu, je m'y associais. Vous avez évoqué les communes qui ont installé des centres de vaccination sur leur territoire d'où le soutien financier qui fait l'objet de la délibération que nous adopterons, aujourd'hui. Et là encore, comme vous, je me félicite que ces initiatives aient permis à nos concitoyens de bénéficier de la couverture vaccinale la plus large possible.

Dans son rôle de chef de file en matière de prévention santé sur le territoire, la Métropole de Lyon s'est engagée dans la campagne de vaccination dès son début et a contribué à l'efficacité de la couverture vaccinale, notamment, celle des personnes les plus fragiles comme nos aînés et les personnes en situation de handicap ainsi que nos contemporains les plus précaires.

Cette démarche de vaccination hors les murs et sur le principe de "l'aller vers" se poursuivra pendant l'été puis à la rentrée, notamment, sur des communes fléchées sur la base de leur fort taux d'habitants non encore vaccinés. Et encore une fois, la Métropole de Lyon et ses équipes mobiles seront, fortement, mobilisées.

Monsieur le Président, chers collègues, au-delà de l'évocation des actions portées par la Métropole et puisque l'occasion m'en est donnée, je souhaitais, devant cette honorable assemblée, rendre hommage à l'engagement des invisibles, des acteurs de l'ombre, je veux parler des agents des services de santé et médico-sociaux de la Métropole qui, depuis la mise à disposition des premières doses de vaccins, ont œuvré avec détermination pour prendre en charge nos concitoyens les plus fragiles. Je salue, également, les agents des communes qui ont porté un centre de vaccination. Eux aussi ont été des éléments déterminants de l'efficacité des dispositifs de terrain.

Je souhaitais, en votre nom et celui de la collectivité toute entière, leur adresser à toutes et tous un message de sincère gratitude. Sans eux, rien de cela n'aurait été possible. Il m'a semblé que cela valait bien un remerciement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci pour cette précision. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

Dans l'exposé des motifs, dans le paragraphe III - Répartition des centres de vaccination implantés sur le territoire de la Métropole de Lyon, il convient de lire :

**"1° - Centres adossés à des centres hospitaliers et/ou structures privées :**

- Centres de vaccination - Hospices civils de Lyon : hôpital Pierre Wertheimer (Bron), hôpital Édouard Herriot (Lyon 3), hôpital de la Croix Rousse (Lyon 4), Hôpital Lyon sud (Pierre Bénite), Pierre Garraud
- Centre de vaccination du Centre hospitalier de Givors,
- Centre de vaccination de l'ouest Lyonnais
- [...]

**2° - Centres de vaccination portés par les communes :**

- [...]
- Centre de vaccination de Décines Charpieu "le Toboggan",
- Centre de vaccination de Caluire et Cuire,
- Centre de vaccination de Neuville sur Saône,
- Centre de vaccination d'Écully."

au lieu de :

**"1° - Centres adossés à des centres hospitaliers et/ou structures privées :**

- Centres de vaccination - Hospices civils de Lyon : hôpital Pierre Wertheimer (Bron), hôpital Édouard Herriot (Lyon 3), hôpital de la Croix Rousse (Lyon 4 et Caluire), Hôpital Lyon sud (Pierre Bénite), Pierre Garraud
- Centre de vaccination du Centre hospitalier de Givors,
- Centre de vaccination de l'Hôpital de Neuville sur Saône,
- Centre de vaccination de l'ouest Lyonnais,
- [...]

**2° - Centres de vaccination portés par les communes :**

- [...],
- Centre de vaccination de Décines-Charpieu "le Toboggan".

Dans l'exposé des motifs, dans le paragraphe IV - **Campagne de vaccination : proposition de subvention exceptionnelle aux communes portant directement des centres de vaccination implantés sur le territoire de la Métropole**, il convient de lire :

"[...]

Il est proposé d'apporter un soutien financier également aux autres centres de vaccination au prorata du nombre de rendez-vous programmés, soit au 27 mai :

- [...]
- Centre de vaccination de la Ville de Rillieux La Pape 19 835 €,
- Centre de vaccination de Caluire et Cuire 53 800 €,
- Centre de vaccination de Neuville sur Saône 5 000 €,
- Centre de vaccination d'Écully 5 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement pour un total de 413 800 € dans le cadre de la stratégie vaccinale contre la Covid-19 pour l'année 2021."

au lieu de :

"[...]"

Il est proposé d'apporter un soutien financier également aux autres centres de vaccination au prorata du nombre de rendez-vous programmés, soit au 27 mai :

- [...]"

- Centre de vaccination de la Ville de Rillieux La Pape 19 835 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement pour un total de 350 000 € dans le cadre de la stratégie vaccinale contre la Covid-19 pour l'année 2021."

Dans le 1° - **Approuve** du dispositif, il convient de lire :

"- [...]"

- 60 900 € au profit de la Ville de Villeurbanne,
- 53 800 € au profit de la Ville de Caluire et Cuire,
- 5 000 € au profit de la Ville de Neuville sur Saône,
- 5 000 € au profit de la Ville d'Ecully,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les Villes de Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Lyon, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions."

au lieu de :

"- [...]"

- 60 900 € au profit de la Ville de Villeurbanne.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les Villes de Bron, Décines Charpieu, Lyon, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions."

Dans le 3° - **La dépense** du dispositif, il convient de lire :

" [...], soit 413 800 €, [...]"

au lieu de :

" [...], soit 350 000 €, [...]"

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Je vous remercie pour cette unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

**N° 2021-0583 - développement solidaire et action sociale** - Lutte contre les discriminations - Convention avec la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0583. Avis favorable de la commission. Il y a deux demandes d'intervention. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère JANNOT** : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se réjouit de constater que le partenariat engagé avec la LICRA au cours du précédent mandat se poursuit grâce à cette convention triennale

et l'attribution d'une subvention en hausse de 10 000 €. Cette association de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est un acteur majeur de notre pays et, tout particulièrement, sur le territoire de la Métropole de Lyon. L'éducation est au cœur de ses missions et elle a reçu l'agrément de l'Éducation nationale, depuis longtemps déjà.

Le travail de formation et d'éducation effectué est essentiel et rejoint celui des actions éducatives que nous subventionnons jusqu'ici. Dans cette période de remise en cause de notre pacte républicain et face à la montée de l'intolérance et de l'obscurantisme, nous souhaitons que notre Métropole puisse continuer à jouer ce rôle de prévention, éduquer les jeunes à respecter les valeurs républicaines et à devenir des citoyens conscients des dangers du racisme et l'antisémitisme, favorisant la mixité sociale et le vivre ensemble.

Notre groupe souhaite que la Métropole continue et amplifie son rôle dans l'éducation au civisme, la lutte contre les discriminations et, tout particulièrement, auprès des collégiens. Au cours de ces dernières années, de nombreuses actions ont été entreprises comme Soif de République avec l'État et la LICRA que j'ai suivie sur la Commune de Givors, un plan de lutte contre les discriminations LGBTphobes, engagé par David Kimelfeld, avec la Préfecture, le Parquet et l'Éducation nationale. Mais d'autres mesures peuvent être prises ou accompagnées car la lutte contre ces violences doit être engagée avec tous les acteurs dans toutes les compétences et sur tous nos territoires.

Vous nous trouverez toujours à vos côtés dans ce combat contre les haines. Nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY** : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi à mon tour de saluer le travail de la LICRA. L'un des enjeux de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations est de pouvoir sortir des cénacles et de pouvoir être pleinement sur le terrain. C'est l'un des enjeux, me semble-t-il, que nous portons au travers du travail lancé par la Métropole avec Soif de République qui s'est, d'ailleurs, inspiré, permettez-moi ce moment un peu de satisfaction, des territoires les plus populaires de notre pays puisqu'à Vaulx en Velin, nous avons lancé, voilà six ans, un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations qui permet, à la fois, de travailler avec les grandes associations, comme la LICRA, Cartooning for peace de Plantu, Campus Marianne mais aussi avec les associations du territoire et c'est, aussi, l'enjeu de Soif de République que porte la Métropole.

Vous le voyez, chers collègues, l'un des sujets est, à la fois, d'avoir le débat de fond, de porter la volonté de la cohésion entre tous les territoires. C'est ce que porte la Métropole, c'est ce qu'elle va continuer à porter. Mais, c'est aussi de faire porter les débats par les habitants et d'être au plus près de nos concitoyens qui reçoivent des informations diverses et contradictoires, notamment, des réseaux sociaux qui jouent un rôle de dispensateur de haine très important.

Et donc, je me réjouis, aujourd'hui, de cette subvention qui va, à la fois, permettre de marquer notre implication sur ce champ, sur ces débats mais aussi permettre des actions très concrètes sur le terrain du sport, de l'école, bref, là où sont les jeunes et leurs parents, là où sont les familles, pour porter des sujets éminemment complexes. Et nous nous grandissons chaque fois que nous acceptons de les mettre dans le débat public. Donc, le groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Michèle Picard.

**Mme la Vice-Présidente PICARD** : Merci, monsieur le Président. Je vois que tout le monde est d'accord sur la qualité du travail de la LICRA. Cette convention est un peu particulière dans la mesure où elle est triennale et elle répond aux nouveaux besoins d'action sur la durée, vu que, depuis un an, il y a plus de signalements et donc plus d'accompagnements de la LICRA sur l'agglomération. Et notamment, il y a plus de demandes d'intervention dans les établissements. Donc cette nouvelle convention de trois ans avec une augmentation, effectivement, de cette subvention répond aux nouveaux besoins et d'accompagnement au niveau de tous ces signalements que nous avons pu voir avec une libération de la parole depuis un an ou deux. Je vous remercie pour ce vote et ce que j'ai entendu sur le travail de la LICRA qui mérite d'être salué. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci pour ces interventions. Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Merci pour l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICARD.

---

**N° 2021-0587 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte de gestion 2020 - Tous budgets - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0587 avec avis favorable de la commission. Je vais mettre ce dossier directement aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Le scrutin est clos. Adopté avec 132 voix pour et 1 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° 2021-0588 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte administratif 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons au compte administratif 2020. Je vous rappelle que, conformément au code général des collectivités territoriales, quand nous débattons du compte administratif (CA), nous devons élire un Président en vue de l'examen du dossier et je vous rappelle que le Président de la Métropole, s'il peut être présent pendant les débats, ne peut pas y prendre part et ne peut pas être présent au moment du vote.

Cette règle s'applique pour l'année 2020 et elle s'applique à moi-même mais, également, au Président David Kimelfeld qui était présent lors du premier semestre. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose que la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Émeline Baume assure la présidence de notre assemblée. Je n'en vois pas. Madame la Vice-Présidente.

---

**Présidence de madame Émeline Baume**  
**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

**MME LA PRÉSIDENTE :** Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0588. Il s'agit du compte administratif. Nous avons besoin, avant de passer la parole à Bertrand Artigny, d'avoir l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, madame Petiot, si vous n'êtes pas connectée, je sais que l'avis est favorable. Je passe la parole à monsieur le Vice-Président Bertrand Artigny.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 7 page 185)*

**M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur :** Merci, madame la Présidente, chers collègues, je vais vous présenter le compte administratif suivant un modèle que vous connaissez bien, en tout cas pour les plus anciens.

Nous allons commencer par les recettes de fonctionnement. Vous avez sur le diagramme qui apparaît à l'écran, un histogramme gris et un histogramme vert. Je précise que pour faire des comparaisons qui soient pertinentes, il faut surtout regarder l'histogramme gris qui correspond à l'ensemble des budgets, sachant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 a été créée une régie déchets. Ce qui fait que si l'on compare les budgets principaux, on risque de faire quelques petites erreurs d'appréciation.

Donc vous constaterez que nos recettes de fonctionnement entre le CA 2019 et le CA 2020 ont augmenté de 1 %. Je reviendrai là-dessus, naturellement, de manière plus détaillée. Donc, on a une augmentation globale de 31 M€, avec une progression de nos recettes fiscales sur laquelle je vais revenir tout de suite après, de 32 M€, on a une légère baisse et diminution des dotations de l'État de 3 M€ et je reviendrai, également, sur les autres recettes de gestion de 2 M€.

Si l'on regarde la répartition de l'ensemble de nos recettes de fonctionnement qui apparaissent à l'écran, vous constaterez que 67 % de nos recettes sont fiscales. Là aussi, je rentrerai un peu plus dans le détail tout à l'heure. Nous avons, ensuite, 16 % de dotations de l'État et 17 % de nos recettes de gestion qui comprennent, à la fois, des recettes APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour 40,8 M€, des recettes RSA qui permettent d'avoir des fonds de mobilisation départementale pour l'insertion et des fonds d'appui aux politiques d'insertion pour 16 M€. Concernant le boulevard périphérique nord, nous avons un produit qui est en baisse de 12 M€ par rapport à 2019 qui est l'impact du confinement et qui s'élève à 32,3 M€. Et puis, nous avons tout un ensemble de produits de cession pour 35,2 M€.

Pour les recettes fiscales, au moment de la DM (décision modificative) qui avait été votée en octobre 2020, les perspectives étaient beaucoup plus pessimistes que celles qui vous sont présentées, aujourd'hui. Nous avons une croissance de 1,6 M€ et une augmentation de 32 M€ de nos recettes fiscales, portée principalement par les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Sur les DMTO, un petit mot. Effectivement, en octobre les premiers chiffres que nous avons, étaient plutôt pessimistes et nous avons anticipé une baisse assez importante de l'ordre de 20 %. Il y a eu, effectivement, une inflexion négative des recettes au moment du premier confinement. C'est remonté un petit peu à la hausse au niveau de l'été, c'est redescendu sur le dernier trimestre et, en particulier, sur le dernier mois de l'année 2020, pour revenir à un niveau de 381 M€ cumulé, donc +10 M€ par rapport à ce qui avait été envisagé dans le BP (budget primitif).

Sur la CVAE, pareil, nous avons une augmentation de 23,2 M€. Il faut savoir que la CVAE n'est pas représentative de la situation sanitaire et économique puisque la CVAE est calculée à partir des résultats 2019 et 2018 des entreprises. Mais quoi qu'il en soit, nous avons, effectivement, une progression intéressante de nos recettes fiscales.

Concernant les évolutions des dotations de l'État, nous avons un léger tassement de 0,6 % de 3 M€ qui correspond, en fait, à une ponction permettant à l'État de financer d'autres enveloppes de péréquation horizontale. Je ne reviendrai pas, forcément, plus dans le détail, là-dessus.

Sur les dépenses de fonctionnement, toujours pareil, vous avez un histogramme qui présente à la fois tout le budget en gris et le budget principal en vert. Si l'on compare du CA 2019 au CA 2020, nous avons une augmentation de nos dépenses de fonctionnement de 3,1 % qui correspond à une augmentation de 74 M€. Comme vous le savez, la situation sanitaire a entraîné une crise sociale assez importante qui fait que nous avons eu une augmentation significative de nos dépenses à caractère social et, notamment, du RSA sur lequel je vais revenir tout de suite.

Le tableau qui va vous être présenté dans un instant montre, effectivement, comment se distinguent les différentes dépenses de fonctionnement. Sur les 40 M€ de dépenses sociales, je vais y revenir dans un instant. Un élément, quand même, sur les subventions et participations de l'ordre de 11 M€, il faut savoir que nous avons augmenté la subvention du SDMIS (service départemental-métropolitain d'incendie et de secours), pour 2 M€. La subvention du SDMIS est passée à 117,4 M€ et nous avons divers soutiens aux associations en lien avec la crise sanitaire, par exemple, 350 000 € pour le Musée des Confluences, 1 M€ pour les événements culturels, 650 000 € pour l'Office du tourisme. Au total, cela nous fait 8,4 M€. Je reviendrai tout à l'heure sur les achats de matériels et prestations à la fin de la présentation.

Et puis, sur les dépenses de personnel qui concernent la Métropole, nous avons 2,5 M€ de primes exceptionnelles qui sont liés à la crise sanitaire, 4,3 M€ qui sont liés au glissement vieillesse technicité et un effet noria et 2,1 M€ qui sont liés à l'effet en année pleine des mesures sociales qui ont été décidées en 2019, ceux qui étaient au précédent mandat, s'en souviennent. Nous avons 7,9 M€ pour la péréquation donc la contribution à divers fonds nationaux. Et enfin, sur d'autres charges avec 9,3 M€, il faut compter, dedans, 10 M€ qui sont liés au renouvellement de la DSP (délégation de service public) du réseau de chaleur Plateau Nord, à Rillieux.

Un mot, quand même, sur les dépenses sociales, maintenant, pour être un peu plus dans le détail. Vous avez sur le diagramme, la répartition des dépenses sociales avec l'allocation individuelle de solidarité, les frais de séjour et aides à la personne. Sur l'allocation individuelle de solidarité, qui progresse de 37 M€, vous avez donc le RSA qui progresse de 28,4 M€ qui passe à 238,7 M€ et qui correspond à une évolution significative du nombre de bénéficiaires d'environ 4 000 personnes, soit un total de 44 435 personnes fin d'année 2020. L'allocation personnelle d'autonomie (APA) augmente de 7 M€ et passe à 112 M€. La prestation de compensation du handicap progresse également de 2 M€ et passe à 54,7 M€. Et puis, vous avez des allocations compensatrices tierce personne qui passent à 8,3 M€. C'est un dispositif qui remplace un dispositif qui est supprimé, le dispositif de la PCH (prestation de compensation du handicap).

Concernant les frais de séjour et d'hébergement, ils progressent de 2 M€ et passent donc à 321,7 M€ et se répartissent en 153,1 M€ en faveur des personnes en situation de handicap pour 800 000 € et qui fait que l'on a un nombre de bénéficiaires assez stable de l'ordre de 3 290 personnes. La protection de l'enfance passe à 135,2 M€. C'est une augmentation de 3,1 M€ et aussi en faveur des personnes âgées, nous sommes à 33,4 M€.

Enfin, le dernier point important de ces aides sociales, ce sont des aides à la personne et aux dépenses qui progressent de 1 M€, soit de 3,2 %. Pour autant, les soutiens sont stables en matière d'insertion, 20 M€ et la protection de l'enfance représente 8,7 M€ contre 7,3 M€ en 2019.

Tout cela nous amène à l'autofinancement. La situation contribue, effectivement, à une diminution de 43 M€ entre 2019 et 2020. Pour ceux qui s'en souviennent, octobre 2020, lorsque nous avons pris en charge la Métropole, la situation était nettement moins favorable puisque nous escomptions des baisses beaucoup plus importantes, en

tout cas, pour 2020. Pour mémoire, sur le tout budget, nous partions sur 307 M€ et sur le budget principal, sur 241 M€. La situation actuelle est maîtrisée à 503 M€, pour le tout budget et 426 M€, pour le budget principal.

Un mot sur les dépenses d'investissement, nous sommes, à fin 2020, à 814,6 M€. Pour rappel, en juin 2020, la Métropole avait voté une aide aux entreprises de 105 M€, ce qui permet, effectivement, d'avoir un niveau d'investissement assez élevé sur l'année 2020, l'Exécutif actuel ayant pu redynamiser la commande publique de manière à soutenir l'économie locale.

Sur la dette totale, nous arrivons à 2,85 milliards d'euros. Idem, nous étions en octobre 2020 sur des perspectives à 2,128 milliards d'euros, ce qui fait que nous avons une progression limitée à 304 M€ entre 2019 et 2020 et notre capacité de désendettement qui était à trois ans et trois mois passe à quatre ans et un mois. En octobre, nous étions plutôt sur six ans et six mois, donc nous avons réussi à maintenir ce niveau de dette. Pour mémoire aussi, le taux moyen au 31 décembre 2020 de notre endettement est de 1,41 % au lieu de 1,71 %.

Je vais finir par un petit rappel sur les impacts financiers de la crise sanitaire qui apparaissent sur la diapositive qui vous est présentée. Je ne vais pas revenir sur les 105,7 M€ qui étaient un soutien au tissu économique. Vous avez les 16,3 M€ d'achats de fournitures, matériels et équipements de protection, protocole sanitaire renforcé, nettoyage dans les collèges, en particulier, qui ont impacté notre budget. 14,4 M€ de soutien aux divers services d'aide à domicile en faveur des personnes âgées et handicapées, ceux qui étaient aux responsabilités se souviennent de la grande situation de difficultés que nous avons rencontrées sur ce chapitre-là. 8,4 M€ de soutien aux ménages et au tissu associatif, les subventions qui ont été versées à différents comptes : des bourses de collégiens, des fonds impayés de loyers etc.

Quelques impacts financiers concernant, cette fois-ci, les pertes sur les recettes, nous avons 16,7 M€ de pertes de recettes. Tout à l'heure, j'ai évoqué l'impact sur le périphérique nord. Nous avons 1,2 M€ de pertes de recettes en matière de taxe de séjour, 1,3 M€ d'exonération de trois mois de loyer des locataires professionnels, c'est une décision qui avait été prise au mandat précédent. Des reports d'échéance au délégataire exploitation et centre des congrès que certains connaissent et qui a eu une activité quasi nulle suite à la crise sanitaire. Des pertes de recettes au niveau des collèges, demi-pension, participation et au niveau du Musée Lugdunum de 100 000 €, à noter, quand même, une participation de l'État à hauteur, seulement, de 2 M€, pour l'achat de masques.

Je terminerai, madame la Présidente, concernant l'impact 2021. Aujourd'hui, on reste, quand même, dans une situation incertaine sur la CVAE puisque nous ne connaissons pas encore l'impact économique sur 2019 et 2020. Et concernant l'atterrissage sur les DMTO, nous suivons cela avec beaucoup d'attention car nous n'avons pas encore de visibilité très claire de la situation actuelle. Voilà, madame la Présidente, pour le compte administratif 2020.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Je vous remercie. Quel a été l'avis de la commission ?

**M. le Vice-Président ARTIGNY** : Avis favorable de la commission.

**MME LA PRÉSIDENTE** : La Conférence des Présidents a retenu différents temps de parole pour les groupes. Nous commençons par la Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Merci, madame la Présidente, mes chers collègues, on ne peut que saluer ce compte administratif 2020 en pleine crise épidémique. Certains proclamaient, avec certitude, des rattrapages financiers, la majorité écologiste et de gauche serait des paniers percés. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Nous avons donc des marges de manœuvre et la situation économique de la collectivité est maîtrisée.

Quelques mots sur la situation nationale qui impacte, de fait, fortement la Métropole. On peut d'abord rappeler que nous ne sommes pas à l'abri d'une quatrième vague épidémique qui viendrait fracasser une hypothétique reprise économique. Pour autant, les prévisions économiques semblent bonnes pour le second semestre et pour 2022. Malgré tout, la politique des banques centrales ne pourra durer indéfiniment et nous sommes donc face à un deuxième risque, celui du relevé des taux d'intérêt qui pourrait avoir des conséquences désastreuses. Le troisième risque pour notre pays et pour la Métropole, le volume de faillites d'entreprises potentielles. Et là, les analystes nous annoncent entre 5 et 10 % de faillites. Enfin, l'inflation est à surveiller mais je fais partie de ceux qui pensent que cela ne sera pas durable. Avant la crise Covid, nous étions presque entrés en déflation, je ne crois donc pas à une inflation importante et sur une durée longue mais plutôt une inflation en réaction à la crise Covid et à la reprise simultanée de l'économie dans tous les pays.

Je persiste à penser qu'il faut être vigilant en matière de dépenses publiques tout en maintenant un fort niveau de dépenses pour permettre une relance écologique et sociale sur le territoire. Vous avez tout le soutien du Groupe Métropole en commun, madame la Présidente, sur la gestion financière de notre collectivité. Je vous remercie.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Je vous remercie. Cinq minutes ont été demandées par le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Madame la Présidente, chers collègues, ce compte administratif confirme, à la fois, l'ampleur de la crise que nous avons connue, mais aussi les capacités de notre collectivité à y faire face et, enfin, l'urgence d'une rupture avec les politiques économiques et sociales dominantes de ces dernières années.

L'impact de la crise est évalué à plus de 160 M€ (145 M€ d'augmentation de dépenses et 16 M€ de perte de recettes), sans compter la hausse des dépenses de RSA, dont une part est liée à l'impact économique de la crise sanitaire, et ce n'est pas fini avec le décalage des bases de fiscalité dont la baisse en 2020 aura un effet sur nos recettes 2021. Cependant, ce compte administratif confirme aussi que la crise est inégale, comme toujours, car les recettes de DMTO sont encore en hausse, ce qui confirme les données sur la hausse de l'immobilier avec, à la fois, une hausse des prix qui continue cette année et une reprise de l'activité très rapide dès 2020, ce qui a conduit au total à une hausse qui se poursuit en 2021.

On peut d'ailleurs noter que ce compte administratif est meilleur que les prévisions faites au moment du vote du budget, avec des recettes en moins forte baisse et un résultat nettement supérieur permettant de maintenir un autofinancement significatif. Cela confirme que, s'il y a beaucoup de victimes de la crise, notamment, chez les précaires du commerce, de la distribution, des services, avec comme résultat une très forte hausse de la pauvreté, il y a aussi des gagnants du côté des couches aisées qui ont épargné plus et donc pu investir, justement, dans l'immobilier ou dans les actions ; cela produit ce qui n'est une contradiction que pour les idéalistes. Nous avons vécu une année catastrophique sur fond de crise sanitaire et économique, mais c'est une année où les milliardaires font la fête, où les dividendes coulent à flot, où la bourse bat ses records. Cet argent-là n'est rentré ni dans les caisses de l'État ni dans les caisses des collectivités territoriales.

Je me rappelle encore l'exclamation de Gérard Collomb, justifiant la rigueur, en s'exclamant : "vous vous rendez compte, 2 000 milliards de dettes !". Je ne sais pas ce qu'il dit sur le niveau de dette actuel, bien supérieur. J'aurais pu citer n'importe quel parlementaire de droite, du centre et, malheureusement, de la gauche gouvernementale. À l'époque, vous n'aviez, tous, qu'une obsession : la dette, la rigueur. Il n'y avait plus d'argent, disiez-vous. Évidemment, aucun commentateur ne rappelle les critiques de l'époque de ces politiques qu'on dit libérales pour dire qu'elles reposent sur la liberté totale du capital et la contrainte totale sur le travail. Oui, les communistes avaient raison. Et vous voyez avec stupeur le Président des USA proposer de taxer les hauts revenus, d'augmenter la fiscalité des entreprises, ce que vous refusiez il y a peu. Nous ne sommes pas naïfs : sa proposition d'imposition des entreprises sur le lieu d'activité a, pour principal objectif, de remonter l'assiette fiscale aux USA et donc de la baisser ailleurs, y compris en Europe. Bercy, comme les multinationales françaises, fait ses calculs avec inquiétude.

Nos collectivités (Métropole et communes) ont fait face avec leur personnel que nous saluons, tous ceux qui interviennent dans les écoles, les collèges, dans les crèches, les EHPAD, dans les rues, dans l'espace public et nous partageons la colère de ceux qui constatent que ces personnels sont, finalement, remerciés avec la loi du Gouvernement des 1 607 heures.

Oui, notre collectivité comme d'autres et, notamment nos communes, a assumé un rôle social et solidaire essentiel avec la couverture pour les plus démunis, l'augmentation du RSA, des aides sociales exceptionnelles comme l'aide aux dépenses de logement, des aides économiques aux artisans, aux restaurateurs, au monde de la culture. Nous avons aussi organisé une réponse sanitaire avec des aides exceptionnelles, notamment, pour la protection et les masques et aujourd'hui encore avec la vaccination.

Voilà le bilan contrasté de cette année 2020 qui met au premier plan de nos préoccupations l'urgence de repenser notre modèle économique et social. Il faut sortir du désengagement de l'État, de ses missions sociales et territoriales et les reconstruire avec des plans nationaux garantissant les droits de tous, partout, tout en les organisant avec des collectivités locales ayant retrouvé une réelle autonomie fiscale.

Il faut sortir de l'injustice fiscale qui protège les plus riches et écrase tous les autres. La fiscalité est indispensable pour permettre des politiques publiques, y compris en faveur du développement économique. Elle doit reposer d'abord sur la fiscalité des entreprises car c'est le seul lieu de production de richesse. Puis, sur une fiscalité progressive sur les revenus, seule fiscalité juste qui fait contribuer chacun selon ses capacités, à l'opposé des *flat tax* et autres fiscalités sur la consommation et, enfin, par une fiscalité sur le patrimoine qui évite les situations à la Jeff Bezos, l'homme le plus riche du monde, mais qui ne déclare aucun revenu, donc ne paie pas d'impôt.

Vous me direz qu'il s'agit là de politique nationale et non pas métropolitaine. Certes, mais cela doit nous inspirer sur notre politique fiscale et la nécessaire augmentation de la contribution des entreprises aux politiques métropolitaines qui font le cadre de vie qu'elles viennent justement chercher. Nous avons demandé un groupe de travail sur la prospective budgétaire du mandat pour évaluer notre capacité à mieux prendre en compte des besoins urgents dans notre PPI (programmation pluriannuelle des investissements), notamment sur les collèges. Cela suppose aussi de préparer des décisions sur le niveau de CFE (cotisation foncière des entreprises), sur les modalités nous permettant de prendre en compte qu'il y a dans la crise des perdants, certes, mais aussi des

gagnants. La fiscalité doit nous permettre d'aller chercher les recettes là où elles sont, pour permettre à notre collectivité de faire face aux besoins. Je vous remercie.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Merci. Un temps de parole de 10 minutes a été demandé par le groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Merci beaucoup. Le compte administratif de l'année 2020, année de transition entre l'équipe ancienne et le présent Exécutif métropolitain, reflète l'impact qu'a pu avoir le Covid sur les finances de notre Métropole. Il se traduit bien évidemment par une augmentation forte des charges qui, au total, entre les achats d'équipements, de protections individuelles, l'aide apportée au tissu économique associatif, le soutien aux services à domicile en faveur des personnes âgées et handicapées, la prime exceptionnelle accordée aux agents métropolitains, se monte à 146,8 M€, ce à quoi il faut rajouter une progression du nombre de personnes au RSA qui fait augmenter l'allocation de plus 28,4 M€. Parallèlement, la Métropole connaît une perte de recettes de 16,7 M€ que monsieur le Vice-Président a détaillée tout à l'heure.

Tout ceci se traduit, bien sûr, par une baisse brutale de l'autofinancement de 39,8 M€ au budget principal, de 42,9 M€ pour la totalité des budgets avec, pour conséquence, une progression de la dette qui passe de 1,781 milliard en 2019 à 2,85 milliards en 2020, soit une augmentation de 304 M€, avec une capacité de désendettement qui était à trois ans et trois mois et atteint, à fin 2020, quatre ans et un mois.

Ce compte administratif montre à quel point les finances d'une collectivité comme la Métropole de Lyon peuvent se dégrader rapidement sous l'effet d'un choc extérieur. En 2020, c'était le Covid, mais dans le mandat précédent, nous en avons connu un tout aussi violent avec la baisse des dotations d'État.

La première leçon que l'on peut donc tirer, et j'aurai l'occasion d'en reparler, est qu'il faut d'abord une grande prudence dans la gestion d'une collectivité, monsieur Millet, parce que l'on ne saurait prédire ce que sera l'avenir. Et que si l'on est au maximum de ses capacités financières avec un autofinancement réduit, avec un endettement que l'on ne craint pas d'augmenter, alors on s'expose à de grands risques. Avec la crise Covid, on s'aperçoit, en effet, combien il était heureux que les finances de la Métropole aient été extrêmement saines parce que si tel n'avait pas été le cas, nous serions dans une toute autre situation aujourd'hui.

Le deuxième facteur que je voudrais mettre en évidence, c'est la composition de nos recettes. Et tout à l'heure, monsieur le Vice-Président a annoncé que les produits fiscaux représentaient à peu près les deux tiers aujourd'hui de nos recettes. Quels sont ces produits ? C'est d'abord 564,7 M€ pour les recettes fiscales provenant des entreprises, soit 30 % de nos recettes globales. Je ne conseillerai donc pas, pour l'avenir, d'envoyer monsieur Millet faire un catéchisme marxiste à l'ensemble des entrepreneurs de l'agglomération parce que nous risquerions d'avoir des déboires dans l'avenir avec, par exemple, on le voit, une augmentation de 23,2 M de la CVAE, mais évidemment assise sur les années 2018, 2019. Donc, on risque d'avoir des difficultés dans l'avenir. Avec des DMTO assis sur l'activité immobilière qui se sont élevés à 381 M€, soit 10,6 M€ supplémentaires, alors même que l'on aurait pu penser qu'avec la crise, ils auraient été en forte baisse. C'est dire la robustesse de l'économie lyonnaise telle qu'elle a pu s'établir au cours des dernières années.

Alors, peut-être faut-il y prêter attention et s'épargner les propos imprudents sur les politiques à mener en matière de développement économique. Un certain nombre de membres de cette majorité, pas tous, je l'espère, ont dénoncé dans la campagne des municipales, l'obsession de la précédente majorité à mettre en avant la nécessaire croissance économique de notre agglomération afin de faire naître de nouvelles entreprises, en attirer d'autres et, en particulier, des entreprises étrangères. C'est évidemment là une erreur. Car quand on voit que cette économie représente la majorité de nos ressources budgétaires, on comprend que dans les trois mandats précédents, une de nos préoccupations majeures ait été de rendre toujours plus forte l'économie de l'agglomération lyonnaise.

Avant le Covid, ce sont 30 000 entreprises qui se créaient chaque année, plus de 100 nouvelles qui s'implantaient. C'est que cette dynamique, qui produit de la richesse fiscale pour notre agglomération, la produit pour l'ensemble des habitants de notre agglomération et même, je dirais, de l'aire urbaine métropolitaine car depuis quelques années, la progression a été fulgurante. Nous parlions hier du tertiaire. Je vais vous donner deux chiffres. En 2014, le nombre de mètres carrés placés, on en a parlé hier, était de 242 000 m<sup>2</sup>. Il a atteint, en 2019, 440 000 m<sup>2</sup>, évidemment que cela donne une force extraordinaire et j'ai toujours dit que la coopération entre le public et le privé était l'élément de la dynamique de Lyon, qu'il y avait un effet levier extrêmement fort et que lorsque la collectivité publique investissait 1 €, elle devait faire en sorte d'avoir 6 € ou 7 € du privé parce que c'est comme cela que l'on construit une agglomération.

Pour vous donner quelques chiffres sur les mètres carrés construits, dont on parlait hier et que madame Vessiller, je ne fais pas de lapsus, cette fois-ci, veut réduire, ils ont représenté, pour 2019, 2,5 milliards d'euros d'investissements. Quand on sait que vous voulez atteindre les 3,5 milliards d'euros, mais dans tout le mandat, alors que là c'est par an, on voit bien que si l'on veut construire cette agglomération, si on veut la faire aller de l'avant, c'est effectivement dans un dialogue entre le public et le privé qu'il faut se diriger. Certains qui sont moins portés à la croissance économique, pour ne pas dire à la tête de la décroissance, trouveront, sans doute, ces

chiffres énormes. Et il est vrai, mais c'est une satisfaction pour moi, qu'en 2019, Lyon est passée devant des villes comme Barcelone, Manchester, Amsterdam et juste derrière Francfort ou Milan, des villes qui, lorsque je suis arrivé, en 2001, à la présidence de la Communauté urbaine, me faisaient totalement rêver.

Est-ce que, comme on le disait hier, dans cette construction tertiaire, y a-t-il une vampirisation par, par exemple, la Part-Dieu ? Celle-ci ne représente que 18 % du marché, quand Gerland, c'est 21 % ; Vaise, 11 % ; Villeurbanne, Tonkin, Carré de Soie, 10 % ; le Grand Lyon nord-ouest, 8 %, le Grand est, 7 %. On voit donc que nous avons toujours cherché un développement multipolaire et qu'il n'y a pas un endroit où l'on concentrerait toutes les entreprises. Alors, on me dira que c'est le passé, la donne a changé et, demain, avec le télétravail, on aura moins besoin de bureaux. Je n'en suis pas si sûr. Et nous pouvons, si vous voulez, nous donner rendez-vous dans deux ans, avec la reprise qui va exister en Europe et l'on verra, peut-être, que le télétravail n'est sans doute pas la formule adéquate pour toutes les entreprises et on ressentira le besoin de se rencontrer à nouveau. D'ailleurs, si vous regardez le niveau de la circulation dans Lyon depuis trois semaines, on voit qu'un certain nombre de gens ont cessé le télétravail et sont revenus à leur bureau. Hélas, ils y reviennent souvent en voiture ! Et comme aujourd'hui tout est bouché, les bouchons deviennent, chaque jour, un peu plus importants.

Je viens de parler des mètres carrés placés en matière tertiaire. Mais à ces chiffres, il faut rajouter ceux de l'immobilier industriel ou logistique. Et au moment où se dessinent des tendances à la relocalisation, Lyon doit pouvoir se développer aussi dans ces domaines pour conserver la place qu'elle a, aujourd'hui, c'est-à-dire, celle de premier pôle industriel en France.

Un deuxième facteur important pour ce qui est de nos budgets, c'est la dynamique du marché immobilier. Monsieur le Vice-Président a signalé que les DMTO représentent 10 % de nos recettes de fonctionnement et que, même pendant la crise, cela a bien fonctionné. Donc, attention de ne pas démolir le marché immobilier car, s'il décrochait dans notre agglomération, alors nous perdriions l'une de nos ressources financières importantes.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Monsieur Collomb, merci de tendre vers votre conclusion.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Je tends vers ma conclusion. Alors bien évidemment, il faut faire en sorte que nous puissions continuer à construire, c'est un des points de votre programme. Je rappelle que, depuis 2001, si on veut avoir des éléments de comparaison, on a construit 9 000 logements par an dans l'agglomération, 10 000 même entre 2014 et 2017. Il y avait dans la même période 4 000 logements sociaux et ensuite, du fait des tergiversations sur le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat), de refus de construction, effectivement, ces chiffres ont baissé et on en est aujourd'hui, par exemple, sur les logements sociaux, à 3 100.

Si vous voulez atteindre votre programme, il va, de nouveau, falloir des Présidents et des Maires constructeurs. On daubait hier, je crois qu'il va falloir se remettre à ramer si vous voulez faire en sorte qu'il y ait davantage de logements dans l'agglomération et, en particulier, de logements sociaux, mais cela nécessite aussi un équilibre entre logement social et logement privé, l'accession à la propriété, logement intermédiaire, de manière à avoir une vraie mixité de la ville, ce qui conduit toujours à pouvoir construire une ville apaisée. Merci à vous.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Merci. Nous passons aux dix minutes de temps de parole du groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller GALLIANO** : Madame la Présidente, mes chers collègues, bonjour. Le compte administratif 2020 reflète les résultats de la précédente équipe métropolitaine au titre du premier semestre et ceux de la nouvelle équipe, au titre du second semestre. Dans ce contexte, les principaux éléments suivants peuvent être signalés au niveau financier.

Concernant l'autofinancement brut, alors qu'il a fortement augmenté sur la précédente mandature et, tout particulièrement, sur la seconde partie du mandat 2020, il constitue une rupture puisque cet autofinancement a diminué de plus de 40 M€ entre 2019 et 2020.

Concernant les dépenses d'investissement, il est important de signaler la très forte augmentation de la réalisation à compter de 2018, passage de 417 M€ en 2017 à 579 M€ en 2018, qui s'est poursuivie en 2019 (661 M€) et en 2020 (815 M€). Cet excellent niveau de réalisation en 2020 est dû pour plus de 100 M€ par le règlement des aides exceptionnelles aux entreprises dans le cadre du soutien à l'économie initié lors de la dernière mandature dans le contexte de la crise sanitaire et de la crise économique liée. Mais, cet effort est dû, aussi, à une forte mise en œuvre de la PPI votée par l'ancien Exécutif et c'est l'occasion de remercier les équipes et les agents de la Métropole qui ont fourni des efforts sans précédent.

Concernant l'endettement, alors que la seconde partie du mandat précédent se caractérise par une diminution sensible de l'encours (2 189 M€ en 2017, 1 280 M€ en 2018, 1 780 M€ en 2019), l'année 2020 marque une rupture très sensible de tendance avec une augmentation de l'endettement de plus de 17 % (300 M€), pour atteindre 2 085 M€ fin 2020. C'est bien sûr l'effet Covid, mais aussi vos premières décisions qui impactent cet endettement.

Si cette évolution n'a que peu d'impact à ce stade sur la capacité de désendettement de la collectivité qui passe, comme cela a été évoqué, de trois ans et trois mois fin 2019 à quatre ans et un mois fin 2020, elle marque cependant un changement de tendance par rapport au mandat précédent.

En synthèse, si les grands équilibres financiers demeurent solides fin 2020, les tendances sont à surveiller. Ainsi, la baisse de l'autofinancement brute de 40 M€ ainsi que l'augmentation de l'endettement de 300 M€ met en évidence cette fameuse rupture entre 2019 et 2020. En effet, alors que l'héritage laissé en fin de dernière mandature laissait une excellente situation financière, ces deux évolutions concernant l'autofinancement et l'endettement doivent inciter à la prudence sur la dégradation financière possible de la collectivité dans les prochaines années.

Deux questions sont devant vous : quelle capacité avez-vous à encaisser des recettes fiscales, fruit du dynamisme économique et de l'attractivité à la hauteur des enjeux de nos futurs investissements et des frais de fonctionnement, alors que vos premières décisions envoient des signes négatifs aux entreprises pourvoyeuses d'emplois et de richesses ? Le futur PLU-H, vos attermolements sur le devenir de l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise) par exemple, ne sont pas là pour nous rassurer. Attention à ne pas vous retrouver dans une impasse avec une incapacité à financer vos ambitions sociales et écologiques, au risque soit de placer la Métropole dans une situation financière très difficile, soit de ne pas tenir vos promesses. Merci de votre attention.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Je vous remercie. Un temps de parole a été demandé par le groupe Synergies Métropole.

**M. le Conseiller VINCENT** : Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, mesdames et messieurs, vous nous soumettez aujourd'hui le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2020. Bien entendu, l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, qui n'a pas été sans conséquence sur les dépenses de notre collectivité. Ce compte administratif, vous en êtes responsables à 50/50, si je puis dire, avec le précédent Exécutif, puisque 2020 a été une année électorale, une année de transition. Dans un an, nous pourrions juger un compte administratif 2021 dont vous serez les seuls responsables.

En quelques minutes, je ne saurais être exhaustif, mais ce compte administratif 2020 appelle néanmoins quelques remarques et observations, quelques alertes aussi de la part de notre groupe Synergies.

En dépenses, d'abord, on constate un volume global de dépenses de fonctionnement en baisse de 36 M€, avec notamment une forte baisse des charges à caractère général, tandis que les dépenses à caractère social continuent d'augmenter massivement (+ 40 M€), en grande partie en raison de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA qui conduit les dépenses relatives à cette allocation à progresser de 28,6 M€ entre 2019 et 2020. Or, ces dépenses sont incompressibles, ce qui est un atout lorsque l'on considère qu'il s'agit d'un filet de sécurité pour nos concitoyens, un défaut sur le strict plan budgétaire si l'on considère la baisse constante des dotations de l'État qui se dépose sur les collectivités. Par ailleurs, eu égard à la crise actuelle, à l'augmentation de la précarité et de la pauvreté, au vieillissement de la population avec les enjeux en matière d'autonomie, les dépenses à caractère social devraient continuer à progresser.

Sur le RSA, on voit fleurir des initiatives et des expérimentations pour sa recentralisation au regard de son coût élevé pour les départements. Sur la Métropole, nous avons la chance d'avoir une collectivité aux compétences plus larges, avec des recettes plus dynamiques que le département, ce qui nous permet d'assurer pleinement cette compétence sociale. Ceci étant, un effort est à faire aussi pour mieux insérer les titulaires du RSA par une formation davantage accélérée, même si la compétence de la formation n'est pas à la Métropole, car on sait qu'il y a des demandes importantes dans certains secteurs, type le BTP (bâtiments, travaux publics), l'hôtellerie, où l'on a besoin de salariés.

Ceci étant dit, les dotations de l'État, en particulier la dotation globale de fonctionnement, sont en baisse continue, ce qui interroge au niveau des compétences et des responsabilités toujours plus vastes exercées par nos collectivités locales et dont le coût de prise en charge n'est que rarement entièrement compensé par l'État.

Sur ce volet des dépenses, nous nous interrogeons sur certaines charges à venir, notamment celle de la transition de la délégation de service public à la régie pôle eau. Lors du passage en DSP, le coût avait été estimé à près de 8 M€. Cette nouvelle transition devrait conduire, comme l'a affirmé madame la Vice-Présidente, à une dépense équivalente qu'il faudra amortir sur plusieurs années. Est-ce que cette charge sera payée par l'utilisateur et intégrée au prix de l'eau ? Ou bien sera-t-elle prise en charge sur le budget métropolitain ?

Côté recettes, nous bénéficions du dynamisme des bases d'imposition. C'est le cas en particulier sur la fiscalité locale directe, avec une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, en hausse de 23 M€, soit +7,8 %. Mais c'est aussi le cas de la fiscalité locale indirecte, notamment avec les droits de mutation à titre onéreux qui progressent de plus de 2,9 %. Si les bases d'imposition de ces taxes et cotisations sont dynamiques, c'est parce que notre territoire est dynamique et qu'il est attractif.

Or, si l'on se fie à votre manque de volonté et d'ambition en matière de développement économique, aux conséquences de vos décisions urbanistiques sur la construction et le BTP, il est à craindre que vous ne cassiez la machine et que, demain, nos recettes fiscales assises sur ce développement économique et la vitalité de nos entreprises stagnent ou baissent. Sans recettes fiscales, vous ne seriez pourtant pas en mesure de financer les projets métropolitains, notamment d'engager l'entièreté de la PPI, voire de l'amplifier car des investissements essentiels à la vie de notre territoire reste à engager, par exemple, sur nos infrastructures et nos ouvrages d'art, en particulier nos ponts et passerelles, nous l'avons souvent évoqué, mais aussi sur le diffuseur de Quincieux, au sujet duquel il semblerait que vous soyez en phase de désengager.

Pour maintenir notre dynamisme économique et les recettes fiscales qui en découlent, il conviendrait d'avoir une politique offensive en matière de pôles entrepreneuriaux, de villages d'entreprises, de zones d'activités artisanales, pour offrir des espaces adaptés à l'implantation d'activités économiques et d'emplois non délocalisables. Surtout que ces recettes fiscales contribueront aussi à un budget sain qui ne soit pas trop grevé par l'endettement et qui permet un bon niveau d'autofinancement. L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 1,877 milliard d'euros, en augmentation de plus de 250 M€ par rapport à 2019. Et la capacité de désendettement, vous l'avez dit, passe à quatre ans et quatre mois, alors qu'elle était de trois ans et quatre mois fin 2019. Cela reste raisonnable, mais attention à la part des taux variables avec l'inflation, des taux d'intérêt qui se profilent. La santé financière de la Métropole pourrait rapidement se dégrader, ce qui vous conduirait à réduire la voilure des investissements et à engager une spirale décroissante subie et non voulue, telle que celle que prônent certains membres de votre majorité.

Si nous voulons maintenir un bon niveau d'investissement, et comme je le demandais déjà en janvier lors des débats sur le budget 2021, sur qui, in fine, va reposer l'effort ? Au regard de l'augmentation massive des dépenses de fonctionnement, au regard aussi de la récession économique qui guette dès que la perfusion de l'argent public sera réduite, et qui va affaiblir nos bases d'imposition au regard de l'augmentation des taux d'intérêt qui finira par arriver, on voit mal comment la solution de l'emprunt massif serait viable sur le long terme. Il vous reste les taux de fiscalité. Je crois qu'il serait sain, pour la clarté de nos débats, que vous nous fassiez part d'une forme de prospective financière détaillée sur le mandat en matière de volume budgétaire, en recettes et en dépenses, d'endettement et de fiscalité.

Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui sur ce compte administratif. Je vous remercie de votre attention. Et le groupe Synergies s'abstiendra. Je vous remercie.

**MME LA PRÉSIDENTE :** Merci monsieur Vincent. Nous passons au temps de parole du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Conseiller GOMEZ :** Merci. Madame la Présidente. Chers collègues, je ne reviendrai pas pour les élus socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés sur l'ensemble des données présentées avec clarté par le Vice-Président aux finances, nous y adhérons et nous approuverons naturellement ce compte administratif 2020. Cette intervention se focalisera sur quelques points que nous souhaitons mettre en exergue.

Tout d'abord, cela ne surprendra personne, les finances de la Métropole de Lyon connaissent cette année, comme celles de toutes les collectivités, un effet ciseau important à cause de la crise sanitaire et des mesures de confinement et d'accompagnement, à la fois moins de recettes et plus de dépenses. C'est notamment visible pour notre collectivité au niveau des dépenses de fonctionnement qui grimpent de 74 M€. Plus de la moitié de cette hausse (40 M€) est imputable à une augmentation des dépenses sociales à travers l'ensemble de nos politiques, toutes sont concernées par ces hausses. Il y a donc un sujet structurel qui doit nous alerter collectivement car on le retrouve dans notre Métropole, comme on le voit sur l'ensemble des départements, c'est la hausse mécanique et inéluctable, semble-t-il, de certaines dépenses comme l'indemnisation et l'accompagnement des allocataires du RSA ou la prise en charge des MNA (mineurs non accompagnés). C'est collectivement et nationalement que nous devons nous interroger sur la prise en charge par les collectivités de ces dépenses induites par une décentralisation de la compétence nationale.

À côté de cette tendance, il y a un effet conjoncturel avec les mesures prises par les deux Exécutifs qui se sont succédé en 2020, pour 150 M€, pour limiter les effets de la pandémie et accompagner les Grands Lyonnais qui ont été impactés directement ou indirectement par ces effets. Je soulignerais en la matière, tous les salariés de la première ligne, tous les premiers de cordée, infirmiers et infirmières, hôtes de caisse, aides à la personne, agents du service public, agents de sécurité, livreurs, toutes celles et tous ceux qui sont allés tous les jours travailler pour nous aider à tenir le choc du confinement et des mesures de freinage. Celles et ceux qui nous ont permis de faire cohésion et nation, qui sont aussi celles et ceux qui subissent les premiers effets de la crise économique, qui est le corollaire de la crise sanitaire et qu'il a fallu, et c'est bien le minimum qu'on leur doit, accompagner aussi socialement dans les difficultés.

Dans ce contexte dégradé partout en France, en Navarre et partout ailleurs, quelques points locaux positifs sont à souligner. Notons d'abord une hausse de 10 M€ de la DMTO qui a atteint un niveau élevé à 381 M€, après un début d'année difficile, et on le comprend bien compte tenu du contexte, la fin de l'année 2020 est marquée par un

phénomène qui n'est pas simplement de rattrapage. La CVAE augmente, elle, de 25 M€ à 319 M€, sans hausse des taux. Le dynamisme de ces deux fiscalités, à taux constant, redisons-le, permet une hausse des recettes de fonctionnement de 31 M€.

Sans faire de catéchisme marxiste, il y a là, il me semble, de quoi rassurer et contredire les collapsologues libéraux pour qui point de salut hors de l'ultra-libéralisme et du laisser-faire. On peut porter des choix forts en termes d'investissement et d'accompagnement du développement urbain sans faire fuir les promoteurs et les investisseurs privés. La Métropole de Lyon demeure un territoire dynamique qui attire et continuera à attirer autour d'un projet de développement repensé pour s'inscrire dans les exigences de transition sociale et environnementale de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Sur la dette, ensuite, là encore, des inquiétudes fortes étaient portées, que l'on peut comprendre dans une société que l'on éduque depuis des années dans l'angoisse de la dette. Nous n'avons pas peur de la dette si elle est socialement et socialement juste et si elle est budgétairement supportable par les collectivités sans avoir à augmenter la tension fiscale sur les foyers populaires. Elle est alors un outil au service du mieux des habitants. Une collectivité n'a pas vocation à faire des bénéfices, mais elle a obligation à développer les équipements publics, des politiques publiques de développement économique et d'accompagnement social qui répondent aux besoins des habitants. Avec 2 milliards d'euros d'encours de dette, la situation de la Métropole se dégrade légèrement, mais cela s'explique largement par le contexte : les recettes d'investissement en léger recul en raison du contexte, et si l'autofinancement se dégrade légèrement, il est encore à un très bon niveau à 503 M€, contre 546 M€ en 2019. C'est en grande partie par les 150 M€ d'aide exceptionnelle en réponse à la crise sanitaire qu'il y a cette dégradation.

Nous sommes donc très loin de l'effondrement que certains craignaient ou espéraient, comme le démontre l'encours de la dette avec seulement 4,1 ans de désendettement, contre 3,4 ans en 2019. La situation financière de notre Métropole est très bonne. Nous investissons pour améliorer le bien-être des Grand Lyonnais sans faire peser sur eux, demain, le risque d'une dette incontrôlée. Nous investissons et réalisons alors que les dépenses opérationnelles passent de 599 M€ au CA 2019 à 743 M€ au CA 2020. Elles sont de plus à un niveau très élevé des réalisations, avec un taux de réalisations de plus de 99 %. Mais il faut aussi reconnaître que cet excellent taux de réalisation est aussi favorisé par les restes à réaliser des opérations initiales du précédent mandat.

Voici en quelques mots, madame la Présidente, chers collègues, notre analyse à travers quelques mots clés du compte administratif 2020 de la Métropole. Un compte administratif qui montre une Métropole qui résiste à la crise sanitaire et à son effet de ciseau sur les dépenses et les recettes, une Métropole qui investit dans la transition sociale et écologique, une Métropole qui investit dans le mieux-vivre et le mieux-être des Grand Lyonnais, une Métropole qui s'engage dans le monde d'après.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Je vous remercie. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, pour cinq minutes.

**M. le Conseiller LASSAGNE** : Merci. Madame la Vice-Présidente, chers collègues, la présentation du compte administratif confirme plusieurs de nos craintes déjà exprimées lors du débat d'orientations budgétaires et lors de la présentation du budget.

La puissance publique, État, régions, collectivités locales sont massivement intervenues afin d'amortir l'extrême violence de la crise sanitaire. Nous pensons que ces politiques étaient nécessaires afin d'éviter un effondrement massif de l'activité économique, un décrochage du pouvoir d'achat pour de nombreux Français et une explosion du chômage. Logiquement, comme l'a indiqué le Vice-Président, nous en lisons les impacts dans les comptes de notre collectivité : une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que l'augmentation des recettes et mécaniquement une capacité de désendettement qui se dégrade. Notons que, malheureusement, l'impact de la crise sanitaire sur les recettes est à venir.

Toutefois, face à cet effet ciseaux, il est essentiel de ne pas aggraver la situation avec des orientations ou des postures politiques qui auraient des effets déflationnistes sur l'activité du tissu économique de notre territoire. Nous pensons particulièrement au secteur du tourisme et à ces nombreux acteurs du commerce et de l'immobilier. Le dynamisme des recettes fiscales issues de ces activités est essentiel pour préserver les capacités d'action de la collectivité. Il n'y aura pas de politique en faveur de la baisse de notre empreinte environnementale ou d'action sociale ambitieuse sans création de richesses. Bien entendu, la facilité de la dette est attrayante, mais elle mène à l'impasse. Plus la dette est importante, plus elle est sensible aux fluctuations des marchés et aux soubresauts de l'économie mondiale. D'ailleurs, quelle cohérence y'a-t-il à développer notre autonomie alimentaire, comme cela a été présenté en début de séance hier, et, dans le même temps, à perdre notre indépendance budgétaire ?

En ce milieu de l'année, nous craignons que vous engagiez les finances de la Métropole dans un effet boule de neige où la dette grossira de manière autonome par un double mécanisme, celui d'un manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement maintes fois dénoncé dans cette assemblée par notre groupe, d'une part, et par celui d'un dynamisme économique freiné, voire entravé, d'autre part.

Enfin, soyez sans illusion, les dettes se refinancent, se gèrent et s'étalent dans le temps, mais elles se paient toujours, avant comme après le Covid. Manifestement, la nouvelle gouvernance métropolitaine n'a pas mesuré ce risque qui pèse sur notre collectivité, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre le compte administratif. Merci.

**MME LA PRÉSIDENTE** : C'est bien noté. Enfin, nous terminons avec la prise de parole du groupe Les Écologistes.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Madame la Présidente, merci. Nous sommes amenés, mes chers collègues, à voter aujourd'hui le compte administratif. C'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée qui a été significative en plusieurs points, à la fois marquée par la crise sanitaire, vous l'avez tous évoqué, doublée d'une crise économique et sociale, mais également marquée par le renouvellement des membres de cette institution en juillet dernier. En parlant de renouvellement, je vois que je suis la seule femme, d'ailleurs, à m'exprimer sur le compte administratif 2020. Je vous saurais gré de faire un effort là-dessus, sur les sujets financiers, notamment pour le prochain compte administratif 2021. Je vous remercie d'avance.

En premier lieu et au vu du contexte, il est important de souligner le fait que les indicateurs apparaissent moins dégradés que ce que l'on avait pu penser au moment de la décision modificative en octobre. Les recettes sont en légère hausse (+20 %), notamment du fait des recettes fiscales, le marché immobilier ayant mieux résisté que prévu, la chute des droits de mutation que certains avaient prédite à notre arrivée n'a finalement pas eu lieu. On peut même considérer que les investisseurs ont conservé leur confiance dans le développement de la Métropole, loin de la catastrophe annoncée.

Pour autant, nous sommes d'accord, il faut être prudent. Nous ne pouvons pas connaître les impacts de la crise sur la cotisation, sur la valeur ajoutée des entreprises, qui n'est pas encore impactée puisqu'elle porte sur le chiffre d'affaires 2019. Malgré l'augmentation de nos dépenses, l'autofinancement reste bon, à 503 M€. Les indicateurs sont d'ailleurs souvent plutôt meilleurs qu'en 2015, 2016 et 2017, qu'il s'agisse de la capacité de désendettement, de l'encours de la dette, cela a été évoqué, ou encore de l'autofinancement. L'arrivée d'un nouvel Exécutif n'a donc pas entraîné un dérapage incontrôlé de la dette annoncé telle une prophétie d'apocalypse par l'opposition il y a quelques mois.

Pour rester sérieux, ce qui est notable dans ce compte administratif, c'est surtout l'engagement de la Métropole dans les réponses qu'elle a apportées à la crise sanitaire, sociale et économique. Au-delà des 100 M€ votés en juin pour soutenir les entreprises locales, le nouvel Exécutif a soutenu la commande publique avec un bon niveau d'investissements opérationnels pour aider, cela avait été évoqué aussi, et dynamiser l'économie de notre territoire. Nous atteignons finalement sur l'année, une fois déduction faite des 100 M€ d'aides économiques passées en section d'investissement, un niveau de crédits de paiement de près de 714 M€, soit un niveau jamais atteint. Dès notre arrivée, nous avons poursuivi cet effort de soutien au secteur économique en proposant l'exonération de loyer au profit des commerçants locataires de la Métropole, l'accompagnement des commerçants dans la numérisation de leurs activités, le soutien aux associations de commerçants, avec notamment le management de centre-ville, le soutien à des structures d'accompagnement des acteurs entreprise culturelle.

Sur le plan social aussi, et surtout, les mesures prises ont rappelé combien notre collectivité jouait un rôle d'amortisseur, de filet de sécurité contre la crise sociale qui menace. On le voit avec le RSA, qui compte désormais 4 000 bénéficiaires supplémentaires. On peut, tout d'abord, noter l'effort de la Métropole pour maintenir les MDM (Maisons de la Métropole) ouvertes, pour garantir la continuité du service public, avec, bien entendu, la prise en charge des coûts de fournitures, de matériels et équipements de protection contre la Covid. Notre volonté a été de mobiliser tous les outils dont nous disposons pour répondre à l'urgence sociale, avec, notamment, un plan de soutien exceptionnel aux établissements et services sociaux et médico-sociaux pour compenser les pertes de recettes et les surcoûts, ainsi qu'une série d'aides en faveur des plus fragiles, pour la mobilisation de logements temporaires avec ALYNEA et les OPH pour la mise à l'abri des personnes à la rue, des personnes sans domicile par le biais des *tiny houses*, avec une première expérimentation à Villeurbanne et avec l'association Le Mas pour offrir des solutions rapides aux femmes victimes de violences conjugales à Bron, pour des actions ciblées autour de l'hygiène, de l'alimentation, avec le tissu associatif en faveur des précaires, mais aussi des étudiants autour du soutien psychologique et du matériel.

Je voulais donc saluer à nouveau l'engagement fort et continu de notre collectivité en soutien aux acteurs économiques et associatifs et aux plus précaires et fragiles d'entre nous également. C'est dans ce contexte exceptionnel et difficile que nous avons posé les premières pierres du mandat à venir, car c'est à la collectivité d'entraîner son territoire vers une stratégie dynamique. Nous avons donc engagé une nouvelle stratégie économique et industrielle avec un fonds d'amorçage, une nouvelle stratégie agricole, un plan nature, une nouvelle aire de mobilité avec le développement de pistes cyclables et le REV (réseau express vélo), aussi la régie publique de l'eau, le RSJ (revenu de solidarité jeunes) ou encore le remboursement de la ZFE (zone à faibles émissions), etc. Ce qui, aux dires de certains élus de notre région, mais attention, ne le répétez pas, est assez incroyable en l'espace d'un an. Nous avons ainsi démontré notre solidité dans la gestion de la crise, notre capacité à répondre à la fois à l'urgence et aux grands enjeux de demain, c'est-à-dire engager un tournant structurel de nos politiques

publiques pour répondre aux défis de la transition écologique, sociale et solidaire que notre territoire doit relever. Je vous remercie.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Merci beaucoup chers collègues. Monsieur le Vice-Président, je vous redonne la parole quelques instants.

**M. le Vice-Président ARTIGNY** : Merci à toutes et à tous pour vos interventions. Je pense que tout le monde a effectivement bien souligné le fait que nous étions dans une année totalement atypique. La crise sanitaire a entraîné des bouleversements à la fois économiques et sociaux que peu de monde est en capacité de maîtriser totalement. Les différents interlocuteurs que je rencontre savent que leurs modèles économiques ne sont pas opérants, contrairement à ce qui a pu exister en 2008.

Sur le soutien à l'économie, nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail, mais je rappelle simplement que nous avons voté, au budget primitif, un montant de 720 M€ en AP et de 650 M€ en CP, sur lequel nous travaillons bien entendu, et qui devrait permettre aux institutions locales de pouvoir conserver un niveau d'activité intéressant. Et nous reviendrons, aussi, sur les aspects sociaux dans le cours de cette année, sur les mesures que nous prenons en matière d'insertion professionnelle et sur les achats responsables. Je n'irai pas plus loin madame la Présidente.

**MME LA PRÉSIDENTE** : Merci. La présentation du compte administratif étant terminée et le débat étant clos, je vous remercie pour vos différentes interventions. Bruno Bernard vient de quitter la salle. J'ai l'impression, mais je ne peux pas voir, que tout le monde n'est pas connecté. Nous allons donc procéder au vote du compte administratif en budget principal et en budget annexe pour l'exercice 2020. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**MME LA PRÉSIDENTE** : Le scrutin est clos. Et nous allons continuer, si vous en êtes d'accord.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

---

**N° 2021-0589 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

---

**MME LA PRÉSIDENTE** : Madame la Vice-Présidente Boffet a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0589. Madame Boffet, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET, rapporteur** : Merci madame la Présidente. Avis favorable de la commission. Je vous propose de répondre éventuellement à la fin des interventions.

**MME LA PRÉSIDENTE** : D'accord. Il y a deux temps de parole demandés. Dans un premier temps, le groupe Communiste et Républicain pour trois minutes.

**M. le Conseiller MILLET** : Madame la Vice-Présidente, chers collègues, permettez-moi un sourire : " C'est une maison bleue adossée à la colline, on y vient à pied, on ne frappe pas, ceux qui vivent là ont jeté la clé ". Cette chanson a été évoquée en commission par un élu de l'opposition, craignant ce qu'il a appelé " le risque de chienlit et le retour des minorités actives de mai 68 ", même si la chanson date de 1972.

Cette délibération propose, en effet, de construire le futur Conseil de développement à partir d'une assemblée large et ouverte, où toutes les associations et acteurs de la Métropole seront invités. L'opposition craint que cette forme ne donne le pouvoir aux "minorités actives". Il faut pourtant rappeler un fait historique. Les minorités actives, dont on parle à propos de mai 68, sont celles que les médias retiennent, d'autant plus qu'elles sont devenues les élites du système, ce que dénonçait très bien Guy Hocquenghem dans sa lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary Club. Ces "minorités actives" de 68 ont formé les conseils d'administration et les élites médiatiques pendant des décennies, elles ont produit les nouveaux philosophes et ensuite les nouvelles droites, jusqu'à ces droites décomplexées et très modernes que symbolisait l'ancienne Présidente du MEDEF, affirmant à la mode de 68 : " L'amour est précaire. Pourquoi pas le travail ? ". Elles ont rejoint d'autres minorités actives très connues, les grands décideurs économiques qui gèrent des milliers de milliards, et nous découvrons qu'ils paient le plus souvent que très peu d'impôts : Bezos, Buffett, Soros ou, pour la France, Bernard Arnault, Mario Draghi, Vincent Bolloré. Voilà des ultra-minorités très actives.

Comme tous les événements historiques, mai 68 a plusieurs visages : celui des aventures gauchistes qui ont produit des idées de droite devenues majoritaires, et celui des dix millions de grévistes qui ont obtenu de fortes

augmentations de salaires et des droits nouveaux, qui ont massivement cru que la gauche allait leur changer la vie et qui, trahis après 1981, sont devenus les abstentionnistes dominants.

Vous ne serez pas étonnés que nous nous référons plutôt au second et que c'est avec en tête cette urgence de relever les défis de la fracture citoyenne que nous soutenons cette délibération, car si le travail réalisé par l'ancien Conseil de développement était réel et utile, il restait un outil d'experts très lyonnais et très éloigné, pour ne pas dire plus, des expériences de participation citoyenne qui se construisent dans beaucoup de communes.

C'est pourquoi nous soutenons une expérimentation ouverte largement, dont l'organisation se construit, entre autres, à partir des territoires. Nous savons bien qu'aucun outil ne résoudra par lui-même la fracture démocratique et que, quel que soit le mode de désignation, c'est la réalité du travail avec les citoyens qui compte, ce qui suppose des moyens pour animer, interpeller, motiver et mobiliser, et que ces moyens doivent être mobilisables dans toute la Métropole et pas seulement dans Lyon. C'est pourquoi nous insistons pour construire un lien totalement nouveau entre la participation citoyenne communale et métropolitaine, et notamment avec les conseils de quartier quand ils existent.

Nous soutenons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard**  
**Président**

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Millet. Je rappelle que l'on est sur la Commission consultative des services publics locaux, et que le Conseil de développement, c'est la suivante (*Rires*). Néanmoins, merci pour votre intervention.

**M. le Conseiller MILLET :** Mon erreur. C'était pour l'autre.

**M. LE PRÉSIDENT :** On va peut-être réfléchir à ouvrir une chorale dans cette assemblée. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère FONTAINE:** Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, par ce rapport, vous ajoutez à la déjà très longue liste d'associations qui compose la commission consultative des services publics locaux cinq nouvelles associations : Darly, Hespul, I-Buycott, Mouvement de palier et la fameuse Ville à vélo.

Lors du Conseil métropolitain du 25 janvier dernier, nous avons déjà fait part de notre inquiétude sur la dérive militante que prenait cette commission qui, je vous le rappelle, devrait être la voix des usagers du service public, de personnes indépendantes de partis politiques, afin de garantir une totale indépendance des sujets à aborder. Par ce mode de fonctionnement, on ne peut que déplorer un véritable détournement d'intérêt général au profit de votre vision partisane. Rappelons-le, qui a été le Président de Ville à vélo pendant de nombreuses années ? Celui qui, aujourd'hui, est votre treizième Vice-Président : monsieur Fabien Bagnon. Prenons une autre association, I-Buycott. On la retrouve dans le même collectif antipub que Plein la vue, association dont est issu le co-Président de votre groupe politique. Ce qui s'apparente à des arrangements entre amis commencent à peser lourd sur la démocratie locale.

Or, monsieur le Président, lors d'un récent meeting électoral, qui a dit : "Nous avons besoin d'un Président qui rassemble les territoires et qui les respecte -vous faisiez bien entendu allusion au président de la Région- pas d'un Président qui pratique le clientélisme" ? Alors avant de regarder ce qu'il se passe chez le voisin, vous devriez, peut-être, regarder ce qu'il se passe dans votre jardin ! Aussi, pour nous montrer que nous nous trompons, monsieur le Président, vous n'avez pas manqué de le faire, votre Vice-Président nous demandait en janvier de faire des suggestions. Nous allons donc vous en faire une. Nous vous proposons de faire rentrer dans la CCSPL l'association 40 millions d'automobilistes, première association nationale de défenses des automobilistes raisonnables et responsables, association reconnue d'intérêt général. En attendant, nous voterons contre ces nouvelles propositions d'ajout. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente Boffet.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET :** Merci monsieur le Président. La CCSPL est une instance plurielle. Nombre d'associations y sont présentes. Vous avez vu qu'il n'y avait pas de changement sur la liste des associations. On y retrouve, par exemple, la Canol, mais aussi l'UFC Que Choisir ou encore la Fédération nationale du logement. Pas de problème pour ma part pour étudier l'entrée de 40 millions d'automobilistes. Il faut, bien entendu, qu'elle respecte tous les critères que nous avons appliqués à l'ensemble des cinq associations qui sont candidates, c'est-à-dire avoir au moins un lien avec la Métropole ou, en tout cas, certaines de ses communes, avoir des intérêts pour les usagers et la qualité du service public dans leur ensemble. Et puis, on va, effectivement, respecter une grande diversité d'associations, consommateurs, contribuables, usagers, familiales, etc. Et d'ailleurs, la DARLY, qui ne

sont pas forcément des gens, je pense qu'ils seraient choqués de penser qu'ils sont "politisés", justement, s'occupent des déplacements aussi automobiles. Donc c'est bien l'objet d'équilibrer la CCSPL.

Et vous le savez, sa neutralité est importante, elle est très diverse. Tous les avis sont évoqués, et vous-même y participez beaucoup et je vous en remercie. J'espère que l'ensemble des associations, puisqu'on les a toutes auditionnées, continueront de respecter cela, la diversité des points de vue et aussi un mode constructif comme nous l'avons aussi depuis le début du mandat. C'était important également de faire rentrer des associations avec plus de jeunes ou qui renouvellent les activités des uns et des autres. Et comme je vous l'ai dit, je suis ouverte à toute suggestion de nouvelles entrées. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame la Vice-Présidente. Quelques mots madame Fontaine. Comme l'a dit madame Boffet, nous pouvons accueillir d'autres associations, et c'est très bien qu'il y ait beaucoup d'associations qui défendent des points de vue parfois qui sont proches des miens, parfois qui sont proches des vôtres, parfois qui sont différents. Et c'est cela la démocratie. Et moi, je me félicite qu'au sein de cette assemblée, dans le groupe écologiste, mais aussi dans d'autres groupes, il y ait beaucoup de personnes qui ont milité dans l'association. Mais vous le savez, il y a toujours eu en politique, on a souvent eu des militants, de syndicats de salariés. Est-ce que pour autant nous allons arrêter de discuter avec les syndicats ? On a souvent eu des gens qui avaient aussi milité dans des syndicats patronaux, et l'on continue à discuter avec tous les syndicats patronaux.

Je vous remercie de me citer les propos que j'ai tenus il y a quelques jours. Je crois qu'ils ont été mal compris. Donc, je vais vous les redire. Oui, respecter les territoires et ne pas faire de clientélisme, cela veut dire ne pas demander aux maires de soutenir un candidat, sans même d'ailleurs forcément leur demander, mais en tout cas de publier leurs noms sur des listes de soutien, y compris d'ailleurs de maires décédés ou de maires qui n'avaient jamais été au courant qu'ils soutenaient un candidat. Et puis c'est un débat à attribuer des subventions aux communes selon un critère politique, douze fois plus de subventions par habitant à la Haute-Loire qu'à la Métropole de Lyon, deux fois plus pour les communes avec un maire de droite qu'avec un maire de gauche. C'est cela que je voulais dire en termes de clientélisme. Et vous savez qu'ici, à la Métropole de Lyon, nous avons fixé des critères, notamment pour les budgets de proximité FIC et PROX qui dépendent de la population, qui dépendent du kilomètre carré, et non pas de l'étiquette des Maires.

Je mets ce dossier aux voix.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, je trouve votre intervention en décalage par rapport à...

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Cochet, je mets ce dossier aux voix.

**M. le Conseiller COCHET** : Je trouve vos propos déplacés.

**M. LE PRÉSIDENT** : On ne prend pas la parole quand un vote est ouvert.

**M. le Conseiller COCHET** : Avec les travaux que nous avons ce matin, je sens votre énervement, j'en prends acte.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Cochet, le vote est ouvert.

**M. le Conseiller COCHET** : Mais ce n'est pas ici où vous devez faire de la politique régionale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je redis que le vote est ouvert et qu'il ne reste plus que neuf secondes pour voter.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Il est adopté avec 95 voix pour et 27 voix contre. Monsieur Cochet, pour vous répondre, c'est madame Fontaine qui a cité des propos de campagne et qui a ouvert le débat.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOFFET.

---

**N° 2021-0590 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Renouvellement du Conseil de développement de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Boffet a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0590. Madame Boffet, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 8 page 198)

**Mme la Vice-Présidente BOFFET, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Je vais aller vite. Il y a juste deux *slides*. Je vais vous demander de vous positionner sur la première. Cette délibération vous propose le renouvellement du Conseil de développement, qui est une des instances participatives obligatoires de la Métropole de Lyon. Le cadre légal nous permet une certaine liberté d'organisation, il vous est proposé une nouvelle formule sous la forme d'une expérimentation. Elle a été travaillée avec les anciens membres du Conseil de développement, des associations, des universitaires, et elle propose d'offrir aux Grand Lyonnais des espaces de dialogues libres et ouverts sur le territoire métropolitain, sous la forme d'au moins trois temps forts dans l'année.

Le nouveau CDD (Conseil de développement) aura pour mission de recueillir et d'organiser ces départs, de s'en faire le porte-voix et de relayer ses attentes auprès des acteurs et actrices de la société civile et sociale, comme des élus. Il pourra également être un médiateur et un relais des sujets métropolitains. Le Conseil de développement doit pouvoir intervenir et échanger avec les élus, mais aussi les interpeller y compris par des débats en Conseil métropolitain, participer aux réunions des commissions avec l'autorisation bien évidemment de leurs Présidents/Présidentes, ou encore participer aux travaux dans toutes les politiques publiques par des contributions ou des notes d'alerte. Il est également nécessaire de mieux intégrer les dispositifs de participation et les instances de la Métropole aux démocraties locales des communes.

Là, on peut passer à la *slide 2* - vous voyez que je ne fais pas une lecture littérale des *slides*. Aussi, les temps forts de l'année seront ouverts à la fois aux acteurs associatifs et institutionnels. Et là, tous les membres du Conseil de développement sortants précédents ont, bien sûr, toute leur place, mais aussi les instances participatives des territoires, avec l'autorisation des communes ainsi que les habitants et habitantes volontaire.

Dans un premier temps, il n'y aura pas de limitation de nombre à la présence lors de ces assemblées – c'est le premier cercle qui est proposé dans le *slide*. Un Comité d'organisation sera issu de 90 membres, composé de volontaires représentant des territoires, 4 par CTM (Conférence territoriale des Maires), un par arrondissement pour la CTM Lyon, éventuellement tirés au sort parmi les volontaires, et autant de membres associatifs et institutionnels, mais également volontaires et désignés par la Métropole. Là, c'est simplement pour respecter le cadre légal de parité et d'équilibre des objets des associations.

Un renouvellement est prévu tous les deux ans de façon à proposer un engagement limité dans le temps qui permet, on le sait, à certaines et certains volontaires de se lancer. Il s'agit d'offrir une formule qui soit complémentaire aux autres dispositifs de participation déjà présents dans toutes nos politiques publiques, en rééquilibrant sur l'ensemble du territoire métropolitain, je l'ai déjà dit, en ayant une attention particulière envers les plus jeunes et les plus éloignés de la vie de la cité. Il nous faut donc un format souple, adaptable, d'où cette expérimentation qui donnera lieu à un bilan devant cette assemblée. Enfin, pour retisser la confiance de nos habitantes et habitants, le Conseil de développement devra largement partager ses travaux, et son animation fera l'objet d'une attention toute particulière de notre part pour assurer la diversité des participantes et des participants et la qualité des débats.

Enfin, je profite de cette présentation pour remercier tout particulièrement madame Anne-Marie Comparini, qui présidait jusqu'ici le Conseil de développement pour son engagement sans faille et sa disponibilité pour cette instance, avec son Vice-Président, monsieur Henri Jacot, dont je salue le travail également, jusqu'en février dernier, avec une dernière contribution sur les politiques jeunesse, comme avec leur prédécesseur monsieur Jean Frébault. Leurs travaux de prospective de qualité sont toujours d'actualité et toujours disponibles à la lecture et auraient mérité, je pense, une prise en compte encore plus importante par les élus, et une meilleure vision. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Il a cinq demandes de prise de parole, en commençant par le groupe la Métropole en commun.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mesdames et messieurs les élus, ainsi que l'a présenté à l'instant madame Laurence Boffet, ce projet de délibération doit nous permettre de faire évoluer le Conseil de développement, force de participation citoyenne prévue et encadrée par le code général des collectivités territoriales. La loi offre un cadre, et madame la Vice-Présidente a travaillé en concertation avec les services, le Cabinet du Président de la Métropole, des membres du précédent Conseil de développement, des universitaires et des acteurs associatifs, afin d'innover au sein de ce cadre posé par la loi.

Il n'a pas été question de chercher à innover pour innover, mais d'innover pour rendre plus actuel et opérant notre Conseil de développement en l'adaptant aux nouvelles formes de participation active dans la cité, aux attentes des citoyens, mais aussi aux besoins de notre assemblée pour que nous, élus, puissions prendre des décisions politiques éclairées de plusieurs avis et travaux.

Concernant la composition du Conseil de développement, madame Boffet vous propose d'ouvrir cette instance aux habitantes et habitants en allant chercher, y compris celles et ceux qui, habituellement, ne participent pas. Le Conseil de développement sera composé en partie de représentants des corps intermédiaires et en partie de citoyens dont certains pourraient être désignés par tirage au sort.

Concernant le mode de fonctionnement du Conseil, il s'agit de mieux l'articuler avec les instances représentatives présentes dans les communes, de le doter de nouvelles prérogatives, et je voudrais insister là-dessus, notamment d'un pouvoir d'interpellation du Conseil métropolitain sous la forme d'une question orale posée au Président, et même d'une possibilité de participer à certains débats de notre Conseil.

Ainsi, le Conseil de développement ne sera plus seulement une instance de réflexion et de contribution, même s'il le sera encore évidemment. Il sera, aussi, un moyen de mieux ancrer le fonctionnement de la Métropole dans une réalité territoriale. Il sera aussi l'observateur et le révélateur des signaux faibles qui traversent notre société, un porte-voix des attentes des acteurs de terrain. Il sera également un espace de médiation pour permettre une culture commune, une co-construction des politiques publiques selon un principe qui nous est cher : le principe de démocratie continue.

Alors bien sûr, et comme madame Boffet l'a redit, il est prévu d'évaluer régulièrement les effets de ces évolutions de composition et de fonctionnement afin d'en vérifier la pertinence et l'opérationnalité. Le groupe la Métropole en commun remercie madame la Vice-Présidente Laurence Boffet pour son courage et sa ténacité, sa force de travail également. La question du devenir du Conseil de développement n'est pas rien, il s'agit de mieux partager les sujets métropolitains avec des acteurs de la société civile pour que notre nouvelle collectivité soit mieux identifiée dans ses compétences, et de retisser la confiance des habitants envers l'institution politique, des enjeux dont nous voyons chaque jour, et pas seulement les jours et soirs d'élection, qu'ils sont brûlants. Le groupe la Métropole en commun votera pour ce projet de délibération. Et je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

**M. le Conseiller COLLOMB** : On s'abstiendra nous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Votre micro était ouvert monsieur Collomb.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Oui, j'ai vu, monsieur le Président, mais rien, ici, n'est totalement secret. Vous savez, nous sommes entre nous. J'ai beaucoup aimé votre échange, d'ailleurs, de tout à l'heure sur la façon dont un Président devait se comporter. J'ai retenu que vous n'entendiez pas faire de clientélisme dans cette assemblée, et donc je vous en remercie parce que j'ai toujours pensé que le clientélisme était finalement la fin d'une ambition parce qu'on cédait aux uns et aux autres, et l'on était sur des engagements partisans qui, finalement, éloignaient de l'intérêt général. Et je suis d'accord avec vous, il convient, sur la façon dont on s'adresse en tant que maire ou en tant que Président à ses concitoyens, d'être différent du militant. Moi, quand je vois, par exemple, le maire d'une grande ville dans notre agglomération appeler à voter vert dans son bureau de maire, je me dis qu'il n'est pas dans sa fonction. Il aurait dû aller dans le local pour appeler à voter vert et pas du tout dans le bureau du maire, qui, là, représente l'intérêt général. Et il verra devant le buste d'Édouard Herriot qu'il a pu garder dans son bureau qu'il faut, effectivement, essayer de rassembler et d'apaiser notre société.

Concernant le Conseil de développement, je crois qu'il faut que ce conseil porte bien son nom. Le Conseil de développement, cela veut dire essayer de penser l'avenir de l'agglomération. Il y a beaucoup de conseils et d'instances de participation, conseils de quartier, les CIL (comités d'intérêts locaux), etc. Mais chacun représente un intérêt particulier. Le Conseil de développement, et c'était ce qu'il faisait par le passé, doit essayer de penser l'avenir. Et je dois dire qu'Anne-Marie Comparini et Henri Jacot, dans les dernières années, avant Jean Frébault, avaient cette vision-là. Ils essayaient de penser l'avenir de notre agglomération et, plus largement, de notre société, et donc de regarder ce qu'était dans notre société les innovations scientifiques, technologiques, économiques, sociales qui pouvaient changer notre vie et l'améliorer pour tous nos concitoyens.

Vous avez décidé d'en faire autre chose. Et mon camarade Millet qui, comme moi, a vécu le grand moment, lui, est plutôt un partisan de la démocratie directe. Donc je comprends qu'il soit pour les grandes AG (assemblées générales) où on arrive et où les minorités actives peuvent évidemment essayer de faire pression sur la démocratie représentative. Après tout, le premier Gouvernement fut Menchevik avant d'être Bolchevik. Donc les Bolcheviks arrivèrent, et comme ils avaient plus de force comme minorité agissante, ils balayèrent les Mencheviks, mais évidemment, l'histoire se termina mal !

Alors, je crois que nous sommes tous fidèles à nos convictions. Moi, j'étais déjà social-réformiste en 68. J'ai vu ce que pouvait donner la démocratie directe. Je crois que monsieur Millet est déjà conforme à ce qu'il est aujourd'hui. Je ne voudrais pas le nommer puisqu'aujourd'hui il y a des mots qui font peur. Si l'on dit, par exemple, "stalinien", cela fait peur, mais à cette époque, cela ne faisait pas peur parce que c'était le guide suprême où beaucoup d'acteurs culturels de la société française tissaient les couronnes de gloire et le considéraient comme une espèce de guide spirituel. Donc chacun est un peu dans sa représentation de la société. Moi, je reste fidèle à la mienne : une démocratie représentative social-réformiste qui pense qu'il faut pouvoir penser l'économie pour développer également l'action sociale et l'action environnementale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. La ville est intrinsèquement un lieu de tension, de frottement, de friction, de tumulte, et cela depuis la nuit des temps. Mais en ce lendemain de Fête de la musique, permettez-moi un clin d'œil non pas à Maxime Le Forestier, mais à Alain Souchon et de nous demander si une Métropole, ce n'est pas aussi une certaine "foule sentimentale qui a soif d'idéal, attirée par les étoiles, les voiles, bref que des choses pas commerciales". Prendre conscience de la richesse de cette diversité offerte par la ville et de l'envie de se projeter collectivement est le fondement d'un Conseil de développement. Loin des classifications, des étiquettes, des entre-soi, des plans, une Métropole, c'est avant tout des personnes et des représentants d'univers très différents.

Le Conseil de développement doit garder pour objectif de réunir cette diversité pour que ses forces vives s'écoulent et s'apprennent, comprennent les attentes, les besoins et les contraintes de chacun et, ensemble, s'appuient sur des points communs pour construire, pour une ville plus agréable pour chacun comme pour tous.

Le Conseil de développement se doit d'être cet observatoire des tensions et des transformations sur notre territoire et une force de proposition pour améliorer les politiques publiques. Encore faudra-t-il penser à une meilleure diffusion des conclusions travaux. Encore faudra-t-il lui donner de vrais moyens de fonctionnement. Encore faudra-t-il que les élus soient à l'écoute de ces propositions qui, parfois, pourraient les conduire en dehors de leur feuille de route initiale.

Bref, au-delà de tout esprit partisan, réunir les forces vives du territoire pour faire ensemble, voilà tout l'enjeu du CDD, et nous veillerons à ce que cet enjeu soit respecté. C'est dans cet état d'esprit qu'Anne-Marie Comparini, Présidente du CDD jusqu'en février, son complice Henri Jacot et les membres du bureau ont travaillé ces dernières années : réunir des mondes parallèles pour travailler sur des sujets communs, sur les actuelles transformations de la société qui nous concernent tous. C'est ainsi qu'ils ont, entre autres, travaillé sur les industries du futur, la précarité alimentaire, le numérique dans les quartiers populaires ou chez les personnes âgées, et plus récemment sur l'impact du Covid et de ses conséquences chez les jeunes ou encore sur le renforcement du rôle des entreprises dans leur territoire pour notamment être plus respectueuses de l'environnement, faciliter leurs connaissances des métiers chez les jeunes ou encore l'accès aux stages.

Félicitons chaleureusement le travail effectué sous la présidence d'Anne-Marie Comparini, et souhaitons que le Conseil de développement progresse encore pour s'affirmer comme une scène de dialogue entre des personnes d'univers différents, pour que des liens se créent, des réseaux s'enrichissent, des collaborations se nouent et des initiatives se concrétisent. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller SEGUIN :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, dans la présente délibération, vous nous proposez le renouvellement du Conseil de développement de la Métropole. Nous comprenons et partageons cette nécessité d'adapter le Conseil de développement aux évolutions de l'expression démocratique d'une partie de nos concitoyens. Mais de là à valider votre projet, sa vocation, ses missions et surtout le nouvel organigramme, non !

En effet, vous confiez trois missions à ce nouveau conseil. Premièrement, être le porte-voix pour remonter la voix des citoyens et alerter les élus. Deuxièmement, être un observateur révélateur et -je cite- "être la caisse de résonance des signaux faibles et des transformations en cours". Là où le Conseil précédent avait pour vocation de réunir des citoyens engagés, des acteurs de la vie économique et sociale de la Métropole de Lyon pour participer à l'action publique et imaginer la ville de demain, vous ne retenez que les vocables d'associations, de collectifs et d'instances participatives locales. Les organisations représentatives telles que les syndicats de salariés et les organisations patronales, les acteurs de la vie sociale, les universités, les grandes écoles, les institutions culturelles, les fédérations nationales de la protection de l'environnement et j'en passe seront-elles toujours membres de ce Conseil de développement ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Seguin, on a des problèmes de connexion depuis cinq ou six secondes.

**M. le Conseiller SEGUIN :** Ou bien avez-vous choisi, à l'instar du président de la République, de vous passer des corps intermédiaires avec le résultat que l'on sait, la crise sociale des gilets jaunes.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Seguin, on vous entend mal. Pourriez-vous couper votre caméra ?

**M. le Conseiller SEGUIN :** Alors je vais couper ma caméra.

**M. LE PRÉSIDENT :** Cela va mieux.

**M. le Conseiller SEGUIN :** Avec cette troisième mission, être médiateur, nous touchons le fond de l'amateurisme de votre action politique. En effet, le socle et la base du Conseil de développement est constitué par l'assemblée. Elle est décrite comme ouverte à toutes et tous, sans limitation dans le nombre de ses membres.

Alors, j'ai effectué un calcul. La commune de Marcy l'Étoile, que vous connaissez, comme beaucoup de nos communes, a instauré depuis de nombreuses années des ateliers citoyens où sont co-construits les projets structurants comme les actions culturelles et sociales. Chaque atelier est ouvert à toutes et à tous, sans limitation de nombre, et regroupe environ 70 à 80 personnes. Le Grand débat national de 2019 est organisé en quatre ateliers successifs et permet à environ 80 personnes de s'exprimer et d'apporter une contribution écrite. Le ratio de participants à Marcy l'Étoile appliqué à la population nous amène à un résultat de 30 000 personnes. Et si les Grand Lyonnais sont deux fois voire trois fois moins participatifs que mes Marcylois, il faudra toujours trouver un lieu pour accueillir 10 000 à 15 000 personnes. Ce qui est réalisable à Marcy l'Étoile ne l'est pas à l'échelle de notre Métropole avec le modèle que vous nous proposez. La Métropole n'est pas un village ! Et c'est ici que le mythique rêve d'une agora métropolitaine atteint sa limite. Tout ne sera que cacophonie, débats stériles confisqués par des minorités agissantes à l'image de ceux tenus lors du mouvement "Nuits debout".

Monsieur le Président, reprenez ce projet ! Nous sommes disponibles pour vous faire partager nos expériences de participation citoyenne communale et bâtir ensemble un projet réaliste de Conseil de développement nécessaire et utile à notre Métropole. En attendant, nous voterons contre ce projet. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est au groupe Les Écologistes.

**Mme la Conseillère COLLIN** : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, la délibération qui nous est présentée ici propose un renouvellement ambitieux du Conseil de développement de la Métropole dans son fonctionnement et ses missions. Ce renouvellement est nécessaire pour rapprocher la Métropole des citoyens, mais aussi pour rapprocher les citoyens de la Métropole. Nous nous y étions d'ailleurs engagés pendant la campagne.

Comme vous le savez, notre collectivité et son prédécesseur, le Grand Lyon, restent bien souvent perçus comme des objets politiques non-identifiés ou mal compris. Malgré les nouveaux statuts de la Métropole depuis 2015, elle reste assez mal connue par nos concitoyens, qui la perçoivent comme trop centralisée, trop technique, finalement trop peu ouverte.

Cette nouvelle version du Conseil de développement répond donc avant tout à un besoin bien identifié de rapprocher la Métropole de ses citoyens et des acteurs du territoire. Cette nouvelle version, à son échelle, est aussi une réponse à un mouvement plus général de désintérêt croissant, voire de défiance de nos concitoyens à l'égard de nos institutions politiques. Les dernières élections métropolitaines, ne l'oublions pas, ont d'ailleurs été marquées par une abstention qui reste trop forte, et le premier tour des élections régionales dimanche confirme ce désenchantement avec 70 % d'abstention sur notre Métropole.

C'est dans ce cadre que nous proposons un renouvellement du Conseil de développement. Nous avons envie d'expérimenter et de revitaliser cette instance consultative. Nous souhaitons qu'elle soit à la fois un lieu d'expression et de débats citoyens, mais aussi une interface entre la société civile et la Métropole pour enrichir son action publique. Nous voulons une démocratie plus vivante et plus participative, une meilleure implication des citoyens. Pour cela, nous proposons deux grandes orientations, nouvelles, au Conseil de développement.

Tout d'abord, en l'ouvrant plus largement et en le rendant plus représentatif des territoires et des citoyens. C'est pourquoi nous proposons d'ouvrir sans limite de nombre son assemblée et de la réunir au moins trois fois par an. Elle pourra inviter, pour une meilleure implication avec les territoires, les instances participatives locales qui sont, par exemple, le conseil de quartier ou les conseils citoyens. Pour une meilleure représentativité et diversité des participants, des dispositifs de tirage au sort pourront, aussi, être mis en place. Nous apporterons une attention particulière à la mobilisation des jeunes et des publics éloignés de ce type de dispositif.

D'autre part, toujours pour rendre notre démocratie plus vivante, nous allons agir en renforçant ce rôle d'interface entre la société civile, les habitants et la Métropole. Il s'agit ici de renforcer son rôle d'interpellation à notre rencontre. Jusque-là, il était surtout consulté et saisi par la Métropole. Pour renforcer concrètement nos institutions avec lui, nous pourrions être conviés aux assemblées ouvertes. Dans cette même logique, le Conseil de développement pourra être invité à participer aux Commissions thématiques métropolitaines. Il pourra aussi solliciter le Président une fois par an pour inscrire à l'ordre du jour d'un Conseil métropolitain soit une question orale, soit une proposition de débat en séance.

Parce que la démocratie est vivante et évolutive, qu'elle s'expérimente, nous proposerons un bilan et une éventuelle adaptation de cette nouvelle formule du Conseil de développement régulièrement.

Chers collègues, je vous le disais en introduction, cette nouvelle formule du Conseil de développement est nécessaire, mais elle n'est qu'une étape du chantier plus vaste, plus difficile aussi, que nous entreprenons avec la Vice-Présidente Laurence Boffet, que nous remercions, car notre ambition pour le mandat est bien de repenser et d'améliorer les dispositifs de participation citoyenne. Nous devons les ouvrir, les rendre plus compréhensibles et plus représentatifs. Nous devons établir des règles du jeu claires pour associer les citoyens à la décision publique. Finalement, c'est une meilleure codécision de l'action politique métropolitaine que nous visons.

À l'heure où la transition écologique et solidaire nous invite toutes et tous à l'action, nous nous devons de repenser nos modes d'action. En choisissant de renforcer l'implication et la participation des citoyennes et des citoyens, de la société civile, des acteurs du territoire, nous faisons le pari d'une démocratie plus vivante, le pari d'une démocratie à même de relever les défis qui l'attendent. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Boffet.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET** : Merci, monsieur le Président. Simplement pour vous rappeler qu'effectivement, tous les membres du Conseil de développement, côté acteurs et actrices, ce ne sont pas seulement des collectivités ou des associations, mais bien toutes les institutions, toutes les grandes écoles, etc. et les syndicats qui étaient également présents et qui sont toujours bien sûr conviés à cette instance-là. Sur ces assemblées, il ne faut pas les voir comme des agoras et si à un moment donné, elles prennent une telle ampleur que l'on est en capacité d'organiser des ateliers, des forums, des agoras dans chacun des territoires qui permettent à tous nos Grand Lyonnais de débattre et de venir discuter et aussi de parler d'avenir, et j'en suis certaine, dans ces cas-là, on aura gagné quelque chose.

D'ici là, j'espère, m'adapter à quelque chose qui pourra répondre à ce que nous avons besoin de faire, de retisser la confiance avec nos habitantes et nos habitants, quels qu'ils soient. Je vous rappelle que nous avons eu, comme l'a dit à Madame Collin, 68 % d'abstention lors du scrutin d'hier. La Métropole a moins voté que le Cantal, et je crains que l'on ait aussi un lien avec la pyramide des âges. Je n'étais pas née en 68. Et je pense que si l'on commence comme cela, on a beaucoup de publics qui ne voudront pas venir. Donc je nous engage à plus de mesure, de sérieux et d'humilité pour éviter les postures que personne ne comprend à part à nous. J'espère que vous serez toutes et tous, et je rejoins madame Panassier sur le fait de construire ensemble, conscients que la démocratie est en danger et que nous devons tout faire pour essayer de s'adapter et pour rattraper toutes nos habitantes et tous nos habitants, quels qu'ils soient, quel que soit leur avis. Nous avons besoin d'un Conseil de développement qui permette aussi aux Grand Lyonnais de se rencontrer et de discuter. C'est un risque comme un enjeu fondamental et aussi d'interpeller leurs élus. Je n'en dirai pas plus. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je souhaite, à mon tour, remercier l'équipe précédente du Conseil de développement, sa Présidente, Anne-Marie Comparini, son Vice-Président, Henri Jacot, et tous ceux qui ont participé aux travaux. J'ai eu l'occasion d'échanger avec eux pour faire le bilan du fonctionnement du Conseil de développement. Et malgré leur très fort investissement, ils ont décrit également les limites du fonctionnement actuel et plaidé pour que l'on modifie et que l'on innove. Il faut faire preuve toujours de réserve et d'humilité sur ce sujet, la Vice-Présidente l'a rappelé, parce que c'est naturellement très difficile, la démocratie participative, et c'est d'autant plus difficile au niveau d'un territoire comme le nôtre de 1,4 million d'habitants. D'où d'ailleurs la volonté d'essayer de territorialiser parfois ces travaux.

Moi, j'avoue que je n'ai pas tout compris, monsieur Seguin, en quoi innover et expérimenter en toute humilité était de l'amateurisme. J'ai cru comprendre qu'il y avait des maires de droite qui, d'après vos propos, avaient des innovations fortes en matière de démocratie participative. Cela m'avait échappé, mais je suis sûr que madame Boffet, qui connaît beaucoup mieux que moi, ira voir ces expériences avec grand plaisir, puisqu'il faut naturellement que l'on améliore les choses, et nous sommes ouverts à toutes les propositions pour essayer de mieux impliquer les habitants – on l'a vu encore dimanche avec le taux d'abstention. On a vraiment besoin d'innover, de trouver des solutions, et je pense que tout le monde doit aller dans ce sens-là.

Et enfin, permettez-moi de remercier la Vice-Présidente pour cet excellent travail, parce que cela a pris du temps. Et moi, je crois, toujours en toute humilité, que cela ne peut qu'améliorer le fonctionnement du Conseil de développement.

Je mets donc cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Elle est adoptée avec 101 voix pour et 29 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOFFET.

---

**N° 2021-0592 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0592. L'avis de la commission est favorable. Il y a deux demandes de prise de parole. Tout d'abord, Métropole en commun.

**M. le Conseiller AZCUÉ** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Et l'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous en remercie. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. Il est adopté avec 132 voix pour et 2 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

---

**N° 2021-0593 - proximité, environnement et agriculture** - Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de Trévoux et de ses environs - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Gersperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0593. L'avis de la commission est favorable.

Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et de ses environs. Je vous propose les candidatures suivantes :

*\* titulaires :*

- M. Pierre ATHANAZE,
- M. Jérémy CAMUS ;

*\* suppléants :*

- Mme Muriel LECERF,
- Mme Blandine COLLIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets les candidatures aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée avec 122 voix pour et 3 voix contre.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0594 - proximité, environnement et agriculture** - Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0593. L'avis de la commission est favorable. Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller COCHET** : Intervention retirée monsieur le Président. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée avec 121 voix pour et 10 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0596 - proximité, environnement et agriculture** - Régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon - Principes d'organisation et structuration - Composition de l'équipe de préfiguration - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0596. Avis favorable de la commission.

Nous avons neuf demandes de prise de parole. Et je donne la parole au groupe Métropole en commun.

**Mme la Vice-Présidente BOFFET** : Merci monsieur le Président. Cette délibération sur le périmètre d'organisation et de structuration de la distribution de l'eau potable marque une étape importante de la création de cette régie publique de l'eau pour au moins trois raisons.

La première est la place des usagères et des usagers avec, d'une part, l'avis favorable de la CCSPL, mais aussi l'implication de ses membres dans les travaux futurs de la gouvernance, et en particulier les tarifs, à partir de 2022. En parallèle, une campagne de concertation du grand public va démarrer en fin d'année 2021 pour impliquer, mais aussi former le plus possible de Grand Lyonnais aux enjeux sur l'eau.

La deuxième est la cohérence de la politique menée par madame la Vice-Présidente Anne Groperrin qui nous l'a redit, la gestion de la ressource en eau impacte potentiellement toutes les politiques publiques de la Métropole. De ce fait, l'articulation entre ces deux services publics, Métropole d'une part, et le nouveau que constitue la régie, d'autre part, est très importante. La Métropole va garder des compétences fortes quant à la gestion de l'eau, justement à cause de l'impact sur l'ensemble de ses politiques publiques : assainissement, perméabilité des sols, utilisation agricole et industrielle ne sont que des exemples. Et ne plus considérer toutes ces questions comme indépendantes les unes des autres, sans transversalité, comme cela a été le cas par le passé.

La troisième est de plus grandes prérogatives données à la régie de nouveau service public pour mener à bien toutes ses missions pour la production et la distribution de l'eau bien sûr, mais aussi au sein de la sauvegarde de la ressource et le maintien du droit à l'eau. La régie va reprendre de façon cohérente de nombreuses missions autrefois partagées par la Métropole, Veolia et Eau du Grand Lyon. Il en est ainsi de la planification opérationnelle des travaux et études de l'exploitation du service comme du recueil des données qui ont rendu compte du service. C'est un gain pour la qualité du service, mais aussi pour la transparence envers les usagers et usagères. Les derniers scandales de Volvic ou de la Guadeloupe, suivis par une commission parlementaire présidée par Mathilde Panot, montrent à quel point l'état de nos réseaux, le contrôle des captages, est primordial pour l'avenir. Volvic va même reconnaître probablement prélever trop, et annonce enfin des actions concrètes, alors que 30 % de la recherche des nappes ne se fait plus et que l'eau manque. En Guadeloupe, alors que celle-ci dispose d'eau, une grande partie de la population est dans une grande précarité hydrique : coupure, pollution, prix de la facture élevé pour un réseau vétuste et mal entretenu depuis des décennies, dans un attelage avec Veolia d'ailleurs.

Notre situation lyonnaise n'est pas celle-là, mais nous nous devons non seulement de maintenir, mais d'améliorer encore cette gestion et de s'assurer que la réappropriation citoyenne des enjeux de l'eau est prise au sérieux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.

**M. le Conseiller GROULT :** Bonjour à toutes et tous. Monsieur le Président, je vous demande à l'avance votre indulgence pour une petite minute supplémentaire que je risque de prendre. Chers collègues, à la vue du nombre de temps de prise de parole, je vois, si j'ose dire, qu'il va y avoir encore beaucoup d'eau au débat. D'ailleurs, pour introduire mon propos, je dirais que je m'étonne sincèrement du dogmatisme sans faille dont font preuve nos amis de l'opposition dans ce dossier. C'est d'autant plus le cas quand je vois à quel point le mot "militant" semble être ce matin un grand mot honni et que le militantisme n'aurait pas sa place dans l'espace politique, voire devrait être écarté des institutions. Alors, je vous pose la question : comment définir l'intérêt général si l'on ne rassemble pas les points de vue de chacune et de chacun dans notre espace démocratique ?

Vraiment, cela m'a posé question, et j'ai essayé de comprendre. Comme jeune élu, je suis assez fasciné par cette proportion à avoir peur de ces mots "idéologie" et "militantisme". Et d'ailleurs, je ne doute pas, et je pars du point de départ que vous nous avez dit, monsieur Pelaez, au mois de décembre, que vous ayez aussi à cœur la vie et la protection de notre ressource. Donc, si on se reconnaît mutuellement sur ce même point de départ, comment se fait-il qu'à l'arrivée il y ait un tel grand écart et que nous soyons si éloignés de nos conceptions ? Je me suis interrogé, je sais bien qu'il y a des pensées politiques et idéologiques que vous défendez et que l'on n'a pas les mêmes. Donc du coup, vous cherchez, peut-être, à cacher votre militantisme néolibéral et financier, celui que vous avez appliqué méthodiquement depuis trente ans et qui nous mène aujourd'hui à la crise climatique, à l'explosion des inégalités. Car monsieur Collomb, peu importe le fait d'être devant Liverpool ou Manchester, mais quand je vois que les inégalités ont explosé dans notre Métropole et également la crise démocratique que nous avons pu voir pas plus tard que dimanche dernier.

Peut-être qu'en fait vous souhaitez cacher que ce n'est pas une fatalité, que ce n'est pas le cours inéluctable de l'histoire qui nous amène aujourd'hui dans cette situation, mais le fruit de choix, de vos choix, et des choix que vous défendez encore aujourd'hui. Et c'est pour cela que je dois vous avouer que j'ai du mal à les comprendre et que je reste même parfois coi devant ce déni que les mêmes causes n'ont en réalité pas guéri les effets que l'on peut voir aujourd'hui dans notre situation.

Peut-être que je peux laisser un petit peu l'envolée lyrique de mon intervention descendre et répéter le cœur de mon propos, pour lequel je vais essayer de vous convaincre.

Les biens indispensables à la vie, les biens essentiels, sont des droits. Et pour nous, ils ont une autre valeur que celle des biens de consommation courante comme les autres. Je pense que l'on est d'accord sur ce point-là. Et la recherche de l'optimisation du profit n'est pas le garant de l'intérêt général ou d'une bonne gestion, comme vous semblez le croire. Nous ne pensons pas qu'il s'agit seulement d'apporter des correctifs, des pansements à un marché libéral et marchand pour prendre en compte cette distinction fondamentale entre biens essentiels qui ont une valeur vitale et biens marchands courants. Il faut inscrire cette distinction au cœur de notre projet de société. Aucun pansement, si on ne fait cette distinction, on n'est pas assez fort pour empêcher les dérives, et les dérives qui, je vous le rappelle, emmène l'eau à être une valeur boursière, l'eau si indispensable à la vie. Le choix de la régie publique, c'est celui-là. C'est l'idée que ce qui relève des droits fondamentaux doit s'extraire de la sphère du profit marchand. Elle se fonde aussi sur cette conviction qu'il nous faut avoir, la maîtrise technique pour ne pas se rendre dépendant, demain, d'un intérêt privé. Et cette maîtrise technique relève d'un patrimoine public et collectif qui m'amène à avoir cette considération importante que je voudrais partager.

Et où est cette incroyable richesse technique ? Elle est chez les agents de la Métropole et chez les agents d'Eau du Grand Lyon. Ce patrimoine, c'est le leur. Et donc je voudrais rappeler ici que c'est bien notre priorité de les intégrer et de les faire se rejoindre au sein de la régie dans les meilleures conditions possibles. Je sais qu'ils ont manifesté leur inquiétude, mais je le redis, l'attachement de la Vice-Présidente pour l'eau et de la Vice-Présidente des ressources humaines est entier à ce sujet. En témoigne tout le travail autour de l'accord de méthode qui est en cours.

Ensuite, j'anticipe très rapidement la critique sur le coût de transition qui va nous être faite. Corriger ou bifurquer ce qui nous a été imposé a un coût. Je vous invite à considérer le coût qui a échappé à la collectivité quand, du jour au lendemain, en 2015, on a pu économiser plusieurs centaines d'euros sur le prix de l'eau. Que penser de toutes les années précédentes du différentiel qui, du coup, est allé, disons-le, dans les poches de Veolia, alors même qu'en 2015 les contraintes sur Veolia n'ont pas diminuées ?

Mais je voudrais essayer de conclure mon propos en allant un peu plus en avant dans cette délibération qui est en fait la délibération que nous vous avons promise, qui est les fondations de cette maison à bâtir. Et je crois, et madame la Vice-Présidente s'y était engagée, qu'on vous a largement associés, car ce serait difficile de dire qu'on vous a écartés du débat démocratique : un groupe de travail multi avec l'ensemble des composantes de cette assemblée, une présentation en commission thématique, un second débat à l'occasion de la présentation de la délibération et même cette délibération d'aujourd'hui qui vous donne à voir et qui donne à voir publiquement les travaux engagés et où nous en sommes dans ce travail.

D'ailleurs, je veux saluer la conduite de ce travail par la Vice-Présidence car nous changeons les politiques. Le Président, madame Vinciane Brunel Vieira nous ont rappelé le bilan que nous avons depuis un an, mais nous changeons ici aussi, ceux travaillant à la régie de l'eau, la politique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci d'arriver à la conclusion monsieur Grout.

**M. le Conseiller GROULT** : Oui, j'y arrive, merci monsieur le Président. La co-construction difficile et exigeante prouve que c'est possible et que l'on va continuer à faire ce travail-là, et je veux vraiment saluer ce travail.

Juste deux mots sur le périmètre et la répartition des missions. Je pense que cela place vraiment par la régie comme l'architecte de l'ensemble des politiques de l'eau qui doit être un préalable à toute politique publique et que cela donne à la régie l'autonomie et les marges de manœuvre nécessaires au bon exercice de ses missions. Cela nous amènera à travailler les enjeux d'une nouvelle relation, non pas celle du public au privé mais celle du public au public, et cela s'annonce passionnant. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.

**Mme la Conseillère CHARNAY** : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de l'avancée de ce dossier, qui sera un marqueur de notre mandat, un engagement tenu avec la délibération de principe du 16 décembre 2020 et que nous concrétisons aujourd'hui en précisant le cadre des relations entre la Métropole et la future régie et en mettant en place une équipe de préfiguration pour engager le travail concret de construction d'une régie qui sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nous partageons les principes importants du positionnement de la régie par rapport au Conseil de Métropole. En effet, nous avons décidé de sortir de la délégation de service public à une entreprise privée. Ce n'est pas dans une logique de concurrence avec ces entreprises, bien au contraire. C'est pour sortir d'une logique de concurrence et construire un service public accessible aux usagers considérés comme des citoyens, assurer l'intérêt général de long terme sur la protection de la ressource, la qualité de l'eau jusqu'aux enjeux de santé environnementale, la place de l'eau dans nos politiques environnementales.

C'est pourquoi le Conseil de Métropole doit rester une instance politique qui met en débat démocratique, en débat citoyen, la politique de l'eau. C'est le but du schéma général d'alimentation en eau potable, mais aussi d'autres outils de planification et de stratégie comme la stratégie de l'agriculture, des déchets et de l'urbanisme qui orienteront l'action publique de l'eau.

Le contrat d'objectifs entre la Métropole et la régie aura un rôle important pour traduire les décisions stratégiques de la Métropole en objectifs de la régie qui pourront être évalués en toute transparence comme tout service public. Cette relation à construire entre la Métropole et la régie est utilement définie par cette délibération comme une relation entre service public, très loin des relations de contrôle des délégations précédentes. Nous serons aussi plus proches des relations entre la Métropole et les communes avec le pacte de cohérence, ou entre la Métropole et le SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise), par exemple, qui nécessiterait sans doute une formalisation de la contribution du syndicat aux enjeux énergétiques, par exemple, de la Métropole.

Il y a encore beaucoup à faire pour mettre en place la régie, son statut, ses moyens, son système d'information. Il faudra définir les relations nécessaires entre la régie et le groupe Veolia qui possède des compétences et des technologies utiles, et assurer les conditions de transition, les meilleures, pour le service public. L'équipe de préfiguration est donc indispensable pour avancer et tenir l'agenda présenté pour une régie opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nous savons que ce processus de changement inquiète légitimement les salariés concernés de la société Eau du Grand Lyon comme des agents de la Métropole, qui seront intégrés dans la régie. Beaucoup de questions de statut, de conditions sociales, de missions sont à résoudre et nous faisons entièrement confiance aux deux Vice-Présidentes (Anne Groperrin et Zemorda Khelifi) pour y répondre avec un objectif affirmé que nous partageons : assurer l'intégration de tous ces salariés dans une entreprise unie, avec la volonté que personne ne perde les acquis sociaux.

Nous savons que ces questions ne sont pas simples, mais nous sommes persuadés que tous les salariés venus de la Métropole comme de Veolia ont tout à gagner à réussir la création d'une régie dans laquelle aucun intérêt d'actionnaires ne vient peser sur l'intérêt des usagers comme des salariés. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller PELAEZ** : Mes chers collègues, vous savez que tout n'est pas aussi binaire dans la vie et il n'y a pas toujours que, d'un côté, les bons et les gentils et, de l'autre côté, les affreux jojos. Nous tenions à rappeler, je tiens à rappeler encore haut et fort, et s'il faut le répéter, on le répètera encore des dizaines de fois, que nous

sommes tous d'accord pour affirmer que l'eau est un bien commun, et pas une simple marchandise, qu'il faut protéger la ressource et la faire payer à son juste prix.

Pour autant, et c'est d'ailleurs avec cette boussole en tête que nous avons réussi à diminuer, dans les années précédentes, de 20 % le prix de l'eau, de 25 % le prix de l'abonnement, tout en mettant en place 6 000 capteurs pour détecter les fuites et surveiller la qualité de l'eau. Sur ce dossier, le problème ce n'est pas la régie en tant que telle, car la régie n'est pas de gauche ou de droite. Il y a des villes de gauche et des villes de droite qui ont fait ce choix-là. Et il y a des villes de gauche et des villes de droite qui ont fait d'autres choix. Mais à chaque fois, ce qui a primé dans la décision, c'est l'intérêt du territoire, c'est un arbitrage politique entre les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion.

Ce que nous vous reprochons sur ce dossier, c'est d'avoir pris cette décision sans aucun élément technique ou financier, sans prendre la mesure de ce que cela impliquait concrètement pour le service. Ce que nous vous reprochons, c'est d'avoir décidé seuls, alors qu'il existait depuis près de dix ans un groupe de travail transpartisan qui était chargé d'étudier ces questions. Car le problème de fond, c'est que cette décision repose uniquement et simplement sur une croyance qu'il est impossible pour une collectivité de cogérer la ressource en eau avec le secteur privé. C'est oublier que la Métropole est bien déjà la donneuse d'ordres, pas l'obligée du privé. C'est oublier que la préservation de la ressource, avec, par exemple, la réduction de l'usage des pesticides par les agriculteurs, relève déjà de la compétence du Grand Lyon. C'est oublier que la tarification sociale, que la hausse des investissements sont aussi réalisables avec les autres modes de gestion.

Force est de constater que, dans cette délibération créant la régie, vous ne démontrez toujours pas son utilité par rapport aux autres modes de gestion. Qu'en est-il de la fameuse marge de profit du délégataire qui devrait être réinvestie dans la ressource ? Quel est son montant ? Madame la Vice-Présidente, qu'en est-il de la fameuse hausse des investissements pour protéger et diversifier la ressource ? Car dans votre PPI, l'enveloppe est de 270 M€, soit un montant similaire à ce qui a été réalisé au mandat précédent. Il est intéressant de constater que dans les neuf piliers de votre ambition politique affichée ne figurent pas la promesse démagogique de baisse du prix de l'eau avec le passage en régie. Vous avez d'ailleurs promis la gratuité des premiers mètres cubes pour les plus précaires. Mais la gratuité de l'eau n'existe pas, vous le savez bien. L'eau payant l'eau, il est impossible de verser des subventions et autres recettes pour équilibrer le budget de l'eau. Ce sont donc les autres usagers qui devront supporter la charge de la gratuité sur leurs factures.

Avec cette délibération, nous n'en savons finalement pas beaucoup plus que lors du vote il y a six mois, seulement que le passage à la régie coûtera au moins 4 M€ à la Métropole, et il ne s'agit là que d'une estimation provisoire des coûts de transition. Qu'en sera-t-il quant aux futurs coûts d'exploitation du service ? Nous ne pourrons jamais savoir ce qu'il en aurait été avec les autres modes de gestion, et nous le regrettons. Mais cela, on vous l'a dit depuis le début. À ceux qui pensaient chasser le grand capital de la gestion de l'eau, nous leur répondons qu'il est illusoire de penser que la régie permettra de se passer totalement du prix. À moins de recruter des dizaines de fonctionnements supplémentaires, vous serez incapables de gérer à vous seuls l'entièreté des services, comme la gestion de la clientèle ou de la facturation.

Vous vouliez faire sortir le privé par la grande porte, il reviendra par la grande baie vitrée que vous lui ouvrez. Quant à la gestion du personnel, nous vous avons mis en garde sur les conditions d'intégration des 280 salariés d'Eau du Grand Lyon. Sur le fait que de nombreux salariés expérimentés préféreraient être pris par le groupe Veolia ou quitté leurs fonctions pour rejoindre la régie, faisant craindre un risque de perte de compétences, car ils savent parfaitement que, même si vous vous engagez à garantir leur statut actuel, leur avancement professionnel sera gelé une fois qu'ils travailleront pour la régie.

Tout cela conforte encore une fois l'idée que vous n'avez clairement pas pris la mesure du dossier et de ce que votre décision impliquait. Et c'est ce qui arrive lorsque l'on agit motivé par une croyance et non par des faits. La vérité est limpide comme l'eau de source, nous ne sommes pas prêts. Il n'est pas trop tard pour retarder la mise en service. En décembre, nous vous avons proposé dans un amendement voté par toute l'opposition de prolonger d'une année le contrat pour prendre le temps de faire correctement les choses. Vous seriez bien inspirés de le reprendre à votre compte, car il n'y aurait rien de pire que de ne pas être prêts à reprendre le service de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans seulement un an et demi. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.

**M. le Conseiller KIMELFELD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, si vous me le permettez, avant de vous parler de l'eau, je voudrais dire un mot à Madame Brunel Vieira, qui est intervenue tout à l'heure sur le compte administratif, pour lui dire que beaucoup d'actions, qu'elle s'est appropriées, ont été décidées avant. Et je ne comprends pas cette incapacité à reconnaître ce qui s'est fait de bien avant vous. Nous, nous venons au Conseil de la Métropole, en Commission permanente et de nombreuses fois, nous reconnaissons le bien-fondé d'un certain nombre de décisions. Madame Brunel Vieira, reconnaître ce qui a été fait avant, cela ne vous affaiblit pas, au contraire, cela vous grandit. Moi, j'ai eu quelques désaccords avec Gérard Collomb, de nombreux désaccords pendant trois ans, mais je sais que la situation financière de cette collectivité n'a pas été écrite à partir d'une page

blanche. Elle est le travail depuis 2001. Et si nous avons pu répondre à cette crise de manière efficace et à d'autres crises qui étaient devant nous lors de la création de la Métropole, je pense, parce qu'on l'a évoqué souvent, les mineurs non accompagnés, c'est parce que cette Métropole était solide financièrement et c'est aussi le fruit et le travail de nos aînés. Il n'y a pas à rougir de le reconnaître.

Et puis vous dire aussi, et je l'ai dit hier à madame Vessiller, laissez-nous gérer nos groupes. Laissez-nous décider de qui doit intervenir, un homme, une femme, telle personne du territoire ou des territoires. Ce ne serait pas admissible que je vous dise aujourd'hui : changez de Vice-Président aux finances, prenez une femme plutôt qu'un homme. Cela n'aurait aucun sens. Laissez-nous vraiment, tranquillement, gérer nos groupes, je vous en remercie. Je vous remercie par avance de cette bienveillance.

Sur l'eau, lors de vos premières annonces et délibérations sur la régie pour l'eau, nous vous avons indiqué que nous n'étions pas opposés, par principe, à ce passage, à une condition qui a été répétée, je crois, notamment, par Louis Pelaez, c'est que ce passage amène une plus-value pour la Métropole, ses agents (cela a été évoqué par madame Charnay) et pour ses habitants. Certains dans votre majorité avaient rendu hommage avec une grande émotion, monsieur Groult l'a évoqué tout à l'heure, je ne vais pas refaire le lyrisme de la dernière fois, de grands slogans, le début du démantèlement du capitalisme, du libéralisme incarné par Veolia, une entreprise qui, selon certains, foulait au pied le respect de ses salariés, méprisait la RSE (responsabilité sociétale d'entreprise), était prête à livrer notre bien commun (l'eau) au grand capital, au mépris de la collectivité. Nous avons, à l'époque, tenté de modérer leur démonstration en expliquant qu'une DSP n'était pas une privatisation. D'ailleurs, peut-être que vous en déciderez d'autres DSP dans les prochains temps et dans les prochaines années sur d'autres sujets.

Une DSP, c'est simplement une délégation avec un pilotage 100 % public garantissant une évaluation des objectifs voulus par la collectivité, avec la possibilité de peser à tout moment sur le délégataire. C'est, d'ailleurs, ce qu'avait fait en son temps Gérard Collomb, et cela a été évoqué tout à l'heure, sur le prix de l'eau. Nous avons rajouté qu'il n'y avait pas de dogmatisme à avoir à choisir car autant de collectivités de droite ou de gauche ont décidé, cela a été dit, en tenant surtout compte d'abord de l'histoire de leur territoire, de la qualité ou non des prestataires, de l'exigence des élus, de la technicité nécessaire au territoire.

À la lecture de cette délibération, nous ne comprenons toujours pas ce qui vous pousse à la régie. Les objectifs, je crois qu'il y en a neuf au total sur la délibération, ne sont pas nouveaux. Ils sont identiques à ceux exigés en DSP. Peut-être que certains ont du mal à nous croire, mais je vous promets que nous n'étions pas des fous furieux, inconscients. D'ailleurs, il y avait certains de vos Vice-Présidents qui étaient avec nous. Nous n'étions pas des fous pour une eau polluée, une eau chère, hors contrôle de la collectivité, gaspillant la ressource, mettant en insécurité la production et la distribution, choisissant une entreprise qui ne pratiquerait pas une politique RSE, conforme à ce que nous puissions attendre digne de ce nom en direction de ses salariés. Non, monsieur le Président, nous étions dans les mêmes objectifs, et cela a été dit et, notamment, contrôlé par une commission qui associait de nombreux partis politiques, de nombreux groupes, et qui reconnaissait aussi ces objectifs. Nous étions dans les mêmes objectifs auprès du délégataire qui a, et ce n'est pas moi qui le dis, mais vous, vous l'avez dit à plusieurs reprises, y compris dans la presse et la commission d'évaluation du précédent mandat, une entreprise qui a rempli, et voire qui a dépassé, ses objectifs en acceptant il y a encore quelques semaines, vous l'avez noté, la Gonette en son sein. Pour un affreux capitaliste, c'est du masochisme ou le délégataire n'a peut-être renoncé, comme madame Charnay l'indiquait, à jouer un rôle sur le territoire.

Ce ne sont pas les objectifs qui poussent au passage en régie, même s'il vous reste à les quantifier, par exemple. Quel rendement, par exemple, souhaitez-vous ? Veolia avait atteint 80 %. Que voulez-vous ? 90 % ? 100 % ? Plus ? Est-ce la capacité de recherche et de développement de la Métropole sur cette question ? Je ne crois pas non plus tant le délégataire peut, à travers son implantation internationale, bénéficier de réseaux beaucoup plus développés en matière de recherche et développement. Est-ce alors, cela a été évoqué par madame Charnay, la volonté de sortir du délégataire des salariés exploités par leur employeur pour les embaucher à la Métropole dans une structure si proche ? Je ne crois pas, si j'en crois l'intersyndicale CGT, CGC, CFDT des salariés de Veolia Eau du Grand Lyon, qui vous demande une entrevue, que vous leur aurez peut-être accordée d'ici là pour que toutes leurs conditions (temps de travail, primes, salaires, retraites, mutuelles, etc.) soient bien prises en compte par la collectivité, car sinon, ils ne viendront pas. Et sans eux, ne viendront pas les expertises, les connaissances du réseau, la capacité de l'innovation, finalement le service que l'on doit aux habitantes et aux habitants de cette Métropole.

Alors, monsieur le Président, quand nous avons éliminé tout cela, nous demandons à être convaincus que cet investissement, pour commencer, de 8 M€ pour passer en régie n'est pas simplement un symbole, un étendard ou un accord électoral. Quand allez-vous nous dire à nouveau quelle est la plus-value qui nous permettra de vous soutenir dans cette démarche ? Dans l'attente de cette précision, nous nous abstenons, et je voudrais associer à mes propos le groupe Synergies et apparentés. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Synergies Métropole, du coup, ne prend pas la parole ? C'est comme cela que je le comprends ?

**M. le Conseiller GRIVEL :** Je confirme effectivement que nous avons pris la parole avec l'intervention de David Kimelfeld, et nous nous abstenons également. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**Mme la Conseillère REVEYRAND :** Monsieur le Président, chers collègues, si 80 % des collectivités d'Europe ont fait et font tous les jours le choix de gérer l'eau potable en régie, ce n'est pas un hasard. En France, ce sont 70 % d'entre elles qui ont opté pour ce mode de gestion, et 70 % d'entre elles ne sont pas gérées par des écologistes ou des socialistes.

J'en profite pour rappeler ici que le programme socialiste pour la Métropole en 2020 faisait aussi cette proposition. Quel son donner à ce mouvement de fond ? Cela manifeste clairement un souci de saine gestion des deniers publics et une volonté de maîtriser cette ressource qui, tout le monde en conviendra, n'est équivalente à nulle autre parce qu'elle est essentielle à la vie et qu'elle nous est donnée par la nature, la volonté également de rendre effectif le droit d'accès à l'eau pour toutes et tous. Quant aux groupes d'opposition convaincus sur le fond que cette régie publique n'est pas une bonne solution et qu'il est préférable pour notre collectivité, et pour l'ensemble des habitants de notre Métropole, de faire appel à une entreprise privée multinationale des services, ce n'est pas aujourd'hui que nous parviendrons à les convaincre, même s'ils n'ont guère d'arguments, comme le laissait entendre le débat organisé en mars de cette année par Mediacités et par les propos tenus précédemment.

On s'insurge d'être laissés en marge de la construction de cette régie. Mais s'ils ne la souhaitent pas, comment alors dialoguer efficacement et élaborer les réflexions que nous conduisons au sein de la majorité avec eux ? Les choses sont cependant transparentes, et une information a été communiquée dans un groupe de travail pluriel où des échanges ont pu se tenir.

Votre vote concernera notamment 4 M€ pour assurer la transition. C'est beaucoup trop, diront certains. Tous les changements coûtent, et ce fût le cas lors de la dernière DSP. Mais avec ce passage en régie publique, nous ferons l'économie de frais de siège (2,5 M€), celle des dividendes reversés aux actionnaires (4 M€ en 2016, presque 3 M€ en 2019). Les marchés passés au niveau national par mutualisation génèrent, en effet, des marges cachées car Veolia marge sur ses filiales, dans des achats de fournitures et de services dans des marchés nationaux.

Après la privatisation de l'eau des années 80-90, nous assistons désormais à sa financiarisation, cela a été dit. Les marges du délégataire serviront à l'amélioration du réseau, à la maîtrise publique de la gestion de l'eau potable, et elle seule nous permettra de choisir les finalités d'intérêt public avant celle de la rentabilité.

Parlons maintenant de l'actualité. Les syndicats de Veolia s'expriment, quoi de plus naturel. Nous parlons de processus, ce qui sous-tend un certain nombre d'étapes de la prévision et de mise en œuvre. On parle donc d'un temps long. Et certains, ici, nous auraient reproché la précipitation, mais nous avons bien conscience que l'incertitude n'est pas facile à supporter. C'est, pour les salariés de Veolia, long et bien trop long. Ils expriment leur inquiétude, malgré certains principes donnés dès l'an dernier : emploi et rémunération seront maintenus lors du changement d'employeur. Le travail conjoint, qui démarrera dès septembre 2021, permettra d'élaborer un accord anticipé de substitution en amont de la création de la régie. Ceci devrait rassurer les agents d'Eau du Grand Lyon.

En revanche, et c'est suffisamment rare pour que cela soit souligné, des syndicats des agents de la Métropole se sont unanimement prononcés favorablement sur ce dossier. En effet, le périmètre de la régie publique de l'eau ne se limitera pas aux agents d'Eau du Grand Lyon, puisqu'un certain nombre d'agents de la direction de l'eau de la Métropole comme de Veolia rejoindront cette nouvelle entité en lien avec le périmètre choisi qui vous est présenté aujourd'hui.

Notre réflexion nous a conduits à établir un périmètre différent de la délégation de service public actuel pour assurer une répartition plus franche et plus claire des tâches dévolues à l'autorité organisatrice et à la régie. À la première, le niveau stratégique et prospectif qui établira un document stratégique pour les quinze ans à venir, le schéma général d'alimentation en eau potable. Et à la deuxième, l'ensemble du niveau opérationnel et le court et moyen terme, sans distinction, comme c'est le cas aujourd'hui dans le périmètre des canalisations. Parce qu'il faut savoir qu'au-delà de 150 mm, ce n'est pas Veolia qui intervient, mais bien nos agents de la Métropole de Lyon. Ils savent le faire. La Métropole ne se prive donc pas d'une stratégie globale, d'une expertise transversale à l'ensemble ou presque des politiques qu'elle met en œuvre. Mais notre tâche ne s'arrête pas là. Au-delà, des travaux sont en cours sur la tarification et l'implication des usagers, car il nous faudra sensibiliser largement les habitants de la Métropole qui ne connaissent généralement ni la quantité ni le coût de l'eau qu'ils consomment. Et là, commence une longue appropriation par tous des enjeux que représente l'eau partout dans le monde et ici dans la Métropole de Lyon. C'est un véritable défi. Notre groupe socialiste, la gauche sociale écologique et apparentés votera, vous l'aurez compris, cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Merci monsieur le Président. Tout d'abord, en préambule, je suis un petit peu ennuyée parce qu'il y a trois hommes et trois femmes qui se sont exprimés sur le débat de l'eau. Je ne sais pas si la distribution et la production d'eau, c'est masculin ou féminin. Écoutez, le sujet m'intéresse, donc je vais conserver mon intervention et je ne vais pas la donner à l'un de mes collègues masculins.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, dans cette délibération, vous nous proposez de grands principes d'organisation de la régie de l'eau potable, l'ouverture de sept postes, le recrutement d'un ou d'une Directrice et une première autorisation de programme sur le volet système d'information pour un montant de 4 M€. Mais voilà, le temps passe et nous n'y voyons pas plus clair. Normalement, lorsque l'on avance sur un projet, la situation devrait s'éclaircir, mais pas ici !

Que constatons-nous ? Le temps passe, et un an après votre arrivée, alors même que vous proclamez que ce passage en régie était à la base de vos engagements de campagne, je suppose *a minima* travaillé par vos équipes, nous n'avons toujours aucune précision sur les objectifs techniques et financiers de cette régie, nous n'avons toujours aucun élément sur l'équilibre financier de la tarification que vous souhaitez, les critères de gouvernance entre la future régie et la Métropole, de la gestion des abonnés, de la place réelle des associations, des salariés, et je rajouterai, humblement, des Conseillers métropolitains d'opposition, les prestations ou non sous-traitées à Veolia, aucun élément sur la politique salariale et les enjeux RH.

Commençons par la question fondamentale du personnel, à laquelle notre groupe est particulièrement attaché. Nous vous avons fait part à plusieurs reprises de notre questionnement. Visiblement, madame la Vice-Présidente, la situation n'est pas aussi sereine que vous nous la présentez régulièrement en accord de la préoccupation et de l'inquiétude des salariés sur le rapprochement de Suez et Veolia. Le changement de gestion du service de l'eau implique une préparation et une discussion avec les salariés. C'est la clé de la réussite du basculement de la DSP vers la régie. Et j'espère vivement que les élus de votre majorité, qui veillent régulièrement aux intérêts des travailleurs et au respect de leur statut, seront aussi vigilants pour les 97 % de grévistes d'Eau du Grand Lyon, tous syndicats confondus.

Nous constatons, également, un flottement sur la question du tarif. Madame la Vice-Présidente, vous avez indiqué qu'il n'y avait aucune raison pour que le service en régie coûte plus cher que la DSP. Laisser miroiter aux membres de la CCSP des gains sur les éventuelles fabuleuses marges cachées qu'aurait Veolia et qui permettraient de réaliser de nombreux investissements, des économies grâce à un travail plus efficace sur la résorption des fuites, vous avez même parlé en commission d'économies réalisées par le passage en régie. Mais dès qu'il s'agit de préciser clairement ces objectifs dans les engagements de la régie, nous sentons moins d'enthousiasme. Votre Exécutif a pris une décision politique qualifiée, suivant le cas d'idéologie, de dogmatique, de philosophie. Cette décision de principe a été prise sans analyse économique et financière préalable éclairant vos choix.

Nous votons aujourd'hui 4 M€. Mais quel objectif financier avez-vous ? Quel objectif de baisse de tarif ou de montant d'investissement dégagé à ISO prestations bien sûr donnez-vous ? Mais nous ne sommes plus dans la phase politique. Vous avez fait le choix du passage en régie, choix que nous ne partageons pas car vous avez décidé seuls et sans comparaison avec d'autres systèmes. Mais désormais, nous devons travailler sur la meilleure mise en place de cette régie dans l'intérêt de la Métropole. Or, une fois encore, nous devons vous interpeller sur votre méthode. Vous présentez en réunion un résultat et les décisions que vous avez prises qui ne remplacent en aucune façon un travail collaboratif, une co-construction qui, pourtant, aurait pu être votre marque de fabrique. Les échanges et les débats permettent la compréhension mutuelle, le partage des enjeux et des diagnostics, l'argumentation, les explications. Chaque groupe politique se positionne ensuite en toute connaissance de cause. Votre argument sur le rythme soutenu, sous-entendu que nous ne pourrions pas suivre, n'est pas recevable. Je vous l'ai dit, il y a un temps pour la décision politique et un autre temps pour la construction de la solution.

Dans la seule et unique réunion du vrai groupe politique que vous avez réuni en un an, vous nous présentez, par exemple, une démarche participative entre vous, où quatre scénarios auraient été étudiés, et vous nous annoncez avoir retenu la bonne solution. Circulez ou amen diraient d'autres. Réunions après réunions, où vous égrainez les décisions que vous avez prises et vous poursuivez un entre soi, votre leitmotiv "ne vous inquiétez pas, vous serez associés plus tard, il y aura le temps" est tout simplement méprisant. Madame Brunel Vieira, vous avez indiqué hier, je cite : "il n'y avait pas photo entre les mandats précédents et votre début de mandat sur le thème de la concertation". C'est vrai, mais pas dans le sens que vous l'imaginez. Des groupes politiques, soit sur l'eau, soit sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit sur la création de la régie des déchets, se sont tenus à un rythme soutenu. Nous n'étions pas forcément tous d'accord, mais je pense réellement que chacun a appris et mieux compris les enjeux, les décisions, voire les oppositions.

Enfin, et c'est certainement le point le plus important, que d'énergie dissipée au regard des vrais enjeux de la politique de l'eau de la Métropole ! Des investissements majeurs doivent être engagés dans les domaines de la sécurisation, de la diversification de l'alimentation en eau, de la qualité de l'eau, de la mise en conformité de certaines installations et des réseaux, du renouvellement du patrimoine. Mieux maîtriser la ressource en eau et la sécuriser aurait dû, pour notre groupe, être la priorité et financièrement évaluée et intégrée dans les investissements majeurs de la PPI. Comme dirait Raymond Avriillier dans la presse, il faut passer des incantations

de type "l'eau n'est pas une marchandise" aux actes. Et pour l'instant, malgré toutes les réunions que vous semblez tenir, nous ne voyons pas d'acte structuré, concret et argumenté. Nous constatons une démarche en rythme que vous indiquez accéléré pour tenir un agenda que vous vous êtes fixé, mais au détriment d'une stratégie claire, chiffrée, partagée, dépassant les déclarations d'intention politique.

Une nouvelle fois, et je termine, vous nous demandez de vous signer un chèque en blanc, comme pour beaucoup trop de sujets. Et notre groupe Rassemblement de la droite et du centre et de la société civile refuse de le faire et donc, naturellement, votera contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est au groupe Les Écologistes.

**Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA** : Merci monsieur le Président. C'est mon collègue Benjamin Badouard qui va s'exprimer, mais étant donné que j'ai été interpellée personnellement, je me permets une petite réponse à monsieur Kimelfeld, tout d'abord. Oui, vous avez raison, c'est un bilan partagé concernant les comptes administratifs. Néanmoins, mon propos était surtout centré pour répondre aux attaques dont nous avons été l'objet en début de mandat, étant donné que vous aviez un temps de discours de cinq minutes, je comptais sur vous pour valoriser votre propre parti. C'est pour cela que je ne me suis pas étendue sur la question.

Concernant la répartition des prises de parole, oui, effectivement, moi, cela me choque toujours un peu quand on répartit les finances aux hommes et le social aux femmes. C'est une vision qui me paraît être un peu dépassée, mais cela n'engage que moi. Je vous remercie. Je passe la parole à mon collègue.

**M. le Conseiller BADOUARD** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous intéresse aujourd'hui concerne bien les modalités concrètes de mise en place de la régie publique pour la production et la distribution d'eau potable sur le territoire de la Métropole. Nous avons déjà eu ce débat le 14 décembre, avec le passage en régie en tant que tel, nous permettant d'exposer nos points de vue divergents. Lors de ce Conseil, nous avons acté la création de la régie prévue en janvier 2022, avec une reprise complète de la production et de la distribution d'eau potable en janvier 2023.

Donc nous proposons aujourd'hui de franchir une nouvelle étape. La délibération mise au vote permet la constitution d'une équipe avec dans un premier temps sept agents recrutés par la Métropole. Ils auront pour mission de construire l'architecture de la future régie et d'établir le lien avec les autres services de la Métropole concernés par ces compétences. Par ailleurs, cette équipe de préfiguration travaillera en lien étroit avec Veolia pour garantir la bonne transmission et répartition des compétences avant la reprise de l'activité complète de la régie, je vous rassure. Aux côtés du Directeur de la régie et de la coordinatrice de projets déjà en place, elle posera les bases des compétences pleinement exercées par la Métropole au service des citoyennes et des citoyens du territoire.

Ce nouveau service public de l'eau permet à la Métropole de porter une vision stratégique concernant la gestion. La régie publique en sera l'instrument, porteuse de l'expertise technique chargée de la gestion du patrimoine au quotidien, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Cette étape de structuration est donc fondamentale pour mettre la régie au service d'une politique de l'eau ambitieuse à même de répondre aux défis à venir pour sa préservation, sa distribution et son accès garanti à toutes et à tous sur le territoire.

Pour mener à bien cet état d'esprit, nous assumons, monsieur Pelaez, de consacrer, dès 2021, 4 M€ à la mise en place de la nouvelle régie publique. Ces coûts de transition sont nécessaires pour garantir la future qualité de service. Et les dépenses similaires auraient été de toute façon nécessaires dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, ceci afin de garantir une reprise de contrats efficaces limitant les impacts pour les usagers, comme ce fut le cas lors de la mise en place de la précédente DSP avec Veolia.

Alors, monsieur Pelaez, oui, je vais répondre à vos propos, nous avons travaillé à une tarification solidaire de l'eau, une solidarité que l'on retrouve par exemple avec les impôts, d'autres taxes directes ou indirectes pour divers services publics du bien commun. Et contrairement à une idée d'inefficacité du fameux ruissellement macroniste, nous sommes très fiers de pouvoir apporter notre pierre à l'édifice solidaire à notre échelle.

Monsieur Kimelfeld, vous êtes un peu dans la caricature, comme souvent, sur ce que l'on aurait pu dire à l'égard de vos politiques ces dernières années. Et oui, nous savons reconnaître les belles décisions prises sur de nombreux sujets. Et pour la régie de l'eau, effectivement, là, on change de politique, on change de braquet par rapport à ce qui a été fait avant.

Madame Croizier, juste un petit mot pour vous remercier pour le bingo du Conseil pour l'emploi du mot "dogmatique". Cela faisait bien longtemps qu'on ne l'avait pas entendu de la bouche de votre groupe politique, et je vous invite à consulter un dictionnaire des synonymes pour le prochain coup.

Et nous voulons ainsi, par cette prise de parole, réaffirmer l'importance de la mise en régie publique de l'eau, qui constitue un bien commun fondamental à préserver pour l'humanité et l'ensemble du vivant. L'eau est au cœur des

politiques de la transition écologique et solidaire, au cœur des défis à venir pour notre territoire. Il s'agit d'un enjeu clé tant pour la transition alimentaire que pour la préservation des milieux naturels, la biodiversité et la présence de la nature en ville.

Et nous tenons à remercier la Vice-Présidente à l'assainissement de la Métropole, Anne Groperrin, ainsi que les services de la Métropole pour le travail accompli sur ce dossier essentiel. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Anne Groperrin.

**Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN** : Merci monsieur le Président. Visiblement, certains et certaines n'ont pas encore compris que cette délibération était une déclinaison opérationnelle de la vision politique qui a été largement exposée en décembre. La vision à long terme que nous portons de la gestion publique de l'eau potable n'a visiblement pas été comprise. Alors, je remercie Laurence Boffet, Florestan Groult, Anne Reveyrand et Christiane Charnay d'avoir encore tenté de vous le faire entendre dans leurs excellentes interventions.

Vous rappelez également que la régie, puisque vous avez lu la délibération, que nous proposons n'est pas la reprise *stricto sensu* du périmètre de production et de distribution d'eau potable d'EGL (Eau du Grand Lyon), puisqu'il va bien au-delà et qu'il a une maille amont très orientée sur la protection et la diversification de la ressource dont nous reparlerons dans le cadre du schéma général de l'alimentation en eau potable, qui est de la responsabilité de l'autorité organisatrice, c'est-à-dire la Métropole, et que cette régie a également une maille aval dont nous aurons l'occasion de reparler, mais qui vous a également été présentée.

Je peux également vous répondre, madame Croizier, que l'architecture de projection, qui a été mise en place avec l'ensemble des processus que nous menons conjointement pour aboutir très concrètement à la création de cette régie, vous avait été présentée, ainsi que le calendrier. Vous étiez présente à cette réunion, il me semble. Donc nous avançons bien, et l'ensemble des processus progressent. Nous vous avons expliqué que les sujets que vous évoquez seront soumis à concertation. Vous nous dites que vous ne savez pas ce qu'il en est de la gouvernance de la tarification. Nous vous avons expliqué qu'ils seront soumis à la concertation et que vous seriez concertés dans ce cadre-là. Nous vous avons donné un calendrier, mais visiblement vous l'avez oublié.

Sur la question soulevée par monsieur Pelaez, sur le principe que certains paieraient plus que d'autres sur la tarification, dois-je vous rappeler que c'est le même principe sur les impôts et sur bien d'autres choses ? La PPI sera assurée par la régie, vous l'avez compris, c'est dit clairement dans cette délibération. C'est elle qui mettra en œuvre, sur une vision à moyen terme à six ans, la vision à long terme de la Métropole.

Sur la question des organisations syndicales qui a été évoquée, l'inquiétude des salariés est tout à fait normale et légitime, et nous la prenons en compte quotidiennement. Nous avons déjà rencontré les organisations syndicales quatre fois depuis le mois de septembre. Elles ont manifesté leur inquiétude, mais rien d'étonnant à cela. Nous avons eu besoin de temps parce qu'il fallait que les avocats, qui travaillent avec l'AMO, prennent le temps d'éplucher les 32 accords d'entreprise de Veolia, et ils nous ont rendu leurs conclusions seulement la semaine dernière. Aucun élu ne prendrait de décisions et n'accepterait de prendre des décisions si ce n'était en connaissance de cause. Nous avons attendu, effectivement, d'avoir tous les éléments pour pouvoir avancer. Nous avons pris des engagements avec les organisations syndicales. Nous les avons également reçues vendredi et lorsqu'elles étaient devant la Métropole. Et nous avons engagé depuis plusieurs mois déjà un dialogue positif avec elles.

Voilà ce que je peux vous dire. Je regrette que nous ayons à répondre à des discours qui sont la reproduction des mêmes postures qu'en décembre et qui n'ont pas évolué. Je me demande effectivement de quel côté sont les positionnements dit "dogmatiques".

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, s'il vous plaît.

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, monsieur Cochet, je vous donne une minute.

**M. le Conseiller COCHET** : Je vous remercie. Je voudrais simplement faire passer un message, notamment dans la gouvernance que vous avez de nos Conseils métropolitains. Le côté condescendant est insupportable. Ne soyez pas surpris, à un moment ou à un autre, que l'opposition pense différemment. Et ce n'est pas parce que nous pensons différemment que nous sommes des gens qui sommes des extraterrestres. Donc cela s'appelle la démocratie. Et je vous remercie de le rappeler notamment à vos Vice-Présidents ou vos commissaires politiques, pour qu'ils aient une attitude qui ne soit pas condescendante comme elle l'est aujourd'hui. Je pense que la qualité de nos débats en sera, à mon avis, améliorée. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Cochet. Je la donne avec plaisir. Les débats ont été sereins. Je me félicite que chacune et chacun respectent les uns et les autres et aient des propos équilibrés. Et ce qui est vrai pour les

représentants de l'Exécutif du groupe Les Écologistes est également vrai d'ailleurs pour les représentants du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile que je ne voudrais pas oublier.

Quelques mots à mon tour. Une nouvelle fois, cette délibération a donné l'occasion de refaire un peu le débat de la régie publique de l'eau. Donc chacun a pu s'exprimer depuis de nombreux mois et s'expriment à nouveau. Les arguments n'ont pas changé. Ils sont connus. Aujourd'hui, la délibération concerne la composition de l'équipe de préfiguration, avec des coûts de 4 M€. Je rappelle, mais cela a été dit, que ces coûts de transition existent quel que soit le choix de régie publique ou de DSP, puisqu'il y a huit ans, pour passer d'une DSP à une autre DSP, il y avait eu des coûts de transition de 7,8 M€.

Et puis je voulais en profiter aussi pour dire un mot sur la question des agents qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous. Tout d'abord, des agents de la Métropole de Lyon vont passer à la régie publique de Lyon, avec qui nous échangeons, et vont avoir des changements. C'est important de bien le préparer. Il y a de très nombreuses réunions, et je remercie les Vice-Présidentes Anne Groperrin et Zemorda Khelifi, qui s'occupe des ressources humaines, de mener ces réunions pour, naturellement, que chacun s'y retrouve. Et puis les salariés de Veolia qui vont nous rejoindre, madame la Vice-Présidente l'a déjà dit, déjà quatre réunions ont été effectuées. Leur inquiétude, elle peut exister, elle est légitime. Il est normal qu'ils défendent leurs intérêts. Nous avons la volonté, naturellement, que chacun s'y retrouve. Les statuts peuvent être un peu différents. Il faut donc aller au bout des choses pour pouvoir tout englober afin que chacun et chacune s'y retrouve.

Par contre, je tenais tout de même à dire que ce qui s'est passé vendredi dernier, non pas la manifestation, parce que je respecte naturellement le droit de manifester et de dialoguer, mais avec la coupure de l'eau à l'hôtel de la Métropole de Lyon, que ce soit pour les agents présents qui n'ont pas pu avoir d'eau, ce qui est quand même assez compliqué pour travailler, et puis surtout la coupure des bornes incendie, qui met en danger le personnel présent dans un bâtiment où le risque incendie est malheureusement significatif, n'est pas acceptable. Et j'espère que l'intersyndicale de Veolia se désolidarise de ce qui devra être un acte isolé. Voilà, chers collègues.

Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur :

➤ Dans le "**III - Constitution d'une équipe de préfiguration pour mettre en œuvre la régie**" de l'exposé des motifs,

- après la phrase commençant par "La structuration de cette équipe passe par le recrutement [...]", il convient d'ajouter la phrase suivante :

"Le poste de directeur a d'ores et déjà fait l'objet d'une création de poste par délibération du Conseil n° 2021-0399 du 25 janvier 2021."

- après le tableau, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"Ces emplois pourront, en l'absence de titulaires détenant les compétences recherchées, être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, ces emplois nécessitent pour une part des compétences relevant du secteur privé eu égard à la nature industrielle et commerciale de la future régie. Ces emplois seront alors rémunérés selon les grilles afférentes au cadre d'emplois de référence indiqué ci-dessus."

➤ Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération.

*(VOIR annexe 9 page 201)*

Je le mets aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée avec 81 voix pour et 40 voix contre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

---

**N° 2021-0602 - proximité, environnement et agriculture** - Lyon 4° - Lyon 8° - Collonges au Mont d'Or - Politique agricole - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) et à l'association Charézieux nature - Avenant à la convention avec la ferme de la Croix-Rousse - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0602. Avis favorable de la commission. Et nous avons une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains. Je n'ai pas de réaction du groupe Progressistes et Républicains. Je considère donc que l'intervention est retirée. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons terminé notre ordre du jour. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 27 septembre, éventuellement le mardi 28 si nécessaire, et que nous aurons le plaisir enfin de nous réunir à l'Hôtel de la Métropole en présentiel avec l'ensemble des élus. La séance est levée. Je vous souhaite une très bonne journée.

*La séance est levée à 12 heures 35.*

## Annexe 1 (1/19)

### Résultats des votes

- Constatation du quorum -					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0599 - Délibération-cadre pour un plan nature - Individualisation totale d'autorisations de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	24	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0600 - Politique agricole de la Métropole de Lyon - Définition d'une nouvelle stratégie agricole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0601 - Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0566 - Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	1	32	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
<b>Totaux</b>		<b>104</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>0</b>

## Annexe (2/19)

**N° 2021-0567 - Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	7	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	1	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	32	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	9	0
<b>Totaux</b>		<b>89</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>1</b>

**N° 2021-0585 - Stratégie culturelle 2021-2026**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Contre	0	2	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>135</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**- Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 14 décembre 2020, 25 janvier, 15 mars et 26 avril 2021 -**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0563 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er février 2021 au 30 avril 2021**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0564 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière d'actions en justice entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (3/19)

**N° 2021-0569 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, de plusieurs parcelles et emprises situées rues Léon Chomel et Francis de Pressensé**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	3
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

**N° 2021-0571 - Dispositif Pass Culture et invitations Lyoncampus pour la saison 2021-2022 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture pour la saison 2019-2020 et la saison 2020-2021 et invitations Lyoncampus**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	3
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

**N° 2021-0572 - Organisation de la 14ème édition des Journées de l'économie (Jéco), du 3 au 5 novembre 2021 à Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL)**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

**N° 2021-0573 - Economie circulaire - Cession, à titre gratuit, au Foyer Notre Dame des sans abri - Prolongement de convention avec Cagibig pour un projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'événementiel - Prolongement de la durée d'accompagnement financier de l'association La P'tite Rustine**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0574 - Projet directeur Vallée de la Chimie 2030 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et au centre de formation INTERFORA-IFAIP - Année 2021**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (4/19)

N° 2021-0578 - Cybersécurité - Individualisation partielle d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0584 - Dispositif des Promeneurs du net du Rhône - Attribution d'une subvention au Centre régional d'information de la jeunesse (CRIJ) pour l'année 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0586 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives (MVS) - Année 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

N° 2021-0591 - Rémunérations et indemnités versées aux assistantes familiales de la Métropole de Lyon					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0595 - Coopération Métropole de Lyon - Ville de Québec - Végétalisation des bassins de gestion des eaux pluviales, création de zones humides et entretien pour une adaptation aux changements climatiques - Reversement de la part de la subvention allouée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par la Métropole, à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (5/19)

**N° 2021-0597 - Villeurbanne, Vaulx en Velin, Lyon - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Villeurbanne - Lyon et Vaulx en Velin - Villeurbanne Saint Jean - Dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale simplifiée des systèmes d'endiguement au titre de la loi sur l'eau**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0598 - Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	3
Métropole en commun	Non défini	1	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

**N° 2021-0605 - Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Convention financière de participation avec la Ville de Givors**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0607 - Saint Genis Laval - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée - Convention avec la Ville de Saint Genis Laval**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0609 - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-9 rue du Boulodrome**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Annexe (6/19)

**N° 2021-0610 - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 275 chemin de l'Epine et appartenant à la SAS Stylimmo**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0611 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0612 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0613 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0614 Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (7/19)

## N° 2021-0615 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0616 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0617 - Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 18-20 rue de la Ruche - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0565 du 7 décembre 2015

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0618 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 50 rue Roger Salengro - Eviction commerciale du local d'activité à usage de salon de coiffure

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0620 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 932 et 996, situés au 21 rue Jules Védrières dans la copropriété Terrailon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (8/19)

**N° 2021-0621 - Caluire et Cuire - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un bâtiment à usage de locaux commerciaux, situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0623 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel nord - Cession, à titre gratuit, au profit de la Ville de Villeurbanne, des parcelles de terrain nu cadastrées BD107, BD108, BD109, situées au 136 rue Francis de Pressensé**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0624 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu situées rue Francis de Pressensé, passages Rey et de l'Etoile**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0625 - Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 143 rue des Mollières**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	3
Métropole en commun	Non défini	1	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

**N° 2021-0626 - Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, par bail emphytéotique, d'un immeuble situé 7 rue Sainte-Catherine**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	3
Métropole en commun	Non défini	1	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## Annexe (9/19)

**N° 2021-0627 - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	1
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	3
Métropole en commun	Non défini	1	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

**N° 2021-0628 - Saint Didier au Mont d'Or - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société Rhône Saône habitat, d'un immeuble situé 33 rue de la République**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0629 - Lyon 2° - Equipement - Transfert de gestion, à titre gratuit, d'un volume sis place Bellecour par la Ville de Lyon - Bâtiment Le Rectangle**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>148</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0630 - Lyon 7° - Développement économique - Biodistrict Lyon Gerland - Annulation et modification, à titre gratuit, des servitudes grevant les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Jaurès**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	33	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>148</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0606 - Villeurbanne - Opération Terrains des Soeurs - Approbation du protocole de liquidation**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	3
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

## Annexe (10/19)

N° 2021-0603 - Procédure d'attribution des concessions d'aménagement - Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	2	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	5	0	24	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>110</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>1</b>

N° 2021-0604 - Comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers - Désignation de représentants du Conseil					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	1	3	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>107</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

N° 2021-0608 - Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Vernaison - Animations de l'été 2021 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) à la coopérative d'activités Escala Création et la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	1	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	2
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>131</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

N° 2021-0619 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Acquisition, à titre onéreux, du tènement industriel situé au 22 et 32 rue Decomberousse					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	2	6	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	1	8	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	29	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
<b>Totaux</b>		<b>124</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

N° 2021-0622 - Lyon 3° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, au profit de la Foncière solidaire du Grand Lyon, d'un tènement immobilier et de parcelles de terrain nu du domaine public métropolitain situés 85 rue Trarieux					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	1	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	50	0	0	3
Métropole en commun	Pour	2	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>133</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

## Annexe (11/19)

**N° 2021-0631 - Lyon 4° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une propriété bâtie située 6 et 8 rue Louis Thévenet - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3247 du 8 juillet 2019**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	1
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	2	4	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	3	0	26	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>105</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>2</b>

**N° 2021-0632 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'Aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition à titre onéreux de 2 parcelles de terrain à détacher, situées 57-59 Boulevard Vivier Merle - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3005 du 8 avril 2019**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	2	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>139</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0633 - Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	1	0	8	0
<b>Totaux</b>		<b>131</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0565 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE<sub>m</sub>) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	1	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>139</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0568 - Sathonay Village - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, entre la Métropole de Lyon et les propriétaires riverains, de 2 parcelles situées chemin des Eglantines**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	12	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe (12/19)

N° 2021-0570 - Lyon - Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant du Conseil					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	3	0	29	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>109</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

N° 2021-0575 - Académie OMS - Convention-cadre partenariale de soutien au projet d'implantation entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>137</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0576 - Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant pour l'expérimentation TZCLD - Année 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	3	0	3	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	1	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Abstention	0	0	3	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Abstention	0	0	4	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	7	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>124</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

N° 2021-0577 - Numérique au service de la transition environnementale - Réalisation de projets numériques pour accompagner les changements de comportements environnementaux - Individualisation totale d'autorisation de programme					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0579 - Taxe de séjour - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	32	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>139</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

## Annexe (13/19)

N° 2021-0580 - Affaires Européennes - Approbation de l'Accord des Villes vertes					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	0	6	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>134</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Vérification du quorum - 22/06					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	25	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0581 - Commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (AC) - Désignation de représentants du Conseil					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	5	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	0	2	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>126</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

N° 2021-0582 - Bron, Décines Charpieu, Lyon, Rillieux la Pape, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Vaccination contre la Covid-19 - Soutien financier exceptionnel de la Métropole de Lyon aux communes ayant mis en place des centres de vaccination					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N° 2021-0583 - Lutte contre les discriminations - Convention avec la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	1	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>134</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Annexe (14/19)

## N° 2021-0587 - Compte de gestion 2020 - Tous budgets

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	23	1	4	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>132</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0588 - Compte administratif 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	5	1	3	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	1	27	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	9	0
<b>Totaux</b>		<b>92</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0589 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	1	0	5	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	2	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	27	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>95</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0590 - Renouvellement du Conseil de développement de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	6	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	29	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>101</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

## N° 2021-0592 - Ajustements à la politique de gestion des contractuels de droit public

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	27	2	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>132</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Annexe (15/19)

**N° 2021-0593 - Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de Trévoux et de ses environs - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	2	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	20	2	4	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	6	1	2	0
<b>Totaux</b>		<b>122</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0594 - Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2022**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	5	2	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	20	8	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>121</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0596 - Régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon - Principes d'organisation et structuration - Composition de l'équipe de préfiguration - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	8	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	11	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	32	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	0	0	8	0
<b>Totaux</b>		<b>81</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

**N° 2021-0602 Lyon 4°, Lyon 8°, Collonges au Mont d'Or - Politique agricole - Attribution de subventions à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) et à l'association Charézieux nature - Avenant à la convention avec la ferme de la Croix-Rousse**

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

---

**Annexe (16/19)**
**Liste des rectificatifs de votes**

**N° 2021-0566** Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -

- Mme Hélène Geoffroy (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

**N° 2021-0569** Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Cession, à titre onéreux, de plusieurs parcelles et emprises situées rues Léon Chomel et Francis de Pressensé -

- M. Sylvain Godinot (pouvoir Mme Claire Brossaud) (groupe Les écologistes) ne prend pas part au vote sur ce dossier.

**N° 2021-0572** Organisation de la 14ème édition des Journées de l'économie (Jéco), du 3 au 5 novembre 2021 à Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) -

- Mme Camille Augey (groupe Les écologistes) ne prend pas part au vote sur ce dossier.

**N° 2021-0575** Académie OMS - Convention-cadre partenariale de soutien au projet d'implantation entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme -

- M. Longueval (portant les pouvoirs de Mme Runel et M. Benzeghiba) (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

**N° 2021-0579** Taxe de séjour - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 -

- M. Luc Seguin (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0580** Affaires Européennes - Approbation de l'Accord des Villes vertes -

- M. Luc Seguin (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0582** Bron, Décines Charpieu, Lyon, Rillieux la Pape, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Vaccination contre la Covid-19 - Soutien financier exceptionnel de la Métropole de Lyon aux communes ayant mis en place des centres de vaccination - Attribution de subventions pour l'exercice 2021 -

- M. Michel Le Faou (groupe Progressistes et républicains) vote POUR.

- M. Richard Marion (groupe Les écologistes) vote POUR.

- M. Alexandre Vincendet (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0583** Lutte contre les discriminations - Convention avec la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) -

- M. Alexandre Vincendet (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0585** Stratégie culturelle 2021-2026 -

- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.

- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) vote POUR.

- Mme Emilie Prost (Progressistes et républicains) vote POUR.

**N° 2021-0588** Compte administratif 2020 -

- Mme Florence Delaunay (groupe Les écologistes) vote POUR.

- Mme Anne Reveyrand (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

**N° 2021-0589** Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants -

- Mme Emilie Prost (Progressistes et républicains) s'abstient.

**N° 2021-0590** Renouvellement du Conseil de développement de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026 -

- M. Lionel Lassagne (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.

---

**Annexe (17/19)**

- N° 2021-0594** *Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2022 -*  
- M. Christophe Quiniou (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- N° 2021-0598** *Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets -*  
- Mme Catherine Panassier (groupe Progressistes et républicains) s'abstient.
- N° 2021-0599** *Délibération-cadre pour un plan nature - Individualisation totale d'autorisations de programme -*  
- Mme Dominique Crédoz (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.  
- M. Christophe Girard (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.  
- M. Yves-Marie Uhlrich (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- N° 2021-0600** *Politique agricole de la Métropole de Lyon - Définition d'une nouvelle stratégie agricole - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -*  
- Mme Séverine Fontanges (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- N° 2021-0605** *Givors - Requalification de l'îlot Oussekiné - Convention financière de participation avec la Ville de Givors -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0606** *Villeurbanne - Opération Terrains des Soeurs - Approbation du protocole de liquidation -*  
- M. Sylvain Godinot (pouvoir Mme Claire Brossaud) (groupe Les écologistes) ne prend pas part au vote sur ce dossier.
- N° 2021-0607** *Saint Genis Laval - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée - Convention avec la Ville de Saint Genis Laval -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0609** *Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-9 rue du Boulodrome -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0610** *Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 275 chemin de l'Epine et appartenant à la SAS Stylimmo -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0611** *Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0612** *Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 480 route de Reyrieux -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0613** *Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 ter chemin de Charvery -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0614** *Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0615** *Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0616** *Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Charvery -*  
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

---

**Annexe (18/19)**

- N° 2021-0617** *Lyon 3° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 18-20 rue de la Ruche - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0565 du 7 décembre 2015 -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0618** *Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de l'ensemble immobilier situé 50 rue Roger Salengro - Eviction commerciale du local d'activité à usage de salon de coiffure -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0619** *Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Acquisition, à titre onéreux, du tènement industriel situé au 22 et 32 rue Decomberousse -*
- M. Michel Le Faou (groupe Progressistes et républicains) vote CONTRE.
- N° 2021-0620** *Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 932 et 996, situés au 21 rue Jules Védrines dans la copropriété Terraillon -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0621** *Caluire et Cuire - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un bâtiment à usage de locaux commerciaux, situé 86 avenue Général Leclerc - Lieu-dit Terre des Lièvres -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0623** *Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel nord - Cession, à titre gratuit, au profit de la Ville de Villeurbanne, des parcelles de terrain nu cadastrées BD107, BD108, BD109, situées au 136 rue Francis de Pressensé -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0624** *Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu situées rue Francis de Pressensé, passages Rey et de l'Etoile -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0625** *Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 143 rue des Mollières -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0626** *Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, par bail emphytéotique, d'un immeuble situé 7 rue Sainte-Catherine -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0627** *Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0628** *Saint Didier au Mont d'Or - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société Rhône Saône habitat, d'un immeuble situé 33 rue de la République -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0629** *Lyon 2° - Equipement - Transfert de gestion, à titre gratuit, d'un volume sis place Bellecour par la Ville de Lyon - Bâtiment Le Rectangle -*
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- N° 2021-0630** *Lyon 7° - Développement économique - Biodistrict Lyon Gerland - Annulation et modification, à titre gratuit, des servitudes grevant les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Jaurès -*

---

**Annexe (19/19)**

- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

**N° 2021-0632** *Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'Aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest  
- Acquisition à titre onéreux de 2 parcelles de terrain à détacher, situées 57-59 Boulevard  
Vivier Merle - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3005  
du 8 avril 2019 -*

- M. François-Noël Buffet (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

**N° 2021-0633** *Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de  
programme -*

- M. Michel Rantonnet (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

---

**Annexe 2 (1/7)**

**Délibération-cadre pour un plan nature - Individualisation totale d'autorisations de programme  
(dossier n° 2021-0599)**

**Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Athanaze**



# Le plan Nature de la Métropole de Lyon

# Nature et biodiversité: l'urgence

**L'effondrement des populations d'oiseaux:**

- 29,5% des oiseaux des milieux agricoles
- 27,6% des oiseaux des milieux bâtis
- 9,7% des oiseaux des milieux forestiers

*Etude STOC du Muséum National d'Histoire Naturelle*

**80% des insectes pollinisateurs ont disparu d'Europe Occidentale**

**21% des plantes indigènes identifiées en 1995 n'ont pas été retrouvées lors de l'inventaire mené par le Grand Lyon entre 2010 et 2013.**

*Conservatoire Botanique National du Massif Central*

## Annexe (3/7)

## Les services écosystémiques de la nature rendent la vie possible en fournissant:

- des aliments nutritifs et de l'eau propre,
- en régulant les maladies et le climat,
- en contribuant à la pollinisation des cultures à la formation des sols
- en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels.
- accroissent la capacité d'adaptation du territoire face aux événements climatiques

- **Leur valeur écosystémique des services de la nature est estimée par la FAO à 105 000 milliards d'euros\*!**

\*Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture



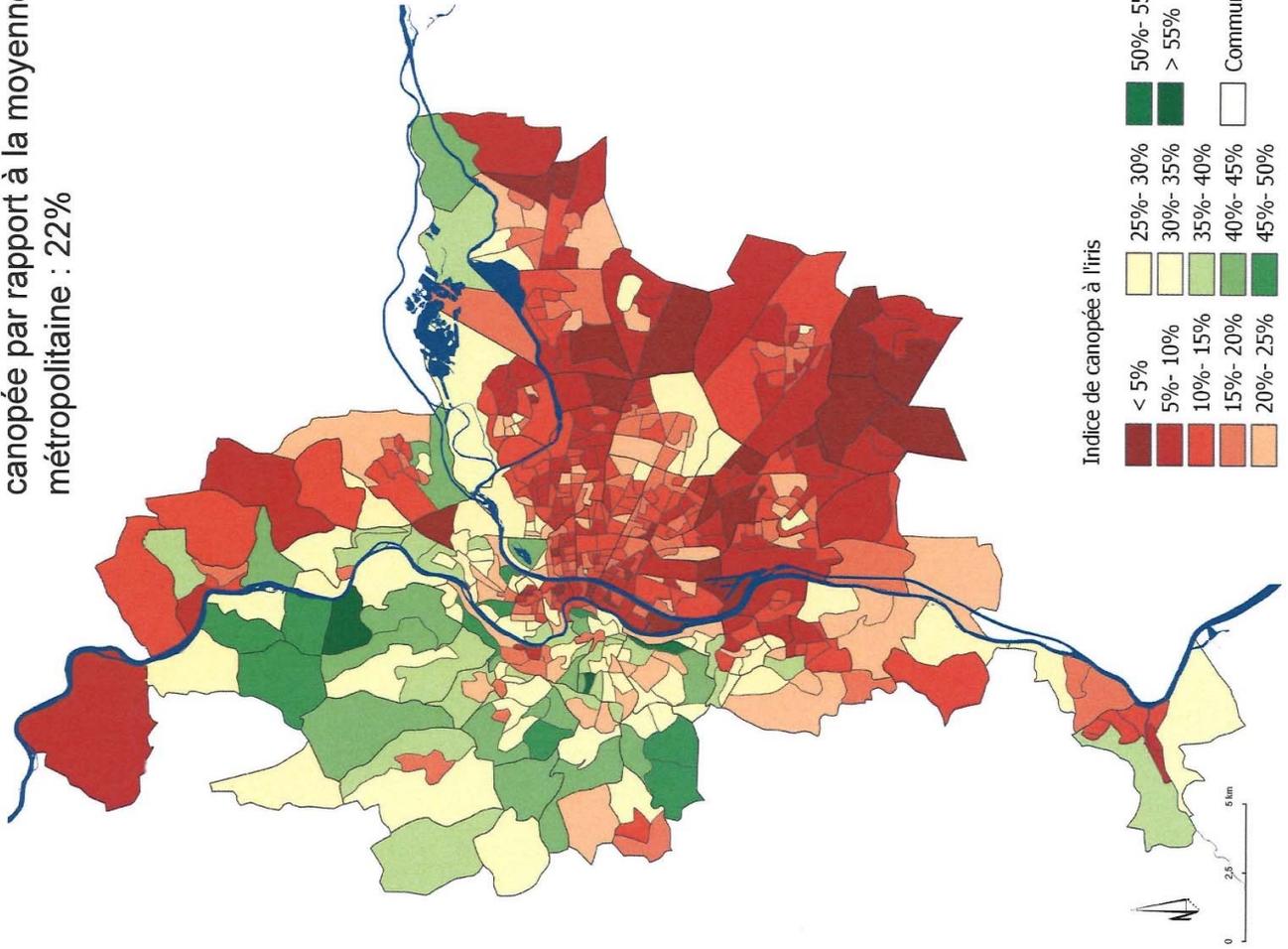
# Retrouver plus de nature pour:

- Lutte contre l'effondrement de la biodiversité
- Le bien être des habitants
- Lutte contre le dérèglement climatique



## Annexe (5/7)

Comparaison des taux de  
canopée par rapport à la moyenne  
métropolitaine : 22%



Cartographie réalisée par  
l'Agence d'Urbanisme

## Annexe (6/7)

# La PPI 2021-2026 prévoit :

- De multiples actions de végétalisation (forêts urbaines, végétalisation en ville, végétalisation des espaces en faveur de la biodiversité et du climat) en plus des plantations d'arbres d'alignement
- Un programme pour soutenir la végétalisation de l'habitat collectif
- Un plan d'actions en faveur des pollinisateurs
- La restauration des continuités écologiques
- Un plan d'action biodiversité
- Une protection accrue des espaces naturels, des parcs, tout en organisant l'accueil du public
- La désimperméabilisation des sols (avec végétalisation)

## Les actions du Plan Nature en 6 axes

- préserver la nature à travers les outils de planification, de maîtrise foncière, de conception de projets,
- restaurer activement les corridors écologiques,
- développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain,
- accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées,
- promouvoir et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel,
- observer et expérimenter par la recherche et les pratiques innovantes.



Annexe 3 (1/6)

Politique agricole de la Métropole de Lyon - Définition d'une nouvelle stratégie agricole -  
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme  
(dossier n° 2021-0600)

Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Camus



**STRATÉGIE ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAINE**

**VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS DURABLE, INCLUSIF ET RÉSILIENT**

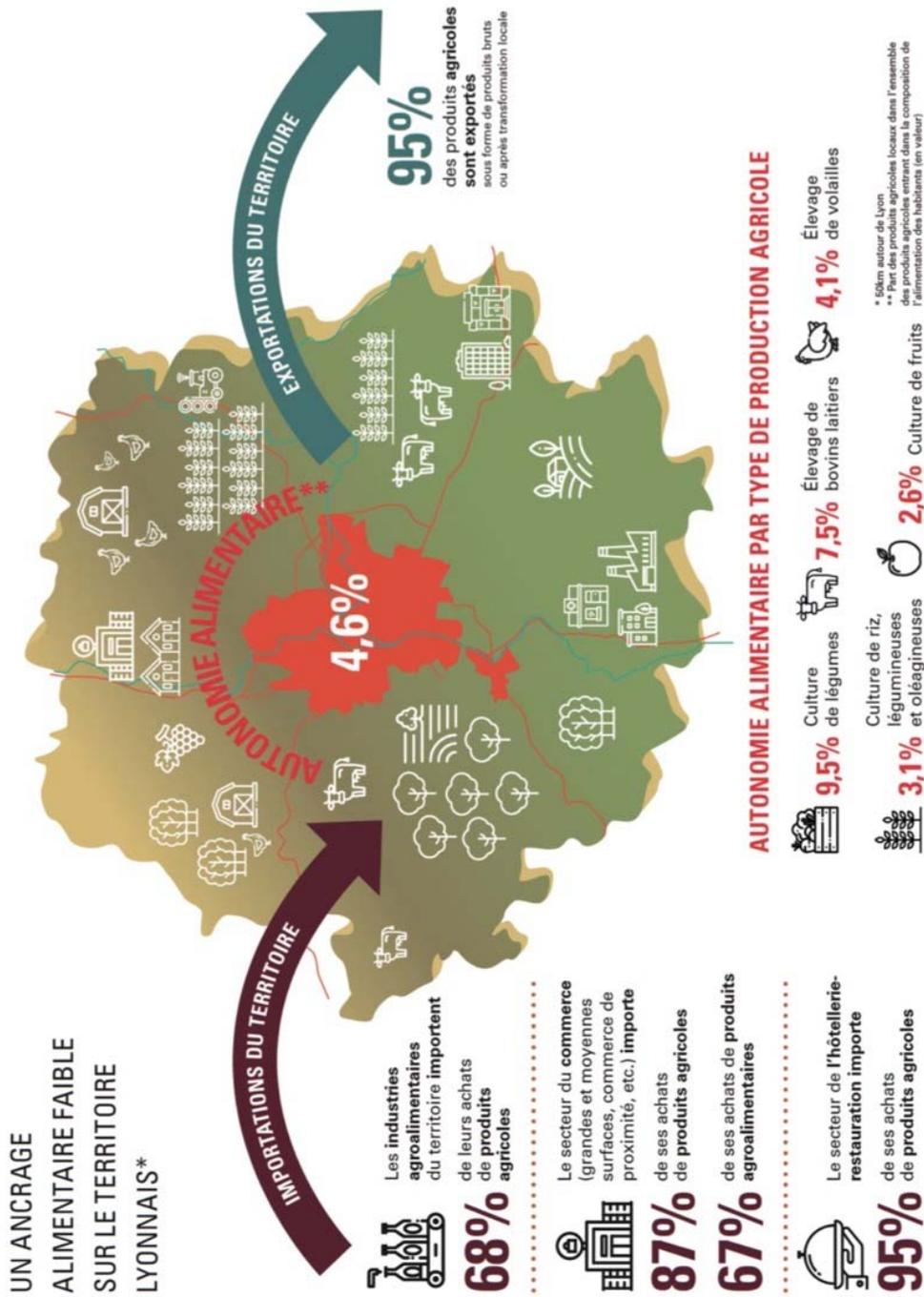


**GRANDLYON**  
la métropole

Conseil Métropolitain 21 juin 2021

Annexe (2/6)

# Une faible autonomie alimentaire du territoire



# Une forte précarité alimentaire des habitants

LES CHIFFRES-CLÉS  
SUR LES COMPORTEMENTS  
ALIMENTAIRES  
DES GRAND LYONNAIS

**INSÉCURITÉ**  
 **15%**  
des Grand Lyonnais  
ne mangent pas à leur faim

**PROXIMITÉ**  
 **33%**  
des habitants donnent la priorité à la proximité du domicile dans le **choix du lieu d'achat**

**PRÉCARITÉ**  
 **1/3**  
des ménages métropolitains déclarent **ne pas avoir les moyens de s'alimenter correctement**

**BIO**  
 **2/3**  
des habitants sont **précupés par la présence de pesticides ou d'additifs**

**RESTAURATION**  
 Les produits **bios et locaux** sont **plébiscités** en restauration classique et collective

**PRIX**  
Pour **32%** des Grand Lyonnais, le prix est le **premier critère de choix** des produits alimentaires

**SANTÉ**  
Le rôle clé de l'alimentation sur la santé est **reconnu par 9/10** habitants, notamment le lien avec l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires

**LOCAL**  
**1/3** des habitants ont **augmenté leurs achats de produits locaux** au cours des 12 derniers mois

**GRANDES SURFACES**  
Les grandes surfaces sont le **lieu d'achat le plus fréquenté** pour **76%** des Grand Lyonnais

**TENDANCES**  
 **25%** des Grand Lyonnais ont **réduit leur consommation de viande**

**PRODUITS AGRICOLES**  
Les produits agricoles bruts ne représentent que **4%** de la **dépense alimentaire** des Grand Lyonnais

## Annexe (4/6)

# Une agriculture sous tension

**1 ha de terre agricole disparaît tous les jours sur le Rhône depuis 10 ans**

**Plus 10 000 ha artificialisés dans l'aire métropolitaine en 10 ans (90% de terres agricoles)**

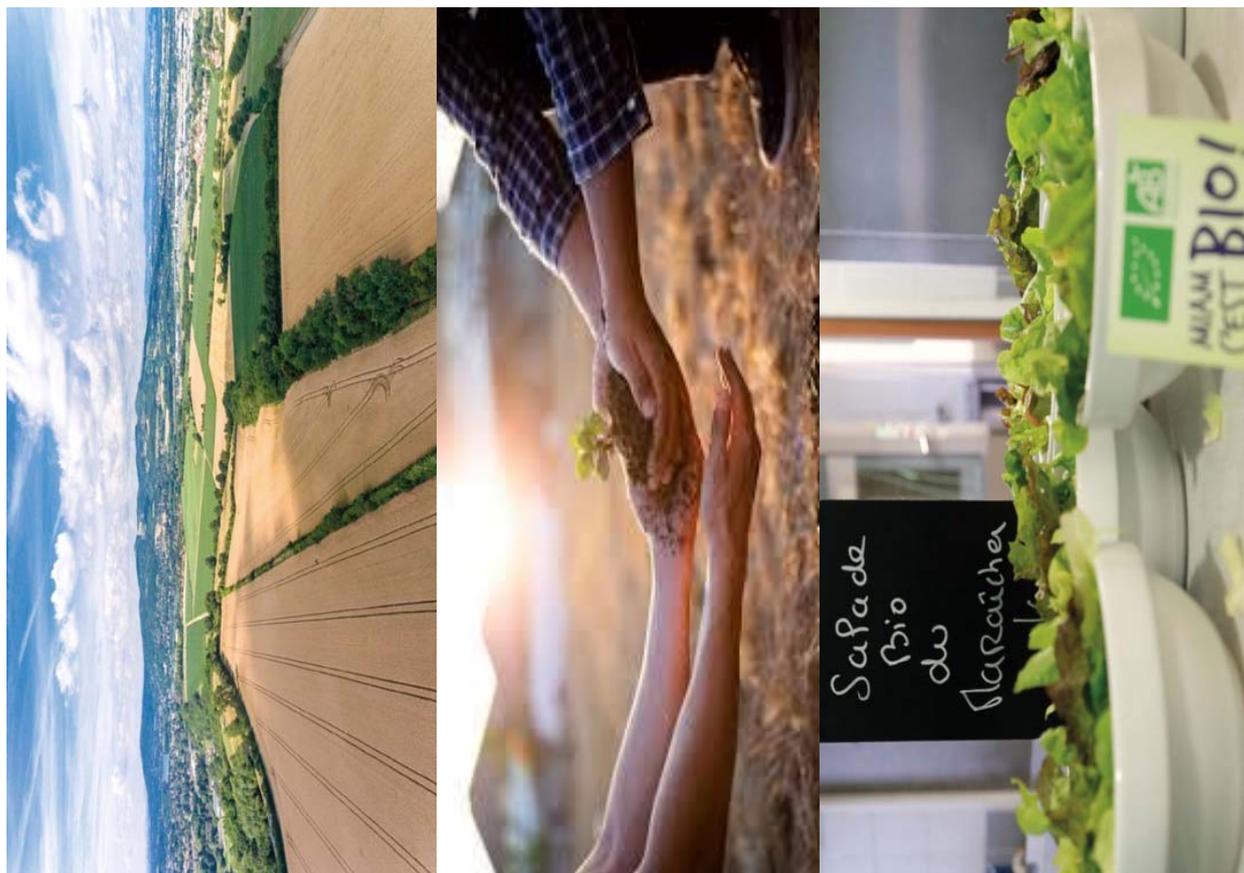
**44% d'agriculteurs de moins en 20 ans (340 exploitations aujourd'hui)**

**62 % ont plus de 50 ans**

**Seulement 8% des surfaces en bio**

**70% de l'eau consommée**

**1,2 millions de tonnes CO2**



# Une politique agricole qui se décline en 5 grands axes

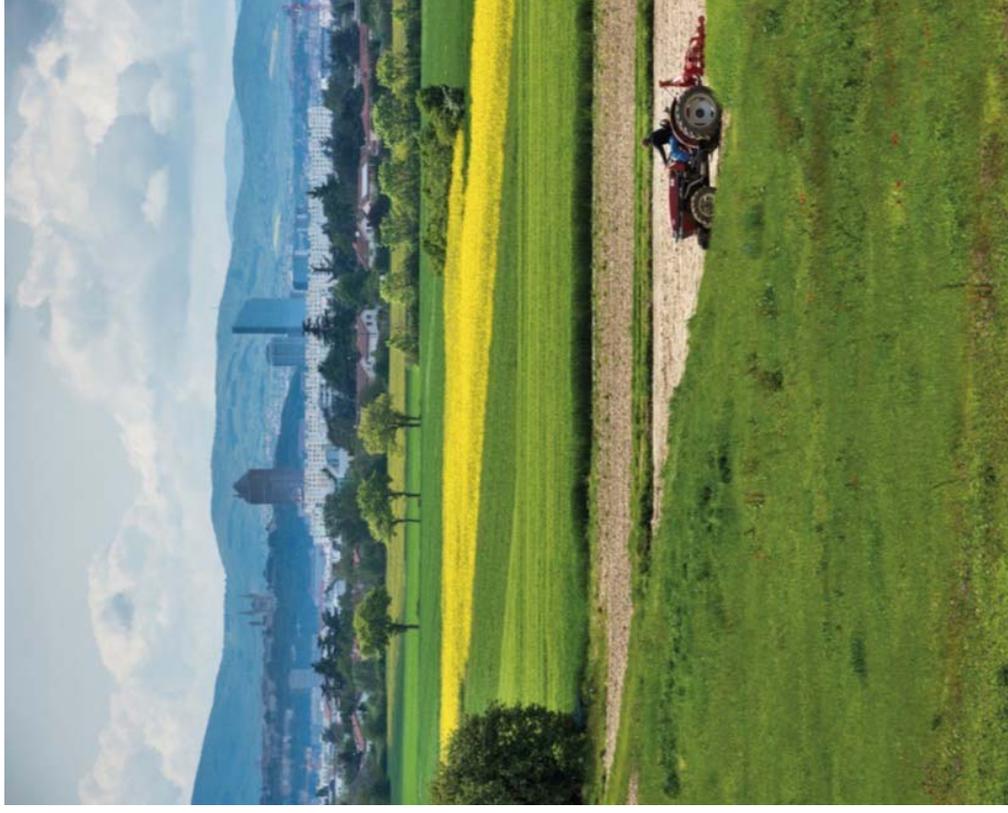
**AXE 1** - Préserver et gérer durablement  
les terres agricoles

**AXE 2** - Augmenter la population  
agricole

**AXE 3** - Développer l'agroécologie et  
l'agriculture biologique

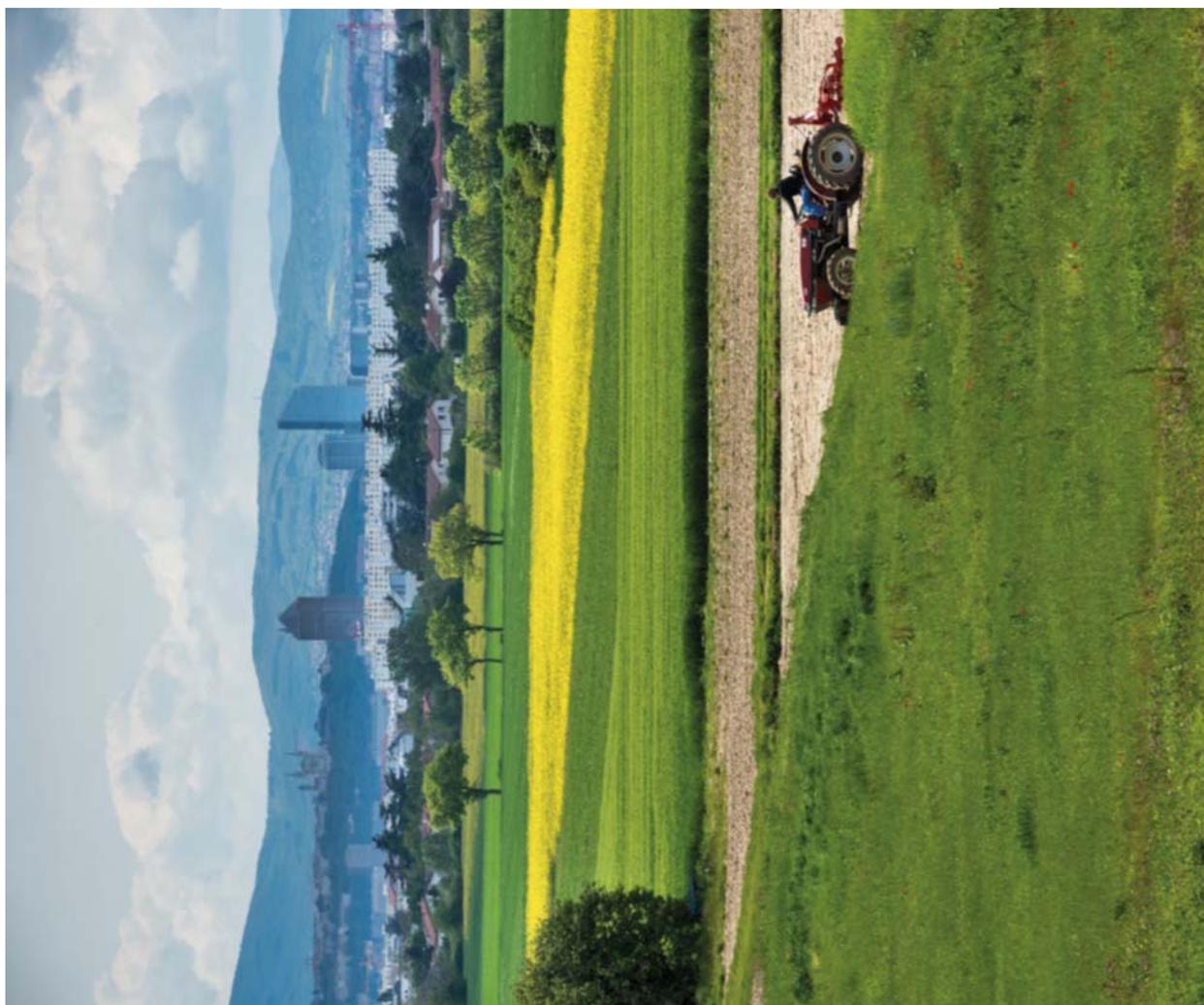
**AXE 4** - Adopter une gestion intégrée  
de la ressource en eau et préserver sa  
qualité

**AXE 5** - Développer une agriculture  
nourricière tournée vers les circuits  
courts et de proximité



**GRANDLYON**  
la métropole

Annexe (6/6)



Annexe 4 (1/5)

Réseau express vélo (REV) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme  
(dossier n° 2021-0566)

Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Bagnon

moderité partage rapidité  
fiable continuité direct fiabilité  
économie continu / confirmé / sûr débutant  
bien-être **SECURITE** rapide  
structurant lisibilité confort simplicité  
efficacité vélo accueillant conversation  
métropole majeur partout



## Réseau Express Vélo

Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Conseil Métropolitain du 21 juin 2021

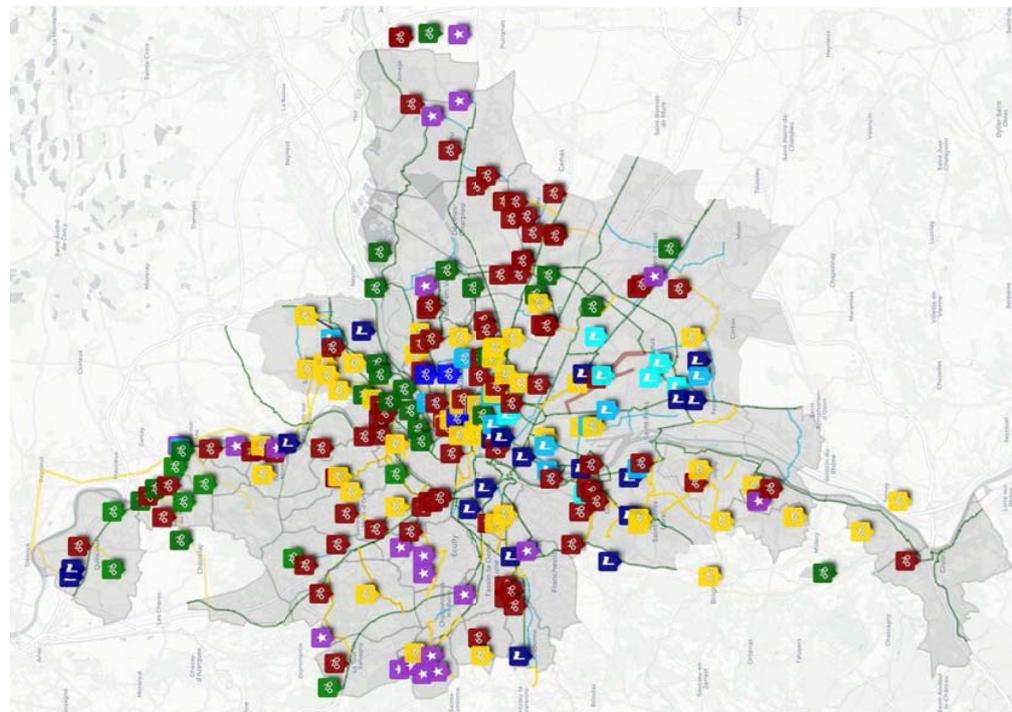
GRAND LYON  
la métropole

## Annexe (2/5)

## REV – Construction du réseau cible 2030

**Un objectif: construire avec les communes et les associations modes actifs le réseau cible à l'horizon 2030**

- **Avancement à juin 2021**
- Présentation du REV (objectifs, enjeux, tracés)
  - aux CTM: **janvier à mars 2021**
  - aux associations modes actifs: **24 février 2021**
- Retour des CTM, communes et des associations: **mars à mai 2021**
- Restitution de la synthèse des contributions auprès des associations: **19 mai 2021**
- Séminaire inter CTM: **20 mai 2021**
- **Tenant compte des contributions recueillies, des arbitrages et priorisations dans le cadre de la PPI 21-26 à réaliser à l'été 2021.**



## Annexe (3/5)

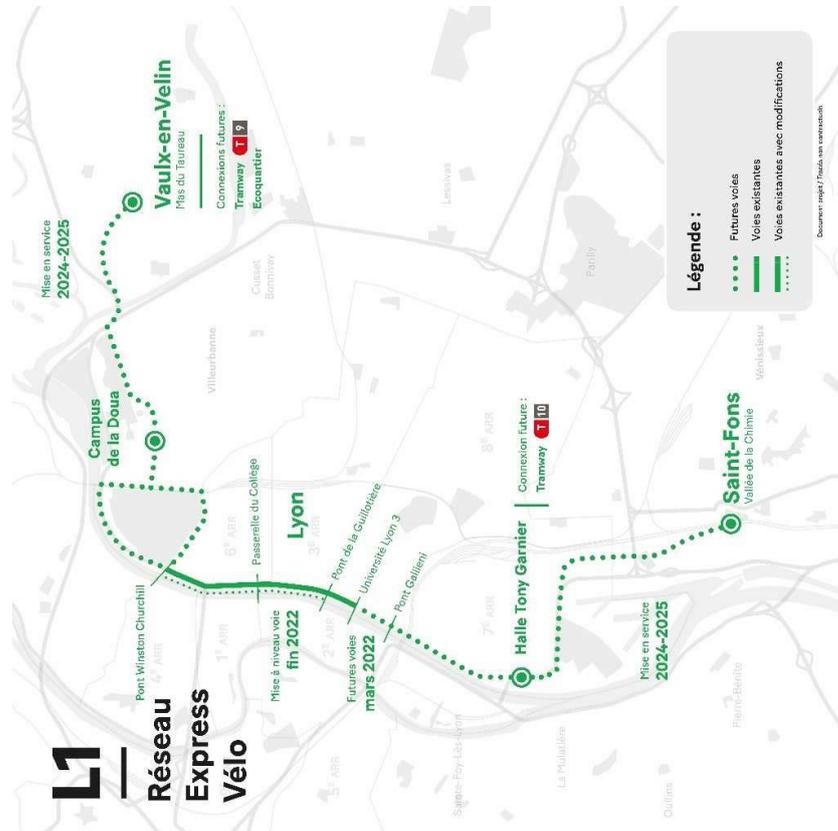
**REV, prochaines échéances*****Pour une première mise en œuvre opérationnelle du REV à l'automne 2021***

- **Délibération au conseil métropolitain du 21 juin 2021**
  - AP études et travaux de 10 M€:
    - Pour le lancement des premières études de faisabilité des lignes du REV
    - Pour l'engagement d'une 1ère ligne du REV:
      - Vaux-en-Velin - Mas du taureau <> Saint Fons - Vallée de la Chimie
      - Démarrage des travaux sur un premier tronçon central à l'automne 2021.
- **Septembre 2021:**
  - Annonce du nom, des lignes du réseau et d'un calendrier prévisionnel de réalisation,
- **Fin d'année 2021:**
  - Installation de la gouvernance politique :  
Mise en place des comités de pilotage par ligne du REV (avec maires, adjoints et deux conseillers métropolitains)

## Annexe (4/5)

## Ligne 1 du REV

### Vaux-en-Velin Mas du Taureau - Lyon Rhône - Saint Fons La Vallée de la Chimie



- 17 km d'aménagements cyclables sécurisés,
- Des aménagements portés par la Métropole et par le Sytral le long de T9 et T10n
- Accompagnement du renouvellement urbain du Mas du Taureau,
- Desserte du Campus de la Doua, du Parc de la Tête d'Or,
- Améliorations de la Rive Gauche du Rhône
- Desserte de Tech Sud, de la Vallée de la Chimie
- Desserte de la Gare de Saint Fons

## Annexe (5/5)

**Ligne 1 du REV****1ers travaux à l'automne 2021 sur la Rive Gauche du Rhône**

➤ Tronçon du Pont de la Guillotière au Pont Gallieni:

Création d'une piste de 4m de large, séparée de la circulation



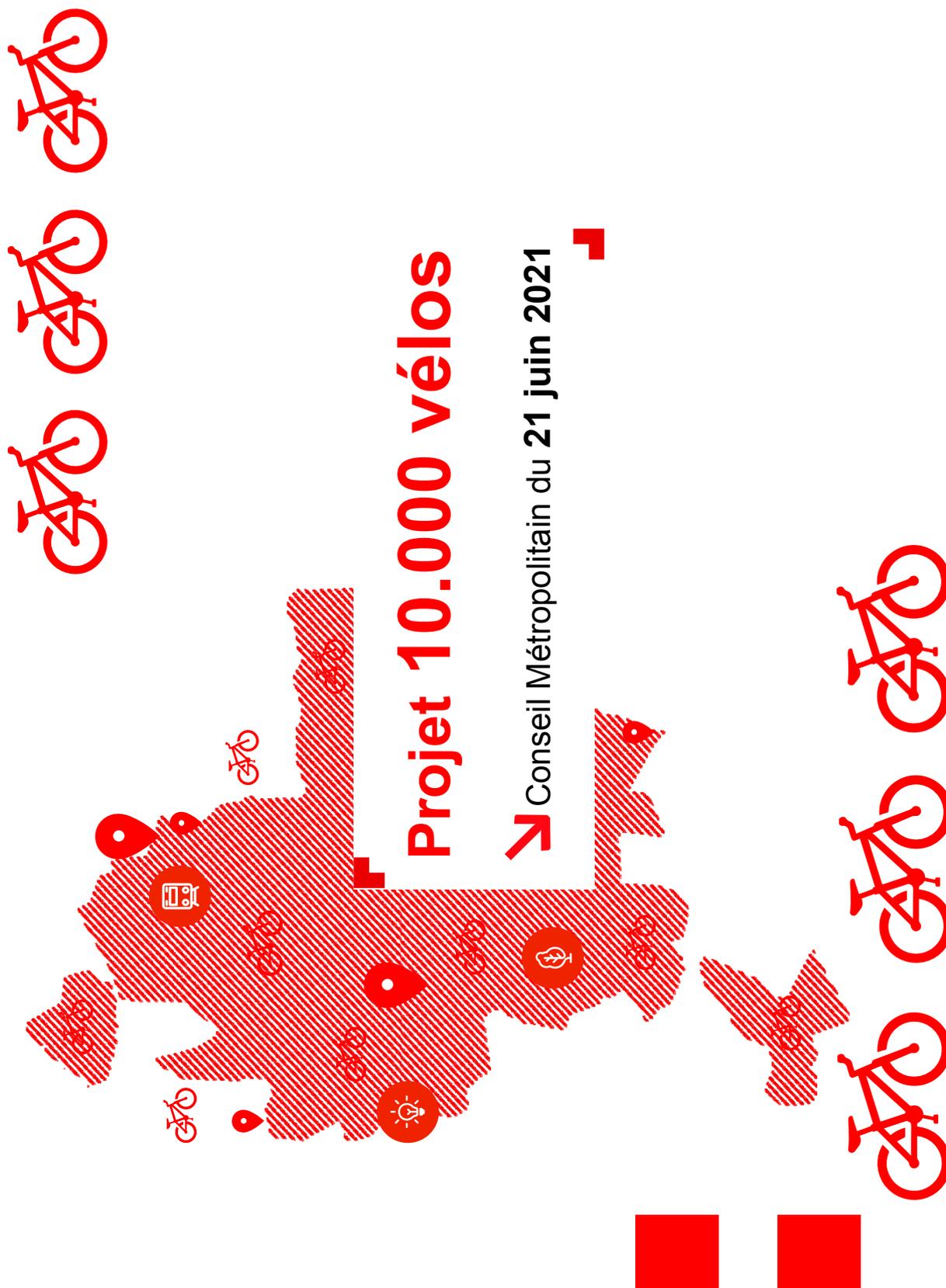
**Poursuite des travaux depuis le Pont Churchill jusqu'au Pont de la Guillotière début 2022**

**Individualisation complémentaire d'autorisation de programme soumise à délibération du Conseil du 21 Juin**

Annexe 5 (1/4)

Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (dossier n° 2021-0567)

Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Bagnon



# Projet 10.000 vélos

Service de prêt de vélos à destination des jeunes majeurs résidant sur notre territoire

## 1. Objectifs Développer la pratique du vélo et Réduire les nuisances

Projet permettant également de **répondre à des objectifs métropolitains complémentaires**, à savoir :

- le **soutien des jeunes de notre territoire à faibles revenus**, en formation ou en démarche d'insertion sociale et professionnelle,
- le **développement de la filière du recyclage des vélos**, car il s'agira de vélos d'occasion réparés,
- le **soutien à l'insertion** par l'activité économique de personnes en difficulté,
- l'**amélioration de la santé publique** en luttant contre la sédentarité des jeunes.

### Volonté de permettre aux jeunes de:

- **s'approprier, dès les 1<sup>ères</sup> années de leur vie d'adulte, la pratique régulière du vélo** pour se rendre sur leur lieu d'études ou sur leur lieu de travail,
- **De pouvoir se déplacer s'ils sont parfois éloignés des réseaux de TC**

Le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique touchent, en 1<sup>er</sup> lieu, les personnes en situation de précarité.

## 2. ACHATS DES VELOS ET SERVICE DE PRÊT

### 10 000 vélos seront achetés par la Métropole

Vélos de seconde main, reconditionnés et identifiés *via* un système de marquage.

Ceux-ci devront répondre à tous les critères de sécurité nécessaires à leur mise en circulation et seront remis avec un système antivol.

Procédure  
Marché  
en cours

Le service de prêt de vélos sera mis en place à l'automne 2021 et sera confié à un prestataire extérieur qui aura, notamment, pour missions d'assurer :

- la réception des vélos achetés par la Métropole,
- l'instruction des demandes de prêt et la prise en charge des opérations de distribution des vélos prêtés (guichet unique pour les bénéficiaires),
- la sensibilisation à l'usage et le conseil des utilisateurs, lors de la remise en main propre des vélos,
- le suivi et l'entretien des vélos prêtés ainsi que de leurs accessoires,
- le stockage des vélos en attente de prêt,
- la réalisation d'un tableau de bord de suivi,
- l'aide au traitement en fin de vie des vélos.



### 3. Bénéficiaires

Jeunes majeurs habitant la Métropole de Lyon  
âgés de 18 – 25 ans et relevant de deux publics prioritaires

- **Étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'enseignement supérieur**, bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux octroyée par le CROUS
- **Jeunes majeurs en parcours d'insertion sociale et professionnelle**

Une répartition équilibrée des prêts de vélos entre ces 2 publics prioritaires sera recherchée. Possibilité revoir cette répartition en cours de dispositif si un trop fort déséquilibre est constaté.

### 4. Budget prévisionnel sur 4 ans

Investissement: montant de 2 400 000 € TTC  
Fonctionnement: montant de 2 400 000 € TTC

↘ **Possibilité de co-financement ADEME**

Financement possible jusqu'à  
50% sur l'ensemble du projet

---

Annexe 6 (1/5)

Stratégie culturelle 2021-2026

(dossier n° 2021-0585)

Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Van Styvendael



# Stratégie de la politique culturelle métropolitaine 2021-2026

Conseil Métropolitain  
21 juin 2021



**GRANDLYON**  
la métropole



## Annexe (2/5)

## Les priorités

Trois axes prioritaires et deux axes transversaux pour 2021-2026

- Développer la culture comme levier **d'inclusion** sociale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle
- Structurer une **filière** culturelle avec professionnalisation et accompagnement des acteurs, la rendre plus résistante et plus résiliente
- « **Faire territoire** » en garantissant un maillage territorial de l'offre culturelle et en participant à la construction d'un récit commun pour les habitants.
- Développer **l'éco responsabilité** et **l'égalité femme / homme**
- ⇨ **4 équipements et événements culturels métropolitains** qui doivent être exemplaires et jouer un rôle moteur dans la politique culturelle métropolitaine
- ⇨ Des conventions d'objectifs et moyens conclues avec chacun des **4 équipements de centralité** pour répondre aux 5 axes de la politique culturelle
- ⇨ **3 projets majeurs soutenus en investissements** : la Cité Internationale des Arts du Cirque; la seconde phase du projet de la CinéFabrique, la bibliothèque numérique

## Annexe (3/5)

## I - Développer la culture comme levier d'inclusion sociale

1. **Développer la politique d'éducation artistique et culturelle**
  - € Passer de 90 K€/an en 2019 à **490 k€/an** à partir de 2021

} Appel à projets  
Soutien à projets EAC  
Collèges au cinéma  
Classes culturelles numériques ...
2. **Le schéma métropolitain des enseignements artistiques**
  - 73 établissements soutenus ★ Compétence obligatoire
  - € Soutien de **5,2 M€** ⇨ Nouveau schéma 2022-2027
3. **Soutenir les interventions culturelles en matière de solidarité et inclusion sociale**
  - € Passer de 83 k€ en 2018 à **304 k€** en 2021

} Appel à projets Culture et solidarités  
Chantiers éducatifs  
Interventions artistiques auprès de publics empêchés,.
4. **La coopération culturelle – culture et politique de la ville**
  - 2020 : 126 équipements et événements culturels engagés, 88 structures de l'éducation populaire
  - ⇨ 2022 : amplifier les actions et les structures impliqués dans la nouvelle déclaration de coopération culturelle
5. **Le soutien à la CinéFabrique, école nationale de cinéma et multimédia**
  - € Soutien en investissement pour la 2ème phase du projet

## Annexe (4/5)

## II - Accompagner la structuration de la filière culturelle

➔ Passer de 105€ k€/an en 2019 à 435 k€/an en 2021

1. **Informez, orientez les acteurs de la culture** sur les dispositifs d'accompagnement et de financement
  - Soutenir des structures d'accompagnement
2. **Participer à la structuration de filières spécifiques**
  - Arts du cirque
  - Arts numériques
  - Arts visuels

📌 Enveloppe de 200 k€ en 2022
3. **Accompagner le partage et la mutualisation entre acteurs culturels**
  - Soutien aux investissements partagés
  - Aide à la diversification des financements
  - Aide à l'amorçage de nouveaux services ou nouvelles organisations
  - Accompagnement en ingénierie aux projets de partage de ressources
  - Recherche de locaux
4. **Soutenir les mobilités des artistes à l'international**
  - Convention tripartite Institut Français, Ville de Lyon et Métropole (montant total de 70 K€ /an)
5. **Étude préalable à la création d'une recyclerie culturelle**
  - Scénarios juridiques et économiques à l'été 21

## Annexe (5/5)

## III – Faire territoire

### ➔ Garantir un maillage culturel du territoire et construire un récit commun

#### 1. Un réseau de lecture publique métropolitain

- Soutien aux 41 bibliothèques petites et moyennes communes ★ Compétence obligatoire
- Animation du réseau métropolitain des 58 bibliothèques
- Accompagnement des coopérations intercommunales entre bibliothèques
- Soutien à des événements littéraires et débats d'idées
- Projet de Bibliothèque Numérique Métropolitaine



58 bibliothèques sur 91 sites

#### 2. Les festivals métropolitains



Passer de 80 k€ en 2020 à 140 k€ en 2021, de 4 festivals soutenus en 2020 à 6 en 2021

#### 3. Le maillage territorial



2015-2020 : 16 théâtres soutenus pour un montant total de 600 k€, sans critères



À partir de 2022 : restructuration de l'aide dans un dialogue avec les CTM, total de 1 M€, pour un maillage plus équilibré et équilibré du territoire

#### 4. Le récit de territoire

- Accompagner initiatives portées par plusieurs acteurs pour mettre en avant des thématiques emblématiques (ex de l'industrie)

#### 5. Les archives départementales et métropolitaines

- Budget de 2,5 M€ ★ Compétence obligatoire

#### 6. Développer la création sur le territoire par la commande artistique

- Renforcer le 1% artistique dans les bâtiments publics et soutien d'une étude de faisabilité d'extension du 1% artistique aux travaux publics

---

Annexe 7 (1/13)

Compte administratif 2020

(dossier n° 2021-0588)

Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Artigny

**LYON** GRAND  
la métropole

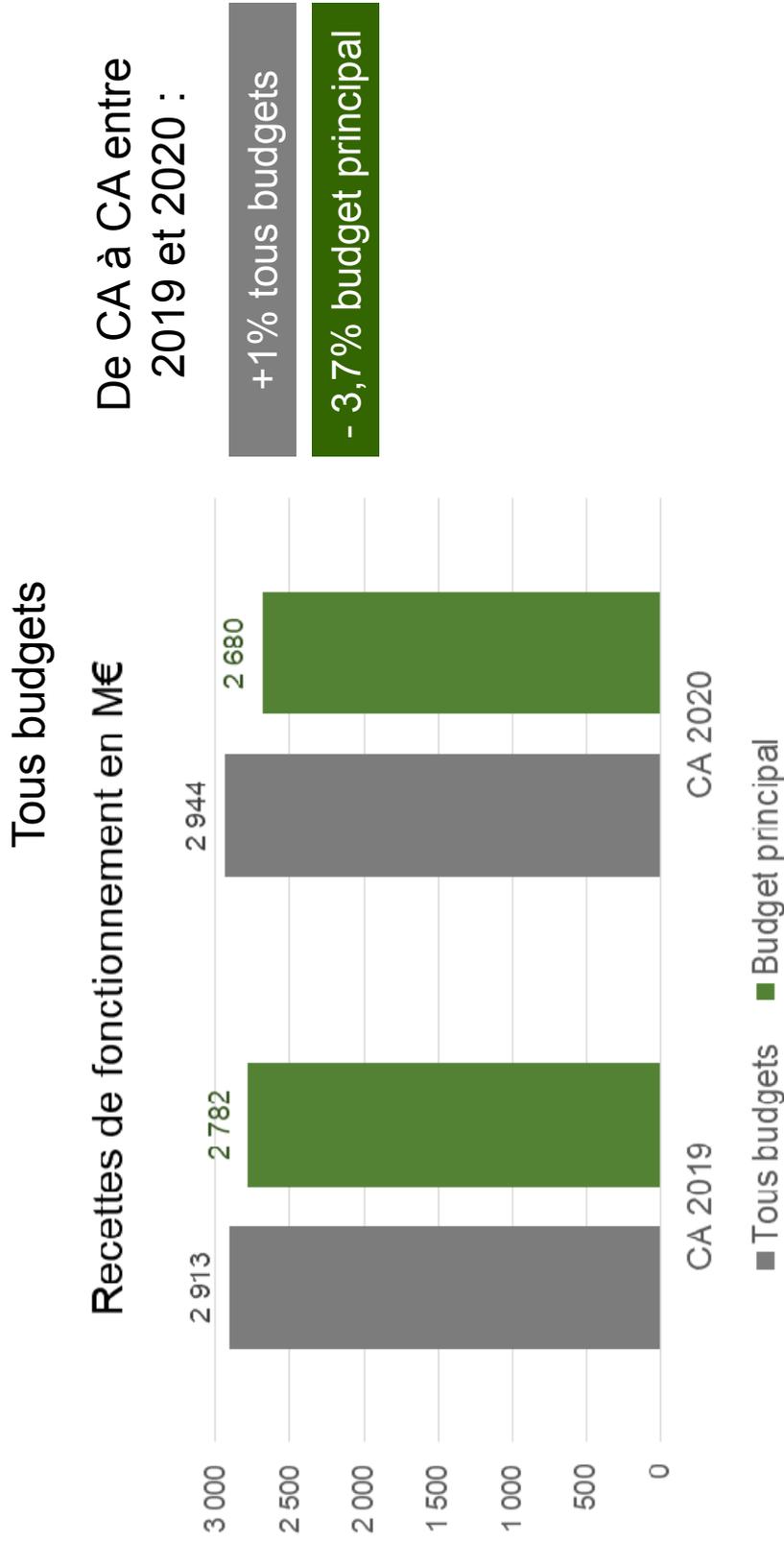
Conseil métropolitain

21 juin 2021

Compte administratif 2020



# Evolution des recettes de fonctionnement

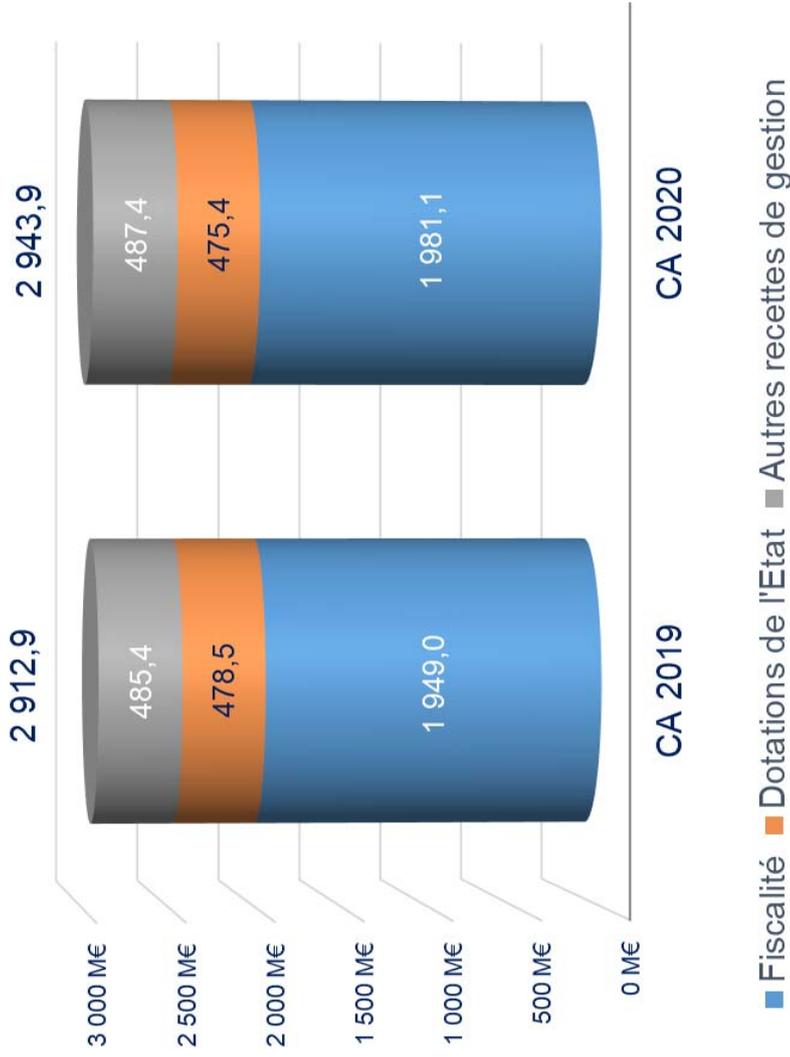


Une augmentation globale de 31 M€

- Une progression des recettes fiscales de 32 M€
- Une diminution des dotations de l'Etat de 3 M€
- Une progression des autres recettes de gestion de 2 M€

# Évolution des recettes de fonctionnement

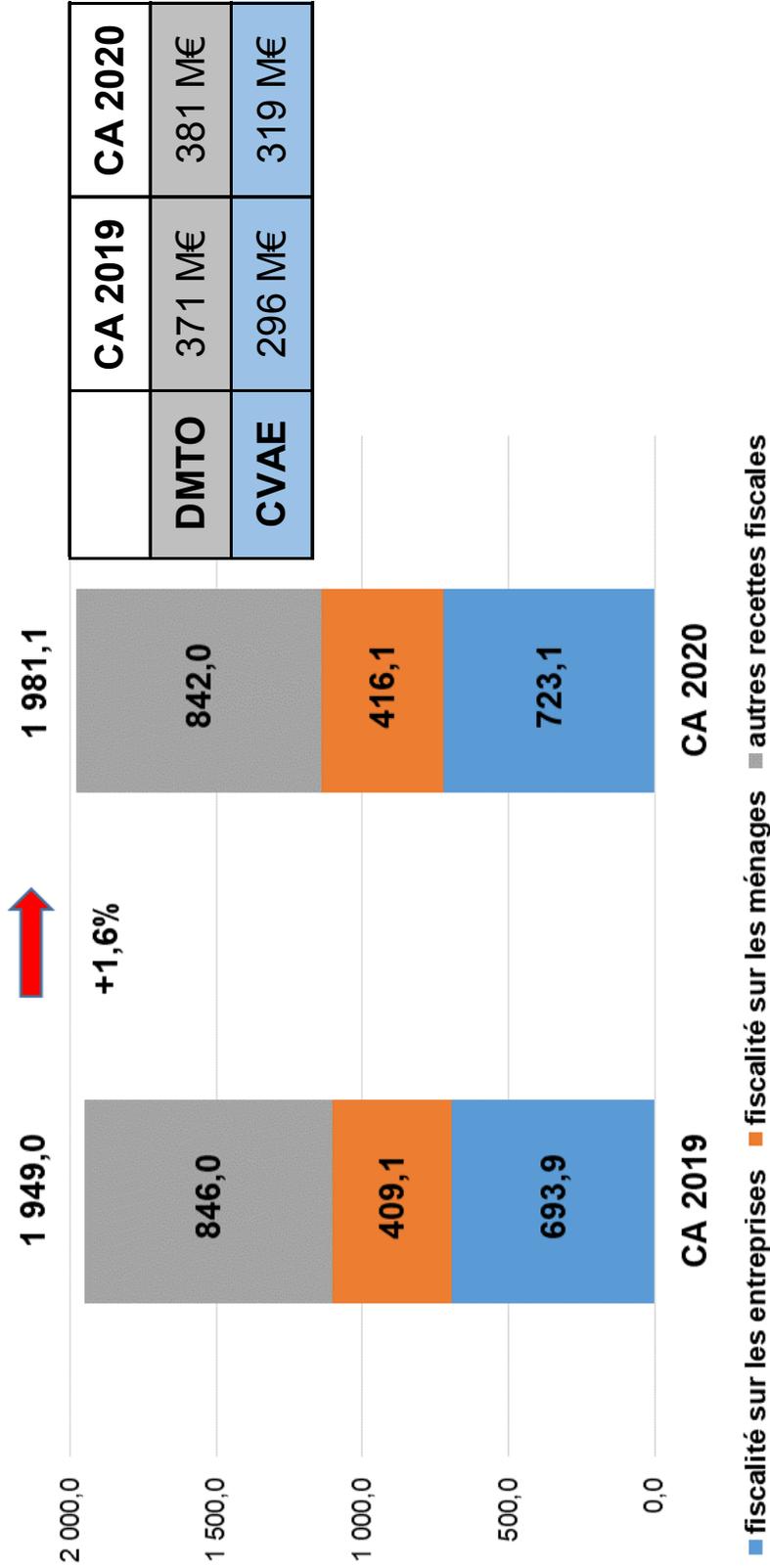
Tous budgets



- 67% de recettes fiscales
- 16% de dotations de l'Etat
- 17% d'autres recettes de gestion

# Évolution des recettes fiscales

Tous budgets



	CA 2019	CA 2020
DMTO	371 M€	381 M€
CVAE	296 M€	319 M€

Une progression de 32 M€ des recettes fiscales avec:

- CVAE : + 23,2 M€
- DMTO : + 10 M€

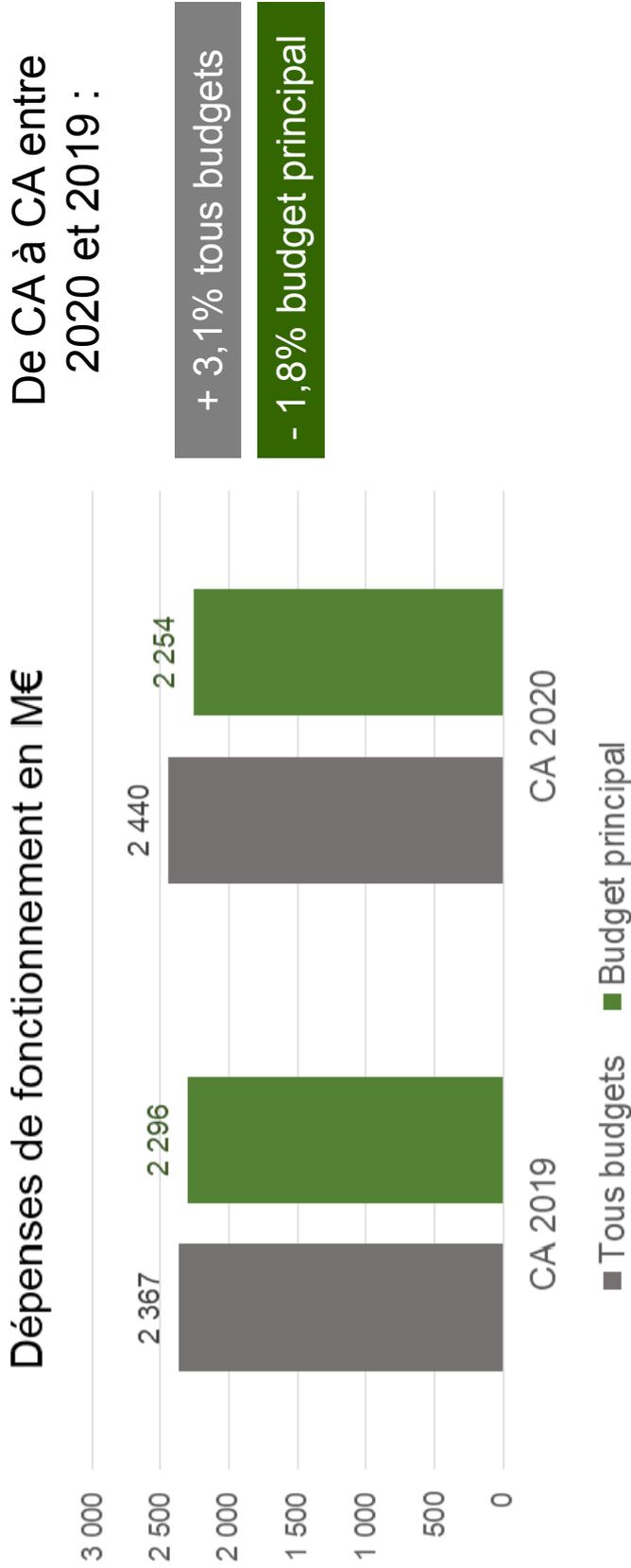
# Évolution des dotations de l'Etat



Une diminution des dotations de l'Etat de 3 M€ liée à la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

# Evolution des dépenses de fonctionnement

## Tous budgets



Une augmentation des dépenses de 74 M€ dont 40 M€ de dépenses à caractère social (28,4 M€ pour le RSA).

## Annexe (7/13)

## Évolution des dépenses de fonctionnement

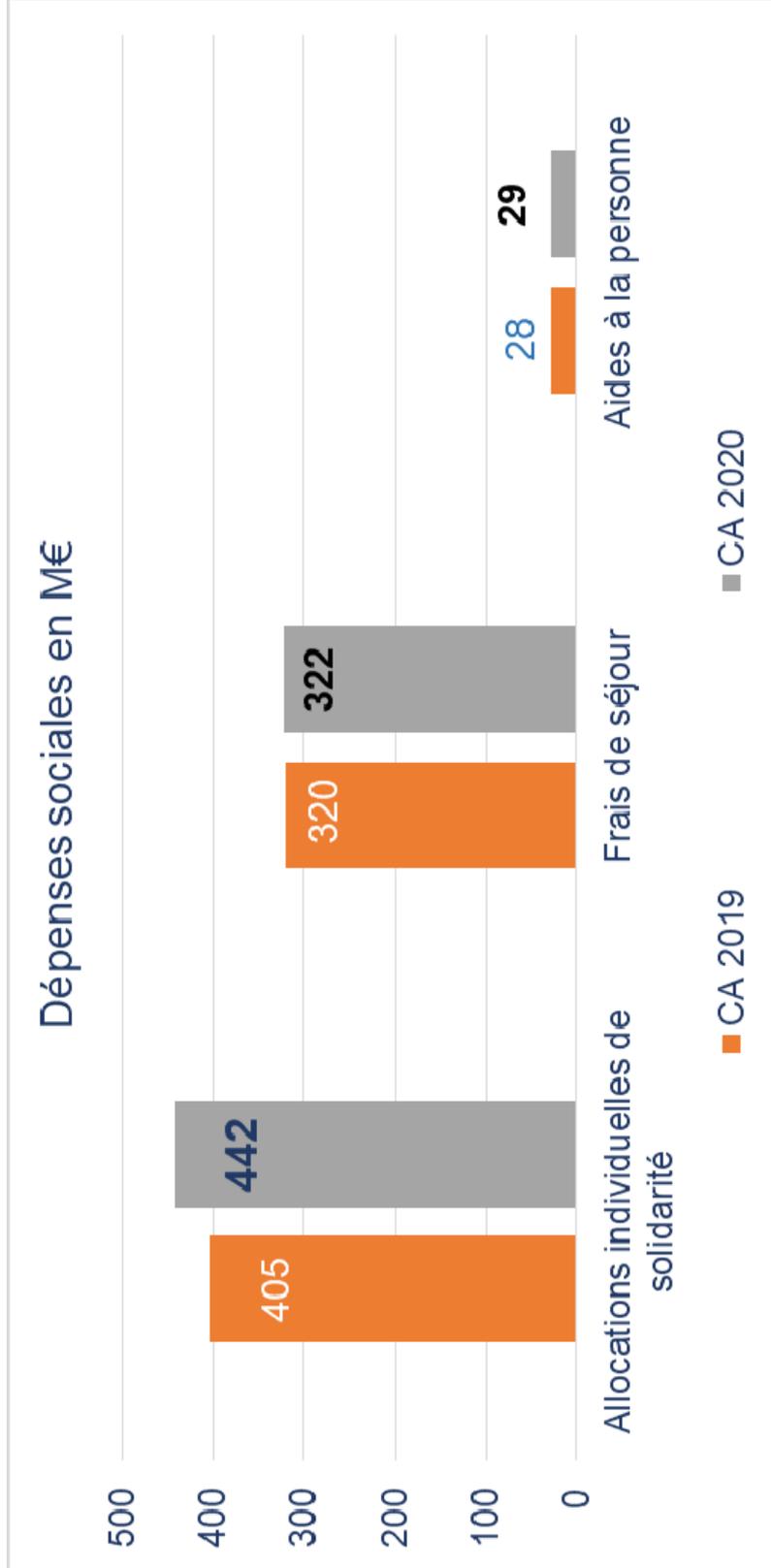
Tous budgets

	CA 2019	CA 2020	Ecart 20/19	Evol°
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 366,6</b>	<b>2 440,5</b>	<b>73,9</b>	<b>3,1%</b>
Dépenses sociales	752,8	793,0	40,2	5,3%
Revers. aux communes	240,1	240,0	-0,1	0,0%
Péréquation et DCM	162,4	170,3	7,9	4,9%
Charges générales	342,0	340,3	-1,7	-0,5%
Dépenses de personnel	440,9	449,4	8,5	1,9%
Subventions et participations	387,6	398,6	11,0	2,8%
Charges financières	33,4	32,1	-1,3	-3,9%
Autres charges	7,4	16,7	9,3	125,5%

1/3 des charges de fonctionnement concernent les dépenses sociales

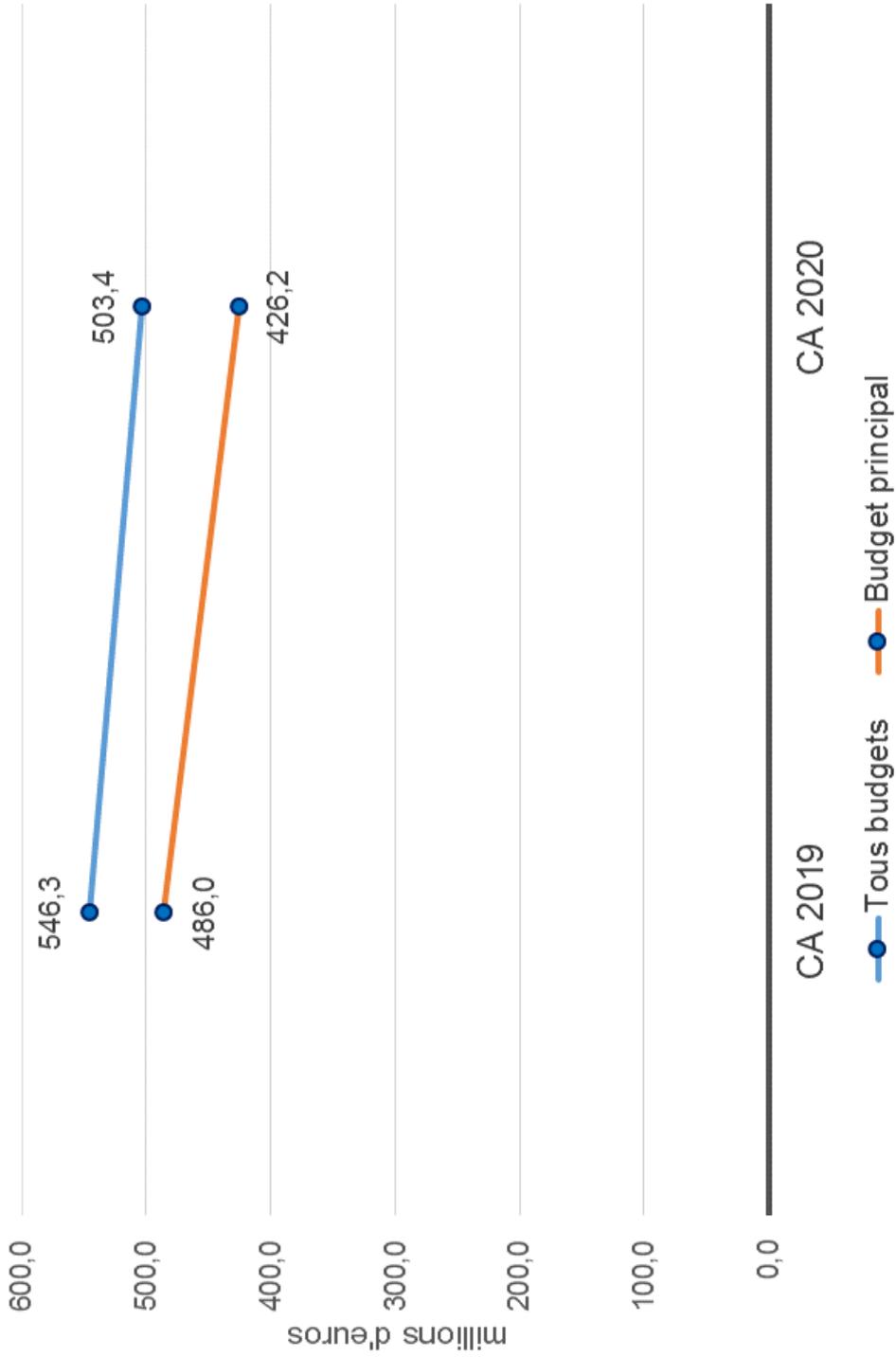
# Évolution des dépenses sociales

## Tous budgets



Les allocations individuelles de solidarité (AIS) représentent plus de la moitié des dépenses sociales soit 442 M€

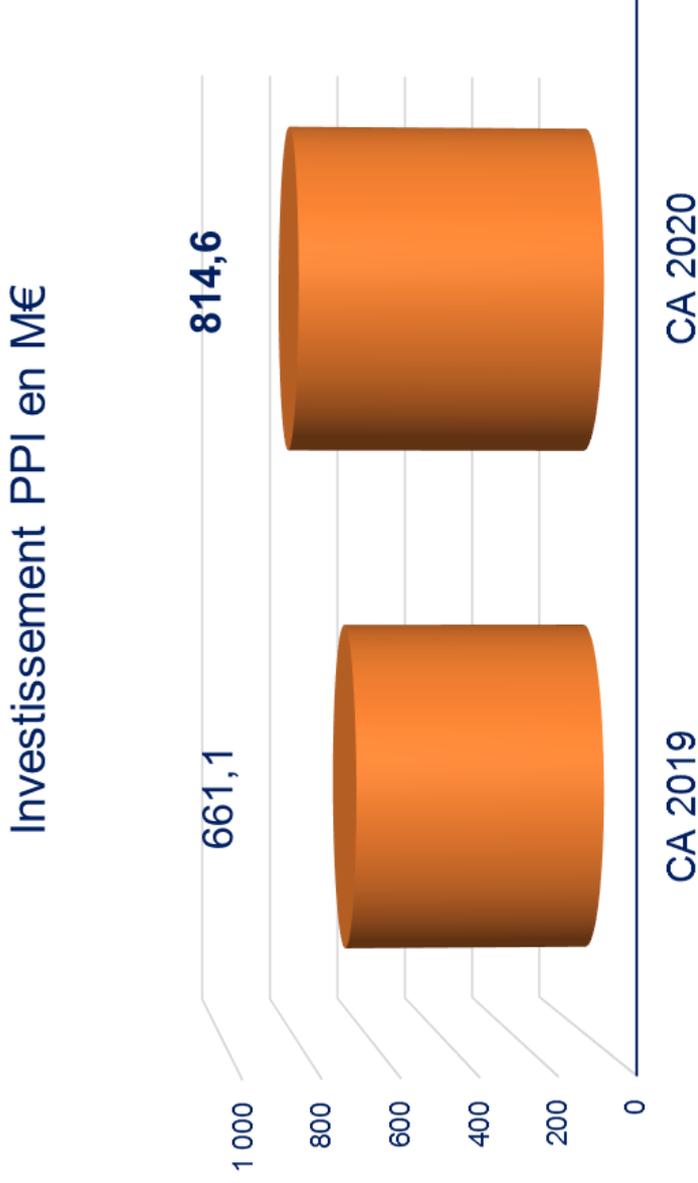
# Evolution de l'autofinancement brut



Une diminution de 43 M€ entre 2019 et 2020.

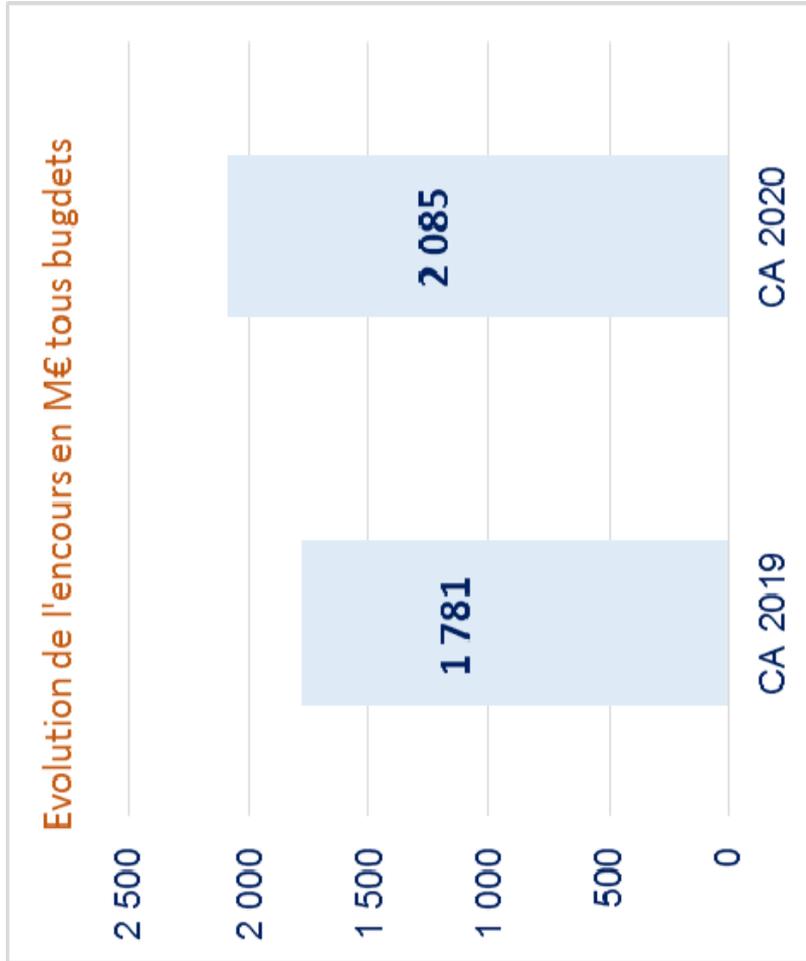


# Dépenses d'investissement PPI – Tous budgets



- En dépenses, impact du versement des aides exceptionnelles (105 M€)
- En recettes, 55,6 M€ réalisés en 2020 contre 71 M€ en 2019.

# Caractéristiques de la dette - tous budgets



- Une progression de l'encours de dette de 304 M€ entre 2019 et 2020
- Une capacité de désendettement qui passe de 3 ans et 3 mois en 2019 à 4 ans et 1 mois à fin 2020

## Impacts financiers de la crise sanitaire au CA 2020

### Charges supplémentaires constatées au CA 2020 tous budgets

**16,3 M€** Achats de fournitures, matériels, équipements de protection, protocoles sanitaires renforcés (nettoyage)

**14,4 M€** soutien aux services d'aide à domicile en faveur des personnes âgées et handicapées

**8,4 M€** soutiens aux ménages et au tissu associatif

**105,7 M€** soutiens au tissu économique

**2,5 M€** de primes aux agents métropolitains

Point de vigilance en matière de dépenses à caractère social : impossibilité de mesurer l'impact direct de la crise dans les augmentations:

du RSA (+ 28,4 M€ de CA à CA)  
des frais de séjours et plans d'aides en faveur des personnes âgées et handicapées (+ 11,9 M€ de CA à CA)

# Impacts financiers de la crise sanitaire au CA 2020

## Pertes de recettes constatées au CA 2020 : - 16,7 M€

- 12,6 M€ recettes du BPNL
- 1,2 M€ produit taxe de séjour
- 1,3 M€ exonérations de 3 mois de loyers (délibération n°2020-4246 du 23 avril) des locataires professionnels
- 1,0 M€ report d'échéance au délégataire exploitant le Centre des Congrès
- 0,4 M€ recettes des collèges (demi-pension, participation départements limitrophes)
- 0,2 M€ recettes musée Lugdunum

## A noter :

- 2 M€ participation de l'Etat à l'achat de masques

## Annexe 8 (1/3)

Renouvellement du Conseil de développement de la Métropole de Lyon pour la période 2021-2026  
(dossier n° 2021-0590)

Documents projetés lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Boffet

# Renouvellement du Conseil de développement

21  
Juin  
2021

## Annexe (2/3)

## 2. Ce qui est proposé pour la période 2021-2026

### Vocation

Vocation : **organiser des espaces de dialogue libres et ouverts sur le territoire métropolitain** pour :

- Offrir un lieu d'expression pour les grands lyonnais dans lesquels ils peuvent faire part de leurs préoccupations et attentes ;
- Permettre aux acteurs du territoire de partager leurs diagnostics, alertes et propositions de solutions ;
- Offrir un espace de dialogue libre à une pluralité d'acteurs

### Missions

Trois missions principales :

- **Porte-voix** : caisse de résonance des attentes, préoccupations et diagnostics des habitants et de la société civile organisée (associations, collectifs, instances participatives locales) pour alerter / interpeller les élus ;
- **Observateur-révéléateur** : écoute active des signaux faibles, mise en lumière des transformations en cours, des initiatives citoyennes ;
- **Médiateur** : offrir un lieu de débat public apaisé et de qualité sur des sujets métropolitains.

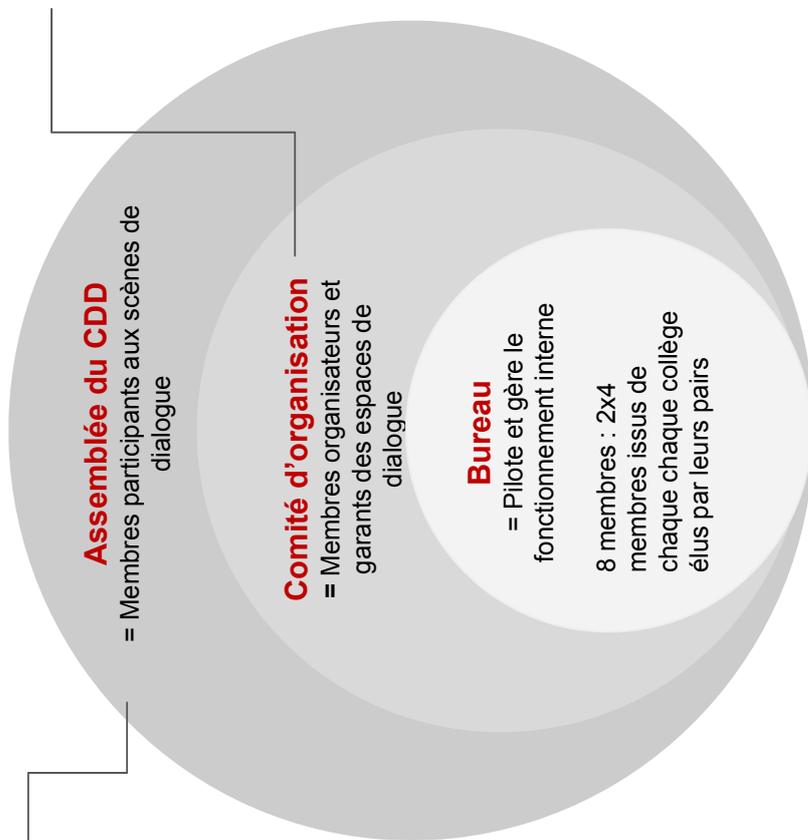
### Un renforcement du dialogue avec les élus

- Un échange avec les élus dans le cadre des assemblées ouvertes
- Une diffusion large et transparente des travaux
- Des nouvelles modalités d'interpellation des élus

## 3. Fonctionnement et composition

### L'Assemblée du CDD

- **Mobilisation de tous les acteurs** (instances participatives, associations, collectifs, société civile ...) **et habitants du territoire** → pas de limitation dans le nombre
- **Se réunit trois fois par an a minima**
- Les participants de cette assemblée pourront :
  - être informés et participer aux espaces de dialogue
  - s'impliquer davantage :
    - ◆ se porter volontaire pour rejoindre le comité d'organisation
    - ◆ se porter volontaire pour rejoindre un groupe de travail sur des sujets précis



### Le Comité d'organisation 90 personnes

- **Collège territorial : 45 personnes**
  - Appel à volontariat dans l'assemblée du CDD
  - 4 habitants tirés au sort par CTM
  - 9 habitants tirés au sort pour la Ville de Lyon : 1/arrondissement
- **Collège acteurs : 45 personnes**
  - Appel à volontariat dans l'assemblée du CDD
  - 45 acteurs *désignés* par la métropole sur la base des volontaires
  - **Parité et diversité**
- Renouvellement pour tout ou partie tous les deux ans

**Annexe 9 (1/3)****Annexe de la note pour le rapporteur (dossier n° 2021-0596)****Commission consultative des services publics locaux  
(CCSPL)  
Séance plénière du 8 juin 2021****Dossier :****Service public industriel et commercial de l'eau potable****Régie publique de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Métropole de Lyon****Avis de la CCSPL sur la démarche générale de passage en régie eau potable et sur l'organisation du service public de l'eau potable**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur la reprise en régie du service public industriel et commercial de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur le territoire géré actuellement par le contrat de délégation de service public confié à Eau du Grand Lyon.

La CCSPL est sollicitée pour un avis intermédiaire sur la démarche générale de passage en régie eau potable et sur l'organisation du service public de l'eau potable, en particulier sur les missions confiées à la régie et à la Métropole et l'articulation des deux entités.

**Au vu :**

- du rapport sur l'état d'avancement du processus global de création de la régie et des propositions faites sur l'organisation et la structuration du service public de l'eau potable,
- des conclusions du groupe de travail élus de la majorité / services, portés à la connaissance de la CCSPL en groupe de travail du 18 mai 2021 et lors de la présente séance plénière,

---

**Annexe (2/3)**

Considérant que la CCSPL :

- s'est déjà prononcée favorablement, le 1er décembre 2020, sur la reprise en régie du service public de l'eau potable et sur le choix du type de régie, à savoir une régie à autonomie financière et dotée de la personnalité morale,
- prend acte de l'état d'avancement du processus global de création de la régie et des propositions faites sur l'organisation et la structuration du service public de l'eau potable, notamment la répartition des missions (pilotage stratégique par la Métropole de Lyon, travaux et études, exploitation par la régie),
- prend également acte des grandes étapes de la démarche, dont la date de création de la régie au 1er janvier 2022,
- sera particulièrement attentive à la garantie du droit fondamental d'accès à une eau potable de qualité pour toutes et tous, et à la mise en place d'une tarification sociale,
- rappelle le principe selon lequel « l'eau paie l'eau », et sera attentive à la maîtrise de l'évolution du coût global du service,
- soutient les principes retenus pour construire la répartition des missions entre la Métropole et la régie,
- considère que le contrat d'objectifs doit favoriser une articulation entre les missions de la Métropole et celles de la régie, intégrant une vision stratégique de long terme et la programmation, à 6 ans glissants, de l'activité de la régie,
- doit disposer des informations qui permettent de déterminer la nature des relations entre les deux entités,
- souligne l'importance de l'accès à l'information et de l'éducation autour des enjeux liés à l'eau, notamment la participation de chaque citoyen et acteur local à la lutte contre le gaspillage de l'eau potable,
- sera attentive à la communication sur le passage en régie publique d'eau potable,
- souligne la nécessité d'améliorer la gestion patrimoniale, afin de réduire les fuites de toute nature.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE /DEVAFORABLE

Rappel des votes : 41 voix exprimées

- 32 voix favorables
- 5 voix défavorables
- 4 abstentions

---

**Annexe (3/3)**

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 21 juin 2021, lequel doit délibérer notamment sur les missions confiées à la régie et à la Métropole sur le service public de l'eau potable, et sur la date de création de la régie au 1er janvier 2022.

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 27 septembre 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

---

---